ENS DE LYON

THESE

pour l'obtention du grade de Docteur, délivré par

l'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Ecole Doctorale N°483
ScSo - Sciences Sociales

Discipline : GEOGRAPHIE (Géographie Aménagement Urbanisme)

Soutenue publiquement le 8 janvier 2026, par :

Florian PELLAT

Enquête sur le dispositif spatial : un concept performant ? Le cas de la politique de transition écologique grenobloise

Investigation into Spatial Apparatus : A Performative Concept? Case of Grenoble's Ecological Transition Policy

---

Après avis de :

Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, Professeure des universités, ENS de Paris	Rapporteure
Denis MARTOUZET, Professeur des universités, EPU	Rapporteur

Devant le jury composé de :

Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, Professeure des universités, ENS de Paris	Rapporteure
Denis MARTOUZET, Professeur des universités, EPU	Rapporteur - absent
Romain LAJARGE, Professeur des universités, ENSAG Grenoble	Rapporteur
Georges-Henry LAFFONT, Maître de conférences, ENSASE	Examinateur
Charles AMBROSINO, Professeur des universités, UGA	Examinateur
Michel LUSSAULT, Professeur des universités, ENS de Lyon	Directeur de thèse

Thèse de doctorat en Géographie de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Enquête sur le dispositif spatial : un concept performant ? Le cas de la politique de transition écologique grenobloise.

Soutenue publiquement le 08/01/2026 par Florian PELLAT

Devant le jury composé de :

Charles AMBROSINO, Géographe, Examinateur
Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, Géographe, Rapporteure
Georges-Henry LAFFONT, Géographe, Examinateur
Michel LUSSAULT, Géographe, Directeur de thèse
Romain LAJARGE, Géographe, Rapporteur
Denis MARTOUZET, Géographe, Rapporteur

Remerciements

Je termine mon manuscrit dans la chaleur lyonnaise. La coutume impose de rendre une page de remerciements ; voici ici plutôt le temps de rendre un hommage à celles et ceux qui m'ont cotoyé durant cette expérience de thèse dont la dureté n'a eu d'égale que la passion que je lui ai consacrée.

Ces sentiments contrariés me permettent de rendre un premier hommage à celles et ceux qui les ont également connus à un moment ou l'autre de leurs carrières : les thésards. À mon sens moins un métier qu'une expérience, seuls ceux qui l'ont vécu savent ce que signifie le fait d'apprendre à nager dans les flots impétueux de la recherche en sciences sociales. Ainsi, je rends hommage à tous les thésards que j'ai pu côtoyer, de mes directeurs à mes voisins de bureau - mes confrères et consoeurs - pour m'avoir chacun à sa manière appris à nager.

Je ne me serais cependant jamais jeté dans la piscine sans ma base, mon socle, pour tenir la perche. Ainsi, je rend hommage à mes proches :

Ma famille ;
Mes amis ;
Mes amours ;

Celles et ceux qui savent celui que j'étais avant, et celui que je suis aujourd'hui.

J'ai échappé à ma condition pendant une magnifique parenthèse de quelques années - qui m'ont paru une éternité parfois. Ici j'exprime le fait que tous vos soutiens et vos présences n'ont pas été vains, et je finis bien par vous en remercier chaleureusement.

L'une des grandes leçons de ma thèse est de comprendre à quel point une réflexion est une expérience collective. Je vous invite à lire ce manuscrit pour reconnaître un moment ou un propos que vous avez partagé avec moi. Vous saurez désormais que cette réflexion est aussi la vôtre.

« Il faut que tout change pour que rien ne change »

Lampedusa, *Le Guépard* (1958)

Sommaire

Remerciements **2**
Sommaire **6**
Introduction générale **10**
Schéma du manuscrit **24**
Première partie - Faire la géographie d'une politique publique par la notion de dispositif **26**
Chapitre 1 . Appréhender des espaces de confrontations 28
1.1 - Le contexte institutionnel comme point de départ de la recherche 29
1.2 La notion de dispositif comme posture analytique et outil d'enquête 64
Chapitre 2 . Des choix méthodologiques qui engagent la recherche 76
2.1 - Un terrain en cache-t-il un autre ? Dépassement du périmètre d'enquête 78
2.2 - Interroger la méthode, un engagement scientifique en situation 85
2.3 - Du dit et du non-dit, ma brique élémentaire pour construire une analyse 91
Conclusion de la première partie 95
Seconde partie - Confronter les pratiques pour déceler les énoncés **98**
Chapitre 3 . Ancrage spatial du narratif de la lutte pour la transition écologique grenobloise 102
3.1 Le diagnostic territorial, un paradigme narratif 105
3.2 Grenoble comme laboratoire 110
3.3 Resituer le contenu narratif dans le projet Places aux Enfants 115
3.4 Glissement(s) conceptuel(s) : circulation ou confrontation de pratiques ? 121
Chapitre 4 - Qualification institutionnelle de la figure de l'usager des espaces publics 128
4.1 Qualification de l'usager des espaces publics à Grenoble 129
4.2 L'individu dans la transition écologique : un ambassadeur 131
4.3 Maîtriser l'espace pour maîtriser les usages : circulation des pratiques d'enquêtes 142
4.4 Un alter-égo de l'usager en lutte pour la transition écologique : tentative d'intégration par l'équipe projet des usages non-désirables 150
4.5 Réaction des acteurs du dispositif : une décohésion assumée par l'institution ? 154
Chapitre 5 - La réaction institutionnelle face à la dispersion de ses énoncés : bifurcation du projet et isolat 160
5.1 Des pratiques projectuelles à un ensemble de pratiques 161
5.2 La gestion des incertitudes : une réaction rhétorique ? Bousculement stratégique / réaction tactique de l'équipe projet 164
5.3 Un engagement éthique dans l'enquête : évaluer le projet PaE 171
5.4 Construire son isolat pour préserver ses pratiques ? Une lecture critique sur l'évolution du projet Places aux Enfants 174
Conclusion de la seconde partie 180

Troisième partie - Des pratiques d'engagements dans et par le dispositif **182**
Chapitre 6 - À qui profite le ré-agencement du dispositif spatial grenoblois ? 186
6.1 Stabilisation de la notion de dispositif : des rapports de pouvoir aux effets de seuils 186
6.2 Les antagonismes comme caractéristique primordiale dans les modalités d'interactions au sein du dispositif spatial grenoblois 189
6.3 Se construire en miroir : une lecture par les modes de subjectivations 194
6.4 Les infra-langages dans les interactions : éléments du dispositif ? 199
Conclusion du chapitre 6 202
Conclusion générale **204**
Bibliographie **216**
Annexes **230**
Table des figures **264**
Résumé **268**

Thèse certifiée sans IA.

Introduction générale

Cette thèse a été réalisée grâce à l'accueil de l'institution Ville de Grenoble (VdG) qui finance une partie de mes travaux de recherche entre 2020 et 2023. Lorsque j'entame des discussions avec l'institution Ville de Grenoble au printemps 2020 pour définir les modalités d'une collaboration dans le cadre d'une thèse, je découvre les enjeux auxquels sont confrontés ses membres. Nos quelques rencontres constituent mes premiers pas dans un milieu que je ne connais guère au moment où je m'y rends : une des directions de service municipal au sein de la collectivité territoriale grenobloise. L'enjeu le plus immédiat -stratégique- consiste alors pour mon interlocutrice (en charge de la direction dans laquelle je me rends pour discuter) à préparer les projets qui vont accompagner la prochaine mandature dès l'été 2020. En tant que doctorant, impossible d'être indifférent à la dynamique d'une institution de cette envergure. J'entame donc une expérience de thèse en situation d'observation participante - et donc une formation à la recherche par la recherche - sans prévenir les péripéties propres à la thèse autant qu'à l'institution VdG.

En effet, au printemps 2020, les services municipaux grenoblois sont en période de réserve électorales[1]. C'est donc une phase d'avant-projet, souvent au stade de l'ébauche, dont les citoyens prennent connaissance via la campagne électorale des différents candidats à la mairie de Grenoble. Mon interlocutrice me propose alors de m'intéresser à un futur projet de réaménagement des espaces publics faisant partie des arguments de campagne du candidat Piolle[2]. Ce projet de réaménagement[3], intitulé *Une rue aux enfants*, énonce à ce stade de campagne électorale l'ambition de produire des rues aux abords des écoles municipales qui soient « piétonnisées, végétalisées, débitumisées[4] ».

[1] Une tradition qui consiste à n'engager ni de projets, ni leurs dépenses, dont la charge pèsera sur la future mandature.

[2] Candidat à sa propre succession après une première mandature en tant que maire de Grenoble de 2014 à 2020.

[3] Sur lequel je m'attarde durant le second chapitre.

[4] https://www.grenobleencommun.fr/programme-grenoble-en-commun/

Ce projet de réaménagement des espaces publics représente alors la rencontre entre une ambition politique et une stratégie de service municipal. Le contexte dans lequel ces propositions de réaménagements sont énoncés évoquent la notion d'écologisme que l'entrée dans le Dictionnaire critique de l'anthropocène (édité en juin 2020) définit comme « (...) une idéologie politique fondée sur un principe général de protection de la nature et de l'environnement, dans toutes ses composantes (biologiques, atmosphériques, paysagères) et à toutes les échelles (locales et globales) » (Bénos, 2020). Si F. Flipo (2018) qualifie l'écologisme de « mouvance au contour flou », je retiens la caractéristique politique qui semble structurant dans l'usage de cette notion.

À Grenoble, durant le printemps 2020, mes interlocuteurs semblent s'inscrire dans cette mouvance en défendant un programme de lutte pour la transition écologique. Si le projet de réaménagement des espaces publics en constitue l'incarnation spatiale la plus locale, l'ambition politique y est tout autant globale. En effet, à l'échéance des élections municipales vont se succéder l'échéance des présidentielles de 2022, ainsi que l'obtention du label européen Green Capital la même année[5]. C'est dans cette perspective que la direction avec laquelle je suis en pourparler et le candidat E. Piolle collaborent début 2020. J'intègre donc un réseau d'acteurs mobilisés par un programme politique, et ma présence consiste à contribuer à la performance de ce programme.

À la lumière de ces premiers éléments, je propose d'introduire le travail de thèse par un temps réflexif. Tout d'abord sur les thèmes de réflexions initiaux, puis sur la façon dont je souhaitais les mobiliser dans la cadre d'une collaboration avec l'institution VdG, enfin sur les événements extérieurs mais à forte agentivité qui vont faire évoluer ma posture de recherche initiale. Ce temps sera suivi d'un second qui présentera, lui, les ambitions de travail qui en découlent dans ce manuscrit.

Faire de « bons aménagements »

Dans le contexte d'une thèse réalisée au sein de l'institution Ville de Grenoble, ma formation à dominante géographique semble apte à me fournir des pistes tant réflexives que méthodologiques pour m'emparer de cette politique d'aménagement

[5] Un label décerné grâce au soutien de l'Union Européenne et sur lequel je reviens à plusieurs reprises dans les chapitres trois, quatres et cinq.
https://www.grenoble.fr/174-european-green-capital-2022.htm
https://youth.europa.eu/get-involved/sustainable-development/european-green-capital-and-european-green-leaf-award_en

du territoire. Dans la suite de ce manuscrit, j'ajoute pourtant le préfixe -ré au terme aménagement. Vingt siècles d'accumulations de strates urbaines m'amènent dès lors à considérer toute intervention actuelle comme l'aménagement d'une nouvelle strate historique, ou du *réaménagement* à partir d'une strate antérieure. Par le choix du terme réaménagement, j'exprime également l'idée selon laquelle l'acte même d'organisation de ce territoire s'inscrit dans une généalogie de pratiques dont l'humain est l'acteur[6] principal. Le choix d'une lecture par la notion de dispositif (cf. 1.2), ainsi que ma focalisation sur des successions de pratiques (cf. 2.3) orientent cette réflexion de thèse vers l'aspect dynamique des interactions[7] qui interviennent au quotidien.

L'espace revêt dès lors un statut d'actant - compris comme « réalité sociale, humaine ou non-humaine, dotée d'une capacité d'action » (Lussault, 2007). Ainsi, dans sa politique de lutte pour la transition écologique[8], mes interlocuteurs à la VdG dotent l'espace public grenoblois du statut d'actant en lui attribuant la capacité à être un levier de transformation de la société/pour la société. C'est le sens d'une expression programmatique d'E. Piolle dans un livre de campagne publié en 2019[9] selon laquelle il faut *changer la ville pour changer la vie*[10].

Face à cette situation, je comprends que le choix de mon entrée thématique va dépendre du contexte institutionnel particulier autant qu'il me positionne vis-à-vis de lui. Durant nos discussions avec ma future interlocutrice institutionnelle nous arrêtons une thématique : l'appropriation[11] des espaces publics.

---

[6] Que je comprends comme un actant doté d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative. Cette compétence énonciative s'exprime dans la mobilisations de pratiques, qui sont elles-mêmes au coeur de mon enquête (cf. 1.2).

[7] Des interactions entendues comme des manières formelles d'entrer en relation par la mobilisation de pratiques. Des pratiques reposant elles-mêmes sur l'intersection d'énoncés : c'est l'objet d'un développement dans le chapitre 2.3.

[8] Tout au long du manuscrit, j'utilise l'expression de *la lutte pour la transition écologique* en miroir de celles de mes collaborateurs institutionnels :
(cf : https://www.grenoble.fr/926-strategie-de-resilience-territoriale.html).

[9] "Grandir ensemble ; Les villes réveillent l'espoir" (Piolle, 2019).

[10] Référence à l'ouvrage éponyme d'Anatole Kopp (1975), historien de l'architecture défendant une position selon laquelle : « (les) modèles architecturaux ne sont pas seulement des constructions matérielles : en tant que « nouveaux condensateurs sociaux », ils devaient contribuer à la naissance de l'homme nouveau, en intégrant selon des associations diverses les ingrédients d'une vie communautaire. » (Coudroy de Lille, 2009). Cette référence mobilisée par E. Piolle met en lumière une position revendicative vis-à-vis de l'espace que les prochains chapitres vont tenter d'établir afin d'en montrer les effets sur les pratiques des collaborateurs institutionnels -dans la perspective contemporaine d'une technopole (Ambrosino, 2016)- autant que sur les interactions que cela suscite avec les riverains de *la ville*.

[11] D'un usage initialement institutionnel, je développe ma position vis-à-vis de l'appropriation tout au long de ce manuscrit -en miroir de l'évolution des réflexions sur la figure grenobloise de l'usager (cf. chapitre quatre et cinq).

Ce thème est approprié pour entrer en relation avec mes interlocuteurs institutionnels. L'enjeu pour la directrice de service avec qui j'entre en discussion est de disposer de connaissances permettant à ses équipes d'adapter leurs interventions durant le réaménagement effectif des abords et cours d'écoles. Elle me propose de se focaliser sur la façon dont les usagers de l'espace public s'approprient les réaménagements progressifs opérés par les services municipaux.

En nous focalisant sur la façon dont les usagers de l'espace public s'approprient les réaménagements progressifs opérés par les services municipaux, l'objectif est de pouvoir réorienter des facettes du projet qui : accentuent les effets désirables/atténuent les effets indésirables. La logique est itérative. Me concernant, le thème de l'appropriation fait ici écho à la réflexion menée par F. Ripoll sur la dimension militante de l'appropriation spatiale. Dans cette réflexion, l'auteur propose de considérer l'appropriation spatiale sous la caractéristique d'une approbation ou d'une contestation à dimension militante de la part d'une groupe social envers un pouvoir légitime. Ce thème de l'appropriation invite alors « à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et rapports de force ou de pouvoir qui traversent toutes sociétés, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques » (Ripoll, 2005). Cette entrée est, dans mon contexte, stimulante puisque le militantisme est porté par des acteurs politiques légitimes qui proposent un programme politique dont l'appropriation spatiale est autant un enjeu pour les autres que pour soi-même. L'enjeu pour les autres est d'inciter à adopter des pratiques dans l'espace public qui alimentent la lutte pour la transition écologique. L'enjeu pour soi-même consiste à administrer la preuve que l'écologisme peut être un programme politique performant. C'est un moyen de légitimation pour les acteurs municipaux/d'adhésion auprès des citoyens grenoblois avant les échéances politiques ambitieuses qui viennent.

De plus, durant mon mémoire de master[12], j'avais eu l'occasion d'entamer une réflexion sur le thème de l'appropriation spatiale en utilisant une entrée touristique. Sensibilisé aux travaux de l'Équipe M.I.T (Mobilités, Itinéraires, Tourismes), la mise en avant de l'usager en tant qu'acteur de sa spatialité (Lazzarotti, 2018) trouve un relais intéressant dans le contexte de cette politique de réaménagement où un militantisme spatiale des acteurs de la VdG interpelle le statut des citoyens. Très vite, c'est la question de l'autonomie de l'usager des espaces publics qui transparaît. Un usager autonome dans son appropriation des réaménagements publics est un acteur au sens de l'équipe M.I.T (Knafou, 2018). En revanche, il me semble qu'un usager dont les pratiques sont déterminées par la disposition d'un réaménagement est assujetti par l'intervention des acteurs de l'aménagement. La question des statuts et de leurs qualifications est alors ouverte et traverse l'ensemble de ce manuscrit. Si je

[12] Dont j'explicite le contenu et les liens avec cette expérience de thèse lors du premier chapitre (cf. 1.1).

considère l'acteur (à travers ses pratiques) comme un élément centrale de la réflexion que je porte (cf. 1.2), le statut de l'usager (pour mes interlocuteurs institutionnels) fait l'objet du chapitre quatre.

Dès lors, si l'ambition de mes interlocuteurs à la VdG est locale autant que globale, je comprends que mes travaux vont se focaliser sur des pratiques à une échelle micro-locale : celle du coin de rue, du trottoir[13]. La direction dans laquelle je vais être accueilli comporte une équipe chargée de la maîtrise d'ouvrage à propos des réaménagements dans l'espace public municipal. Le terme *usage* revient d'ailleurs régulièrement chez mes interlocuteurs lors de nos rencontres préliminaires[14]. Le statut que mes interlocuteurs donnent à l'usage semble alors signifier que la pratique d'un espace public, même anodine, comporte en son essence un savoir. Par ce savoir, l'usager maîtrise son rapport à l'espace et devient dès lors un interlocuteur dans la conception du projet de réaménagement (Vulbeau, 2014). Ce postulat concorde avec l'idée d'un élargissement des parties prenantes dans la conception d'un aménagement du territoire. Cette maîtrise d'usage à forte dimension spatiale est une ressource dont je vais être chargée d'en capter les tendances au moment où le réaménagement intervient[15]. Capter ces tendances est d'autant plus nécessaire dans le contexte d'une stratégie politique qui semble s'inscrire dans l'écologisme, et où « la reconnaissance des pratiques écologiques, loin alors de se limiter à une « écologie personnelle des solutions » (Hajek, 2020), façonne des dynamiques collectives par-delà la sphère domestique. » (Blancaneaux, Goyon, Sacco, 2023).

Un espace de convergence ?

À ce stade, cette entrée par l'appropriation et les usages dont nous avons convenu avec mes interlocuteurs à la VdG semble prometteuse puisqu'elle comporte un paradoxe au potentiel fécond pour une réflexion de thèse : en postulant que l'usager d'un espace public maîtrise, via ses pratiques, l'appropriation d'un nouvel espace aménagé, la VdG *enrôle* ses administrés dans la perspective d'une conception élargie et participative de la politique de réaménagement des espaces publics (Adam, 2016).

[13] Car c'est à l'échelle locale que je m'autorise à observer des pratiques dans le quotidien de mon immersion, et également parce que c'est un mandat de l'interlocutrice qui m'embauche au sein de l'institution. Local et global sont indissociables et la position que je vais adopter depuis la notion de dispositif doit me permettre de faire des liens entre les deux.

[14] Et l'usage de ce terme fait l'objet d'une réflexion dans le chapitre 4.

[15] Dans ce qui me semble alors être compatible avec une lecture dialogique des savoirs habitants/experts au sens de G. Faburel (2013).

Or, cet enrôlement est initié par un groupe d'acteurs légitimes (les élus à la mairie de Grenoble, la direction qui gère l'aménagement des espaces publics de la commune) qui semble projeter cette figure de l'usager autant qu'elle cherche à la déceler parmi les pratiques riveraines.

Cela interroge, d'une part, la traduction d'une intention politique en pratiques de l'aménagement du territoire communal. D'autre part, la réaction des administrés à cette intention politique dans les usages et dans les discours. Si l'ambition de mes interlocuteurs est de constituer l'espace réaménagé comme support d'une interaction à vocation politique, quelles formes vont prendre ces interactions ? En s'appropriant ces espaces selon des modalités qui ne correspondent pas aux usages admis par la VdG dans la perspective d'une lutte pour la transition écologique, l'administré ne ferait-il pas preuve d'une autonomie politique (recherchée) en confrontation avec les acteurs légitimes du réaménagement ? Enfin, ma situation de collaboration interroge ma propre position de chercheur dans un contexte professionnel particulier. En effet, bien qu'assujeti légalement à mon employeur (la VdG), comment participer à cette politique publique tout en articulant une approche éthique[16] du point de vue scientifique ? La connaissance produite sur les usagers et leurs appropriations spatiales doit-elle alimenter une idéologie en particulier ?

Une expertise scientifique au service d'une institution politique

À l'été 2020, le candidat Piolle à été réélu et s'apprête à démarrer sa seconde mandature. En parallèle, ma collaboration avec la direction que j'intègre est stabilisée. Celle-ci se nomme alors la DECV (Direction Environnement et Cadre de Vie) et a pour mission la gestion des espaces publics communaux. Mon interlocutrice est la directrice de ce service et j'intègre un bureau à proximité de deux équipes déterminantes pour la suite de mon terrain : une petite équipe qui gère la maîtrise d'ouvrage pour les travaux ayant lieu dans le domaine public communal (la future Mission Aménagement des Espaces Publics - MAEP) ; une équipe plus importante, conjointe avec la Métropole de Grenoble et qui mène des missions de bureau d'étude (le Bureau d'Étude et d'Aménagement des Espaces Publics - BEAEP). En même temps que je m'installe, je découvre le fonctionnement de ce service public "de l'ombre". Ses agents ont des missions essentielles pour notre quotidien (gestion du patrimoine végétal, gestion de la propreté de la voirie, gestion des éclairages publics,

[16] Une approche que je conscientise par l'expérience directe de mon enquête. Celle-ci s'affirme en même temps que s'accumulent les expériences dans le cadre de la thèse.

élaboration des cahiers des charges pour toute intervention dans l'espace public communal…) pourtant leurs tâches se déroulent majoritairement *incognito*. Si je n'ai aucune compétence technique (je ne sais pas rédiger un cahier des charges, ni élaborer un plan de modernisation du réseau de luminaires ou une stratégie concernant les essences végétales), l'euphorie de cette période m'amène à être confiant sur la mobilisation des méthodes d'enquêtes apprises durant mon cursus universitaire, ainsi que sur l'utilité d'une entrée par l'appropriation et les usages. C'est d'ailleurs parce que les membres de ce service ont de nombreuses compétences techniques que je comprends l'intérêt pour la directrice d'intégrer un profil différent sur un thème commun. Il me semble alors qu'il y a une ambition de renouveler le regard pour alimenter la dynamique des équipes[17].

Je démarre donc ma mission en septembre 2020 avec pour consigne de m'acclimater à l'institution en attendant que le projet de réaménagement soit formalisé et que je puisse démarrer mes enquêtes auprès des usagers de l'espace public. Nous sommes dans une logique de collaboration itérative, où l'évolution du contexte de travail va nous permettre d'ajuster nos choix (par exemple, ma méthodologie d'enquête ou les modalités de l'intervention de la VdG sur l'espace public). Cette collaboration itérative me renvoie à la notion d'adaptation comme doctrine de la pratique aménagiste contemporaine (Berdoulay, Soubeyran, 2020). Je m'accommode de cette doctrine tant que je dispose d'une stabilité sur l'accès à mon futur terrain d'enquête et sur les thèmes négociés auparavant.

Bifurcation

Pourtant, à l'automne 2020, tout le calendrier de la politique de réaménagement des espaces publics à Grenoble est déstabilisé. La projection de l'équipe d'E. Piolle durant la campagne municipale est contrariée par la nécessité de mener des actions sanitaires immédiates (comme par exemple l'organisation du télétravail au sein même de l'institution). Si, un premier confinement national durant la période de réserve électorale et les votes aux élections municipales est sans incidence directe sur l'agenda politique, un second confinement national est annoncé en septembre sur une période s'étalant d'octobre à décembre 2020. Cet événement comporte de multiples conséquences : en interdisant l'accès aux bureaux de la VdG, la phase d'avant-projet censée définir les modalités d'intervention des services municipaux dans le cadre du futur réaménagement est retardée. Ceci, couplé à une réorganisation interne des services suite au démarrage de la nouvelle mandature, va entraîner un éloignement de mon interlocutrice de la DECV avant son départ définitif durant l'hiver. Enfin, sur un plan plus méthodologique, survient la question

[17] Ambitions vite déçues par des circonstances que je développe dans la suite de l'introduction.

d'une enquête auprès des usagers de l'espace public dans un monde qui institutionnalise la distance comme un impératif. En quelques semaines, l'accès à mon terrain de recherche est fondamentalement remis en cause. Si l'incertitude choisie est une doctrine de la pratique aménagiste, ce contexte va me confronter à une incertitude contrainte qui m'amène à re-questionner l'ensemble de ma posture de recherche.

Je comprends que la politique de réaménagement va démarrer, mais personne ne sait quand : dans quelques jours, dans quelques semaines ? Les enjeux sont trop importants pour l'équipe municipale puisqu'il s'agit de légitimer la politique publique de l'équipe Piolle avant les échéances nationales et européennes qui s'annoncent. Le plus tôt est *a priori* le mieux afin de capitaliser sur la performance escomptée de l'intervention.

Dans cette perspective, je conserve l'ambition de réaliser une enquête auprès des futurs usagers des abords d'écoles réaménagés. Mais, de fait, le contexte m'invite à m'interroger sur plusieurs points : comment les services municipaux vont-ils s'adapter à ce changement soudain de contexte de travail ? Quelle stratégie vont-ils mobiliser afin de mener à bien leur intervention dans l'espace public grenoblois ? À mon souci initial concernant l'enquête auprès des usagers s'ajoutent désormais des interrogations sur la façon dont mes collaborateurs vont mener à terme leur action d'aménagement (ainsi que la place qui va m'être donnée dans ce nouvel agenda). Plus seulement des interlocuteurs institutionnels, la VdG et ses agents deviennent *de facto* des éléments à part entière de mon enquête. Il y a convergence d'enjeux, et ma position de recherche embarquée m'expose à des situations d'interactions entre ceux-ci. Je propose alors de comprendre cette expérience de thèse comme un espace de confrontation total. Confrontation entre les espaces publics conçus et les espaces reçus. Confrontation entre les acteurs professionnels de l'aménagement et les usagers. Confrontation entre la commande qui m'est faite et l'éthique scientifique auquelle je dois souscrire. L'ambition principale de cette expérience de thèse consiste à rendre compte de cette multiplicité d'éléments en relation les uns aux autres, et ce manuscrit relate le déplacement de ma position d'observation à mesure que les situations se succèdent.

Pour appréhender cet entrelacement de relations je m'appuie sur la notion de dispositif. Cette notion a été définie par l'un de ses plus illustres passeurs comme « (...) un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments (...) par dispositif, j'entends une sorte -disons- de formation qui, à un moment donné,

a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante (...) » (Foucault, 1977). Dans cette perspective, M. Foucault élabore la notion de dispositif afin de rendre compte de modalités de gouvernances permettant d'influencer les conduites des individus ou groupes d'individus entrant en prise avec celles-ci. Un dispositif possède donc une double caractéristique : il est le produit d'une intention visant à établir un rapport de pouvoir ; il lui est conféré une fonction stratégique consistant à gouverner une population.

Dans mon contexte de recherche, le dispositif possède *a priori* une forte connotation spatiale : la politique de lutte pour la transition écologique s'incarne dans un réaménagement d'ampleur des espaces publics au sein d'une commune fortement urbanisée. Cela renvoie à la notion de dispositif spatial légitime que M. Lussault définit comme « un agencement spatial, produit par un (des) acteurs(s) à capital social élevé, doté d'une fonction opérationnelle et normative. » (Lévy, Lussault, 2013). Je retrouve dans cette définition la caractéristique foucaldienne d'un dispositif pensé dans l'intention de « produire des effets de régulation du champ social et politique ». Dans cette acception renouvelée, les instigateurs du dispositif lui attribuent deux caractéristiques : la première est de traduire spatialement une problématique sociétale en fixant dans des actions sciemment délibérées les tenants et aboutissants de cette problématique. La seconde caractéristique est celle de support de délégation de l'espace pour l'action politique, « à savoir un objet spatial organisé -matériel et chargé de valeurs- sur lequel on se repose pour qu'une action atteigne ses objectifs ». Ces deux caractéristiques étant indissociables

Par les *éléments hétérogènes* qu'il convoque, par les pratiques ou conduites qu'il pose comme problématique, par la dynamique particulière qui s'installe dans la relation entre ces éléments hétérogènes, le dispositif possède des caractéristiques propres aux situations dans lesquelles celui-ci émerge puis évolue. En cela, chaque dispositif est unique et celui qui semble s'élaborer à Grenoble en 2020 dispose d'une logique propre répondant à des fonctions stratégiques propres. En cela, il est un opérateur spatial circonstanciel entre une diversité d'acteurs (les acteurs professionnels de l'aménagement, les grenoblois, moi-même, etc.), de pratiques (professionnelles, politiques, scientifiques), et d'énoncés (sur la lutte pour la transition écologique) à partir duquel je vais tenter de tisser des liens entre chacun des éléments.

De ce postulat, je m'oriente vers plusieurs interrogations :

Tout d'abord à travers un premier faisceau de questions sur les pratiques de mes collaborateurs institutionnels[18]. Si je m'intéresse autant aux usagers qu'aux acteurs professionnels de l'aménagement (Lussault, 2013), l'interaction entre ces deux

[18] … qui sont des acteurs professionnels de l'aménagement des espaces publics communaux.

groupes devient un sujet d'intérêt pour ma réflexion. Ainsi, si je soupçonnais auparavant une posture particulière de ces acteurs légitimes de l'aménagement vis-à-vis des usages et des usagers de l'espace public, je m'interroge désormais sur la figure projetée de ces usagers que mes collaborateurs construisent : quelles sont les caractéristiques de cette projection ? Comment s'élabore-t-elle ? À qui et à quoi sert-elle ? Comment va-elle rentrer en contact avec la réalité du terrain lors de l'intervention effective des services de la Ville dans les espaces publics (avec l'idée que « le réel c'est quand on se cogne » pour reprendre l'expression de J. Lacan.) ? Observer les pratiques des acteurs en prise avec le dispositif spatial grenoblois implique d'observer les multiples façons d'exercer -ou non- son autonomie dans la dynamique de réagencement qui s'élabore. Qui va exercer cette autonomie et selon quelles modalités ? Quelles seront les stratégies d'interactions élaborées par ces acteurs pris dans une succession de situations ? À partir de quelles positions ces stratégies seront-elles prises ? Impliquer les acteurs légitimes de l'aménagement dans ma réflexion sur la performance de la politique de réaménagement des espaces publics me semble alors une posture pertinente dans le contexte d'une démarche de démocratie participative *avec* ses commanditaires plutôt que *pour* ses commanditaires.

Ensuite à travers un second faisceau de questions sur mes propres pratiques d'enquête. En décentrant mon regard, c'est-à-dire en ne portant plus exclusivement mon attention sur les usages et les pratiques d'appropriations spatiales, mais en observant aussi les modalités de gouvernances qui conduisent à initier une intervention de réaménagement, aux usages projetés, à leur appropriation effective je m'interroge sur le déplacement que j'opère tout au long de mon expérience de thèse. Comment englober une plus grande variété de pratiques que celles des riverains du projet ? À un terrain initial -celui de l'espace public réaménagé, ou en cours de réaménagement- s'ajoute désormais un autre terrain : celui de l'institution VdG. Comment relater les pratiques qui sont mobilisées dans ses bureaux, ses salles de réunions, de conseils formels et informels ? Selon quelles modalités ces deux terrains, de l'espace réaménagés et de l'institution VdG, entrent-ils en relation ? Comment, enfin, apprécier ces relations depuis une position d'assujettissement auprès de l'institution VdG ?

Répondre à ces interrogations va impliquer de caractériser le dispositif spatial grenoblois depuis les pratiques qui le jalonnent. Ces interrogations sont simultanées et complémentaires (en superposition), et non successives. Elles se répondent les unes aux autres pour faire évoluer autant ma position vis-à-vis du dispositif, que le regard à partir duquel j'appréhende la convergence d'enjeux offerte par ma situation de recherche. Il y a une superposition d'interrogations de natures différentes mais en relation. Cela pose comme problématique la pertinence de la notion de dispositif afin d'appréhender cette convergence d'enjeux.

Le dispositif occupe donc une place centrale dans cette réflexion de thèse[19] : il me permet d'appréhender une succession de pratiques hétérogènes, tout en assumant le fait d'être contenu dans les interactions qui surviennent par la convergence d'enjeux (hypothèse 1). Ensuite, l'objectivation des pratiques produites par les acteurs du dispositif est le miroir de ma propre réflexion sur les pratiques de recherche que je mobilise (hypothèse 2).

Le plan de la thèse

C'est dans cette perspective que je propose un manuscrit structuré en trois parties :

Une première partie explicite les cadres de cette recherche. Sont présentées l'articulation d'une position théorique et méthodologique choisie afin de faire face à une succession de situations rencontrées dans un contexte d'immersion institutionnelle. Cette partie explicite la négociation d'une recherche embarquée.

Une deuxième partie présente les résultats de cette immersion à partir de la position théorique et méthodologique que je défends.

Une troisième partie engrange la somme des résultats acquis afin de réaliser une discussion sur les choix de positionnement théorique et méthodologique initiaux.

La première partie se divise en deux chapitres. Tout d'abord, un premier chapitre qui pose les circonstances de la recherche (notamment les enjeux autour d'une commande institutionnelle qui s'intègre dans une politique de réaménagement des espaces publics communaux), puis présente le choix d'un positionnement singulier à partir de la notion de dispositif. Cette notion permet d'appréhender un ensemble de pratiques en relation à partir d'une étude de cas. La discipline géographique propose de s'intéresser à la dimension spatiale de cette notion selon une lecture considérant l'espace comme un opérateur d'interactions entre les éléments hétérogènes qui le composent. L'utilisation que j'adopte de cette notion propose de réaliser une lecture depuis une position d'intériorité plutôt que de surplomb. Le dispositif possède donc un statut spécial puisqu'il est un positionnement que je réinterroge constamment dans la succession des situations rencontrées en immersion.

Un second chapitre s'attache à expliciter la négociation du périmètre d'enquête puis l'articulation que je réalise de ce périmètre avec mon positionnement depuis la

[19] Position explicitée dans le chapitre 1.2.

notion de dispositif spatial. Tout d'abord, je propose de considérer un projet spécifique de réaménagement des espaces publics comme la plus petite déclinaison spatiale de la politique de réaménagement de mes commanditaires. Puis je considère ce projet comme un embrayeur à partir duquel entamer mon immersion afin d'exposer la mise en tension méthodologique induite entre les pratiques de mes collaborateurs et ma propre position théorique. Cela me permet enfin de présenter les modalités de mon analyse : partir des pratiques afin d'observer les interactions qui surviennent tout au long de mon immersion entre une pluralité d'acteurs locaux.

La seconde partie comporte trois chapitres et présente les premiers résultats de mon immersion. Ainsi, le troisième chapitre étudie l'inscription spatiale de la politique grenobloise de réaménagement des espaces publics à partir d'une analyse des pratiques de communications institutionnelles.

Le quatrième chapitre étudie la formalisation institutionnelle d'une projection qui guide l'action de ses agents en fournissant des objectifs à partir de contraintes. L'analyse expose la confrontation entre une projection institutionnelle et la réception par des acteurs locaux embarqués dans la projection.

Le cinquième chapitre étudie la réaction qu'exercent les acteurs institutionnels suite à la confrontation de leur projection. L'analyse expose des modalités d'interactions divergentes indiquant un réagencement inattendu entre les éléments hétérogènes qui composent le dispositif spatial grenoblois.

La troisième partie, d'un seul chapitre, réinterroge les résultats des chapitres précédents afin d'exercer une réflexion à l'aune de ma position de recherche. La discussion expose l'influence des effets de seuils dans la lecture que j'effectue sur les pratiques survenant dans une succession de situations. Ces effets de seuils me permettent de repérer l'importance des antagonismes dans les interactions entre acteurs du dispositif spatial grenoblois : celui-ci repose sur un dialogisme construit par la confrontation entre les pratiques des acteurs institutionnels et les pratiques de l'ensemble des acteurs concernés par la politique de réaménagement des espaces publics. L'antagonisme de ces interactions permet de porter une réflexion à partir des modes de subjectivations, c'est-à-dire des manières de se rapporter à soi et aux autres selon des pratiques qui s'insèrent dans la dynamique de réagencement que la notion de dispositif me permet de repérer. Enfin, ce chapitre interroge l'influence des infra-langages dans la succession des situations relatées, c'est-à-dire des modalités de réaction aux pratiques des autres acteurs qui ne laissent pas de traces (le silence, le geste retenu, le projet interrompu) mais qui indiquent pourtant le caractère dialogique des relations qui s'exercent au sein du dispositif spatial grenoblois.

Schéma du manuscrit

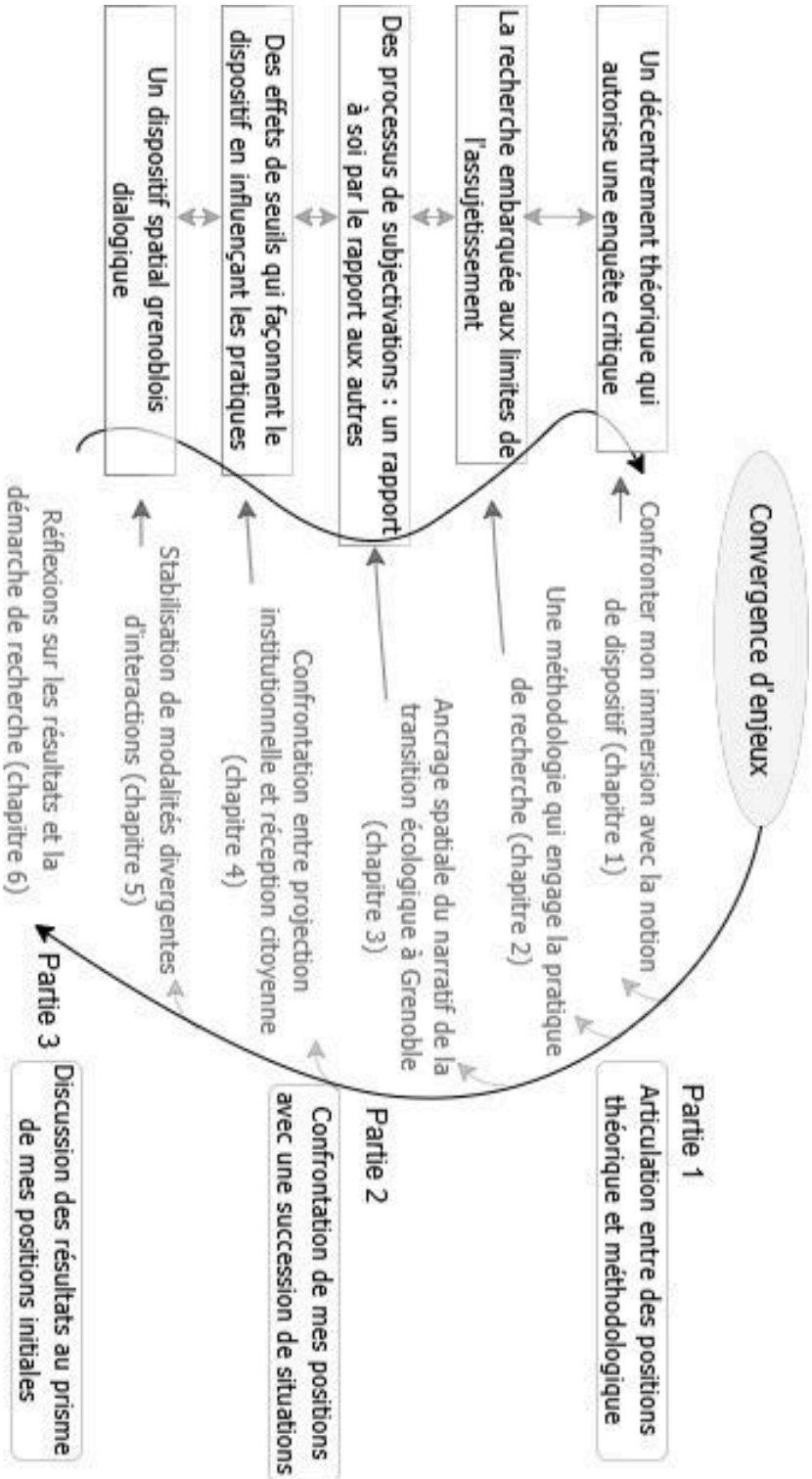

(Figure 1 - *Schéma du manuscrit*)

Première partie - Faire la géographie d'une politique publique par la notion de dispositif

Chapitre 1 . Appréhender des espaces de confrontations

Chapitre 2 . Des choix méthodologiques qui engagent la recherche

La première partie de cette thèse ambitionne de présenter et justifier les postures théorique, méthodologique et géographique mobilisées dans cette expérience doctorale. Dans une logique en entonnoir, cette partie présente les circonstances générales de cette expérience de thèse ainsi que le cadre conceptuel dans lequel les réflexions vont être menées (chapitre 1), pour se rapprocher progressivement des cas sur lesquels portent les analyses (chapitre 2).

Afin d'introduire et discuter les circonstances dans lesquelles va se dérouler cette immersion de thèse, le chapitre 1.1 propose de présenter l'institution Ville de Grenoble qui accueille et finance mes travaux de recherche à partir de 2020.

Face aux enjeux politiques et scientifiques qui convergent dans ces circonstances de recherche, le chapitre 1.2 propose de présenter le cadre conceptuel à partir duquel je souhaite exercer mes analyses. L'usage de la notion de dispositif, dans sa dimension spatiale, et depuis une position singulière, constitue l'originalité de cette démarche de recherche.

Dans ces circonstances et depuis cette position, le chapitre 2.1 propose de présenter le périmètre ainsi que les protagonistes que je vais être amené à côtoyer durant mon immersion. Il s'agit de considérer les déclinaisons locales de la politique de réaménagement des espaces publics menée à Grenoble à partir de 2020 : principalement le projet Places aux Enfants, mais également d'autres projets proches tels que LibreCour.

Dans ce périmètre, le chapitre 2.2 présente et discute la façon dont ma proximité avec des professionnels de l'aménagement des espaces publics interroge les pratiques et les temporalités auxquelles nous sommes exposés dans le cadre de notre collaboration.

Enfin, ayant explicité les enjeux de ma pratique d'enquête dans le contexte de cette collaboration, le chapitre 2.3 présente la position méthodologique que j'adopte afin d'en articuler la pluralité.

Chapitre 1 . Appréhender des espaces de confrontations

Introduction

Les circonstances de ma collaboration de recherche m'amènent à entrer en interaction avec des acteurs engagés dans le déploiement d'une politique de lutte pour la transition écologique. J'intègre l'institution Ville de Grenoble au moment où l'équipe municipale menée par E. Piolle entame un nouveau mandat. La déclinaison spatiale de cette politique s'incarne dans plusieurs projets de réaménagement des espaces publics. Je suis mandaté pour intégrer l'équipe projet qui planifie l'une de ses interventions phares : Places aux Enfants. Dans ces circonstances, ce chapitre ambitionne de :

- Présenter l'organisation et la stratégie de l'institution qui m'accueille au moment où sa propre collaboration avec les élus municipaux démarre.
- Expliciter la continuité de cette stratégie à travers la mobilisation de ressources tant humaines que matérielles pré-existantes.
- Présenter les modalités de la collaboration qui s'instaure entre les services municipaux de la Ville de Grenoble et moi-même.
- Expliciter les événements (le déroulé de la campagne municipale ainsi que l'irruption de la pandémie mondiale) qui influent sur la future intervention des services municipaux.

En présentant ces circonstances de travail, je fais le choix d'inscrire cette recherche dans une approche ethnographique. Afin d'appréhender la pluralité des enjeux avec cette approche, ce chapitre présente l'utilisation que je fais de la notion de dispositif. L'usage de cette notion de dispositif, dans sa dimension spatiale, et depuis une position singulière (en intériorité et non en surplomb), constitue l'originalité de cette démarche de recherche. Par cette position, j'interroge ainsi la convergence d'enjeux auxquels les circonstances de cette recherche m'exposent.

1.1 - Le contexte institutionnel comme point de départ de la recherche

Pour comprendre la convergence d'intérêts à la base de mes travaux de recherche doctorale, il convient d'éclairer le fonctionnement de mes collaborateurs, les modalités initiales de notre collaboration, et l'influence du contexte particulier dans laquelle celle-ci s'est construite.

Un partenaire institutionnel : la Ville de Grenoble

Une des particularités de cette thèse réside dans son mode de financement. Via un dispositif -le dispositif Cifre, que j'explicite un peu plus loin- plusieurs contraintes s'imposent au doctorant. Notamment, de définir les modalités de collaboration avec une institution qui finance le contrat doctoral. Assujetti financièrement, le déroulé de l'expérience de thèse est irrémédiablement influencé/concerné par la dynamique même de l'institution employeuse. Au printemps 2020, j'embarque donc dans le fonctionnement d'une institution Ville de Grenoble qui m'est inconnue à deux titres : il s'agit d'une collectivité territoriale ; de surcroît, collectivité d'une commune que je ne connais pas.

L'institution, forte d'environ 4000 agents du service public, exerce de nombreuses missions de services publics au sein du territoire communal. Au centre d'une métropole (la Métro'), la Ville de Grenoble élabore ou participe à l'élaboration de plans d'actions délibérés au sein d'instances politiques tels que les conseils municipaux ou métropolitains. Parmi les missions dont est dotée l'institution figure la gouvernance des espaces publics communaux. Celles-ci se concrétisent par exemple, lors de mon intégration en 2020, par la gestion des espaces verts avec ses équipes de jardiniers ; par la gestion des déchets et de leurs collectes via des équipes d'agents de propreté urbaine ; ou encore par la gestion d'un pouvoir de police via des agent de prévention et de surveillance de la tranquillité et de la salubrité publique.

Ses missions sont soit exercées directement par l'institution VdG -c'est elle qui recrute les agents en charge d'appliquer, par exemple, son pouvoir de police ou d'entretien des espaces verts-, soit par délégation de service publics -par exemple pour toute opération suscitant une modification de la chaussée-.

Si les missions de service public au sein du territoire communal sont définies par la loi, les modalités de leur application sont sujet à débats dans les instances politiques locales (conseil municipal et métropolitain principalement).

Cette présentation très succincte a pour ambition d'introduire le fonctionnement particulier de l'institution Ville de Grenoble. L'observation de son dernier organigramme en date (figure 1 : *Organigramme de la Ville de Grenoble, septembre 2024*[20]) renseigne sur plusieurs points essentiels pour comprendre les circonstances de ma collaboration de recherche.

Pour mener à bien ses missions, l'institution Ville de Grenoble recrute et répartit ses agents aux sein de plusieurs grands services nommés *Directions Générales.* Le directeur général des services nomme des adjoints pour gérer chacun une direction générale. À chacune d'elles sont alloués des moyens humains et financiers afin de mener à bien les missions qui lui sont dévolues. Si le directeur général des services (DGS) est le plus haut responsable de l'institution, chargé du fonctionnement et de la stratégie de l'organisation, il est en contact direct avec les élus municipaux. Le DGS et ses directeurs adjoints occupent une fonction d'interface entre les élus (dont l'enjeu est de mener à bien un programme politique) et les services municipaux (dont la fonction est de mener à bien des missions de service public). Dans le cas d'une entente idéale, les élus municipaux et les directeurs de services coordonnent la stratégie d'intervention des agents de l'institution afin que les aspirations politiques des élus soient comblées et que les missions de services publics soient accomplies. En ce sens, les élus municipaux grenoblois sont des agents du service public qui se distinguent par leur non permanence puisque leur mandat est soumis à élections[21]. Lorsque j'entre en contact avec l'institution VdG début 2020, la campagne pour les prochaines élections municipales est entamée.

Une direction générale de rattachement orientée sur la gestion des espaces publics

[20] Consultable également à cette adresse : https://www.calameo.com/read/004190376872259c93be7

[21] Ce qui implique que les stratégies du DGS et des élus peuvent diverger puisque le DGS gère une institution dont les agents sont permanents (ils sont majoritairement fonctionnaires territoriaux).

Mon interlocutrice d'alors est directrice d'une des directions générales -la Direction Environnement et Cadre de Vie (DECV), réorganisée depuis et apparaissant dans l'organigramme actuel sous le nom de Direction Générale Ville Résiliente-. Les missions de cette direction sont spécifiques à un territoire communal particulier : les espaces publics (chaussées, parcs, jardins…).

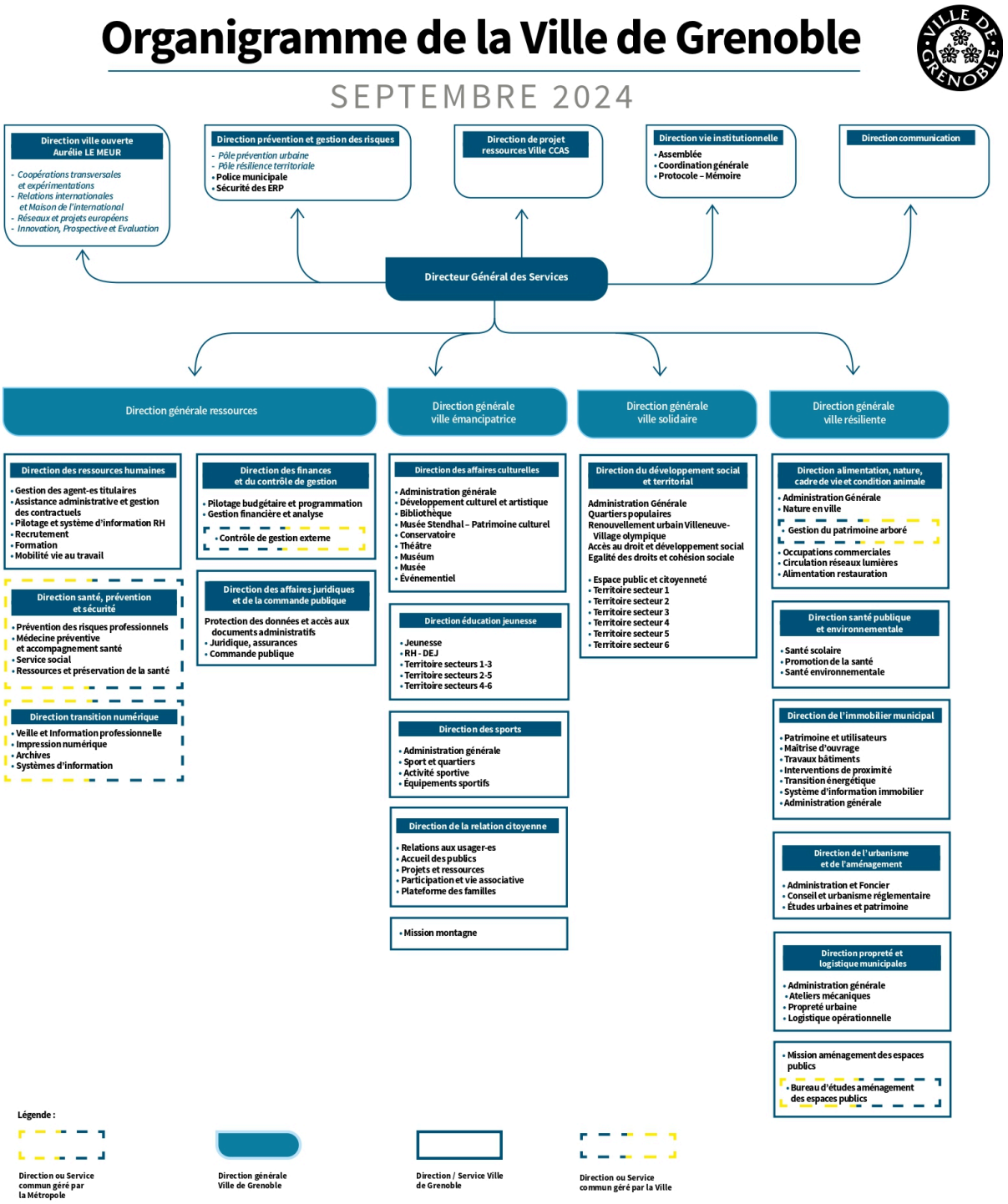

(Figure 2 : *Organigramme de la Ville de Grenoble, septembre 2024*)

Cette DECV utilise alors les deux principes de gestion énoncés auparavant : elle internalise certaines de ses missions (gestions des espaces verts, de la propreté urbaine, des missions de police) ; et en externalise d'autres (travaux sur la chaussée).

Dans le cas précis des travaux de réaménagement des espaces publics, la DECV possède une équipe de Maîtrise d'Ouvrage et un bureau d'étude dont la fonction est de commander et piloter l'intervention des entreprises privées réalisant les réaménagements. Ces équipes de Maîtrise d'Ouvrage et de bureau d'étude apparaissent dans l'organigramme en bas de la colonne dévolue à la Direction Générale Ville Résiliente sous les noms de *Missions Aménagement des Espaces Publics* (MAEP ; pour la maîtrise d'ouvrage) et de *Bureau d'Etude Aménagement des Espaces Publics* (BEAEP ; pour le bureau d'étude donc). Mon intégration se fait dans les locaux de ces deux équipes, dont je suis géographiquement et thématiquement proche durant mon immersion.

À noter que le BEAEP est un service conjoint avec la Métropole de Grenoble. De ce fait, l'idée de travail partenarial entre les deux institutions est particulièrement prégnante dans le cas de cette mission particulière. À travers ses deux équipes de maîtrise d'ouvrage, l'institution VdG caractérise l'état de ses espaces publics (par exemple, la localisation et l'état de ses arbres ou de ses réseaux souterrains), puis commandite via des cahiers des charges l'intervention d'équipes de travaux externes. Les deux chefs d'équipes occupent donc un rôle important d'interface entre de nombreux acteurs (de la VdG, des élus communaux et métropolitains, de la Métro', des entreprises, des usagers des espaces publics), et la gestion de projet est à la base de leurs pratiques professionnelles.

Circonstances politiques et enjeux du nouveau mandat municipal

À l'organisation particulière de l'institution, de la direction générale en son sein, et plus spécifiquement aux services dédiés à la gestion des espaces publics s'ajoute un événement important dans l'orientation de mon immersion de recherche : la campagne des élections municipales du printemps 2020.

Si, formellement, mon contrat de recherche va démarrer le 1er septembre 2020, j'ai déjà eu vent d'un projet de réaménagement des espaces publics à Grenoble au cours de deux occasions. La première concerne les discussions préliminaires à la thèse avec

la directrice de la DECV qui évoquait dès l'automne 2019 l'intention de la VdG de réaménager les abords et cours d'écoles. La seconde occasion concerne la campagne des municipales du printemps 2020 où l'équipe portée par le candidat E. Piolle incluait dans ses mesures phares le projet d'un réaménagement nommé *Rues aux Enfants*[22].

Rue aux Enfants n'est pas une idée originale développée à Grenoble, il est une appropriation par l'équipe d'E. Piolle et des cadres de la DECV d'un projet antérieur porté par une association[23]. D'ailleurs, d'autres communes françaises s'approprieront également ce projet durant le mandat 2020/2026, notamment la Ville de Lyon et la Ville de Paris.



(Figure 3 : Logo de l'association Rue de l'Avenir)

Les instigateurs au sein de l'institution

Ce projet de réaménagement est donc un concept. Il serait tentant d'en réaliser la généalogie -antérieure donc à la période des campagnes municipales de 2020- mais je fais ici le choix de me concentrer sur la présentation du contexte tel que je le conçois lors de mon intégration. Les premiers acteurs qui initient publiquement ce projet

[22] https://www.grenobleencommun.fr/programme-grenoble-en-commun/

[23] https://www.ruedelavenir.com/campagnes/rues-aux-enfants-rues-pour-tous/

sont les élus de l'équipe d'E. Piolle et plus particulièrement son adjoint aux espaces publics, Gilles Namur. Ensemble, ils vont en assurer le portage politique. Dans ce cas, ils vont assumer la responsabilité légitime du projet.

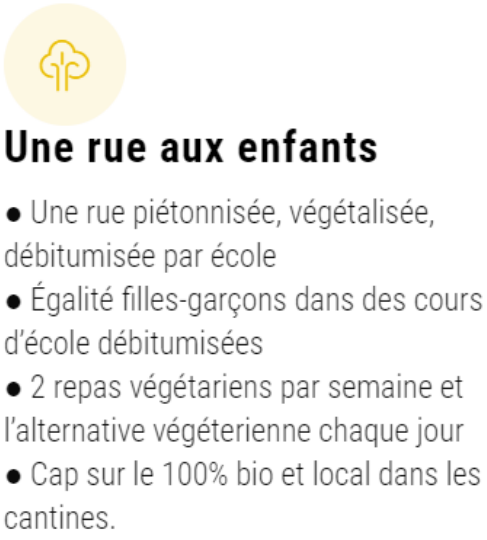

(Figure 4 : Le projet de réaménagement des abords d'écoles dans le document de campagne de l'équipe menée par E. Piolle, 2020)

Dans la perspective d'un second mandat municipal, l'équipe menée par E. Piolle souhaite poursuivre une dynamique de végétalisation et d'apaisement mobilitaire au sein des espaces publics dans la continuité du projet Chronovélo[24] (un projet emblématique du mandat précédent et qui avait pour objectif de structurer et densifier un réseau métropolitain de pistes cyclables). Les lieux spécifiquement ciblés sont les rues aux abords des écoles -de préférence celles qui jouxtent les entrées d'établissements- ainsi que les cours de récréation. Déjà, durant la campagne, cette intervention se laissait voir visuellement, comme l'illustre le dessin issu du site de campagne de l'équipe d' E. Piolle :

[24] https://smmag.fr/imaginer-et-experimenter/chronovelo-le-velo-plus-facile/



(Figure 5 : Illustration du projet Rues aux Enfants, issue du site de campagne Grenoble en Commun, printemps 2020)

L'illustration ci-dessus constitue le premier élément du projet de réaménagement qui sera élaboré durant les premières années du mandat municipal 2020/2026. Elle est la manifestation d'une logique d'intervention qui donnera sa cohérence au groupe des agents de la DECV : par l'application de techniques concrètes d'aménagements (de végétalisation et de débitumisation[25]) / par l'application de modes de gouvernances reposant sur un espace-support pour faire advenir certains types de pratiques (ici, les sociabilités : *se rencontrer*, et les mobilités : *une rue piétonnisée*).

Cette logique est le fait d'un cercle restreint d'acteurs qui constitue un noyau dur au sein de l'institution. Ces instigateurs du projet de réaménagement, je la nomme désormais l'équipe projet. J'en rencontre plusieurs d'entre eux avant même le début du contrat de thèse. Dès les premiers contacts avec la directrice de la DECV, deux membres de l'institution seront également présents et deviendront des acteurs centraux de la future équipe projet : le chef de service du Bureau d'Étude

[25] Néologisme récent qui exprime le fait de retirer la couche de bitume d'une chaussée pour la remplacer par autre chose -généralement un couvert végétal dans les cas où ce terme est utilisé dans ce manuscrit-.

Aménagement des Espaces Publics (BEAEP), et la cheffe de l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage des Espaces Publics (future Mission Aménagement des Espaces Publics - MAEP) -les rares à rester à leur poste durant l'entièreté de mon immersion sur le terrain grenoblois-.

J'ai évoqué un peu plus tôt Gilles Namur, l'adjoint aux Espaces publics[26], qui assure le portage politique du projet dès le début du second mandat. Au moment où commencent en interne les préparatifs du projet, E. Piolle s'efface pour laisser G. Namur comme interlocuteur politique principal du projet. Principal, mais pas unique car il sera également accompagné par d'autres membres de l'équipe municipale. Notamment par Christine Garnier[27], l'élue adjointe en charge des écoles mais également par Maud Tavel[28], adjointe à la tranquillité publique ; et par ailleurs adjointe au quartier de l'école Clémenceau (désignée comme école pilote du projet de réaménagement des cours de récréation).

À ces trois adjoints, désignés selon leurs délégations de rattachement, se greffent les adjoints désignés par emplacements territoriaux. Ces emplacements territoriaux à Grenoble, ce sont les secteurs -découpés au sein de la commune en six entités administratives dont chacune est placée sous la tutelle d'un adjoint de secteur-.

Le groupe des élus-adjoints municipaux fonctionne de façon collégiale. Ainsi, lorsqu'un événement doit être politiquement tranché, la décision qui le concerne rassemble le ou les adjoints concernés soit par le thème et/ou par la localisation géographique de l'événement. Par exemple, si un journal demande une interview à propos d'un élément spécifique à une école spécifique, les adjoints affiliés au thème et à sa localisation deviennent les interlocuteurs légitimes dans le cadre d'une interaction extra-institutionnelle. Et, au sein de l'institution, les services de la Ville de Grenoble doivent concerter les adjoints concernés pour toute action qui engagerait leur responsabilité politique. Cette forme collégiale va perdurer tout au long de mon immersion dans l'institution.

En lien étroit avec les élus, les services municipaux mobilisent plusieurs acteurs clés. Ils sont les véritables exécutants de la politique publique et, par leur expérience commune, sont les interlocuteurs principaux du projet pour un grand nombre de

---

[26] Sa délégation complète dans l'organigramme de l'équipe municipale est la suivante : "Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur, Végétalisation – Mobilités Circulation - Stationnement - Pré-contentieux – Réglementation de la publicité – Quartier de l'école Sidi Brahim."

[27] Sa délégation : "Ecoles – Quartier de l'école le Verderet – Quartier de l'école Malherbe."

[28] Sa délégation : "Tranquillité publique et Temps de la ville - Sécurité publique - Quartier de l'école Clémenceau."

protagonistes. Au début de cette section, j'avais évoqué les trois membres que j'avais eu l'occasion de rencontrer dans les discussions préliminaires sur la collaboration de thèse : la directrice de la DECV, le chef de service de la BEAEP et la cheffe d'équipe de la MAEP. La cheffe d'équipe de cette mission est un acteur pivot de l'équipe projet. Au moment de démarrer la phase d'avant-projet, la MAEP recrute deux chargés de projet pour se répartir les tâches en fonction d'un découpage géographique de la commune -un chargé de projet pour trois secteurs administratifs.

C'est non loin de leurs bureaux Rue des Alliés -où se situe également le mien- qu'est implanté l'autre service clé du projet : le BEAEP. Comme précisé précédemment, ce service à la particularité d'être conjoint à la Ville de Grenoble et à la Métropole de Grenoble et à pour fonction de participer aux études de faisabilité des projets d'aménagements de proximité -principalement à Grenoble mais également dans les autres communes de la métropole-. En collaboration étroite avec la MAEP, l'équipe de la BEAEP composée d'un chef de service et de plusieurs techniciens, sera un des premiers acteurs clés à s'impliquer dans l'équipe projet.

La force de l'équipe qui se constitue pour préparer l'avant-projet réside dans l'expérience de chacun des deux chefs d'équipe et de leurs habitudes de collaboration qui sonne alors comme une évidence. Ils seront dès l'avant-projet en collaboration étroite avec l'élu adjoint aux espaces publics ; et les interlocuteurs qui vont fédérer le cercle plus large de l'équipe-projet.

Resitué dans un temps plus long, ce projet s'inscrit dans une politique d'aménagement à l'échelle de la métropole où il tient le rôle de chantier pilote. L'ambition est de mettre en application ce projet dans la ville-centre pour ensuite le décliner -via l'institution métropolitaine- dans les autres communes membres de la Métropole. Celle-ci contribue au financement du projet, et la Ville de Grenoble met à disposition ses espaces publics pour tester son application. Dès le début, un chargé de projet de la Métropole sera en relation étroite avec la BEAEP (en tant que service conjoint) ainsi qu'avec la la MAEP, et sera l'interlocuteur privilégié entre les services de la VdG et les services de la Métropole. Chacun dispose de prérogatives spécifiques sur le territoire communal : la gestion des espaces verts et des réseaux lumineux pour la Ville, la gestion des voiries et réseaux cyclables pour la Métro notamment. Ainsi, dans l'élaboration d'un avant-projet, chacun des services doit nécessairement se concerter pour rappeler -à l'échelle parfois du bout de trottoir- quelles sont les prérogatives de chacune des institutions et comment ne pas empiéter sur celles des autres. Les chefs de services BEAEP, MAEP et le chef de projet à la Métropole ont connaissance de ces enchevêtrements lors des réunions préparatoires. C'est en cela qu'ils occupent une place centrale dès l'initiation du projet : ils en sont indispensables, le savent, et savent comment interagir avec les autres services.

On comprend dès lors que le projet possède une double ambition stratégique qui converge au printemps 2020. Une ambition politique puisque ses premiers instigateurs sont des candidats aux élections municipales (dont le réaménagement s'insère dans une stratégie de campagne politique). Ainsi qu'une ambition technique, puisque la collaboration entre les élus et certains cadres de la DECV est un indice de l'investissement en ressources humaines et financières que le DGS de la Ville de Grenoble est prêt à autoriser et fournir (le projet de réaménagement constitue un moyen de mobiliser les compétences disponibles de l'institution dans le respect de ses missions de service public).

Construction collective à partir d'une projection initiale

Les informations transmises par les instigateurs du projet de réaménagement au moment de la campagne électorale sont vagues. S'il est fait mention d'une « *rue piétonnisée, végétalisée, débitumisée par école* » (figure 3), les instigateurs ne se projettent pas plus loin dans le réaménagement tant que le résultat des élections municipales n'est pas connu.

Dès la victoire de l'équipe du candidat Piolle acquise à l'été 2020, la constitution de l'équipe projet se concrétise et, avec elle, un renforcement de la projection. L'un des premiers sujets de conversation porte sur l'agenda de projection des réaménagements. Plusieurs enjeux se croisent. Tout d'abord, la commande politique impose que l'agenda permette de capitaliser sur les impacts des réaménagements avant la fin du mandat (2026). À plus brève échéance, le service espaces verts fait remarquer que la fenêtre de plantations d'arbres et arbustes en pleine terre ne s'étend que sur une période spécifique : idéalement la saison hivernale. Si l'hiver 2020 est bien trop proche pour que l'équipe projet puisse organiser le début des réaménagements, c'est plutôt l'hiver 2021 qui est retenu. À celà s'ajoute le fait que la démarche d'un réaménagement des abords d'écoles dans l'optique d'une opération de débitumisation/végétalisation est nouvelle pour les services de la VdG. Il est donc prévu que les réaménagements portent sur quelques rues ciblées avant *l'industrialisation* du procédé pour l'ensemble des abords d'écoles. L'ambition va porter sur une quinzaine de rues terminées pour la rentrée scolaire de l'automne 2021, avec des éléments de végétation temporaires dans l'attente de la fenêtre de plantation en pleine terre durant l'hiver 2021.

Dans cette perspective, deux calendriers sont établis ; l'un, informel/interne, concerne le processus propre à l'équipe projet. L'autre, formel, concerne la communication publique de la VdG sur le projet. Ce calendrier formel prend place dans le premier document produit par le service de communication de la VdG à propos du projet Places aux Enfants[29].



En détail, le calendrier ci-contre (Figure 6 : *Agenda prévisionnel des travaux sur le projet Places aux Enfants*), tiré du fascicule officiel de la VdG annonce un lancement des chantiers pour juillet 2021 - l'ambition étant de ne pas interférer avec l'année scolaire. Puis d'ouvrir une phase de concertation en parallèle de la fenêtre de végétalisation en pleine terre à l'hiver 2021. L'objectif consiste à avoir une première série de réaménagements livrés pour le printemps 2022, qui, couplés avec plusieurs dispositifs[30] de concertations publiques, offrent un retour d'expérience permettant de fixer définitivement un procédé d'intervention pour l'ensemble des rues à venir.

Déjà, dans le cas de ce double calendrier, pointent des trajectoires différentes, parallèles, entre la projection faite par l'équipe projet et l'irruption pour les riverains d'un réaménagement dans leur quotidien.

Dans le huis clos de l'équipe projet, son agenda consiste à :

[29] Fascicule complet disponible en annexe 1.

[30] Sur lesquels je reviens ultérieurement.

- Élaborer un avant-projet (définir un plan d'aménagement, préparer des commandes pour du mobilier urbain et des interventions de travaux publics, démarrer la communication publique). Choisir 15 rues, réduites à 13[31], qui serviront de tests. -hiver 2020/printemps 2021.
- Mettre en route les travaux. Puis enclencher une phase de réunions publiques et une étape de *mesures d'usages* en interne pour produire de l'information sur l'impact des premiers réaménagements. -printemps/été/rentrée 2021.
- Organiser une phase de réajustements pour prendre en compte les retours d'expériences tant des techniciens que des riverains dans une logique itérative avant le lancement d'une nouvelle série de travaux. -printemps/été 2022.

La mise en route du projet démarre par le choix de 15 rues-pilotes[32]. Il existe au sein de la commune grenobloise 77 écoles publiques (42 maternelles et 39 primaires), cependant ces 15 rues ont été choisies par l'équipe MAEP qui avait, en amont[33], réalisé une typologie des écoles grenobloises en fonction de plusieurs critères tels que, entre autres, les niveaux de pollution atmosphérique mesurés à proximité, la présence ou non d'une route à sens unique à l'abord des entrées d'établissements. Cette typologie fut présentée aux élus qui portèrent leurs choix sur 15 rues qui avaient pour intérêt de répartir le projet sur l'ensemble de la commune et de servir de vitrines pour les rues à venir ; de tester des réaménagements dans des rues qui s'y prêtent sans trop de difficultés (par exemple au niveau des réseaux souterrains) ; de démarrer des réaménagements aux abords d'écoles situées dans des zones exposées aux pollutions atmosphériques.

[31] Du fait de la prévision de trop grandes difficultés sur 2 d'entre elles.

[32] Le détail des 13 rues se trouve en annexe #1.

[33] Dans le cadre d'un stage de master tutoré par la chef d'équipe MAEP.

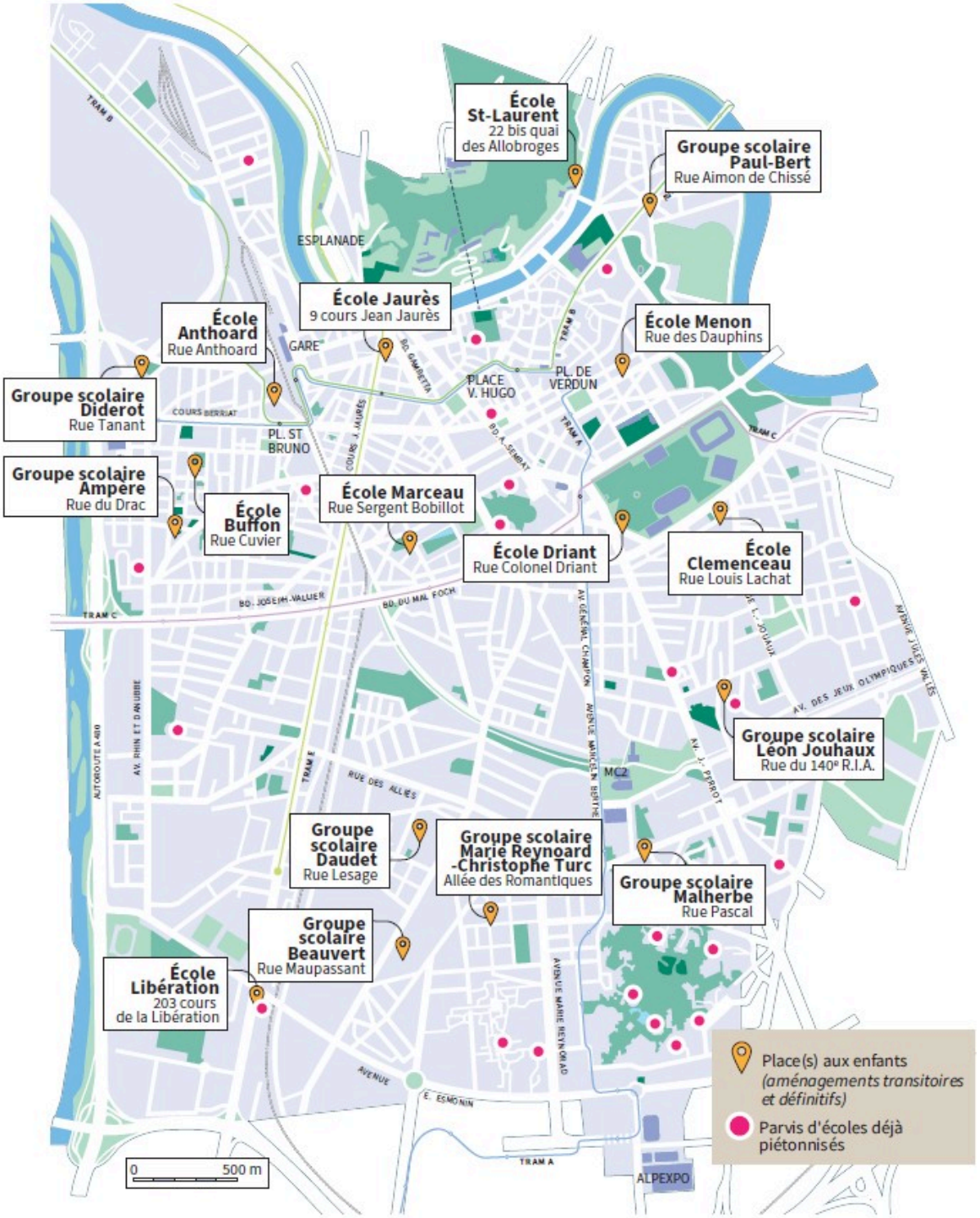

(Figure 7 : Carte des rues et écoles concernées par les réaménagements de 2021 ; source : Ville de Grenoble)

17 rues sont présentées dans le fascicule initial (Figure 6)[34]. Leur nombre diminuera à mesure que les premières difficultés apparaissent ; notamment après les diagnostics Voirie Réseaux Divers (VRD) réalisés par le BEAEP, laissant apparaître le fait que certains sous-sols de rues sélectionnées soient trop encombrés pour réaliser des travaux de végétalisation.

Au moment où démarre le mandat municipal, le projet Places aux Enfants (PaE) s'inscrit dans un plan plus vaste de rénovation et d'investissements dans les établissements scolaires au sein de la commune.

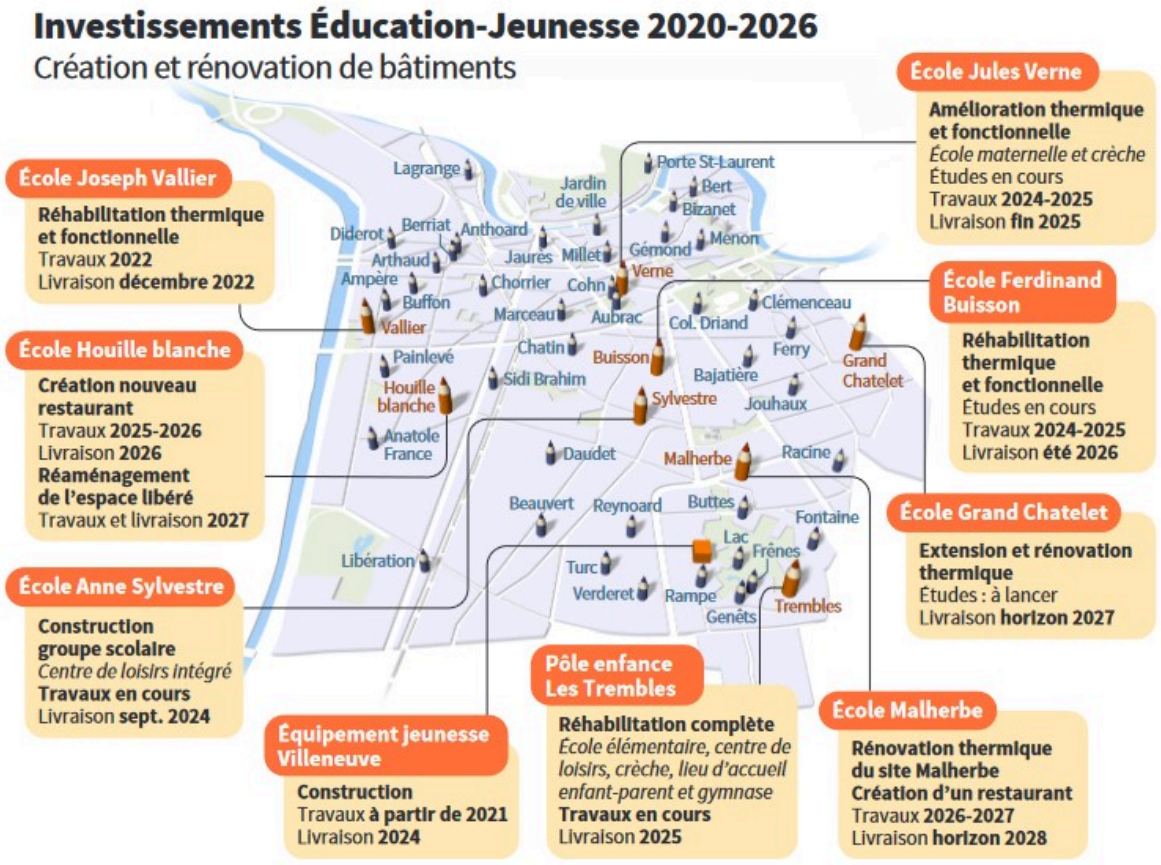

(Figure 8 : Carte des projets de réhabilitations/constructions programmés pour la période 2020/2026 ; source : Ville de Grenoble[35])

[34] À noter dans la carte de la figure 6 : le nombre d'écoles déjà dotées de parvis piétons au sein du quartier de la Villeneuve -quartier entièrement conçu dans les années 70 autour du grand parc Jean Verlhac (au centre des établissements scolaires)-.

[35] https://www.grenoble.fr/591-plan-ecoles-2015-2021.htm

L'inscription du projet PaE dans un plan scolaire plus vaste résulte de l'importance prise par ce sujet au sein des équipes grenobloises dans leurs missions de service public. Par le nombre d'établissements gérés par la commune, par les missions qui lui sont rattachées -restauration scolaire, mais aussi activités péri-scolaires- le thème de la scolarité constitue un levier d'action incontournable pour l'équipe municipale.

Enfin, l'agenda de projet est conçu pour entrer en résonnance avec d'autres projets : notamment à propos du projet de réaménagement des cours d'écoles *LibreCour* ; mais également dans la perspective d'utiliser l'expérience de PaE pour promouvoir la Ville de Grenoble au sein du Label Green Capital 2022[36].

Ce projet de réaménagement des cours d'écoles constitue le pendant intérieur du projet PaE pour les écoles. Un chantier pilote est mis en place durant l'année scolaire 2020/2021 dans l'école Clémenceau.

[36] Cela fait l'objet d'un développement dans le chapitre 3.



(Figure 9 : Le réaménagement de la cours d'école Clémenceau ; photo issue du journal Gre'net)

Ce projet porté par l'élue adjointe aux écoles et l'élue adjointe au quartier de l'école Clémenceau va impliquer la MAEP. L'équipe municipale va promouvoir une nouvelle approche de conception du projet en s'adjoignant les services d'une Géographe - Edith Maruejouls - chargée d'inclure les élèves de l'école Clémenceau dans la conception d'avant-projet. Dès ses prémisses -comme le rappellent les vœux de campagne de l'équipe d'E. Piolle- de nombreux ponts vont se faire entre les deux projets de réaménagements, au point que celui de la cour Clémenceau va avoir une influence indirecte dans la dynamique de PaE.

Dans la perspective d'une continuité des interventions réalisées par la VdG -via les plans pluriannuels de rénovations/réhabilitations d'établissements scolaires- le projet PaE s'inscrit dans un moment spécifique pour la commune. La convergence d'intérêts stratégiques entre la Direction Générale des Services et les élus grenoblois

permet de concrétiser une véritable projection au moment où j'intègre l'institution en septembre 2020.

Le contrat de collaboration Cifre à la Ville de Grenoble : un cadre de recherche embarqué

Comme présenté précédemment, j'intègre en septembre 2020 une institution dans un contexte particulier. À ce contexte s'ajoute la particularité du dispositif de financement de cette recherche doctorale conçu pour allier problématisation scientifique et demande opérationnelle.

Le dispositif Cifre est une méthode de financement utilisée pour faire porter le coût d'une recherche doctorale à une institution extérieure de l'écosystème de la recherche[37]. Une évolution récente du droit public[38] ouvre la possibilité pour les collectivités territoriales d'engager des agents non titulaires, sous contrat CDD, pour une durée allant jusqu'à 3 ans. De ce fait, les collectivités territoriales disposent désormais de la possibilité de recruter un agent non-titulaire, dévolu à une mission de recherche pour 3 ans, tout en bénéficiant du dispositif de financement Cifre. Bien qu'orienté initialement vers le financement de travaux en sciences appliquées de type ingénierie, chimie, biologie, etc., un concours de circonstances me permet de bénéficier de ce dispositif pour une recherche en sciences sociales en lien avec une collectivité territoriale.

Ce concours de circonstance intervient entre mon master et le début de la thèse, durant laquelle je fais l'expérience d'un emploi au sein d'une firme de financement des projets de R&D. J'y découvre la palette des dispositifs que le Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) met à disposition des entreprises et collectivités françaises pour soutenir les projets de recherche et développement qui seraient susceptibles d'être initiés par celles-ci : Crédit Impôts Recherche (CIR) principalement, et dans une moindre mesure la Cifre.

[37] De statut entreprises, associations ou collectivités territoriales.

[38] La loi Sauvadet de 2012.

Pour les entreprises, associations, et collectivités territoriales, le principe consiste à justifier, via une trame argumentative de quelques pages, de l'adéquation entre un investissement dans un projet et le caractère scientifique de ce dernier. Jugée ensuite par un expert du MESRI, l'entreprise, l'association ou la collectivité territoriale se voit octroyer une subvention calculée sur le montant de l'investissement qu'elle réalise pour son/ses projet(s)[39].

Très majoritairement, ce sont pour des projets d'innovations techniques ou de recherches appliquées que ces dispositifs de financement sont sollicités. Leur utilisation dans le cadre d'une recherche en science sociale ne va pas de soi. C'est à l'initiative de la directrice de la DECV, avec qui les modalités de collaboration ont été établies en parallèle de la campagne électorale, que nous formalisons un partenariat de recherche reposant sur le dispositif Cifre. Nous avons convenu de proposer un sujet assez général sur notre thématique à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT -une émanation du MESRI chargée de piloter le dispositif Cifre-) puis, dans une logique itérative, de décider après les élections municipales de la façon de collaborer concrètement ensemble. Le projet de thèse est soumis à l'ANRT en janvier 2020.

L'ANRT impose un contrat de partenariat entre quatre parties. Dans mon cas, il s'agit de :

- l'ANRT, qui pilote la convention de partenariat entre les parties prenantes et subventionne l'institution d'accueil.
- La Ville de Grenoble, institution d'accueil qui propose un thème ou un sujet de recherche et met à disposition un contrat de travail ainsi que des moyens financiers et techniques pour mener à bien le travail de recherche.
- Le Laboratoire UMR 5600 Environnement, Ville, Société (EVS), qui se porte garant scientifiquement de la qualité du travail de recherche (il s'agit du laboratoire de rattachement de mes encadrants de thèses (M. Lussault et G-H. Laffont).
- Enfin, de moi-même en tant que doctorant, sous contrat de travail pour une mission de recherche avec la VdG ; sous convention d'encadrement et de formation avec le Laboratoire EVS ; sous convention d'obligation de respecter,

[39] Mon rôle consistait à élaborer la trame argumentative à destination du MESRI avec les informations que les entreprises nous transmettaient sur leurs projets.

auprès de l'ANRT, mon contrat de travail et mon intégration dans le Laboratoire EVS.

Une recherche en interface

Chacune des parties prenantes actives (le doctorant, la VdG, le Laboratoire EVS) jouent un rôle dans la formalisation du projet de recherche. J'intègre une composante du laboratoire EVS où se côtoie une équipe pluri-disciplinaire. Des titulaires et doctorants en sciences sociales (dont mes directeurs de thèse) abordent une grande diversité de thèmes et de terrains. De plus, une partie de la composante accueille des chercheurs en géomorphologie dont les méthodes et les objectifs de recherche diffèrent nettement des travaux de mes confrères/consoeurs en sciences sociales. Cette intégration dans ce laboratoire permet de m'ouvrir à une grande variété de manières de faire de la recherche scientifique.

Concernant la DECV au sein de la Ville de Grenoble, les interlocuteurs que je rencontre avant la thèse et à ses débuts ne sont pas de formations scientifiques. Mon arrivée dans les services est un effet d'opportunité puisque le DGS semble favoriser le recours à ce dispositif Cifre parmi les chefs de services pour enclencher des missions de recherche. Avant mon arrivée, seule une doctorante en sciences sociales avait bénéficié de ce type de contrat au sein de la VdG. À mon départ, trois doctorants supplémentaires ont rejoint l'institution, signe d'un intérêt et d'une familiarisation grandissante parmi les cadres et le service RH.

La directrice de la DECV et moi-même, conscients dès nos premiers contacts fin 2019 que nous n'interagissons pas sur des bases communes scientifiquement, avons fait le choix de nous concentrer sur des objets communs d'intérêts : l'espace public et les pratiques qui s'y déploient. Dans la perspective de produire de *bons aménagements* de la part de mes interlocuteurs à la VdG, il est essentiel que les services possèdent des informations sur les effets/les impacts de leurs interventions. Une logique itérative d'essais/améliorations est clairement affirmée. Je comprends alors que ma mission de recherche est adossée à une double ambition pour mes interlocuteurs :

- étudier l'appropriation des futurs espaces publics réaménagés pour et par les riverains[40].
- qualifier la performance de l'intervention des équipes de la VdG à travers différents critères d'appropriations (que nous n'avions pas précisés).

La directrice de la DECV me pense crédible pour réaliser cette tâche car j'avais déjà eu une expérience similaire en master 2. Cette position en interface entre l'aspect opérationnel d'un acteur public de l'aménagement du territoire et les prémices d'une réflexion de recherche m'est alors familière.

Cette expérience de master consiste en un mémoire devant être réalisé dans le cadre d'un stage. Le Labex Intelligence des Mondes Urbains (IMU) me finance ce stage, à la condition que je réalise le mémoire en collaboration avec une institution partenaire de mon choix. Je me rapproche alors de la Société Publique Locale - Confluence à Lyon (SPL). Cette institution publique a pour fonction d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du projet de réaménagement du quartier de la Confluence. Je démarre mon mémoire au moment où la SPL, qui venait de terminer le réaménagement des quais de Saône - du musée de la Confluence jusqu'aux Archives Municipales à Perrache - lance un observatoire afin de mener des actions de communication et de concertation auprès des riverains. Cet observatoire, orchestré par la responsable du service communication/concertation de la SPL Confluence (mon interlocutrice institutionnelle), sous-traite à un sociologue indépendant plusieurs enquêtes portant sur le déroulement de la vie au sein du nouveau quartier. Celui-ci propose d'être épaulé dans sa mission, ce à quoi j'ai participé. C'est ainsi que je démarre simultanément sur un même terrain deux enquêtes en parallèle avec des méthodologies et des objectifs différents. Ces deux enquêtes concomitantes m'offrent une première expérience de recherche en situation. Celle-ci se révèle féconde car chacune des deux enquêtes se confrontent l'une à l'autre. Menées simultanément, j'en compare autant les modalités d'applications que les résultats.

De cette double expérience résulte une même conclusion à propos du statut des données recueillies : ces données, prises brutes, n'ont pour fonction que de refléter un savoir qui appartient à ceux qui produisent l'acte - soit « l'idée de savoirs mobilisables en situation » (Rullac, 2021) - et dont il revient aux membres de la SPL

[40] Appropriation de l'espace comprise au sens aménagiste de « conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et et symbolique de leur environnement spatial » (Merlin, 2015).

de dévoiler le sens véritable[41]. Le résident du quartier devient un expert de son habitat, conférant à ses pratiques spatiales et à ses paroles valeur de preuve. Par sa simple existence - audible et observable - il porte en germe cette vérité. L'espace réaménagé n'est que le support d'expression de cette existence ; la tâche de la méthode d'enquête consiste alors à investir cet espace public[42] pour recueillir les pratiques qui jalonnent le quotidien.

Ce résident-expert, mes interlocuteurs institutionnels à la SPL accordent d'autant plus de légitimité à ses propos du fait de « la reconnaissance de leur expertise technique grandissante en matière d'urbanisme » (Adam, Laffont, Seguin, 2015). Nous recrutons alors des mots dont la fonction est d'alimenter un discours de légitimation à propos du réaménagement en train de se faire. Le fait que mon interlocutrice à la SPL, qui dirige également l'Observatoire du Logement à la Confluence, soit chargée de communication par l'institution SPL Confluence ne laisse que peu de doute sur l'ambition communicationnelle de l'entreprise.

Le sentiment d'alors est que « L'observable est défini avant l'observée » (De Certeau, 1970). Nous nous appuyions sur des données recueillies *a posteriori* pour construire la légitimation de notre action. L'intérêt pour moi consiste à faire l'expérience du long processus qui amène à l'apparition de la donnée en tant que méthode de légitimation de l'action. C'est également l'expérience d'une connivence entre deux institutions (le Labex IMU/la SPL) autour d'un objet d'intérêt commun (l'aménagement des espaces publics) selon une même approche : spéculative. Cette approche spéculative, je la conçois dans le cadre de mon enquête de mémoire à travers l'exercice d'hypothèses de recherche ; dans le cadre de l'observatoire mené par la SPL, je la conçois à travers l'exercice de légitimation de l'intervention publique. S'il y a une même approche spéculative, les finalités attendues ne sont pas

---

[41] L'enjeu de la donnée (pour mes interlocuteurs ; pour moi ; pour moi par rapport à mes interlocuteurs) est primordial dans l'ensemble de cette expérience de thèse, et fait l'objet d'un développement dans le chapitre 2.

[42] Dans ce manuscrit, je fais référence à l'espace public au sens strictement réglementaire de « partie du domaine public non bâti » (Merlin, 2015). L'organigramme de la VdG montre que l'institution VdG comporte deux équipes de Maîtrises d'Ouvrages, l'une concernant les espaces publics (la mission MAEP), l'autre concernant l'immobilier public (par exemple les écoles). La Maîtrise d'Ouvrage concernant les espaces publics opère dans les périmètres extérieurs, renvoyant à « l'idéal-type de l'agora » (Lussault, 2013). Je n'ai pas plus approfondi cette notion dans ce manuscrit ayant considéré dès les débuts de mes travaux que ce type d'espace particulier, bien que discutable, constitue plus une modalité d'action qu'un enjeu de réflexion. D'une certaine façon je me suis rangé dans la conception qu'en ont mes interlocuteurs à la VdG pour qui cet espace particulier n'a pas vocation à être remis en cause. Pourtant, la lutte pour la transition écologique ne s'arrête pas au palier de la porte, comme l'exemple de l'éco-quartier grenoblois De Bonne l'illustre, avec une intervention de la municipalité jusque dans le domicile des habitants (via les modes d'isolations ou de sociabilités qui y sont favorisés).

les mêmes. C'est en ce point précis que je comprends ma position de chercheur comme une interface entre deux entités distinctes.

Situer ma position de recherche

Cette expérience me rend donc crédible auprès de la directrice de la DECV car elle suppose de maîtriser l'approche spéculative ; maîtriser ma posture en interface entre deux institutions différentes ; enfin, maîtriser l'objet de réflexion que constitue l'espace public réaménagé. Par mimétisme, un schéma similaire à la SPL se met alors en place avec la VdG. Ce schéma, je l'encourage d'autant plus que j'entre en interaction avec une institution et un terrain que je ne connais pas. De ce fait, je positionne très tôt cette recherche dans le cadre d'une *situation* comprise comme « convergences relationnelles -ce qui ne signifie pas consensuelle- d'individus au sein desquelles s'épanouissent des stratégies actorielles et se manifestent des outils et objets divers » (Lussault, 1996). Il y a convergence d'approche et de terrain avec un groupe d'acteurs institutionnels ayant des ambitions stratégiques et politiques claires. Par cette convergence, je ne considère pas ma position de recherche de façon surplombante mais embarquée. Cela conduit à un réflexe peut- être classique dans le contexte d'une recherche financée par le dispositif Cifre : je me positionne afin d'articuler entre elles les postures de mes différents interlocuteurs (Catteau, 2024). Néanmoins, de part mon expérience avec la SPL, j'ai également le souci de me positionner de façon suffisamment indépendante afin de « ne pas basculer vers le rapport d'expertise et la prospective » (Rouchy, 2017). C'est dans la caractéristique même de ce positionnement que je considère « être engagé dans (mon) terrain, mais aussi par (mon) terrain » (Alam, Gurruchagan, O'miel, 2012).

La position théorique que je défends dans ce manuscrit découle irrémédiablement de ma conception situationnelle telle que présentée précédemment.

Afin de m'ancrer dans cette situation particulière de recherche, je fais appel à des ressources épistémologiques auxquelles j'ai un accès immédiat. De par ma formation universitaire, je mobilise en première instance la métaphore de la dimension spatiale des sociétés selon laquelle « l'espace est par essence social, en tant qu'il est construit,

produit, pratiqué, représenté par les individus et les groupes sociaux » (Veschambre, 2006). Si V. Veschambre propose de mobiliser la métaphore de la dimension spatiale des sociétés, c'est notamment pour en montrer la performance dans l'analyse -en géographie sociale- des rapports sociaux et des inégalités. Je m'appuie sur cette métaphore de façon peut-être plus pragmatique pour construire avec mes interlocuteurs à la VdG un canal de discussion commun. En effet, je conçois qu'un « espace est par essence social » pour au moins deux raisons.

La première raison consiste à respecter la posture de mes interlocuteurs pour qui l'espace, parce qu'il est un construit social, possède la capacité de mobiliser politiquement les grenoblois à travers leurs pratiques spatiales. Agir sur l'espace constitue dès lors un moyen de décliner une ambition tant stratégique que politique pour les élus et les cadres de la VdG.

La seconde raison réside dans l'aspect dimensionnel de cette posture vis-à-vis de l'espace. En considérant que l'espace est social, je fais le choix de me placer en position d'interdépendance entre la géographie que je souhaite exercer et les autres dimensions du social (politique par exemple). Je fais le choix de considérer que, dans le cadre de ce travail de recherche, je ne suis pas autonome vis-à-vis des autres pratiques (scientifiques ou non) avec lesquelles je vais nécessairement entrer en interaction.

En cohérence avec les circonstances d'une recherche embarquée, cette dimension spatiale de la société me donne la capacité d'être en articulation entre les différents interlocuteurs que je rencontre. En revanche, ce positionnement *théorique* à propos de la spatialité comporte le potentiel de me placer en porte-à-faux vis-à-vis de mes interlocuteurs à la VdG. Car, si nous nous entendons sur le rôle relationnel de l'espace (de réaménagement), je pressens néanmoins une posture positiviste à propos de celui-ci : la relation de l'individu à l'espace est appréhendable par l'observation empirique des faits. Dans ce cas, la raison de ma présence consiste à « formuler des lois reliant entre eux les faits, selon des régularités constatées, menant à la prévision de phénomènes » (Ruby, dans Lévy, Lussault, 2013).

L'espace est alors un prétexte à « des analyses empiriques dans lesquelles on donne une place aux dimensions spatiales dans l'interprétation » (Volvey, Stock, Calbérac, 2021) ; interprétation devant servir, dans le contexte d'une thèse Cifre au sein d'une collectivité territoriale, à guider l'intervention politique.

J'accepte cependant ma position intermédiaire avec l'idée de proposer à mes interlocuteurs de dépasser un positivisme auquel je ne souscris pas. Ou, au pire des cas, de tenter une conciliation d'approches différentes.

En outre, en faisant le choix d'encourager un schéma de collaboration avec la VdG similaire à celui de la SPL, la conséquence est de prolonger les questionnements soulevés dans l'expérience antérieure. Ces questionnements sont issus de la rencontre entre mon terrain d'enquête d'alors et des travaux utilisant l'entrée par le tourisme comme thème de réflexions. Celles-ci, portées par une équipe de chercheurs, l'équipe Mobilités, Itinéraires, Tourismes (MIT), ont notamment « mis l'accent sur le recentrage sur la personne, l'acteur (le touriste) -qui était oublié, par les uns, et ravalé au rang de sujet manipulé par les entreprises capitalistes, par les autres- ce qui induit également une réflexion sur la mise en acte du projet et sur la capacité du touriste à se confronter à l'altérité » (Knafou, 2018). L'enjeu, dans le contexte de mes deux enquêtes parallèles, consiste à interroger la part d'autonomie des riverains dans leurs capacités à interagir tant avec des acteurs extérieurs qu'avec des espaces conçus *avec/pour eux*. Dans cette perspective, le projet de réaménagement des espaces publics à Grenoble constitue un relais pertinent de réflexion puisque la demande de la directrice de la DECV porte justement sur les manières dont les riverains peuvent intégrer le processus de transformation des espaces publics (via une panoplie de dispositifs participatifs), mais également sur la façon dont ils s'adaptent *a posteriori* à l'intervention de la VdG.

Si je n'ai pas de réponses à lui apporter après mes deux enquêtes de master, il transparaît aussitôt que nous sommes intéressés par un même processus[43] de recréation. Cette notion désigne « l'ensemble de pratiques, de normes, d'institutions et de représentations qui se caractérise par un *relâchement des contraintes* (Elias, 1994) et des pratiques *déroutinisantes*, en somme une libération contrôlée du self-control quotidien. Elle est en rupture avec la sphère du quotidien, marquée par un fort auto-contrôle des émotions et un caractère récursif des pratiques[44] ». Cette recréation m'interpelle alors pour sa capacité à interroger des manières ordinaires de sortir de la routine. C'est notamment le propos de P. Violier qui l'utilise en tant que
« reconstitution, après le travail, du corps et de l'esprit, choix impliquant un , conscient et inconscient » (Violier, 2007). Cela suppose la capacité pour un individu

[43] Qui sera central dans le projet de thèse que nous soumettrons à l'ANRT.

[44] https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/recreation

de mobiliser un espace en tant que ressource -éventuellement de façon subversive- afin d'échapper à la récurrence des pratiques quotidiennes.

Cette recréation intéresse mon interlocutrice pour au moins deux raisons : déjà, par l'aspect émancipateur que ce concept recèle et qui constitue pour elle (il me semble alors) une valeur forte, potentiellement associable à *un bon aménagement*. L'espace recréatif constitue dès lors un levier d'émancipation de l'usager des espaces publics. D'autre part, la proximité du mot recréatif avec sa source « récréatif », est cohérente avec les lieux sur lesquels les membres de la VdG prévoient d'intervenir : les cours de récréation et les abords d'écoles municipales.

À travers l'exemple de Paris-Plage, ce processus recréatif est abordé en tant que « dispositif matériel et symbolique (qui) cherche à stimuler un arrachement temporaire de la ville en proposant aux visiteurs une sorte de jeu sur la distance avec le quotidien » (Pradel, Simon, 2012). Dans ce contexte, la Ville de Paris adopte une pratique professionnelle scénographique dans laquelle les riverains de la Seine sont incités à jouer un rôle qui n'est pas le leur dans l'ordinaire. C'est l'exemple d'une volonté *euphorique* de modifier des pratiques, et je considère que mes interlocuteurs à la VdG se situent dans la même ambition.

Si B. Pradel et G. Simon concluent leur réflexion en rappelant l'autonomie du citadin qui fait le choix de participer ou non à l'événement Paris-Plage afin « d'éprouver la société à laquelle il appartient à travers ce type d'expériences, certes politiquement construites, mais socialement partagées », les auteurs interrogent également la pratique aménagiste qui « instrumentalise ainsi un rapport touristique au monde pour proposer un modèle de vivre-ensemble éphémère et ludique ».

Une entrée par l'appropriation des espaces publics ?

Suite à nos premiers échanges, et à mesure que la position que je vais assumer durant mes travaux se concrétise, les évènements s'accélèrent. Cette position intermédiaire de géographe embarqué dans l'application d'une politique de réaménagement des espaces publics me force à adopter le rythme de mes interlocuteurs. À l'image de l'événement Paris-Plage, ce rythme possède une double caractéristique : l'intervention dans l'espace public est itérative, donc régulièrement re-questionnée, ré-adaptée. Cette intervention s'inscrit dans ce que mes interlocuteurs nomment un urbanisme de transition. Le rythme est donc constant et

haché régulièrement par des ajustements. Dans cette dynamique particulière, mes interlocuteurs évoquent *l'amélioration continue* de l'intervention qu'ils mènent. L'appropriation des espaces réaménagés est un critère qui sert à ré-interroger leur intervention.

J'y décèle un enjeu en particulier : celui de légitimer leur posture politique en incluant dans la dynamique du projet l'avis des usagers des espaces publiques. Cette volonté d'élargir le champ des intervenants dans les différents sujets dont la VdG s'empare constitue un élément récurrent parmi les collaborateurs que j'ai pu rencontrer durant mon intégration au sein de l'institution. J'associe cette volonté politique à la logique d'un empowerment entendu comme un apprentissage de la vie politique communale (Bacqué, Biewener, 2013). Apprentissage qui fait écho au lieu même concerné par le réaménagement des espaces publics : les écoles. Dans cette logique de l'empowerment, l'apprentissage « implique le développement d'une capacité d'action individuelle reposant sur une capacité à faire des choix rationnels, utiles, effectifs ou intentionnels ». Déployée à Grenoble dans plusieurs démarches parallèles de *démocraties participatives*, cette logique interroge le statut donné par mes interlocuteurs à l'usager des services publics. Si je ne partage pas les postulats d'un acteur rationnel et intentionnel ayant été mis à mal par plusieurs disciplines en sciences sociales (Girard, 2009), mon rôle n'est pourtant pas de remettre en cause la position de mes interlocuteurs à la VdG. Je m'interroge néanmoins sur ce statut car, en fonction de leur position, ma contribution va en être influencée. Si je conçois qu'un individu en société est un acteur amené à interagir avec d'autres acteurs (ou groupes d'acteurs) et des actants[45], l'appropriation d'un espace réaménagé constitue une modalité d'interaction qui peut être fondatrice de mon travail de recherche.

Or, une autre particularité de mes circonstances de travail réside dans le fait que la commande qui m'est faite provient d'un groupe d'acteurs (mes interlocuteurs à la VdG) pour qui l'appropriation semble se référer à des registres « de l'apprentissage et de la familiarisation, conçus comme intériorisation cognitive : s'approprier un espace veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente et stratégique » (Ripoll, Veschambre, 2006). Cela fait écho à une réflexion menée par F. Ripoll sur la place de l'appropriation de l'espace dans les enjeux et revendications des mouvements sociaux -dans la perspective d'une contestation militante notamment- (Ripoll, 2005), sauf que dans mon contexte de travail la contestation par l'appropriation spatiale est incitée par des acteurs politiques légitimes. Dans le cadre d'une *lutte pour la transition écologique*,

[45] Compris comme des acteurs sans capacité stratégique ni énonciative (Lussault, 2013) -comme la VdG, le service publique- mais avec une capacité d'action dans l'influence qu'ils peuvent posséder sur d'autres actants.

s'approprier un espace public (par des pratiques spécifiques) qualifie l'individu en tant qu'acteur politique.

De ce fait, je suis incité à observer/documenter un dialogue entre deux parties ayant des savoirs différents sur l'espace public : celui des initiateurs du projet de réaménagement disposant *a priori* d'une maîtrise anticipée des enjeux de l'intervention ; et celui des futurs riverains disposant d'un savoir empirique du réaménagement par leurs pratiques quotidiennes (Depraz, Cornec, Grabski-Kieron, 2016). Ce dialogue, je suis mandaté pour en renseigner la partie empirique. Ce renseignement apporte deux types d'informations à mes interlocuteurs : d'une part, les caractéristiques de l'acceptation sociale par les riverains concernant la politique de réaménagement. D'autre part, les pistes d'ajustements pour la VdG grâce à un savoir « profane » qui importe dans la perspective d'un usager à associer à la démarche politique. Donc, par le réaménagement, je suis idéalement placé afin de « cerner à chaque fois en quoi la spatialité intervient comme modalité particulière d'une forme d'appropriation des enjeux territoriaux ».

Après ces quelques échanges préliminaires, ma position se clarifie. Je comprends que je suis embarqué dans une institution dont mes interlocuteurs m'ont -directement ou indirectement- exposé tout un faisceau d'enjeux cohérents (d'abord l'enjeu de la lutte pour la transition écologique, puis tous les autres qui en découlent ou en sont intimement liés : enjeu de la participation citoyenne, l'enjeu de l'apprentissage par les usagers de pratiques valorisées, l'enjeu de la légitimation politique et stratégique des cadres de la VdG par la performance de leur intervention dans l'espace). Je comprends le mandat qui m'est donné face à ces enjeux. Je fais le choix de me positionner dans la perspective d'une recherche située car ma réflexion doit concilier des types de savoirs différents. À ce stade préliminaire, nous (la directrice de la DECV, mes directeurs scientifiques et moi-même) décidons d'orienter une réflexion sur la notion d'appropriation spatiale. Celle-ci a l'avantage d'être dans la continuité théorique et opérationnelle de mes enquêtes précédentes. Elle concerne mon financeur la VdG dans la perspective d'opérations de réaménagements importantes. Elle m'intéresse scientifiquement pour le potentiel heuristique qu'elle comporte dans cette situation particulière de travail.

Nous soumettons alors un projet de thèse à l'ANRT début 2020 pour une validation et une formalisation de notre collaboration de recherche.

Une position contrariée par des évènements extérieurs

Le dépôt de notre dossier à l'ANRT en février 2020 s'effectue à l'intersection de deux évènements : la période de campagne électorale et l'irruption de la pandémie de Covid.

Loin de n'être qu'une parenthèse dans l'expérience de la thèse, la pandémie qui s'installe dès le début de l'année 2020 constitue un élément à l'influence considérable. Si cette pandémie mobilise de nombreuses disciplines scientifiques, tant pour la combattre que pour en saisir les effets (Terral, Gaille, 2020), il est ici question de la façon dont elle[46] aura pris à partie ma position de recherche en train de se constituer. Car son apparition, au moment où nous soumettons le projet de thèse, fait irrémédiablement bifurquer la projection tant spatiale que temporelle des travaux (de recherche et de réaménagement). Cette influence va se cristalliser sur plusieurs points :

- Le moral des équipes à la VdG va être durement impacté, avec des dépressions et mouvements de personnels et d'organigrammes importants -dont mon interlocutrice institutionnelle-, phénomène renforcé par le début du nouveau mandat à l'été 2020.

- L'instauration du télétravail et l'épisode de confinement de l'hiver 2020 vont avoir deux conséquences : transformer mon rapport personnel au terrain grenoblois (je suis moins au bureau qu'initialement prévu ; les rues sont vides) ; contribuer à repousser le début du projet de réaménagement. Modifier/adapter l'agenda de projection était une nécessité pour mes interlocuteurs, mon inscription dans son déroulé va alors très tôt passer au second plan.

- Le statut de l'enquête de proximité dans un monde qui institutionnalise la distance comme rapport normal aux autres. S'intéresser par exemple aux expériences sensibles dans l'espace public devient physiquement intrusif, en tout cas illégal.

[46] En quasi-personnage, un actant.

L'agenda politique se juxtapose à la pandémie, il en accentue les effets réciproques. La campagne municipale, remportée en juin 2020 par le maire en place[47], s'inscrit dans un mouvement plus large voyant le parti EELV remporter plusieurs villes majeures. L'été 2020 est le théâtre d'un jeu de chaises musicales pour plusieurs cadres de l'institution Ville de Grenoble, présageant d'un début de mandat mouvementé au niveau de l'organigramme municipal. C'est bien le cas lorsque la directrice de la DECV assume des missions de direction générale par intérim dès septembre avant de se mettre en retrait de l'institution au cours de l'hiver suivant[48]. Cet événement n'était qu'un des signes d'une transformation globale des services municipaux qui se perpétue encore au moment où j'écris ces lignes : changements des directions, changements des cadres[49].

Une certaine continuité du service public

Je découvre alors une institution qui allie rotation des ressources humaines et continuité du service public. Cette continuité s'appuie sur la notion d'urbanisme transitoire qui, bien qu'antérieure à la pandémie, constitue une stratégie d'action performante dans les circonstances de l'année 2020 (Chardonnet, Darmaillacq, 2020). À Grenoble, cet urbanisme transitoire constitue un outil d'expérimentation pour concilier la transformation des usages induits par la pandémie avec les pratiques professionnelles des équipes d'aménagement du territoire.

[47] Avec un niveau d'abstention très important, là encore la pandémie accentuant une tendance politique.

[48] Puis entamer une mobilité professionnelle en direction de la Métropole de Lyon en 2021.

[49] L'organigramme utilisé plus tôt dans ce chapitre est le premier édité par les services RH de l'institution depuis de nombreux mois.



(Figure 10 : Le Courrier International : « Changer les villes », mai 2020)

Un double jeu s'instaure alors. À des pratiques rhétoriques d'injonctions au changement de comportement dans l'espace public, je fais le constat d'une permanence dans les manières de procéder de mes interlocuteurs (via la logique du projet incarné par des interventions de types urbanisme transitoire). Ce double jeu transparaît dans l'abondance de textes auxquels j'ai accès au sein de la VdG à propos de la pandémie concernant l'objet "ville". Comme le titrait la une d'un journal disponible dans notre salle commune, le mot d'ordre consistait à *repenser* la façon de concevoir ces métropoles qui étaient les foyers pandémiques avec la plus grande vitalité.

Notons que le titre inclut l'assertion *Après la pandémie* comme pour l'inscrire dans une flèche du temps où la Covid s'exprime en tant qu'événement à comprendre et dépasser en *repensant* l'habitabilité des villes.

Ainsi, comme le décrypte un article publié dans le Gre.Mag[50] de l'été 2020, l'outil pour répondre à l'événement pandémique c'est « *l'urbanisme tactique*[51] ». Cet outil est l'expression d'un « *espace public urbain (qui) accueille des aménagements temporaires, le rendant plus souple, évolutif, adaptable, ré-ajustable (...) L'objectif est d'allier distanciation physique, sécurité et la convivialité propre à ces lieux de rencontres et d'interactions* ». De fait, l'article énonce des dispositifs d'aménagements initiés en amont de l'évènement pandémique : test de périmètres de piétonnisation, test d'extension de période pour les terrasses estivales, extension du réseau TempoVélo avec des pistes cyclables temporaires. L'article semble prendre comme prétexte la pandémie pour justifier des opérations qui auraient eu lieu quoi qu'il en soit : « *À Grenoble, le post-confinement est à l'heure de l'adaptation de ses espaces publics, en coeur de ville, aux abords des écoles, ainsi que sur les voies de circulation* ». Ainsi, la pandémie ne bouleverse pas les pratiques des acteurs de l'aménagement à la Ville de Grenoble, elle les conforte, les justifie.

D'ailleurs, comme l'exprime un dossier publié en mars 2021 (Diagonal, numéro 211, mars 2021), les interrogations à propos de la pandémie concernent d'abord le degré de résilience de la métropole : « *Dans le contexte actuel, comment la Covid-19 est-elle venue conforter ou infléchir la trajectoire de transition de la métropole alpine ?*[52] ». L'interviewé, membre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, offre une réponse limpide : « *la pandémie accélère l'envie d'expérimenter d'autres modèles économiques - système alimentaire territorial, économie de la sobriété - et de relocaliser les flux et productions* ». La pandémie agit ici comme un événement qui aura catalysé les politiques publiques. Elle conforte des pratiques et les logiques qui les sous-tendent.

Le constat que je porte sur cette juxtaposition - et certains de ses effets contradictoires - va dès lors alimenter une série de questionnements : quelle forme va prendre le projet politique de transition écologique dès lors que s'imposent des imprévus (de l'ordre de la pandémie) ? Comment la dynamique collective qui va en résulter va opérer des transformations dans les manières d'interagir au sein de l'espace public ? Plus personnellement, comment assurer la scientificité de mon enquête dans le contexte d'un dispositif de réaménagement initié au cœur d'une pandémie mondiale ?

L'enquête exploratoire de décembre 2020 : limites et enjeux méthodologiques dans mon

[50] Journal mensuel édité par l'institution municipale.
[51] Gre.Mag, édition été 2020 : https://www.grenoble.fr/574-nos-publications.htm?indicePage=3
[52] https://diagonal.hypotheses.org/files/2021/03/Diagonal_211_complet_BasseDefinition.pdf

La convergence de l'agenda politique et de la pandémie contribuent donc à déstabiliser ma position de recherche durant ses premiers instants. En revanche, concernant le volet opérationnel de la politique de réaménagement des espaces publics, deux chefs d'équipes (en Maîtrise d'Ouvrages et en Bureau d'Études) restent en place et préparent la phase d'avant-projet. Ils deviennent *de facto* mes interlocuteurs au sein de la VdG.

Ainsi, lorsque mon intégration dans l'institution démarre à l'automne 2020, la consigne pour les membres de la DECV consiste à privilégier le télétravail. De ce fait, les premiers rapports avec mes collaborateurs sont disparates et souvent en visioconférence. Il faut se rappeler que la pandémie connaissait un regain à la suite de la période estivale. Ces contacts disparates et à distance ralentissent considérablement le rythme et la teneur des interactions entre protagonistes. Après un premier trimestre, je saisis que le projet de réaménagement aura bien lieu malgré les circonstances nouvelles. En revanche, il était évident que rien ne se passerait comme projeté avant le début du doctorat. Je prenais les devants et proposais aux membres de l'équipe projet -en train de s'organiser autour du réaménagement des abords d'écoles- une enquête exploratoire sur un terrain restreint.

Ce terrain est composé d'un petit ensemble de rues adjacentes dont l'une jouxte l'école Diderot, et dont j'avais eu connaissance qu'elle servirait de rue pilote pour la suite du projet. Mon intention est alors de commencer à marquer ma présence dans l'écosystème qui se met lentement en place autour du projet. En utilisant le prétexte de cette enquête exploratoire, je tente de déclencher une entrée sur mon terrain -celui partagé avec les membres de la VdG-. Je me donne comme objectif de montrer à mes collaborateurs certaines méthodes d'enquêtes mobilisables et, plus généralement, tenter de contribuer à la dynamique du service municipal. Cette enquête, nommée *Diagnostic du quartier Tanant*, était prévue pour décembre 2020. Elle s'est étalée sur une semaine, mais un nouveau confinement mis en place par les autorités en prévision des fêtes de fin d'année chamboule encore nos prévisions. C'est alors une enquête exploratoire qui se déroule dans des rues quasi vides. Pour respecter mon engagement pris durant nos discussions préliminaires, je décide de faire abstraction des circonstances et de mobiliser des méthodes éprouvées auparavant durant ma collaboration avec la SPL Confluence. Je consigne alors les rares activités dans une atmosphère si étrange d'immobilisme total[53].

[53] Il avait, en plus, neigé à Grenoble ces jours–là.

Si mes collaborateurs voulaient considérer l'épisode du confinement comme une exception dans la dynamique du quotidien au sein des rues dont ils ont l'administration, je pressens cependant qu'il faut le consigner car il ne serait pas qu'une parenthèse. Confronter mes interlocuteurs et moi à cette méthodologie dysfonctionnelle d'enquête me semble alors une étape nécessaire pour ouvrir une réflexion et modifier éventuellement tant ma méthodologie que notre collaboration.

En effet, comment capitaliser sur des pratiques qui n'adviennent pas ? L'absence de données n'était alors pas une information exploitable, d'autant plus qu'elle était le fait d'un événement exceptionnel. La variation des rythmes -ici un temps lent-, posait plus de questions qu'elle n'en résolvait à ce stade embryonnaire de la politique de réaménagement et de mes travaux de doctorat. L'enquête préliminaire n'a pas fait long feu et la remise en cause de ma posture est dès lors indispensable.

Cette situation soulève alors plusieurs interrogations. La demande initiale de cette mission de recherche avec la VdG consiste à produire des éléments de connaissances pour accompagner la direction chargée de l'application d'une politique de réaménagement des espaces publics. Cette traduction spatiale d'une politique de lutte pour la transition écologique possède une valeur heuristique par la façon dont la notion d'appropriation y est exploitée en tant que manière de faire la ville pour et par les usagers du service public. Par extension, c'est le choix de ma position intermédiaire entre laboratoire, ministère et collectivité territoriale qui invite à questionner mon rôle de jeune chercheur dans l'articulation entre théorie, méthode et opérationnalité.

En outre, confronté à une situation plus dynamique qu'initialement prévue, mon terrain et ma méthode sont largement remis en cause. Cette dynamique, ce rythme qui s'impose à tous les collaborateurs m'interroge sur la façon dont ceux-ci vont s'y adapter : quelle va être la stratégie de l'institution pour intégrer les événements imprévus auxquels nous sommes confrontés ? Comment expliquer cette réaction des services de la Ville qui exploitent la survenue de la pandémie pour justifier une intervention spatiale prévue largement en amont ? Comment ma position me permet désormais de renseigner les pratiques des usagers de l'espace public *in-situ*, mais également les usages projetés *a priori* par mes collaborateurs -des acteurs légitimes de l'aménagement du territoire- ?

J'opère un déplacement de ma position de recherche. Si j'accepte de rester en position intermédiaire entre plusieurs parties prenantes, je suis bien malgré moi en situation d'observation participante dans le processus de création des espaces

publics à Grenoble. Cette place, insolite, ne remet pas en cause ma volonté de mobiliser la notion d'appropriation concernant les réaménagements qui vont intervenir aux abords d'écoles. Elle complexifie néanmoins ma posture qui superpose l'observation -contrariée- des usagers des espaces publics à d'autres nouveaux enjeux : d'une part, la manière d'articuler une position intermédiaire entre des pratiques provenant d'acteurs hétérogènes (riverains, élus, agents du service public, chercheurs...) ; d'autre part, la confrontation à prévoir entre un espace conçu et un espace reçu. D'une position surplombante sur le territoire grenoblois, côte à côte avec mes collaborateurs institutionnels, j'assume désormais une position immersive, au cœur des « changements subtils dans le travail quotidien des agents dont ils n'ont pas toujours conscience » (Desage, Godard, 2005).

Il faut donc jouer sur plusieurs tableaux, et le nouvel enjeu de cette thèse est de trouver un moyen de concilier des préoccupations initiales issues d'une commande légitime, une réorientation qui s'intéresse autant à l'espace pour ET par les acteurs de l'aménagement, une réflexion sur la scientificité de ma démarche en prise avec des circonstances singulières.

1.2 La notion de dispositif comme posture analytique et outil d'enquête

De ces nouveaux enjeux découlent mon choix de mobiliser la notion de dispositif. Les débuts de mon immersion m'exposent fréquemment au *terme* dispositif. Il s'agit tout d'abord du dispositif de financement Cifre, organisé par une agence ministérielle pour encadrer la collaboration entre plusieurs parties prenantes. Il s'agit également des dispositifs d'expérimentation énoncés plus tôt dans ce manuscrit à propos des initiatives d'urbanisme transitoire. Là, ce sont des acteurs de l'aménagement des espaces publics qui s'emparent d'une procédure d'intervention spatiale. Il y a enfin, quelques mois après mon intégration dans l'institution, l'arrivée de deux nouveaux doctorants en sciences sociales (sous contrat Cifre) dont le rattachement s'effectue au sein d'un service dédié à l'expérimentation de dispositifs de participation citoyenne[54].

L'usage fréquent du terme au sein de l'institution ne clarifie pourtant pas le sens qui en est donné par chacun de ses énonciateurs. Je le comprends alors comme une procédure, avec des étapes claires et un objectif prédéfini. En ce sens, il peut se confondre avec l'usage du terme *projet* par mes collaborateurs. Il est également possible de le comprendre au sens d'outil, en tant que technologie permettant d'agir sur un champ spécifique (celui de la participation citoyenne par exemple). Il me semble alors que son ambiguïté (ou plutôt sa non clarification) est un choix parmi mes interlocuteurs. Par sa plasticité, ils en usent selon les circonstances.

Je fais le choix de jouer également sur l'ambiguïté du terme avec l'ambition que « la confusion, l'équivocité, le flottant peut être sources de créativité » (Romijn, 2022). C'est alors pour moi un moyen de reprendre du contrôle sur une position contrariée par les évènements récents.

J'avais évoqué en introduction la façon dont le cadre de cette thèse pouvait être compris comme un espace de confrontations multiples : confrontation entre des espaces publics conçus et des espaces reçus ; confrontation entre une commande légitime et une réflexion scientifique éthique. Des confrontations tantôt euphoriques, tantôt anodines, parfois violentes. En tout cas, l'expérience de cette thèse fournit le cadre à des interactions entre actants et, parmi les actants, entre acteurs. Dans ma situation spécifique de recherche, ces interactions possèdent des dimensions spatiales et politiques importantes. Selon mon commanditaire, c'est par la pratique

---

[54] Antoine Gonthier, *La démocratie d'interpellation. Du conflit au dialogue constructif entre institutions et protestataires ?* Thèse au sein du laboratoire Pacte à Grenoble, soutenue en avril 2025.

&

Thibault Jouannic, *Penser l'après-délibération : la traduction des propositions citoyennes dans l'action publique locale*. Thèse en cours au sein du laboratoire Pacte.

d'un réaménagement spatial que s'incarne une ambition politique de lutte pour la transition écologique. Dans cette perspective, l'espace public est un lieu de confrontation politique. Sa transformation et son usage font l'objet d'un rapport de force entre les individus ou groupes d'individus qui en sont riverains.

La fonction suit la forme. L'espace comme construit social : implications analytiques

Cette attention concernant des interactions, reflets de rapports de force, me place dans une filiation foucaldienne de la notion de dispositif. M. Foucault en propose la définition suivante :

> « *Ce que j'essaie de repérer sous ce nom c'est, (...) un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments (...) par dispositif, j'entends une sorte -disons- de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante (...)* » (1977).

M. Foucault propose cette définition de la notion de dispositif après une expérience politique collective auquel il a participé : le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP) de 1971 à 1973. Cette expérience avait pour objectif de « produire de l'information venue de l'intérieur des détentions par les personnes détenues. La méthode choisie par Foucault, et qui sera mise en œuvre, repose sur des questionnaires » (Poncela, 2021). Rendre publiquement accessible la parole des prisonniers s'inscrit dans la volonté de rendre visible les luttes qui se déploient alors au sein des établissements pénitentiaires. L'idée de dispositif disciplinaire en tant que modalité contemporaine de rapports de force questionne l'exercice du pouvoir en s'appuyant sur le cas de la prison et du système pénal. Son ouvrage suivant, *Surveiller et punir* (1975), détaille l'expérience d'un objet architectural pénitencier -le

panoptique[55]- à travers lequel s'agencent des pratiques tant matérielles (la tour) qu'idéelles (la recherche d'autodiscipline du prisonnier) : à cet agencement particulier correspond un dispositif particulier. C'est dans ce cadre que se déploie une lecture des rapports de forces (ici entre le prisonnier et le surveillant).

M. Foucault propose alors de considérer l'individu *contenu* dans la matérialité de la prison comme qualifié de prisonnier/surveillant parce qu'il est en interaction avec les éléments du dispositif pénitentiaire. La « fonction » (de prisonnier, de surveillant) suit la « forme » (de la prison, du système pénitentiaire) (Deleuze, 1986). Dans cet agencement particulier, l'espace joue un rôle privilégié puisqu'il supporte les formes qui contiennent des fonctions : il est un construit social qui opère des interactions entre des éléments hétérogènes au sein d'un dispositif.

Cette dimension spatiale manifeste du dispositif, M. Foucault la revendique peu après la parution de *Surveiller et punir* durant une interview menée par Y. Lacoste pour le premier numéro de la revue Hérodote : « La géographie doit bien être au cœur de ce dont je m'occupe[56] ». Néanmoins, la variété des pistes que cette notion permet de suivre a impliqué sa circulation dans plusieurs disciplines des sciences sociales. Cette circulation conduit à « des interprétations, puis interprétations d'interprétations » (Lefort, 1986) influençant l'usage qu'il va être fait du dispositif dans ce travail de thèse. Les manières d'opérer un usage de la notion de dispositif démontrent une grande variété tant des approches que des thèmes mobilisés. Les travaux récents sont, chacun à leur façon, uniques dans la combinaison élaborée par leurs auteurs entre la réflexion foucaldienne et l'objet de recherche. En recenser la variété permet de comprendre la singularité de mon propre positionnement.

Le dispositif, une notion transdisciplinaire en circulation

S. Héritier souligne les racines étymologiques du terme dispositif : bien ordonné ; par ordre ; arrangement ; disposer ; distribuer, etc (Héritier, 2020). Son appropriation

[55] Se distinguant par le fait d'être « constitué d'une tour centrale de surveillance autour de laquelle se déploient des cellules. Les matériaux utilisés et la disposition de chacun des éléments doivent permettre d'assurer une surveillance totale et continue des détenus depuis la tour centrale sans que le surveillant ne soit lui-même visible depuis les cellules » (Ollivon, 2019)

[56] « Hérodote ». 1976b. « Pourquoi Hérodote ? Crise de la géographie et géographie de la crise ». *Hérodote*, n°1 : p. 8-70.

dans diverses disciplines en sciences sociales s'effectue selon des modalités très différentes. J'identifie des postures de tendance "ouvertes", comme celle défendue par G. Agamben postulant qu'un dispositif consiste en « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2007). Cette conception ouverte de la notion de dispositif semble inclure une grande variété d'objets ou d'idées -du silex à la voiture électrique en passant par la rhétorique-. Dans cette acception large, les mots et les choses, des plus anodines jusqu'aux plus complexes, possèdent la capacité d'être comprise en tant que dispositif.

Les travaux issus du champ sociologique notamment privilégient cet usage de la notion (Zittoun, 2013). Par exemple, en accentuant la perspective par les outils -des actants- en tant qu'instruments d'actions publiques que P. Lascoumes et P. Le Galès intègrent dans des dispositifs techniques et sociaux (2004). User de la notion de dispositif à travers sa dimension instrumentale permet d'en montrer tant l'influence que l'inscription dans un réseau hétérogène d'éléments concourant à la dynamique d'une stratégie politique. Cette dimension instrumentale de l'action publique permet en outre de rendre compte du rôle que joue l'instrument (économique, communicationnel,...) dans l'objectif de réguler les conduites (Dubuisson-Quellier, 2016).

J.C. Moisdon souligne l'intersection de cette approche instrumentale avec un courant des sciences de gestion « qui privilégie l'étude (de ses) effets propres, travaillant "dans l'ombre" les fonctionnements des organisations » (2005). C'est notamment l'objet d'une réflexion menée dans le champ de la sociologie des dispositifs de gestions (Boussard, Maugeri, 2003) qui prend le parti d'éclairer les soubassements politiques à tout acte de création ou d'utilisation d'un outil de gouvernance. Ces soubassements politiques font l'objet de nombreuses réflexions à travers les thèmes de la négociation (Callon, Barthe, 2005), de la justification (Thévenot, 2019) comme pour souligner/inscrire l'acteur dans un réseau de relations entre éléments aux effets inattendus (Zittoun, 2013). Cette dimension instrumentale constitue une modalité performante d'utilisation de la notion de dispositif afin d'opérer des intersections entre objets de réflexion, thèmes et terrains très variés. Cela aboutit par exemple à la soutenance d'une thèse en 2017 portant sur une « analyse interprétative du dispositif de gestion de la santé en région Centre-Val de Loire » (Giordano, 2017). L'auteur prend ici le parti original de mobiliser la notion de dispositif dans le champ disciplinaire des sciences de gestion, en l'appliquant au thème de la gouvernance sanitaire locale, et en assumant une dimension spatialisée du dispositif. Son ambition est de porter une réflexion sur le cadre qu'offre un dispositif de contrôle

inter-organisationnel pour « structurer le champ d'action des différents agents[57] pris dans le dispositif », et pour mettre en lumière leur autonomie face à la fonction initiale de gouvernance élaborée par l'Agence Régionale de Santé de la région Centre-Val de Loire.

Cette intersection conduit néanmoins à privilégier l'étude des dispositifs se situant en position intermédiaire entre des éléments hétérogènes qui s'agencent pour former un réseau. À cet égard, les dispositifs d'actions publiques sont idéalement positionnés entre des enjeux politiques locaux et globaux, mobilisant des institutions génératrices de nombreuses interactions tant entre acteurs qu'entre actants, et impliquant des dynamiques de projections qui se confrontent avec l'effectivité des résultats (Zittoun, 2013).

Le couple stratégie/intention

Il me semble que cette variété d'usages de la notion recèle le point commun d'assumer une double caractéristique fondatrice : le dispositif possède une fonction stratégique et relève d'une intention. Ces deux caractéristiques transparaissent dès la définition que M. Foucault donne du dispositif à travers sa *fonction stratégique dominante*. Par l'attribution d'une fonction, le dispositif est *intentionnellement* pensé. Cette intention de distribuer/d'ordonnancer implique sa dimension *stratégique*. Bien que dominantes, ces deux caractéristiques n'en sont néanmoins pas exclusives. Pourtant, elles contribuent à stabiliser les divers usages qui sont faits de la notion de dispositif.

Par exemple, l'entrée par la fonction stratégique est une position explicitement assumée par F. Aggeri dans un article nommé « Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? » (2014), au sein duquel est exposé « la fécondité de ce concept pour analyser à la fois la formation des cadres[58] de la stratégie et les pratiques stratégiques qu'ils rendent possibles ». Tout en revendiquant une posture proche de la conception

---

[57] Au sens professionnel, et non d'*acteur* dénué de « compétences stratégiques » (Lévy, 2013). Dans le cadre de mes travaux, et étant en relation avec des agents du service public, je fais le choix similaire à F. Giordano d'utiliser le terme d'*agents* au sens professionnel. Cela implique que je considère tous les agents du service public que je côtoie comme des acteurs mobilisant des pratiques à travers lesquelles ils se positionnent dans des stratégies d'interactions avec d'autres éléments du dispositif.

[58] Des cadres conceptuels, et non des catégories socio-professionnelles.

qu'en avait faite M. Foucault -mais appliqué à des cas d'entreprises plutôt qu'à des institutions explicitement disciplinaires de types écoles, prisons, hôpitaux-, F. Aggeri conclut que l'usage de la notion de dispositif pour analyser les stratégies d'entreprises « constitue un chantier potentiellement vaste ». Dans cet article, l'auteur mobilise une étude de cas afin de montrer la pertinence d'une approche par la notion de dispositif dans le champ du management stratégique. Le postulat consiste à considérer les caractéristiques de l'intention stratégique comme point de départ indispensable, pour ensuite appliquer l'analyse à une multitude de situations. l'auteur fait par exemple référence aux travaux de C. Midler sur « La révolution de la Twingo » (1992) pour illustrer la performance de l'étude de cas afin d'appliquer une analyse par le couplage stratégie/intention. Ainsi, dans le cas de la Twingo, le dispositif intentionnellement élaboré par l'entreprise Renault vise à répondre à l'urgence stratégique de développer un processus de conception d'automobiles à faibles coûts et à délais réduits. Le dispositif se caractérise alors par un ensemble hétérogène d'éléments tels un fonctionnement des équipes selon des modalités du pilotage de projet, des plateaux de conceptions et assemblages, les centres de prototypage, d'essais, les éléments de communications internes, externes et publicitaires, les temporalités du marché automobile, les arbitrages hiérarchiques… À travers l'exemple de la conception de la Twingo, F. Aggeri postule que tout projet stratégique identifiable est un dispositif, et que celui-ci peut être soumis à une analyse pour en déceler l'agencement particulier[59].

C'est une lecture similaire que j'adopte à propos de l'historien O. Razac lorsqu'il prend exemple d'un objet ordinaire -le fil de fer barbelé- pour élaborer une réflexion sur des formes contemporaines de gouvernances dans le cadre de dispositifs disciplinaires. En s'appuyant sur les cas de la délimitation des prairies durant la conquête de l'ouest américain, de la guerre des tranchées, et enfin des camps de concentrations, l'auteur démontre comment « les meilleurs dispositifs de pouvoir sont ceux qui dépensent la plus petite quantité d'énergie possible (matériellement et politiquement) pour produire le plus d'effets de contrôle ou de domination possibles » (Razac, 2009). Dans la continuité des dispositifs disciplinaires tels que proposés par M. Foucault, O. Razac propose d'en actualiser l'analyse selon le principe de « dispositifs de contrôle » (2008), dont ils sont une évolution contemporaine. Ainsi, l'auteur souligne le dynamisme tant épistémologique (de la notion de dispositif) que concret (des objets qui exercent un effet dans le cadre d'un dispositif, du bagne au bracelet électronique (Razac, 2013)).

[59] C. Midler fait référence une unique fois au terme dispositif dans son analyse en évoquant des « dispositifs de concertation » dans la hiérarchie de l'entreprise, au sens d'outils et non de notion -donc dans une conception extensive.

Cette posture intègre également les boucles de rétroaction et leurs effets comme éléments à part entière d'un dispositif : celui-ci est alors bien envisagé via sa caractéristique stratégique, mais les acteurs qui en sont parties prenantes ont désormais pour rôle « d'adapter les effets d'un dispositif et pas du tout de créer un nouveau dispositif, encore moins de modifier la modalité générale du fonctionnement des dispositifs, de modifier le mode d'application du pouvoir qui caractérise une époque ».

Cette dernière proposition fait écho aux travaux de P. Zittoun à propos de « la fabrique des solutions » (2013). S'il considère la notion de dispositif comme « un assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes (instruments, méthodes, actions publiques, etc.) répartis spécifiquement en fonction d'une finalité attendue », dans le domaine des politiques publiques cette finalité attendue est constamment *recyclée* (retravaillée) par les décideurs politiques. Ce recyclage doit alors permettre de légitimer autant la solution proposée par ceux-ci (énoncé *a priori*), que leur position en tant que décideurs. La finalité est construite au moment même de sa survenue, en ce sens l'acteur politique est en ré-action puisqu'il s'adapte aux effets imprévus du dispositif qu'il contribue à initier.

La dimension spatiale du dispositif comme posture privilégiée

L'usage varié de la notion tend à montrer la difficulté dans le cadre d'une réflexion de recherche à se positionner vis-à-vis d'elle : par l'hétérogénéité des objets et des thèmes pouvant en être associée ; par les finalités fuyantes d'une stratégie qui échappe à ses initiateurs ; par la difficulté à identifier les motifs à l'initiative d'une intention. Pourtant, je pense que mes circonstances de recherche vont contribuer à définir ma position vis-à-vis de cette notion. En tant que géographe tout d'abord, où la dimension spatiale d'un dispositif constitue une entrée privilégiée par rapport aux autres champs disciplinaires. Également par mon statut de doctorant (au sens de producteur de savoir) embarqué dans une institution aux enjeux spécifiques définis précédemment.

Ce privilège de la dimension spatiale du dispositif apparaît dès les fondements de la notion. L'interpellation qu'exercent les géographes de la revue Hérodote en 1975 (concomitante à la publication de *Surveiller et punir*) auprès de M. Foucault survient suite à son évocation d'un savoir géographique. Si les échanges conduisent à plusieurs « mésententes » (Dumont, 2010) à propos des mots et des objets de la

géographie, M. Dumont souligne l'importance de ces échanges auprès de C. Raffestin dans l'élaboration d'une « problématique relationnelle de l'espace, du pouvoir et du politique ». Cet acte, fondateur d'un courant géographique mobilisant la notion de dispositif, transparaît dans « la proposition de Claude RAFFESTIN (1980) en faveur d'une géographie foucaldienne organisée autour de la notion clé de relationnalité » (Besse, Clerc, Robic, 2017). Si « la relation entre les trois termes, espace pouvoir et politique reste toutefois assez malaisée chez Raffestin » (Dumont, 2013), c'est notamment du fait du cadrage choisi pour élaborer sa réflexion : l'institution étatique, plus large que les positions de prédilections qu'adoptent les auteurs dans d'autres champs disciplinaires (comme vue précédemment : les entreprises, les agences, les collectivités territoriales d'échelles plus restreintes ; à l'intersection idéale entre les actants, les acteurs et leurs interactions).

J'identifie un ajustement de position dans un chapitre nommé *L'instrument sanitaire*[60] de M. Lussault (1998), au sein duquel est évoqué le rôle d'un dispositif spatial sanitaire en tant que matériau actif d'un processus d'interaction à l'échelle communale. Dans la situation d'observation[61] proposée, le dispositif ne constitue pas un support à partir duquel les acteurs interagissent, il est un opérateur d'interaction à part entière -un actant. Une définition formelle propose de considérer la notion de dispositif spatial légitime comme « un agencement spatial, produit par un (des) acteurs(s) à capital social élevé, doté d'une fonction opérationnelle et normative » (Lussault, 2003 ; 2013). La particularité de ce dispositif spatial légitime réside dans son élaboration par des acteurs à fort capital social dont l'intention est de « produire des effets de régulation du champ social et politique ». Dans cette perspective, les instigateurs du dispositif lui attribuent deux caractéristiques. La première est de traduire spatialement une problématique sociétale, en fixant dans des actions sciemment délibérées les tenants et aboutissants de cette problématique. Cette première caractéristique est indissociable de la seconde : celle de support de délégation de l'espace pour l'action politique, « à savoir un objet spatial organisé - matériel et chargé de valeurs - sur lequel on se repose pour qu'une action atteigne ses objectifs ». Par cette importation s'exerce dans le champ de la géographie l'usage de la notion de dispositif, considérée selon sa dimension spatiale, et mobilisant explicitement son caractère stratégique (mais pas l'intentionnalité).

---

[60] Le terme d'*instrument* fait également écho à plusieurs des travaux menés dans les autres champs disciplinaires se rapportant à la notion de dispositif, comme vu précédemment.

[61] Définie alors comme « convergences relationnelles - ce qui ne signifie pas consensuelle - d'individus au sein de laquelle s'épanouissent des stratégies actorielles et se manifestent des outils et objets divers » (Lussault, 1998). De fait, être en prise avec une telle conception de la situation consiste à être en prise avec un dispositif dont on retrouve l'hétérogénéité d'éléments mis en relation, ainsi que l'intention stratégique des acteurs en son sein. C'est une posture sur la situation que je conserve dans le cadre de ce dispositif.

J. Estebanez va en effectuer une application *stricto sensu* en partant de l'hypothèse que « le zoo est un dispositif spatial » (2010). En positionnant son usage de la notion à partir du couplage intentionnalité/stratégie, son analyse -comparative- propose de considérer les zoos comme des agencements spatiaux stables à travers le monde. Une des originalités de cette tentative d'application s'incarne dans le choix du dispositif : le zoo comme objet de divertissement. Cette rupture avec des cas d'études plus habituels -qui résonnent avec le thème de la discipline- n'empêche pourtant pas l'auteur de porter une réflexion sur « la proximité contrôlée » entre les animaux et les visiteurs comme caractéristique identitaire de ce type particulier de dispositif.

C'est également le choix de l'application que réalise O. Milhaud lorsqu'il se ré-empare du sujet des prisons (38 ans après l'expérience du GIP par M. Foucault) dans une thèse portant sur « le dispositif spatial d'enfermement » (2009), ou encore de J. Paillard à propos des « dispositifs spatiaux de la ville hostile » (2023).

Dans cette continuité, l'usage de la notion de dispositif spatial légitime semble idéalement convenir à mes circonstances de recherches puisque la position -au niveau de la commune-, le thème -un projet politique de réaménagement des espaces publics- et la commande -renseigner les effets de cette politique via les pratiques d'appropriations spatiales- proviennent d'acteurs à fort capital social ayant l'intention stratégique de répondre au problème de la lutte pour la transition écologique.

Affirmation d'une position singulière sur l'utilisation du dispositif

Nous voyons bien que le travail d'ajustement de la notion de dispositif dans la discipline géographique est aujourd'hui réalisé. Il peut être fait le constat de sa performance par son application dans des travaux récents de thèses. À partir de cette expérience collective, je souhaite tester dans ce manuscrit une position décalée vis-à-vis de l'usage de la notion de dispositif spatial. Si l'ambition demeure de caractériser l'agencement particulier qui s'élabore entre des éléments hétérogènes que mes circonstances de recherche imposent, je constate néanmoins que les travaux récents partent du principe que l'observateur est *a priori* extérieur à l'objet de son observation. De cette extériorité, l'observateur applique/appose un regard par le prisme du dispositif spatial sur son objet d'étude. En m'appuyant sur ces expériences récentes, je souhaite néanmoins positionner ce manuscrit au sein même

du dispositif spatial que cette réflexion va relater. Mon statut d'observateur est intégré au dispositif que j'observe et sur lequel je porte une réflexion. Je vais observer un *ensemble hétérogène d'éléments* en me considérant comme l'un d'eux ; en relation avec les autres éléments qui s'agencent dans ce dispositif particulier. Ce mandat que m'a donné l'institution VdG constitue bien l'une des stratégies de légitimation d'un mode gouvernance par la production d'un savoir sur son action politique. Il faut dès lors saisir cette occasion d'user du dispositif de manière intégré.

Je vais tenter d'assumer ce positionnement en me rappelant que la notion de dispositif constitue une étape et non un commencement dans le parcours réflexif de M. Foucault. S'il élabore cette notion, c'est bien sûr pour désigner des « opérateurs matériels du pouvoir, c'est-à-dire des techniques, des stratégies et des formes d'assujettissement mises en place par le pouvoir » (Revel, 2002). Cette désignation lui permet alors de fournir « un éclairage original sur les formes les plus contemporaines de la gouvernementalité, de la gestion des populations dans un espace donné » (Sabot, 2012). Mais ces formes de gouvernances n'émergent pas du néant par la prise de conscience, rationnelle ou non, d'acteurs politiques -c'est en tout cas le postulat qu'assume M. Foucault et que je reprends dans le cadre de ce manuscrit. Son ambition est de comprendre et situer la façon dont, à un moment donné, entrent en relation certaines formes de savoirs avec certaines formes de pouvoirs. Il postule alors : « il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1977). La notion de dispositif, par l'agencement particulier qu'elle propose, me permet de repérer les formes, les fonctions qui illustrent des types de rencontres particuliers. C'est par exemple la rencontre entre un savoir psychiatrique, un savoir pénal et la forme de la prison qui instituent la figure du fou à isoler et soigner. Le fou ne préexiste pas à la convergence de ces trois faits, il en est une conséquence illustrant une modalité particulière de gouvernance[62][63].

C'est en m'appropriant cette ambition que je fais le choix de ne pas me concevoir en dehors du dispositif sur lequel je souhaite travailler. J'en suis au contraire un témoin privilégié pour observer la façon dont l'institution VdG s'appuie sur l'institution scientifique pour produire un savoir qui légitime ses modalités particulières

[62] Ce qui fait dire à G. Deleuze que la focalisation sur les conséquences n'importent pas (par exemple sur la pertinence de l'enfermement des patients psychiatriques) puisqu'elles « ne constituent pas le combat des forces, elles sont seulement la poussière soulevée par le combat » (Deleuze, 1986).

[63] Tout comme le dispositif spatial du zoo permet d'éclairer la rencontre entre des formes particulières d'enfermement (des animaux), de divertissement (des humains), de fonctions (la bête sauvage, le visiteur).

d’exercice du pouvoir. Je ne renie pas ma fonction de producteur de savoir, mais je ne m’y réduis pas non plus. Tout comme je ne vais pas réduire mes collaborateurs à des agents du service public, ni les riverains à des usagers du service public. Nous sommes contenus dans le dispositif, nous y exerçons des fonctions.

En assumant cette position, j’opère un déplacement qui me semble fécond pour :

- D’abord et avant tout, restituer les modalités particulières d'interactions qui vont advenir dans la dynamique du futur réaménagement des espaces publics à Grenoble.
- Interroger les modalités d’émancipation/d’autonomisation politiques des individus en prise avec un dispositif spatial incarné par une opération de réaménagement.
- Interroger les modalités de production, de rencontre, de mise en relation entre des formes de pratiques (professionnelles, scientifiques, riveraines) matérielles et idéelles qui convergent pour former un agencement particulier.

Pour conclure, les circonstances de cette recherche impliquent une position intermédiaire entre l’opérationnalité de mon mandat à la VdG et la scientificité d’une enquête sur une politique de réaménagement des espaces publics. Si j’intègre une équipe projet afin de contribuer à la performance de son intervention, le choix d’une lecture décalée depuis la notion de dispositif spatial implique de considérer mes pratiques et celles de mes interlocuteurs comme des éléments s’offrant à l'analyse. Cette lecture prend le parti de considérer le dispositif spatial grenoblois comme un opérateur d’interaction à partir duquel les acteurs vont mobiliser des pratiques à des fins stratégiques. Sa déclinaison matérielle dans le réaménagement des abords d’écoles constitue l’embrayeur d’une recherche embarquée dans l’institution Ville de Grenoble, mais également dans le dispositif lui-même.

Chapitre 2 . Des choix méthodologiques qui engagent la recherche

Introduction

Ce chapitre descriptif présente la méthodologie que je privilégie ainsi que le périmètre de mon immersion. Si ce périmètre est contractuellement négocié durant des rencontres préliminaires avec mes interlocuteurs à la VdG, celui-ci va rapidement constituer une véritable Arlésienne -tant matériellement par la survenue des confinements, qu'idéellement par le choix d'une posture théorique qui interroge ma position intermédiaire-. Je fais le choix d'adopter une méthodologie très simple, et qui consiste à m'intéresser durant mon immersion à la succession de pratiques en lien avec la politique de réaménagement des espaces publics grenoblois. L'objectif de ce chapitre consiste à expliciter les raisons qui m'amènent à adopter cette focalisation sur les successions de pratiques, et l'utilisation que je compte en faire pour développer une réflexion à partir de la notion de dispositif spatial.

Afin d'en saisir les enjeux, je compose un chapitre en trois temps avec :

Un premier temps (chapitre 2.1), dans lequel j'explicite l'intérêt d'une approche par l'étude de cas dans les travaux mobilisant la notion de dispositif. Pour ensuite présenter le cas spécifique du projet de réaménagement des espaces publics à Grenoble (sur lequel mes interlocuteurs institutionnels me mandatent), ainsi que la composition de l'équipe projet chargée de sa réalisation. Si notre cadrage du terrain concorde (un projet local), la position à partir de laquelle nous l'abordons diffère. Cela m'amène à interroger l'influence de la méthode pour aborder ce terrain.

Un second temps (chapitre 2.2), au sein duquel j'explicite une potentielle incompatibilité entre les méthodes d'enquêtes privilégiées par mes interlocuteurs -l'approche diagnosticienne- et ma position théorique, puis la façon dont -durant le déroulé de mon immersion- cette incompatibilité va continuellement ré-interroger ma position pour nourrir une réflexion sur la scientificité de ma démarche. Au cours de ce second temps, je présente un découpage arbitraire de mon immersion en trois séquences (prémices du projet/huis clos/hors clos) qui constituent autant d'étapes

dans l'évolution de mon engagement de recherche auprès de l'institution Ville de Grenoble. Ma position depuis la notion de dispositif m'amène à interroger de façon simultanée ma pratique et celles de mes interlocuteurs.

Enfin, un troisième temps (chapitre 2.3) au sein duquel je propose de formaliser une approche méthodologique partant des pratiques et de leurs successions afin d'élaborer des liens entre les différents acteurs impliqués dans le projet de réaménagement. Je compte utiliser ces successions de pratiques pour mettre en lumière les fonctions que leur attribuent les acteurs. La mise en relation de pratiques avec des fonctions, dans le cadre d'une lecture par la notion de dispositif, permet de renseigner les continuités/discontinuités[64] qui caractérisent la dynamique des interactions. Ainsi, le positionnement méthodologique que je privilégie est :
« processuel, dynamique, hétérogène, fonctionnant selon des principes de multiplicité, d'agencements, de prolifération et de connectivité » (Volvey, Calbérac, Houssay, 2012). Il me permet d'appréhender un grand nombre de pratiques provenant d'acteurs locaux divers, qui entrent néanmoins en interaction dans le cadre de la politique de réaménagement des espaces publics. Le choix de ce positionnement est significatif car, dans le contexte d'une politique de transition écologique, mes interlocuteurs accordent autant d'importance à la procédure de la transition qu'à sa finalité : elle est un mode d'action qui se nourrit de son écosystème tout autant qu'elle y exerce une influence[65]. Mon positionnement méthodologique me permet d'observer les pratiques des acteurs de l'aménagement, tout en interrogeant mes propres pratiques d'observation. Nous sommes pris dans une série dynamique d'interactions qui entraîne des changements de positions.

Le déroulé du projet de réaménagement va constituer l'embrayeur de mon immersion de thèse à partir duquel je vais engranger des éléments hétérogènes me permettant de caractériser la dynamique du dispositif spatial grenoblois, ainsi que les continuités/discontinuités qui le traversent. En outre, ce positionnement me permet d'exercer un recul critique sur mes propres pratiques que j'utilise de la même manière que les autres acteurs du dispositif.

[64] j'y reviens à plusieurs reprises dans ce chapitre.
[65] Comme tente de le montrer le chapitre trois, pour mes interlocuteurs institutionnels le projet de réaménagement est autant un support d'intervention qu'une ressource avec laquelle produire des effets de régulation sur les riverains.

2.1 - Un terrain en cache-t-il un autre ? Dépassement du périmètre d'enquête

En s'appuyant sur les travaux récents évoqués au chapitre précédent, il serait aisé de resituer le mandat qu'il m'a été donné par l'institution VdG dans le cadre d'un dispositif.

Celui-ci émerge de l'intention d'acteurs légitimes (au sens qu'en donne M. Lussault).

Ces acteurs légitimes l'initient avec l'intention stratégique de produire une série d'informations contribuant à la performance de leur intervention politique.

Cette série d'informations revêt une dimension spatiale forte puisqu'elle s'incarne dans un projet de réaménagement des espaces publics communaux que les acteurs légitimes dotent d'une double fonction d'*opérateur* de traduction et de *support* de l'action politique.

Or, d'après F. Aggieri, « tout projet stratégique identifiable est un dispositif, et que celui-ci peut-être soumis à une analyse pour en déceler l'agencement particulier » (2014). C'est à un constat similaire qu'aboutie S. Catteau qui, dans le cadre de ses travaux de thèse sous contrat Cifre, évoque sa position au sein d'un dispositif dont l'ambition est de produire un instrument SIG où « l'objet devient un actant parmi d'autres, avec ses objectifs, ses ressources, ses contraintes et ses stratégies » (Catteau, 2024). Comme présenté au chapitre précédent, je repère une entrée par le thème de l'instrument caractéristique des champs disciplinaires de la sociologie et des sciences politiques. Dans cette perspective, il est tentant d'appliquer une méthodologie fréquemment mobilisée dans les travaux récents s'appuyant sur la notion de dispositif : l'étude de cas.

Une approche commune : l'application de la notion de dispositif par l'étude de cas

C'est la position méthodologique défendue par J. Estebanez lorsqu'il « analyse le zoo comme un dispositif spatial » (2010). Le cas du zoo se prête à une analyse par le prisme du dispositif spatial selon une posture initiale surplombante. C'est également la position défendue par F. Giordano qui applique au cas de la gestion de la santé en région Centre une posture qui « mobilise des approches issues de la géographie et le

concept foucaldien de dispositif » (2017). Ou encore de J. Paillard qui applique au cas du mobilier urbain une lecture par les dispositifs spatiaux en tant que « pouvoirs urbains » (2023).

Si je m'inscris dans une continuité en réalisant une analyse partant de la notion de dispositif pour l'appliquer à un cas d'étude, la spécificité de ma position théorique - ancrée à l'intérieur du dispositif - comporte des implications méthodologiques.

En effet, je défends l'idée que je ne me situe pas en position surplombante sur le dispositif avec lequel je souhaite produire une réflexion : j'en suis un des multiples acteurs, influencé par celui-ci autant que je l'influence en retour.

Cette intégration soulève plusieurs enjeux. Celui d'une position intermédiaire où mon engagement contractuel implique un rapport surplombant et distancié au terrain, et mon engagement théorique où je suis au cœur même du terrain sur lequel je porte mon attention. Il faut pouvoir concilier les deux et l'une des difficultées de cette thèse consiste à construire un équilibre entre ces deux pôles : si je privilégie une position surplombante, je m'empêche de réaliser *a posteriori* une lecture critique sur mon engagement (et je mets sous silence l'un des grands principes fondateurs de cette notion : « il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1977)). Inversement, si je privilégie une position résolument engagée au sein du dispositif, je me déconnecte de mes interlocuteurs auprès de qui je n'aurais plus d'utilité stratégique. Il faut jouer le jeu du dispositif pour accéder au poste qui me permet d'en relater l'initiation : celui du statut de doctorant au cœur d'une collectivité territoriale.

Comme à propos de l'ambiguïté du terme dispositif, j'assume le fait d'avoir entretenu une « confusion quant aux missions à réaliser dans l'entreprise ou la collectivité » (Rouchi, 2017). Comme évoqué lors du précédent chapitre, nos discussions préliminaires avec mes interlocuteurs à la VdG ont eu lieu à un moment où la survenue des projets de réaménagements n'était qu'au stade du dessein, et soumise à plusieurs échéances (la réélection du candidat Piolle, l'évolution de la pandémie). Dans ces circonstances, nous avons prévu d'adapter mon intervention méthodologique en fonction du scénario qui aurait finalement lieu au moment du démarrage de mon contrat de collaboration. Par cette confusion, j'ai stabilisé une position à mi-chemin entre performance scientifique et performance politique. En conséquence, j'ai adopté un principe méthodologique ethnographique selon lequel je suis engagé « *dans* et *par* » mon terrain (Alam, Gurruchagan, O'miel, 2012). C'est à partir de cet engagement que je fonde la réflexivité de mon expérience de thèse. J'accepte dès lors de jouer le jeu de mes interlocuteurs institutionnels pour qui le

terrain s'incarne dans l'espace public communal, mais je ne m'y borne pas pour autant.

S'appuyer sur un projet de réaménagement des espaces publics

Ma position intermédiaire me donne alors accès à une mine d'informations potentielles : celles provenant des espaces publics, et celles provenant de l'institution en charge du réaménagement des espaces publics. Selon mon positionnement théorique, le périmètre du projet ne constitue pas le périmètre de mon travail de recherche. Ce dernier comporte le périmètre du projet, il ne s'y transpose pas. J'observe pourtant avec attention l'activité de mes interlocuteurs qui seront les initiateurs du dispositif spatial grenoblois. Je marque la nuance car, dans l'ensemble de cette thèse, le projet est partout : c'est le projet urbain de Lyon-Confluence, à partir duquel je vais entamer les prémisses d'un projet de thèse. Lui-même considéré par la DECV dans le cadre d'un projet d'établissement qui favorise le recrutement de chercheurs contractuels selon les modalités d'un contrat Cifre. Une fois la collaboration démarrée, il s'agit de suivre le projet politique de l'équipe municipale, et sa déclinaison spatiale à travers son projet de réaménagement des espaces publics. Même la conclusion de cette thèse ne peut être réalisée qu'à travers un Projet de Soutenance de Thèse (PST)… Bref, le projet est incontournable ; en particulier pour une partie de mes collaborateurs à la VdG qui sont notamment des *chefs de projet*. Durant mon immersion, la notion constitue un véritable « passe-partout de l'action territoriale, urbanistique et architecturale en temps de marketing urbain » (entrée *Projet urbain* du Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Lévy, Lussault, 2013). Cette notion passe-partout y est performante car mobilisable par tous les acteurs de l'institution dans le cadre de leurs activités du quotidien. En cela, elle constitue à la fois « un faire et un horizon d'attente » (Lévy, Lussault, 2013). Sans projet, il n'y aurait plus de raison d'être de l'institution[66]. C'est particulièrement vrai dans le cas de mon immersion où j'intègre un service qui organise l'équipe projet dédiée à l'opération *Places aux Enfants*. Dans la perspective d'un dispositif spatial, je conçois le projet d'aménagement comme « un lieu relationnel. Pour l'humain, cela signifie un lieu communicationnel, dans lequel interviennent des agents communicants et des symboles, entre rationalité et non-rationalité » (S. Laflamme, dans Martouzet, 2018). Dans mon contexte particulier, le projet dans sa dimension

[66] Il s'agit par exemple d'imaginer une réunion d'équipe au sein de laquelle il serait interdit d'utiliser le mot *projet*.

stratégique permet d'appréhender les acteurs légitimes du dispositif en tant que professionnels et/où élus.

C'est la raison pour laquelle, tout au long de ce manuscrit, j'évoque l'activité de ce groupe particulier sous le nom d'*équipe projet* pour désigner les acteurs qui s'emparent de cette modalité spécifique d'action pour réaliser des opérations au sein du dispositif.

En considérant le projet de réaménagement des espaces publics et son équipe d'initiateurs comme des éléments hétérogènes qui jouent un rôle dans l'agencement du dispositif spatial, j'effectue une mise à distance de mes interlocuteurs institutionnels tout en entamant sa caractérisation : c'est une double aubaine qui amorce mon immersion par l'enquête ethnographique. J'insiste sur le fait que cette prise de position ne va pas de soi et conditionne l'ensemble de la période d'immersion. J'ai explicité le fait que le contrat de collaboration Cifre implique de gérer une position intermédiaire entre les exigences du contractant et la scientificité de l'enquête. Dans des situations très similaires à la mienne, le/la doctorant(e) peut faire le choix d'adopter une position qui réussit à concilier les deux exigences : c'est notamment le cas de C. Berthot à la Ville de Grenoble dont la posture tant théorique que méthodologique a pour « vocation à enrichir la connaissance de la collectivité, autour de différents axes structurant la démarche VADA (Ville Amies Des Aînés) » (Berthot, 2024). C'est également le cas à propos de M. Bourhis, dont l'immersion ethnographique au sein d'un Conseil Départemental via un contrat Cifre lui permet d'accéder à la « boîte noire » de l'institution en contrepartie d'une anonymisation des résultats de son enquête : « jusqu'à quel niveau de détail aller pour faire comprendre sans nommer ? » (Bourhis, 2016). Or, depuis ma position résolument critique - tant sur mes propres pratiques d'enquêtes que sur celles de mes collaborateurs - mon accès à la *boîte noire* de l'institution est conditionné par l'ambiguïté que j'entretiens sur ma propre position. Au fil de mon immersion, cet accès va s'amenuiser progressivement jusqu'à se refermer au terme de ma seconde année de contrat. Durant cette période, la séquence majeure du projet de réaménagement concerne son initiation. J'ai ainsi eu la chance de côtoyer les professionnels ayant amené ce projet politique du stade de l'idée à sa concrétisation matérielle dans l'espace public.

J'ai explicité dans le chapitre précédent les rôles des membres au sein de l'institution VdG formant le noyau dur initial du projet PaE. Néanmoins, dès les débuts de mon immersion en septembre 2020 je comprends que, par la modalité du projet, de multiples acteurs très divers vont être impliqués dans la dynamique du dispositif. Les initiateurs - les élus, la directrice de la DECV et les chefs de service de la BEAEP et de la MAEP - adoptent une logique collégiale où le fait de mobiliser un maximum de parties prenantes (dont moi-même) est perçu comme un avantage : ainsi, ce projet pilote doit constituer une référence pour ses déclinaisons ultérieures dans le reste de la métropole, voire en Europe suite à l'obtention par Grenoble du label Green Capital 2022[67].

De nombreux agents du service public sont mobilisés. Dès l'élaboration du projet, le service espaces verts de la VdG - via son chef de service - est impliqué dans les discussions d'avant-projet concernant le choix des essences, leurs positionnements mais aussi leurs nombres. Si l'apport de végétation relève d'une entreprise paysagère dont la collaboration est soumise à un accord cadre, le cahier des charges indiquant les caractéristiques de cet apport est élaboré en étroite concertation avec le chef du service espaces verts. Celui-ci, intégré à la DECV, dispose de bureaux annexes à la BEAEP. Les habitudes de collaboration sont, encore une fois, fluides lors des réunions. De plus, plusieurs agents de terrain qui travaillent pour le service espaces verts ont, dans un passé récent, effectué des mobilités professionnelles au sein même de la DECV, contribuant à créer des automatismes dans les interactions.

Le service de Police Municipale est également inclus très tôt dans l'élaboration du projet pour anticiper un *choc des cultures* concernant les conduites automobiles puisque le projet de réaménagement a pour ambition de modifier les habitudes de mobilité au détriment des véhicules motorisés. Il est prévu que cette modification soit rendue pérenne grâce à une attention particulière des patrouilles de police qui veille au respect des futures prérogatives prises par les élus[68].

À cet éventail de services rattachés à l'institution VdG, plusieurs personnalités isolées interviennent dans les actions de l'équipe projet. Je pense notamment aux directeurs/directrices des écoles concernées par les premiers travaux. Ceux-ci sont mobilisés par l'institution VdG dans les discussions préliminaires. Également les Directions de Secteurs, qui assurent le relais des services municipaux à une échelle infra-communale. Leurs directeurs et directrices respectifs sont systématiquement

---

[67] Label décerné annuellement par la Commission Européenne à une ville de plus de 100 000 habitants ayant une gouvernance significative dans la lutte pour la transition écologique, j'y reviens plus en détail au prochain chapitre.

[68] Principalement des arrêtés de circulation édités au cas par cas. Le chapitre 5 se penche plus en détail sur l'épisode des arrêtés de circulation, qui intervient lors des premiers travaux (printemps/été 2021).

inclus dans les arbitrages qui concernent une école située dans leur périmètre - tout comme les élus de secteurs avec qui ils sont en lien étroit -.

Mais l'équipe projet se dote de personnalités extérieures à l'institution : nous allons ainsi accueillir une collaboration avec un designer chargé de définir une charte visuelle spécifique à ce projet de réaménagement. Ce designer a également le mandat de proposer des visuels d'avant-projets sur lesquels s'appuyer pour les communications institutionnelles concernant les premières rues impactées. En outre, la DECV externalise les services d'une consultante indépendante mandatée pour assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui sur l'aspect communication publique.

En se complexifiant, la politique de réaménagement portée par l'équipe projet fait intervenir une diversité croissante d'acteurs : les élèves des écoles ciblées par les réaménagement, ainsi que leurs parents. Le personnel scolaire. Les riverains. Les oppositions d'acteurs légitimes (élus municipaux ou métropolitains).

C'est en observateur participant que je me dispose à interagir avec l'ensemble de ces protagonistes durant mon immersion. Ma position d'acteur parmi les acteurs me permet d'adapter les modalités de mes interactions en fonction de l'interlocuteur que j'ai en face de moi. Je ne tiens pas le même discours lorsque j'interagis avec un chargé de projet à la Ville de Grenoble en début d'immersion ou avec un élève en fin d'immersion. Ainsi, ma situation d'observation - privilégiée - m'a permis d'être exposé à un grand nombre d'*éléments hétérogènes* comme des archives de rapports, des comptes-rendus de réunions, des arrêtés de circulations, des articles de journaux, des communiqués de presse, des délibérations officielles, officieuses, des discussions de couloirs, des conversations devant les écoles, en séminaires… Ces données, tant formelles qu'informelles, dénotent avec celles initialement envisagées durant l'élaboration du projet de thèse. Il s'agit d'une masse importante d'informations qu'il me faut systématiquement replacer dans leurs contextes afin d'en juger l'intérêt pour caractériser l'agencement particulier du dispositif spatial grenoblois en train de s'élaborer. Il s'agit alors d'une enquête *in-situ*. J'ai eu l'opportunité d'être orienté sur un projet de réaménagement suffisamment localisé, durant une durée d'immersion suffisamment restreinte pour être en capacité de mettre immédiatement en relation les nouveaux éléments auxquels j'étais confronté au quotidien. Cela fait écho à la réflexion faite durant le chapitre 1 (1.2) sur le cadrage privilégié pour user de la notion de dispositif : un cadrage trop vaste (par exemple avec une opération de réaménagement à l'échelle de la métropole, ou durant une période trop étendue) ne permet pas de l'utiliser de façon adéquate. Mon immersion sur un peu moins de deux ans, à propos de travaux concernant une quinzaine de sites (rues ou cours d'écoles) autorise d'en appréhender les évènements dans leur ensemble tout en composant un vivier de données conséquent.

Mais, moins que les éléments identifiés en eux-mêmes, l'analyse porte sur leur succession et la façon dont elles constituent un agencement particulier. Par l'effet des circonstances opérationnelles et de mon positionnement théorique, j'effectue un décalage constituant une des spécificités de cette expérience de thèse puisqu'il me permet d'interroger systématiquement mon rapport au terrain et à la méthode. Comment, dès lors, ces circonstances et ce positionnement éprouvent mes arbitrages méthodologiques initiaux, ré-interrogeant en retour mon positionnement théorique ?

2.2 - Interroger la méthode, un engagement scientifique en situation

Mise en tension de la méthode avec les pratiques institutionnelles

J'ai évoqué au premier chapitre la façon dont mon expérience à la SPL Confluence avait soulevé la question de l'usage de la donnée en contexte opérationnel. Lors de cette enquête j'avais postulé que, pour mes interlocuteurs : « le résident du quartier devient un expert de son habitat, conférant à ses pratiques spatiales et à ses paroles valeur de preuve. Par sa simple existence - audible et observable - il porte en germe cette vérité » (cf. 1.1). Il y a un héritage phénoménologique à considérer que l'expérience d'un individu, atteignant sa conscience, produise une connaissance à même d'être exploitée pour cerner ses besoins et ainsi améliorer son cadre de vie. C'est en tout cas un postulat défendu par J. Torres et S. Breux dans le champ de l'urbanisme au sein duquel la méthode phénoménologique permet d'appréhender empiriquement « le rapport qu'un individu entretient avec son cadre bâti et avec le processus d'aménagement proprement dit. Dans ce sens, l'approche (phénoménologique) justifie la participation directe des usagers dans le projet urbanistique, ne serait-ce qu'en tant qu'informateurs clés » (2010).

En proposant initialement à la directrice de la DECV un projet de thèse s'intéressant à la subjectivité en tant que « filtre à travers lequel l'individu interprète l'environnement qui se présente à lui puis adopte une manière singulière de se l'approprier » (*Projet de thèse*, annexe 2), je réalise alors la simple transposition d'une posture et d'une méthode d'enquête depuis le projet d'aménagement Lyon-Confluence vers le projet de réaménagement des espaces publics à Grenoble.

Pour la directrice de la DECV[69] cette transposition est cohérente car, d'une part, elle me considère capable de récolter empiriquement les expériences vécues des riverains. D'autre part, « l'approche phénoménologique peut faciliter l'action, dans la mesure où la construction d'une compréhension collective de la réalité peut susciter la convergence des objectifs » (Torres, Breux, 2010). Par la production d'une connaissance empirique, la VdG se dote des moyens d'optimiser son intervention politique dans l'objectif de la lutte pour la transition écologique. Pour produire cette connaissance, je suis chargé de mobiliser des outils que j'envisage ici comme des dispositifs de capture des relations qu'entretiennent les habitants avec leurs cadres de vie.

---

[69] pour rappel : Direction *Environnement* et *Cadre de Vie*

L'humain constitue un élément essentiel de cette approche car, à travers celle-ci :
« tout objet, qui dans l'attitude naïve semblait donné, est en vérité constitué par une activité intentionnelle d'objectivation, seule à même d'introduire du sens (...) » (Vioulac, 2013). Cette phénoménologie constitue un régime de vérité performant que j'identifie à la VdG selon le principe d'un syllogisme : tous les acteurs peuvent transformer leur environnement / or les grenoblois sont des acteurs / donc les grenoblois peuvent transformer leur environnement.

Cette proposition implique une intervention méthodologique qui dévoile *a posteriori* le travail de conscientisation qu'un acteur entretient avec son cadre de vie. Cette intervention méthodologique, et tout ce qu'elle implique, apparaît dans la suite de ce manuscrit sous le terme de diagnostic. Ce terme est récurrent durant mon immersion et désigne la fonction de l'enquêteur en tant que diagnosticien d'un ensemble de relations qu'entretiennent les acteurs avec un espace communal aménagé/en cours de réaménagement.

À partir de cette proposition d'enquête initiale[70] et de ma posture théorique qui tente d'ancrer ma position à l'intérieur même du dispositif spatial, émerge une tension méthodologique qui va traverser l'ensemble de mon immersion. Cette tension, en questionnant mon rapport à la donnée, ré-interroge ma posture théorique, et modifie également la position intermédiaire que j'adopte dans le cadre d'un contrat de recherche avec cette collectivité territoriale.

Un dialogue désynchronisé entre protagonistes

C'est le dialogue avec le terrain du projet qui va alimenter cette tension. J'en propose une visualisation dans la figure suivante qui, bien qu'artificielle et réalisée *a posteriori*, présente les faits saillants et l'influence des circonstances sur l'évolution de cette tension :

[70] Partagée avec la directrice de la DECV, et plus largement avec les acteurs de l'aménagement au sein de l'institution VdG.

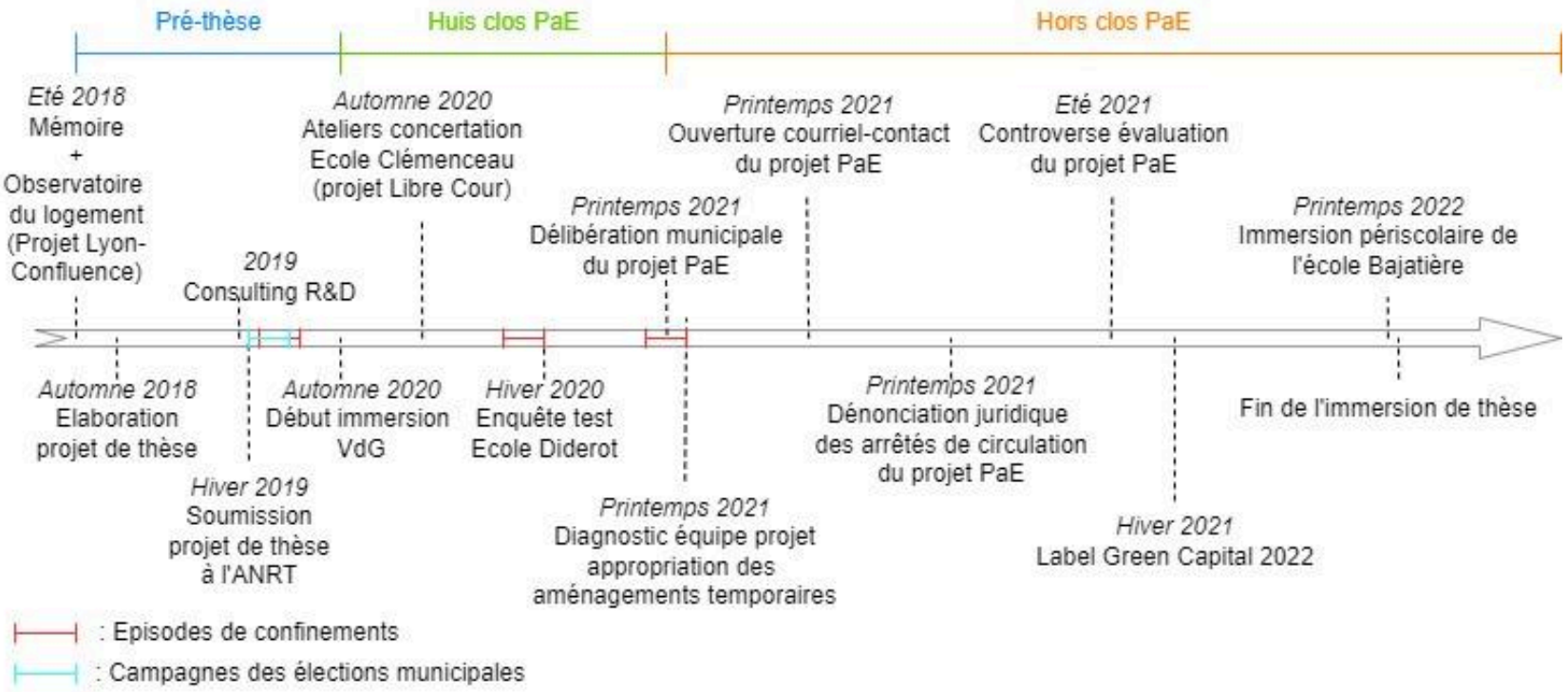
Pré-thèse
Huis clos PaE
Hors clos PaE
Eté 2018
Mémoire
+
Observatoire
du logement
(Projet Lyon-
Confluence)
Automne 2020
Ateliers concertation
Ecole Clémenceau
(projet Libre Cour)
Printemps 2021
Ouverture courriel-contact
du projet PaE
Eté 2021
Controverse évaluation
du projet PaE
Printemps 2022
Immersion périscolaire de
l'école Bajatière
2019
Consulting R&D
Printemps 2021
Délibération municipale
du projet PaE
Automne 2018
Elaboration
projet de thèse
Automne 2020
Début immersion
VdG
Hiver 2020
Enquête test
Ecole Diderot
Printemps 2021
Dénonciation juridique
des arrêtés de circulation
du projet PaE
Fin de l'immersion de thèse
Hiver 2019
Soumission
projet de thèse
à l'ANRT
Printemps 2021
Diagnostic équipe projet
appropriation des
aménagements temporaires
Hiver 2021
Label Green Capital 2022
: Episodes de confinements
: Campagnes des élections municipales

(Figure 11 : *Frise des faits saillants durant l'expérience de thèse*)

Je propose alors de considérer trois temps forts dans cette immersion de thèse.

- Un premier temps - les prémisses de la thèse - où se concentrent des événements tels que la campagne municipale, les confinements, mon intégration dans l'institution, la formation de l'équipe projet. Cette période couvre la gestation du projet, ainsi que le démarrage de mon immersion de thèse. C'est donc une séquence durant laquelle je suis principalement exposé à des données discursives (articles de journaux, tracts de campagne, gazette municipale). Un dialogue se met en place entre le terrain du projet et moi. Cette séquence se caractérise par ma volonté de tenter de *concilier* une enquête qui s'inscrive dans une approche phénoménologique - telle qu'initialement négociée - et une réflexion en parallèle sur ma position d'enquêteur à l'intérieur même du dispositif spatial. Les ateliers de concertations à l'école Clémenceau ainsi que mon enquête-test dans le quartier de l'école Diderot - relaté au chapitre 1.1 - vont avoir plusieurs conséquences pour la suite de mon immersion :

  - affirmer la volonté de mes interlocuteurs à la VdG de s'inscrire dans la logique du diagnostic malgré les circonstances exceptionnelles en termes d'accès au terrain et aux interactions sociales durant cette période.

  - envisager l'impasse heuristique d'une position conciliante entre ma posture théorique et une enquête de type diagnostic.

En présentant aux membres de l'équipe projet cette première enquête-test dans le quartier de l'école Diderot[71], j'ai soulevé l'intérêt d'une réflexion sur la pertinence de notre approche méthodologique. Si ce débat n'a finalement pas eu lieu pour diverses raisons, j'entame la deuxième séquence de mon immersion avec des interrogations sur ma position intermédiaire.

[71] Dont le carnet de bord et une synthèse sont disponibles en annexe 3.

- Un second temps - le huis clos de l'équipe projet - où se formalise la phase d'avant-projet de l'opération de réaménagement : répartition des tâches, élaboration de la stratégie d'intervention, de la communication officielle, préparation des phases de concertations et diagnostics auprès des riverains. Enfin, préparation de la délibération en Conseil Municipal du projet de réaménagement. J'identifie cette délibération en Conseil Municipal comme le moment où le projet bascule de son huis clos institutionnel vers un hors clos. Durant mon immersion, cette séquence de quasi huis clos fait écho à la séquence des prémisses car j'ai principalement accès aux pratiques internes de l'institution VdG, en particulier de l'équipe projet. Mes éléments d'observations se diversifient pour inclure - en plus des données discursives - des faits visibles comme la tenue de réunions de projets, un atelier de concertation, des diagnostics dans les rues ciblées pour les premières interventions de réaménagement.

N'ayant pas réussi à engager un dialogue durant le premier temps de mon immersion, j'adopte une position claire d'observateur participant durant ce second temps. Depuis cette position s'affirme ma prise de distance avec une approche phénoménologique de l'enquête pour élargir le champ d'observation à l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de réaménagement ; incluant l'équipe projet et moi-même.

- Un troisième et dernier temps - celui du hors clos du projet - où la délibération en Conseil Municipal précède les premières interventions physiques de réaménagement dans les rues pilotes. Cette séquence se caractérise par la *livraison* du projet aux riverains et l'intensification des interactions entre ces derniers et l'équipe projet. Plusieurs faits en découlent : des débats en conseil municipal tout d'abord, mais également des décisions de justice contestant l'intervention de la VdG, ou encore l'utilisation de PaE comme chantier-fanion dans le cadre de l'événement Grenoble Green Capital 2022. La richesse de cette séquence réside dans l'accumulation d'observations réalisées durant les deux séquences précédentes. Celles-ci renseignent sur la façon dont les acteurs de l'aménagement à la VdG se projettent dans leur intervention professionnelle. Or, cette projection se confronte ici avec le terrain de sa concrétisation.

Ce troisième temps entérine ma prise de distance avec l'opérationnalité de ma mission de recherche pour affirmer une lecture par l'unique prisme de la notion de dispositif. Ceci signifie la restriction progressive de mon accès au terrain du projet et, donc, la fin de mon immersion durant le printemps 2022.

En présentant ce dialogue entre le terrain du projet et ma position théorique, j'insiste sur l'aspect dynamique de ma position intermédiaire, et de mon rapport aux terrains (celui du projet, que je partage avec mes collaborateurs ; celui du dispositif spatial, que je suis seul à vouloir mobiliser). À mesure que le terrain du projet se concrétise, s'affirme la position théorique que je défends dans ce manuscrit tout en restreignant mon accès à la *boîte noire* de l'institution.

De toute évidence, mon immersion vérifie le postulat selon lequel les agendas de la recherche et de l'action politique ne sont pas synchrones (Catteau, 2024) : à la volonté d'approfondir un sujet s'oppose l'ambition de résoudre un problème (Rouchi, 2017). L'affirmation progressive de mon statut de doctorant y est d'autant plus problématique lorsqu'elle entre directement en contradiction avec l'approche de mes collaborateurs institutionnels. En déplaçant mes enjeux de recherches, je ré-interroge les sources que je peux mobiliser. Je ne les ré-interroge pas pour leur nature (des archives, des discussions, etc) mais pour l'usage que je peux en faire. Dans ce contexte de recherche, les acteurs sont centraux et ne se limitent pas aux riverains. Depuis ma position, au cœur du projet institutionnel, j'observe un ensemble de pratiques que mobilisent ces acteurs, et dont l'agencement caractérise le dispositif spatial grenoblois.

2.3 - Du dit et du non-dit, ma brique élémentaire pour construire une analyse

Le statut du dit et du non-dit : les pratiques et les énoncés qu'ils véhiculent

Afin d'expliciter mon rapport aux sources que je mobilise, j'use de la comparaison avec une approche de type diagnostic telle que plébiscitée par mes interlocuteurs institutionnels.

Dans les deux cas, il s'agit de produire un énoncé sur un objet de réflexion.

Pour mes interlocuteurs, en établissant un diagnostic, l'enjeu consiste à produire une *connaissance* sur les riverains potentiellement concernés par le projet de réaménagement. Cette production de connaissance, je la comprendf comme « la mise en œuvre d'un processus complexe de rationalisation, d'identification et de classification des objets indépendamment du sujet qui les connaît » (Revel, 2002). Le diagnostic cherche à produire une série d'informations sur les significations que les riverains donnent à leur espace du projet. Ces significations, analysées en séries après des campagnes d'enquêtes (à travers des dispositifs de recueil de données de type ateliers de concertations, adresse mail de correspondance dédiée au projet, questionnaires *in-situ*) doivent permettre à l'équipe projet d'optimiser son intervention. Cette logique sérielle positionne l'équipe projet en surplomb de son terrain d'enquête car elle produit une connaissance sur l'ensemble des enquêtés, tandis que ceux-ci restent compartimentés à la signification qu'ils évoquent et qui leur appartient individuellement. Dans la suite de ce manuscrit j'utilise le terme de connaissances pour désigner toutes informations ou données produites dans le cadre d'un diagnostic.

En opérant mon décalage, je conçois cette production de connaissances comme une partie des pratiques constituant le dispositif spatial grenoblois. Elle est un des objets de réflexion qui me permettent de produire un *savoir* au sens foucaldien de « processus par lequel le sujet de connaissance, au lieu d'être fixe, subit une modification lors du travail qu'il effectue afin de connaître » (Revel, 2002). Dans ce cas, la position de surplomb est renversée pour situer les acteurs et leurs pratiques au sein du dispositif. L'attention ne porte donc pas sur la signification donnée aux pratiques, mais sur les pratiques elles-mêmes en tant qu'énoncés en lien avec la production de connaissances.

Ces énoncés renvoient directement à « du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif » (Foucault, 1977). Avant la stabilisation de sa notion de dispositif, M. Foucault s'intéresse aux seuls énoncés de types discursifs[72]. Avec celle-ci, l'observation s'étend à l'ensemble des « opérateurs matériels du pouvoir, c'est-à-dire des techniques, des stratégies et des formes d'assujettissement mises en place par le pouvoir » (Revel, 2002). Il s'agit, d'après G. Deleuze, de considérer des énoncés discursifs et visibles : ce sont des faits advenants par l'intervention d'acteurs. Dans cette expérience de thèse, je m'intéresse aux énoncés en tant que pratiques participant à la dynamique du dispositif : ils sont des « passages à l'acte » (Lussault, 2013) renseignant sur les dispositions, les ajustements que chaque acteur réalise en situation (« en convergences relationnelles - ce qui ne signifie pas consensuelle - d'individus au sein de laquelle s'épanouissent des stratégies actorielles et se manifestent des outils et objets divers » (Lussault, 1998)). Sur le terrain du projet, la pratique est « inextricablement liée à celui-ci, pour laquelle il représente une ressource indispensable, un "ingrédient" et que, simultanément, elle contribue à doter de sens » (Dumont, 2010). Observer des permanences, des ruptures, des exclusivités, etc, fournit des indices sur l'évolution des relations entre les *éléments hétérogènes* du dispositif.

Ces pratiques constituent donc les briques élémentaires de mes observations tout au long de cette immersion de thèse. Appréhendées dans leur ensemble, elles forment un *ensemble de pratiques* dont l'agencement particulier caractérise le dispositif spatial grenoblois.

L'articulation de ma position théorique avec les pratiques qui s'exercent via le dispositif

Néanmoins, en partant de ces pratiques, je ne recherche pas tant des cohérences et des structures que des circulations.

Par exemple, lorsque dans ma pratique professionnelle au sein de l'institution VdG, j'évoque l'usage du dispositif, je produit un énoncé différent de celui qu'un adjoint

---

[72] … qu'il identifie dans des *épistémès.* Un épistémè peut être compris comme un système de pensée qui contient l'ensemble des conditions de productions de discours servant à qualifier des réalités (Foucault, 1966, 1969). En analysant l'évolution des conditions de productions de discours,
M. Foucault tente de saisir les discontinuités historiques témoignant du basculement d'un épistémè à un autre.

au maire ou un chef de projet produit lorsqu'il l'évoque également[73]. Pareillement, mon usage du dispositif entre les premiers et les derniers temps de mon immersion produisent des énoncés qui ne mobilisent pas les mêmes relations entre les éléments auxquels nous sommes confrontés via le terrain du projet.

Ainsi, pour reprendre la comparaison avec le diagnostic, dans un cas il s'agit de repérer les pratiques pour les envisager comme des énoncés qui *contiennent* un sens ; dans mon cas, il s'agit de repérer dans les pratiques des successions d'énonciations qui peuvent *décontenancer*/indiquer des dispersions entre pratiques et énoncés. Donc, si je repère des pratiques dans cette expérience immersive, c'est pour la fonction qu'elles occupent dans un ensemble dynamique. C'est à ce seuil là que je situe le basculement entre la démarche du diagnostic et celui de mon enquête. C'est le seuil entre des connaissances produites par le biais d'un diagnostic et d'un savoir produit par l'agencement d'un ensemble de pratiques.

Dans la perspective d'un dispositif, il y a donc des successions de pratiques, des circulations d'énoncés qui dérivent ou se lient à d'autres, des déplacements de seuils ayant des effets sur les possibilités d'agencements. De nouvelles possibilités vont engendrer l'irruption de nouvelles pratiques, ou la disparition, ou la perpétuation d'autres. Ma position d'observation me confronte à l'impossibilité de circonscrire un dispositif ou une connaissance sur le dispositif (d'en définir le contenu). Cette immersion, dans ces conditions-là, ressemble à un équilibre instable puisque je ré-interroge incessamment les raisons d'être des pratiques et des relations qu'elles supposent. C'est à ce niveau que je situe la réflexivité de ma démarche d'enquête : au même niveau que les autres acteurs du dispositif, mobilisant des pratiques que son agencement particulier tolère et permet.

Pour conclure, d'une approche diagnosticienne privilégiée par mes interlocuteurs institutionnels, je fais le choix de me focaliser sur la succession d'un ensemble de pratiques que la notion de dispositif me permet ensuite de mettre en relation afin d'analyser des continuités ou discontinuités dans les interactions qui adviennent. Les projets de réaménagements ne constituent pas le périmètre de mon enquête, ils sont des embrayeurs qui me permettent d'observer les pratiques des acteurs en interaction. Depuis ma position théorique, ce choix méthodologique me permet en outre de situer mes propres pratiques d'enquêtes dans la dynamique que j'observe : c'est ainsi que j'exerce une distance critique sur mon expérience de recherche.

---

[73] De par l'ambiguïté du terme dans ce cas précis.

Cette focalisation sur les pratiques, minimaliste au premier abord, me permet d'être cohérent avec l'utilisation de la notion de dispositif considérée comme un ensemble hétérogène d'éléments en relation. Ainsi, mon intérêt porte tout autant sur un geste anodin au sein du bureau que sur la communication d'un élu municipal à propos de la politique de réaménagement. Dans le cadre de mon immersion, cela constitue un moyen de considérer une grande diversité de pratiques dans le quotidien des acteurs grenoblois. Il est également un moyen de me prémunir des incertitudes qui jalonnent cette période en me donnant la possibilité de modifier ma focale sur les pratiques des autres autant que sur mes propres pratiques.

Conclusion de la première partie

En adaptant ma position théorique aux circonstances dans lesquelles s'effectue ce travail de thèse, je me donne la possibilité d'exercer une réflexion sur les pratiques des autres comme sur les miennes. La position que j'adopte sur la notion de dispositif me permet alors d'exercer une recherche « opportuniste » (Vallet, 2025) puisque ma focalisation sur une succession de pratiques me rend agile pour appréhender un contexte de travail incertain.

Cette position me permet d'observer la façon dont s'élabore un équilibre instable entre des acteurs impliqués par une politique de réaménagement des espaces publics en identifiant les fractures ou les liaisons qui se créent. En outre, si la notion de dispositif considère un ensemble hétérogène d'éléments en relation, je porte un intérêt particulier au processus de ré-agencement qui s'opère entre ces éléments hétérogènes dans le cadre d'un projet de réaménagement des espaces publics.

Par conséquent, le projet et les acteurs rythment mon immersion de thèse tout en me permettant d'exercer une réflexion sur les pratiques que je mobilise pour entrer en interaction avec eux. Cette réflexion évolue et s'enrichit au gré de l'avancement du projet de réaménagement car certaines situations me permettent d'interroger mes pratiques ou celles des autres acteurs afin de porter un regard renouvelé sur la dynamique de ré-agencement du dispositif spatial grenoblois.

Seconde partie - Confronter les pratiques pour déceler les énoncés

Chapitre 3 . Ancrage spatial du narratif de la lutte pour la transition écologique grenobloise

Chapitre 4 . Qualification institutionnelle de la figure de l'usager des espaces publics

Chapitre 5 . La réaction institutionnelle face à la dispersion de ses énoncés : bifurcation du projet et isolat

Si le projet de réaménagement des espaces publics grenoblois constitue l'embrayeur de mon immersion, les pratiques communicationnelles de mes interlocuteurs à propos de ce projet constituent le premier type de pratiques auxquelles j'ai pu me confronter.

Dans les circonstances d'une campagne municipale à laquelle s'ajoute une pandémie, l'entame de mon immersion s'intéresse à ce type spécifique de pratiques alors mobilisées en abondance. En conséquence, le chapitre trois de cette thèse ambitionne de s'appuyer sur les pratiques communicationnelles des acteurs locaux de l'aménagement du territoire afin d'esquisser la position de mes interlocuteurs vis-à-vis du narratif de la lutte pour la transition écologique. L'analyse conduit à mettre en lumière l'inscription de ce narratif dans une circulation plus large. Cette inscription s'exerce par les recours systématiques à une approche diagnosticienne (3.1) applicable sur le territoire grenoblois conçu comme un laboratoire d'expérimentation urbain (3.2). Le projet Places aux Enfants constitue la déclinaison la plus locale de cette circulation narrative, révèlant une forte cohérence dans l'articulation des pratiques et des énoncés mobilisés par les membres de l'équipe projet (3.3). Enfin, le chapitre 3.4 propose une première réflexion sur la circulation du narratif de la lutte pour la transition écologique en tant que dissémination[74] d'une formation d'énoncés.

En exerçant une dissémination du narratif de la lutte pour la transition écologique à travers des communications relatives au projet PaE, les acteurs de l'aménagement *font et disent* des pratiques pour *faire faire et faire dire* ces pratiques aux autres acteurs concernés par le futur réaménagement. Ainsi, le chapitre 4 propose de compléter les pratiques communicationnelles de l'équipe projet par de premières observations issues de situations d'interactions. Le chapitre 4.1 s'intéresse aux pratiques institutionnelles de qualification des acteurs à travers la figure de l'usager des espaces publics. À travers le cas d'un atelier de concertation, ces pratiques de qualification tendent à constituer la figure d'un usager-expert ambassadeur des bons gestes, ou d'un *mésusagé* sur lequel le projet doit produire des effets de régulation (4.2). Ces pratiques de qualification sont transversales à d'autres projets de réaménagements -dont PaE constitue un exemple type- et leur circulation s'exerce

[74] Je m'approprie le terme de dissémination après la lecture de l'ouvrage de G. Deleuze concernant la circulation des énoncés chez M. Foucault (1986). L. Matthey use également de ce terme pour signifier l'intérêt dans les sciences sociales de la dimension narrative des plans (2023). La similitude ne me semble pas fortuite puisque, jusqu'en 1975, M. Foucault travaille à partir d'archives afin de repérer des effets de discontinuités dans les discours. En tout cas, la dissémination d'une formation d'énoncés indique une intention, mais aussi des effets sur et par les acteurs.

par le biais d'une approche diagnosticienne (4.3). Le cas du projet LibreCour tend à montrer que cette circulation, bien qu'efficace pour ancrer spatialement l'intervention des acteurs de l'aménagement, ne parvient pas à entraîner les pratiques des autres protagonistes dans la cohérence de son narratif (4.4). Enfin, le chapitre 4.5 propose une réflexion sur l'apparition d'un effet de seuil durant la séquence du huis clos du projet, où je fais le constat d'une dispersion des énoncés produits par l'institution Ville de Grenoble lors de leur confrontation avec les autres acteurs. Le dispositif spatial grenoblois semble constituer un opérateur récalcitrant pour l'intervention des acteurs de l'aménagement.

À partir de ces constatations, la livraison du projet PaE ouvre une troisième et dernière séquence de mon immersion. Le chapitre 5.1 expose l'intensification des interactions entre un nombre croissant d'acteurs à mesure que le projet PaE sort de son huis clos. La dispersion des énoncés institutionnels observés durant la séquence précédente permet d'analyser le contenu des interactions au prisme de cet effet de seuil. La réception du projet par les riverains bouscule sa dynamique et entraîne sa bifurcation. Le chapitre 5.2 expose la façon dont l'équipe projet réagit à cette bifurcation par le recours à une série de pratiques communicationnelles insistant sur la dimension itérative et incertaine de leur intervention. Si cette réaction permet à l'équipe projet de préserver son inscription dans la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique, elle enclenche un isolement de ses acteurs vis-à-vis des autres protagonistes du dispositif spatial grenoblois. Le chapitre 5.3 me permet de confronter ce paradoxe avec mes propres pratiques d'enquêtes en m'appuyant sur le cas d'un objectif d'évaluation du projet PaE. De cette analyse résulte le constat d'un impossible dépassement de ce paradoxe et l'esquisse du caractère divergent dans la succession de pratiques qui jalonnent ce dispositif (5.5). Cette séquence marque également la fin de mon immersion.

Chapitre 3 . Ancrage spatial du narratif de la lutte pour la transition écologique grenobloise

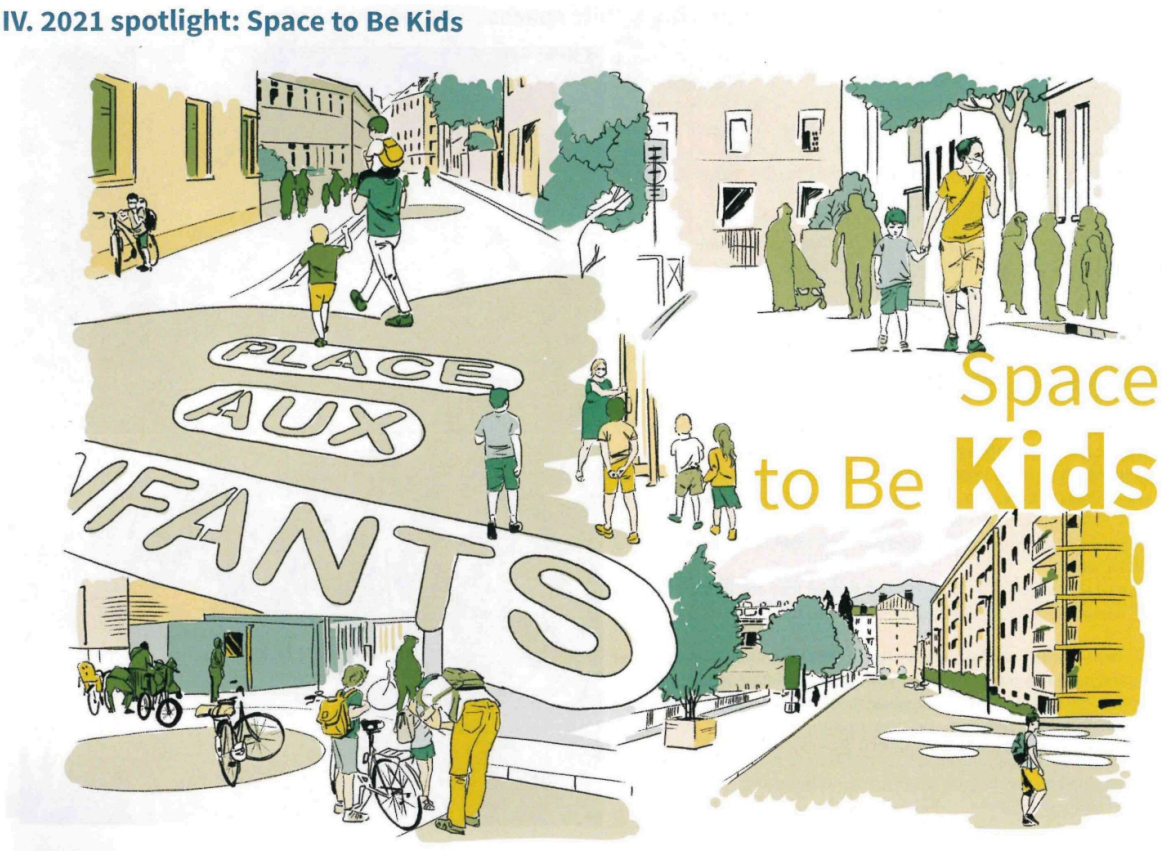

(Figure 12 : Illustration issue du fascicule Grenoble in transition, publié dans le cadre du Label Green Capital 2022)

Le corpus de pratiques le plus directement accessible durant mon immersion concerne les pratiques de communications publiques. L'analyse de cette littérature grise, abondante et initialement envisagée comme une manière de m'approprier le cadre d'action de mes collaborateurs institutionnels, va se révéler féconde pour caractériser le cadre d'action dans lequel se projettent mes collaborateurs.

En effet, son analyse révèle plusieurs caractéristiques qui fondent la cohérence du narratif sur lequel reposent les pratiques des acteurs de l'aménagement. Il s'agit :

- Du recours systématique à une approche par le diagnostic territorial, à partir duquel les acteurs de l'aménagement justifient le besoin d'intervention à partir d'une focalisation sur des indicateurs environnementaux (3.1). Le diagnostic du territoire communal constitue un actant de ce dispositif spatial puisqu'il permet d'effectuer un lien de causalité entre environnement, connaissances, actions.
- Le recours à l'approche diagnosticienne s'accompagne d'une qualification du territoire communal en tant que laboratoire d'expérimentations. Ce laboratoire grenoblois est autant source de problèmes (établit le diagnostic), que levier d'action à partir duquel est appliquée une solution (3.2).
- Le projet de réaménagement des espaces publics constitue la plus petite déclinaison locale de ce laboratoire d'expérimentation (3.3). Les pratiques projetées dans ces réaménagements contribuent à la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique .
- Enfin, l'ensemble de ces pratiques communicationnelles indique une circulation de ce narratif au-delà du territoire grenoblois contemporain. Cette circulation -que l'on repère malgré le glissement sémantique entre développement durable, transition écologique et anthropocène[75]- indique une

[75] Ce glissement sémantique, que je conçois comme « un cheminement dans un champ de connaissances » (Chabot, 2015), ne me semble pas être successif mais cumulatif. Ainsi, F. Valegeas note que dans les institutions françaises, la transition écologique est envisagée comme « une stratégie d'action et de changement dans une perspective de développement durable » (2020). Cette posture implique de considérer la procédure de transition -plutôt que sa finalité- comme étant au cœur de la stratégie d'action des acteurs institutionnels (Boulanger, 2015). Dans le cadre de cette thèse, la position que je défends s'intéresse aux pratiques qui interviennent dans le cadre de cette procédure de transition plutôt qu'aux objectifs de mes collaborateurs institutionnels. En cela, l'analyse du passage d'un usage soutenu du terme développement durable, puis transition, puis désormais anthropocène déborde du cadre de cette enquête. En outre, ce caractère cumulatif me semble représentatif, au sein de l'institution VdG, d'un enchaînement de situations où l'ambiguïté des mots est une ressource plutôt qu'une contrainte (résilience, transition, projet, développement,...). C'est pourquoi, dans ce travail, je ne définis pas la transition écologique telle qu'elle se conçoit parmi mes interlocuteurs institutionnels : elle indique un rapport à l'action de leur part (qui est avant tout communicationnel, comme le postule L. Matthey (Goudin, 2015)) et je l'aborde par les pratiques plutôt que par les représentations des acteurs.

dissémination des énoncés sur lesquels repose le narratif de la lutte pour la transition écologique. En s'emparant de pratiques qui sont en cohérence avec ce narratif, les acteurs locaux de l'aménagement opèrent un déplacement de seuil qui va interroger les futurs riverains du projet PaE.

Depuis mon bureau à la DECV, je note que les documents d'archives rangés dans les divers placards évoquent le développement durable. Tandis que les documents posés sur les tables, bureaux -et donc mobilisés au quotidien- évoquent la transition écologique. Enfin, les documents qui évoquent l'anthropocène ne sont qu'accessibles numériquement. La nuance entre les supports et les évocations sémantiques constitue peut-être une piste de réflexion.



(Figure 13 : Une du tirage spécial "Grenoble Capitale Verte" du Dauphiné Libéré, 2021)

Dans la perspective des campagnes municipales et métropolitaines qui se déroulent conjointement à Grenoble au printemps 2020, un manifeste est rédigé qui présente… présentant les ambitions du candidat E. Piolle[76]. Ce manifeste s'inscrit dans une plus vaste production de documents communicationnels présentant la position du candidat sur le sens de son action politique. Dès les prémisses de mon expérience de thèse, ce document va me mettre sur la piste d'une série de pratiques spécifiques : les pratiques discursives en relation avec le thème de l'aménagement du territoire à Grenoble. J'y ai apporté une attention particulière avant même d'avoir accès au

[76] *Grandir ensemble, Les villes réveillent l'espoir*. 2019. Les Liens qui Libèrent.

terrain du projet, et ces pratiques -tout comme l'attention que je leur porte- ont perduré tout au long de mon immersion. Il s'agit du type de sources auquel j'ai été le plus fréquemment exposé : tant sur le terrain du projet à Grenoble, qu'en dehors via les réseaux sociaux ou les médias. Mon institution de rattachement est une habituée de ce type de pratiques puisqu'elle possède son propre journal *Gre.Mag*.

De cette revue discursive transparaît un élément primordial : la récurrence de la logique du diagnostic. Évoqué au chapitre précédent (2.2), j'ai proposé de la considérer comme une approche au travers de laquelle la production d'une connaissance empirique permet aux acteurs de l'aménagement d'optimiser leur intervention. Si ma position de recherche tente de repérer dans les pratiques la circulation d'énoncés en relation, les communications relatives à une approche par le diagnostic constituent un type particulier de circulation qui se caractérise par la cohérence entre les discours et les énoncés qu'ils véhiculent.

Cette cohérence s'exprime par le fait que l'objet du discours sert de support à cette cohérence plutôt qu'il ne la confronte. Par exemple, j'avais évoqué dans le premier chapitre (1.1) le cas de l'irruption de la pandémie pour justifier des pratiques professionnelles qui s'emparent du concept d'urbanisme tactique : dans les communications, cette période de la pandémie n'a pas bouleversé les pratiques des acteurs de l'aménagement à la Ville de Grenoble, elle les a confortées. La cohérence véhiculée par une approche via le diagnostic prévaut sur l'objet de son énonciation, elle en est indépendante.

Cette mobilisation du diagnostic relève d'une intention consistant à inscrire les interventions professionnelles d'aménagements dans un enchaînement causal. Bien que le recours à la narration soit devenu un incontournable des pratiques urbanistiques (Matthey, 2014), leurs projections dans le cadre d'une lutte pour la transition écologique constituent une stratégie narrative singulière à Grenoble. L'objet de ce chapitre consiste à montrer en quoi cette stratégie fonctionne comme un paradigme.

L'amorce de ce type de discours, c'est « *la catastrophe annoncée*[77], *l'effondrement à venir* » qui se concrétise dans une rupture d'équilibre identifiable par « *les effets du changement climatique à Grenoble*[78] », dont « *la réalité du dérèglement climatique ne fait plus de doute aujourd'hui*[79] ». Ces effets constituent des symptômes à partir desquels le

[77] *Grandir ensemble, Les villes réveillent l'espoir*. 2019. Les Liens qui Libèrent.

[78] Ville de Grenoble, Fascicule de septembre 2018 intitulé : "L'adaptation au changement climatique à Grenoble", présentant le Plan Air Énergie Climat à partir de 2016.

[79] Ville de Grenoble, *Rapport annuel sur le développement durable - 2016*, publié par la Mission développement durable en octobre 2016.

lecteur conscientise la réalité du phénomène. Ces symptômes s'incarnent dans une multitude de cas comme « *une intensification de la chaleur en ville*, *une sensibilité au risque d'inondation (...)*, *des feux de forêt et mouvements de terrain potentiellement plus fréquents*[80] ». L'amorce est anxiogène, comme pour préparer le lecteur à une nécessaire réaction.

La réaction consiste au traitement des symptômes : c'est l'objet même de la lutte pour la transition écologique à Grenoble. Il s'agit, selon l'expression reprise par E. Piolle, de « *changer la ville pour changer la vie* (afin d') *accélérer les transitions* vers une *réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques* », et d'engager « *une réflexion pour contribuer à l'adaptation du territoire grenoblois aux effets du changement climatique*[81] ». L'énoncé proposé corrobore la proposition d'un dispositif spatial en tant que, d'une part, un opérateur de traduction « qui permet la transformation et la mise en scène de faits bruts (la chaleur, la pollution) en problème sociétal (l'habitabilité de la ville) ». D'autre part, un support de délégation : « un objet spatial organisé - matériel et chargé de valeurs - sur lequel on se repose pour qu'une action atteigne ses objectifs » (Lussault, 2013). *La ville* est le support de délégation sur laquelle il convient de produire des connaissances pour nourrir une réflexion sur sa nécessaire adaptation.

E. Piolle et la communication de la VdG, en tant qu'acteurs grenoblois de l'aménagement, sont les initiateurs d'un discours véhiculant une approche diagnosticienne, mais ils n'en sont pas les seuls dépositaires. Cette référence au diagnostic constitue un énoncé partagé au-delà de l'institution VdG. J'identifie des liens dans un réseau d'acteurs comme l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui diagnostique que « *face à l'urgence climatique nous avons dix ans pour réussir… mais cinq ans pour agir (...) Mais les moyens d'agir sont de plus en plus nombreux et de plus en plus accessibles*[82] ». Également via le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques l'Environnement la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) dont « *l'analyse a permis d'identifier sept territoires* (isérois) *avec des logiques d'adaptations différentes en fonction de l'intensité du réchauffement et des activités présentes*[83] ». Il y a donc bien une circulation des discours mobilisant une approche par le diagnostic dont le territoire grenoblois sert de support autant que d'opérateur.

---

[80] Ville de Grenoble, *Rapport annuel sur le développement durable - 2016*, publié par la Mission développement durable en octobre 2016.

[81] *Grandir ensemble, Les villes réveillent l'espoir*. 2019. Les Liens qui Libèrent.

[82] ADEME Magazine, intitulé : *Élus locaux : et maintenant quelle transition ?* publié en novembre 2020

[83] Site du CEREMA, Les enjeux du changement climatique en Isère, 2016.

La circulation de ce type particulier de pratiques discursives alimente un des événements majeurs pour l'institution VdG : l'obtention du *Label Green Capital*[84] en 2022. J'identifie une amorce par un symptôme selon lequel « *le changement climatique affecte particulièrement les Alpes* », et que la ville de Grenoble constitue « *une pionnière en matière de politique climatique* permettant de la positionner comme *un territoire en action*[85] ». Le diagnostic d'un territoire en souffrance constitue un point de cristallisation indispensable pour les acteurs de l'aménagement dans la mesure où il justifie et oriente, pour et par les acteurs de l'aménagement eux-mêmes, la légitimité de leurs interventions. Il peut être appréhendé comme un actant à partir duquel les acteurs locaux de l'aménagement énoncent leur position tout en projetant leurs pratiques ultérieures. Ainsi, l'obtention du Label Green Capital 2022 s'inscrit dans le cadre d'un projet dont la VdG dédie une équipe, ses chefs de projets et son agenda de projection. Pourtant, en mobilisant des pratiques discursives s'appuyant sur une approche du diagnostic, ce projet particulier -comme d'autres, ainsi que nous le verrons ultérieurement-[86] entre en relation directe avec la politique de réaménagement des espaces publics grenoblois dont ils partagent la même cohérence narrative.

Ainsi, le terrain du projet Places aux Enfants déborde de son périmètre concret : il préexiste à ce périmètre dans des pratiques de communications qui ne le concernent pas nommément et avec lesquelles il entretient pourtant une relation étroite (par la référence au diagnostic d'un territoire en souffrance). Ce terrain du projet agit comme un opérateur particulier pour tout acteur générant une communication

---

[84] Label développé par l'Union Européenne à partir de 2008 - dont le slogan est « *Green cities - fit for life* » consistant à labelliser chaque année plusieurs villes de l'Union Européenne dont les actions en terme d'ambitions environnementales permettent d'inspirer d'autres villes à s'engager dans la transition écologique. Dans cet évènement, les villes labellisées fournissent des retours d'expériences dont peuvent faire usage d'autres institutions européennes.

[85] Issu du dossier de candidature de la VdG et de la Métro au label Green Capital 2022. Intitulé *Leading the way and sharing inspiration* et imprimé en 2019.

[86] J'écris ces lignes au moment où le POPSU cherche son nouveau directeur du programme Transitions ; programme qui vise à "analyser à des fins d'action la mutation des politiques urbaines et des systèmes métropolitains face aux urgences environnementales et leurs impacts sociaux et économiques." Les productions scientifiques constituent un opérateur de choix dans la dynamique d'un récit d'action, dont les objets et les méthodes alimentent à Grenoble des pratiques d'un ensemble plus vaste que le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Source : fiche de poste Directeur POPSU Transitions, disponible sur le site internet POPSU. (https://choisirleservicepublic.gouv.fr/offre-emploi/directeur--directrice-du-programme-popsu-transitions-reference-2024-1624098/). Le même jour, c'est l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise qui cherche son nouvel "Administrateur de données / chargé d'études observation" dont l'ambition va consister en "la conduite de divers diagnostics thématiques et transversaux alimentant la connaissance des évolutions de la Grande région grenobloise et des enjeux auxquels les politiques publiques doivent répondre." Source : AURG (https://www.aurg.fr/1745-offres-d-emploi.htm). Encore une fois c'est, face aux *enjeux* auxquels *doivent* répondre les politiques publiques qu'il faut réaliser un *diagnostic*. Le référentiel performe de façon efficace, jusque dans les fiches de postes.

relative à la lutte pour la transition écologique : dans une lecture depuis la notion de dispositif, il constitue un ensemble d'éléments hétérogène en relation que les acteurs utilisent comme ressources afin d'élaborer des pratiques de confrontation.

3.2 Grenoble comme laboratoire

Ce territoire en souffrance, en tant qu'opérateur particulier, peut être considéré comme un actant à travers l'usage du terme *laboratoire* pour qualifier Grenoble dans la littérature grise. Si l'amorce du discours qui mobilise une approche par le diagnostic introduit un territoire (*la ville*) et la capacité d'agir sur lui/à travers lui (*l'adaptation*), la référence à Grenoble en tant que support de ce discours s'inscrit dans un héritage qui excède la lutte pour la transition écologique (Ambrosino, Novarina, 2015).

B. Debarbieux avait proposé une lecture de l'environnement constitutive d'un imaginaire fondateur à un système grenoblois (Debarbieux, Rudaz, 2010). Celle-ci évoquait une posture de maîtrise sur cet environnement. Les exemples de la domestication des cours d'eaux pour produire la houille blanche -une industrie de l'hydro-élecricité-, ou encore de la généalogie des pratiques touristiques sont représentatifs d'une lutte pour s'émanciper des dangers de la montagne (Debarbieux, 1995). La domestication des cours d'eau autant que l'évolution des pratiques touristiques sont les signes d'un rapport dominant à l'environnement où les risques justifient l'action de l'homme.

Pourtant, si la relation à la figure de la montagne est régulièrement associée à la commune de Grenoble par ses représentants institutionnels, elle n'en reste pas moins une ville particulièrement plate. En effet, son périmètre se situe dans une plaine alluviale où la transposition de la maîtrise de l'environnement concerne plutôt les risques liés à son réseau hydrographique. Beau paradoxe d'associer la nécessité d'un cadre d'action faces aux contraintes montagnardes à une commune « dont il faut bien souligner qu'elle se déploie pour l'essentiel non pas au sein, mais au pied des pentes alpines » (Ambrosino, 2022). Ce paradoxe, effet d'une transposition sur le temps long, peut se comprendre comme une nécessité pour ses passeurs de s'appuyer sur l'idéalité d'un territoire en action dont il convient de maîtriser les dynamiques pour s'affranchir des risques qu'il contient.

Il s'agit alors de signifier le territoire en tant que problème (comportant des risques), et en tant que solution (l'objet sur lequel il est possible d'agir). C'est par cet héritage que se reproduit désormais l'image d'une ville constituée en laboratoire de la relation à son écosystème : la cohérence entre le discours et l'énoncé qu'il véhicule se perpétue.

Dès les premiers jours de mon immersion à Grenoble, cette idée du laboratoire m'a marqué à travers la tenue d'un séminaire organisé par l'Association des Paysagistes-Conseils de L'Etat[87] et auquel avaient été conviés plusieurs membres de la DECV. Ce séminaire intitulé *La métropole de Grenoble et ses massifs : un laboratoire de paysages face au dérèglement climatique* invitait à faire le constat « *des changements rapides et profonds (qui) sont intervenus dans les phénomènes météorologiques observables (épisodes caniculaires et diminution de la ressource en eau, érosion de la biodiversité, augmentation des risques naturels…) liés au dérèglement climatique. (...) Il s'agira de mesurer de quelle manière le paysage peut être un témoin des dérèglements en cours, et de quelle manière le projet de paysage peut être l'une des solutions pour inventer et construire les villes et les territoires de demain. (...) nous allons parcourir, expérimenter la ville et ses massifs, prendre connaissance des projets et débattre des démarches en cours d'expérimentation* ». C'est dans une posture similaire que l'ancien maire M. Destot[88] présente la façon dont son « *EcoCité grenobloise va renforcer ses capacités d'innovations et d'expérimentation, et devenir le lieu où s'inventent les applications de notre vie quotidienne de demain. C'est un véritable laboratoire de la ville durable*[89] ». Une EcoCité par ailleurs conçue, 10 ans plus tard, comme un grand projet de territoire : « *Ce grand projet, c'est donc celui d'un territoire entièrement mobilisé, par-delà ce qui peut distinguer ses acteurs, pour accélérer la transition écologique*[90] ».

Les termes ont changé : si l'on parlait de développement durable sous la mandature de M. Destot, c'est désormais le concept de transition écologique qui apparaît dans les communications. L'évolution des mots ne contredit pourtant pas la circulation de l'approche par le diagnostic dans les discours. Cette évolution semble jouer le rôle de relais. C'est significatif dans le projet politique *Grenoble, Facteur 4* édicté sous le mandat de M. Destot et qui consiste à « *diviser par quatre les émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2050,* (rappelant que) *du fait de sa situation géographique exceptionnelle, privilégiée au cœur des Alpes, mais contrainte au pied des trois massifs du Vercors, de la Chartreuse et de Belledonne, Grenoble se doit d'être éco-exemplaire, (...) Pas à pas, à travers les opérations de Bonne, Bouchayer-Viallet, Blanche-Monnier, nous nous dirigeons vers une véritable ÉcoCité qui prendra corps dans toutes ses dimensions. C'est une ville désirable que l'on invente aujourd'hui et qui bénéficiera, demain, à l'ensemble des projets tel que Flaubert*[91] ». Le processus du diagnostic est explicitement convoqué dès cette

[87] Du 9 au 12 septembre 2020.

[88] Maire dont le mandat grenoblois s'étend de 1995 à 2014. Il est donc le prédécesseur d'Eric Piolle.

[89] Fascicule *Facteur 4*, édité en 2008.

[90] Édito co-écrit par Maud Tavel, Mélina Hérenger (Métro) et Sandrine Martin (Département) du supplément du Dauphiné Libéré, *Grenoble, Capitale Verte de l'Europe ; Penser, rêver et agir…* Hiver 2021.

[91] Fascicule *Facteur 4*, édité en 2008.

communication de 2008, selon laquelle un « *diagnostic écologique devra permettre d'orienter la gestion de certains sites et d'établir des recommandations* ».

Le projet de la caserne de Bonne, évoqué par M. Destot, est un cas exemplaire et antérieur d'une décennie à PaE sur la façon dont un discours sur le diagnostic trouve une inscription spatiale au cœur de la commune grenobloise. Construite sur une ancienne friche militaire, l'écoquartier de Bonne constitue un projet d'aménagement qui relève : « (d')*une politique urbaine caractérisée par l'innovation et l'expérimentation depuis la fin des années 60*[92] ». Au cours de mon immersion, je constate l'influence du projet sur plusieurs de mes interlocuteurs à la VdG pour sa capacité à mobiliser ce référentiel du diagnostic. Sa particularité a été de pouvoir quantifier et rendre communicables de nombreux indicateurs (de performances énergétiques, acoustiques ou thermiques par exemple). Probable effet de la démocratisation d'outils de travail tels que le Building Information Management[93] à la même période, il est saisissant de constater la diversité des méthodes utilisées pour établir des mesures sur les performances du chantier et des futurs espaces bâtis selon des critères contenus dans le label Haute Qualité Environnementale (HQE). Par exemple dans la simulation puis l'évaluation des performances concernant la résistance mécanique des parois bâties, le traitement des ponts thermiques, les protections solaires, les systèmes de ventilation, en été, en hiver, etc. Bref, tout un : « *appel à l'ingénierie pour faire de Bonne un laboratoire de méthodes reproductibles* (au sein duquel) *un système de management environnemental est proposé pour accompagner et assurer l'exemplarité et la reproductibilité de la démarche*[94] ». Dès lors, les membres des services à la VdG observent et constatent au quotidien la performance d'une méthode de travail qui sait quantifier l'impact de leur intervention sur leur environnement avec une grande finesse : à l'échelle d'un mur, d'une fenêtre.

Il me semble que la méthode connaît ce succès parmi mes interlocuteurs car elle convoque la cohérence du diagnostic à la micro-échelle du matériau, dont il est désormais possible de simuler la performance avant l'intervention. Puis mesurer

---

[92] Jacotte Bobroff, *La caserne de Bonne à Grenoble ; Projet emblématique d'un développement durable à la française*. PUCA, septembre 2011.

[93] Le BIM consiste en une méthode de modélisation des informations liées au cycle de vie d'un ouvrage dont chacune des composantes et des étapes est caractérisée dans ses détails telles que la composition des matériaux utilisés au sein de l'ouvrage et leurs généalogie - de l'extraction jusqu'au recyclage. Adossé à une application de traitement de données, utiliser une méthodologie BIM offre une quantité d'informations très importante qui modifie la façon de concevoir un ouvrage bâti par la profusion d'indicateurs de mesures à la disposition du maître d'œuvre. Il s'agit d'un outil informatique de production de *connaissances* qui s'appuie directement sur la matérialité d'un espace pour en générer des données empiriques.

[94] Jacotte Bobroff, *La caserne de Bonne à Grenoble ; Projet emblématique d'un développement durable à la française*. PUCA, septembre 2011.

cette performance pendant et après les travaux afin d'établir des comparaisons qui signifient la réussite, ou non, de cette performance (par exemple via la comparaison en degré Celsius entre un périmètre végétalisé et un autre périmètre proche plus bitumineux). Dans la logique du diagnostic, le territoire se situe également à l'échelle la plus fine, avec une capacité à lui signifier une identité par sa performance énergétique.

Ayant eu accès à des archives confidentielles sur les contrats entre la VdG et divers prestataires à propos du projet de Bonne dès mon arrivée dans l'institution VdG, l'exemple de ce projet va constituer pour la suite de mon immersion de thèse un marqueur sur lequel je me référerai dans plusieurs situations d'interactions pour comprendre la posture de mes interlocuteurs, notamment dans le cas d'une transposition d'une logique de diagnostics à propos de la population grenobloise[95].

La singularité de la posture de mes interlocuteurs réside dans leur capacité à ancrer l'espace grenoblois en tant que territoire à une échelle toujours plus fine, toujours plus locale. Cet ancrage renvoie en outre systématiquement à des enjeux globaux relatifs à la lutte pour la transition écologique. Cette lutte trouve sa concrétisation à l'échelle de la rue, du bout de trottoir. Les projets qui s'inscrivent dans cette dynamique sont identifiables par la tendance aux aménagements provisoires, modulables, adaptables, reposant sur le concept d'urbanisme tactique consistant à :
« *réaliser un ensemble d'interventions légères, temporaires, à faible coût et à petite échelle dans l'espace public*[96]*. Cela permet de tester un aménagement, ses usages, d'accepter l'erreur, d'évaluer et de réorienter le projet si nécessaire*[97] ».

Le terme *tester* indique l'irruption à la plus petite échelle possible de l'espace public grenoblois d'une logique d'intervention qui repose sur une approche expérimentale. Le *laboratoire grenoblois* indique l'alliance entre un renouvellement des pratiques d'aménagements de la commune à une micro-échelle et la perpétuation de discours

---

[95] Qui fait l'objet d'un développement au chapitre suivant.

[96] La tendance à Grenoble est d'autant plus vraie que les capacités d'investissement de la VdG sont contraintes. Par exemple, un projet d'élargissement de la rocade d'autoroute qui longe la commune et la rivière Drac -financé par le concessionnaire autoroutier- bénéficie d'un budget de 300 millions d'euros tandis que la commune ne dispose en comparaison que d'un budget de *78 millions en projets d'investissements pour aménager la ville, entretenir ou rénover des bâtiments et les espaces publics*. Sources : Ville de Grenoble et Journal la Tribune (https://region-aura.latribune.fr/territoire/2022-09-23/mobilites-l-a480-le-chantier-routier-des-dernieres-decennies-qui-veut-faire-sauter-les-bouchons-grenoblois-932777.html).

Ce contraste illustre les limites d'interventions de l'institution VdG. Son inscription dans un narratif de la lutte pour la transition écologique constitue un levier d'influence utilisé pour compenser la contrainte de son budget et légitimer son intervention.

[97] Encart *Aménagements éphémères : une histoire ancienne* paru dans le Gre.mag de Juillet-Août 2020.

qui se réfèrent à une approche par le diagnostic. L'approche diagnosticienne semble appartenir à une circulation globale d'énoncés relatifs à la lutte pour la transition écologique (comme la candidature de la VdG au Label Capitale Verte Européenne l'indique), et cette approche appuie voire conditionne l'intervention à l'échelle locale. Depuis cette position, il n'y a donc pas de pratiques locales sans un ancrage dans des énoncés globaux. L'espace public est un relais de dissémination de ces énoncés.

3.3 Resituer le contenu narratif dans le projet Places aux Enfants

> *« Nous sommes dans une période où tout le monde doit s'adapter à de nouvelles pratiques. Sur l'espace public aussi : tout est expérimentation. Les aménagements temporaires répondent à un contexte sanitaire particulier, et c'est une aubaine car ils laissent de la place au test »*[98]

Nous avons repéré dans la succession de pratiques de communications récentes qu'il n'y a pas de dispersion des énoncés malgré l'évolution des objets de communications, mais une circulation dont la cohérence s'appuie notamment sur l'ancrage spatial au sein de la commune grenobloise.

Dès les prémisses du projet PaE s'élabore une série de communications qui inscrivent l'intervention de l'équipe projet dans cette circulation des énoncés. Celle-ci, antérieure à l'annonce de la politique de réaménagement des espaces publics en 2020, ancre le projet dans une continuité par les pratiques discursives qui s'y déploient.

Le réaménagement des espaces publics opère comme une actualisation dans le quotidien de la commune de pratiques professionnelles préexistantes à l'équipe projet en accentuant leur régime de visibilité afin de les inclure dans le narratif de la lutte pour la transition écologique. Lorsque l'interview précédente évoque l'effet d'aubaine de la pandémie pour appliquer une intervention d'urbanisme transitoire, l'interlocutrice la conçoit au sens d'une opportunité afin d'exercer un apprentissage collectif par l'action de réaménagement. Cet apprentissage collectif, caractéristique d'une démarche de transition (Boulanger, 2008), a vocation à être reproduit s'il est jugé positif. La reproduction se joue autant au niveau des interventions (si les acteurs de l'aménagement les jugent bénéfiques) qu'au niveau de la procédure d'expérimentation elle-même.

Ainsi, si les termes d'*innovation* et d'*expérimentation* sont convoqués dans les communications relatives au projet PaE, je les comprends comme

---

[98] Encart *Prescilia Langevin, urbaniste chez alt.urbaine* paru dans le Gre.mag de Juillet-Août 2020.

l'innovation/expérimentation de nouvelles manières de mobiliser des pratiques préexistantes.

Cette nuance a son importance car, durant mon intégration dans l'équipe projet, elle contribue à brouiller la compréhension mutuelle de nos pratiques respectives, établissant un rapport essentiel dans nos interactions : un rapport dialogique où ce qui fonde nos interactions réside dans la différence de lectures que nous adossons à ces pratiques partagées[99].

L'équipe projet PaE se donne des objectifs clairs lors de la campagne municipale : des rues piétonnisées, végétalisées, débitumisées. L'égalité filles/garçons dans les cours d'écoles. Pourtant, ces objectifs sont déjà intégrés par la municipalité au moment où démarre le second mandat. Le cas de la piétonnisation par exemple où, du fait du confinement consécutif au Covid : « *le pari lancé est celui d'adapter ces espaces publics aux mesures de distanciation physique, préserver la convivialité, et soutenir le commerce de proximité, partout dans la ville.* (...) *La Métropole, la Ville de Grenoble, et le Syndicat des Mobilités de l'Aire Grenobloise* (SMMAG) *expérimentent des pistes cyclables temporaires. Ce réseau nommé "TempoVélo" a été élaboré pendant la période de confinement, pour anticiper le report des déplacements en voiture individuelle.* (...) *Elles prennent place essentiellement sur la chaussée et parfois sur des places de stationnement*[100] ». Sans toutefois faire mention du projet PaE, une de ses principales caractéristiques est évoquée : celle d'une chaussée aux circulations réaffectées au profit des piétons et des cycles.

Un article antérieur de quelques mois aborde la question des services de police sur la chaussée à travers l'interview d'un Agent de Surveillance de la Voie publique (ASVP)[101] dont les confrères « *participent avant tout à la fluidification de la circulation dans un projet de ville apaisée* ». Ce projet *au service de la pureté de l'air* aborde deux éléments importants du projet PaE : celui de la qualité de l'air en tant qu'argument justifiant l'intervention de la VdG ; et celui de la dimension policière d'un projet dont les réaménagements vont susciter des mécontentements, notamment parmi les riverains automobilistes.

Un troisième article aborde le thème de *l'arbre en ville, acteur de nouveaux scénarios*. Il est précisé qu'un groupement d'agences a été mandaté par la VdG afin qu'elles « *s'attellent à la réalisation d'un diagnostic approfondi des arbres sur le territoire communal,* (..) *Objectif : améliorer le climat urbain et le bien-être des citadin-es, et atténuer - à la mesure*

---

[99] C'est l'objet d'un plus ample développement au sein du chapitre 6.

[100] Gre-mag, Spécial été 2020, article *Espaces publics en mouvement*.

[101] Gre-mag, Novembre/Décembre 2019, article *Pour une circulation apaisée*.

de ce que peuvent apporter les arbres - les effets du changement climatique[102] ». Cette *mesure* indique l'ambition d'appliquer à la plus fine échelle spatiale - ici ramenée à sa plus petite unité : l'arbre - une approche par le diagnostic. L'arbre est doté d'une fonction (améliorer le climat urbain), et possède des caractéristiques pour cela (l'étendu de son ombrage, sa résistance à la chaleur). C'est à travers cette fonction que l'arbre constitue un opérateur de traduction et un support de délégation privilégiés par la VdG pour justifier son intervention et générer une série de pratiques[103].

Le référentiel du diagnostic est mobilisé avec le thème du climat urbain auquel il est rendu possible de réagir par la végétalisation et les performances qui lui sont associées : « *l'arbre a aussi la capacité de rafraîchir son environnement proche en captant l'eau, lorsqu'elle est à sa disposition, dans la nappe phréatique ou avec les eaux de pluies. Il devient alors un réservoir d'eau à travers son ossature et ses feuilles. Ainsi, les aménagements urbains peuvent par exemple être pensés pour orienter les ruissellements des eaux de pluie vers les espaces où il y a une végétation arborée et enclencher ainsi un cercle vertueux*[104] ». L'espace public réaménagé supporte les formes (l'arbre, la chaussée) qui contiennent des fonctions (recueillir l'eau, atténuer le réchauffement) : il est un construit social qui opère, dès les premières pratiques de communications, des interactions entre les éléments hétérogènes au sein du dispositif. C'est la position des membres de l'institution VdG qui s'expose à travers ce jeu des formes contenant des fonctions. Et, c'est à partir de cette position que ses membres vont ultérieurement choisir de mobiliser certains types de pratiques plutôt que d'autres.

Dans les communications institutionnelles, cette convocation des fonctions dans les formes de l'espace public est récurrente.

---

[102] Gre-mag Novembre/Décembre 2021, article *L'arbre en ville*.

[103] Cette lecture rejoint des réflexions portant sur « l'écologisation des politiques territoriales de santé » (Blanc, 2021), à travers lesquelles la nature en ville constitue un levier de gouvernance ; un levier que S. Frioux repère dans « l'invention de nombreux dispositifs toujours à l'ordre du jour (épuration des eaux, traitement des déchets, etc.) » dès le XIXème siècle en Europe (Frioux, 2008). Mon enquête, par une focalisation sur les effets de continuités/discontinuités des pratiques (cf. 2.3) se rapproche également de réflexions portant sur les processus de convergence/divergence entre des énoncés relatifs à l'écologisation et à la territorialisation (Ginelli, Candau, Girard, Houdart, Deldrève, Noûs, 2020). D'une part, ces réflexions me semblent indiquer l'inscription des pratiques actuelles de la VdG dans la circulation d'un narratif plus vaste chronologiquement et territorialement, mais le choix d'une enquête selon un cadrage communal singulier m'amène à ne pas suivre cette piste outre mesure. D'autre part, ces réflexions me semblent entrer en résonance avec le postulat élaboré par Foucault d'un réagencement dans les manières de faire de la santé un enjeu public : à une période de renfermement sanitaire (Foucault, 1976) succède progressivement un nouveau régime de visibilisation des problèmes de santé qui expose ces enjeux pour produire des effets de gestion de la population pour elle-même/par elle-même (Sabot, Özçaglar-Toulouse, 2022). La végétalisation à Grenoble me semble s'insérer dans cette dynamique par la construction puis la publicisation de pratiques de communications notamment.

[104] Gre-mag Novembre/Décembre 2021, article *L'eau et l'arbre : un duo bienfaiteur*.

C'est notamment le cas dans des projets parallèles à PaE, comme le projet GrandAlpe : « *dans le but de le rafraîchir, le parvis d'Alpes-Congrès a été végétalisé. Ces aménagements interviennent de manière temporaire, à l'avant du projet urbain GrandAlpe, et n'impactent pas la circulation*[105] ». Hormis le thème de la circulation, PaE a justement été conçu selon le même principe d'un aménagement temporaire en début de projet avant réajustement et pérennisation.

L'intérêt de cette échelle de focalisation dans les projets de réaménagement grenoblois réside dans la possibilité de mesurer les caractéristiques d'une fonction qu'exerce une forme urbaine. À cette échelle, établir un diagnostic devient une question d'outillage : comment mesurer l'évapotranspiration d'un arbre ? Comment mesurer l'inertie thermique de la chaussée en bitume ? Comment mesurer la sensation de chaleur chez les riverains d'un quartier ? Plusieurs outils ont été testés un peu avant mon intégration dans l'institution. Notamment au sein du Plan Ecoles 2015/2024 de la VdG où, en 2019, deux agents de l'institution ont reçu pour mission de réaliser une étude préliminaire sur les enjeux des abords d'écoles. Celle-ci, confidentielle, s'intitule *Tranquilliser les abords d'écoles* et précise ses enjeux à travers le fait de « *recenser les initiatives innovantes autour de ces enjeux*[106] *qui existent en France ou à l'étranger. / Réaliser un premier état des lieux pour chaque école pour mieux appréhender chaque situation. / Proposer des pistes d'amélioration simples au cas par cas* ».

L'étude pointe deux thèmes forts qui serviront ensuite d'éléments d'argumentation pour les élus lors des communications officielles à propos du projet PaE : le thème de la lutte contre les îlots de chaleurs via la végétalisation des chaussées ; le thème de la convivialité/sécurité dans un périmètre (l'entrée d'école) qui suscite de nombreuses interactions entre individus et entre modes de déplacement.

Ainsi, lors du Conseil Municipal du 17 mai 2021[107], l'adjoint aux Espaces Publics et l'adjointe aux Écoles ont proposé une délibération-cadre *Place(s) aux enfants* officialisant l'existence du projet à Grenoble[108]. Cette délibération a été construite selon le principe d'une mise en péril dans les espaces publics grenoblois :

- à propos de la qualité de l'air : « Les écoles de la Ville de Grenoble sont des établissements particulièrement exposés aux pollutions atmosphériques chroniques :

---

[105] Gre-mag Été 2022, article *Le végétal investit le minéral*.

[106] Les enjeux de la tranquillisation des abords d'écoles.

[107] Soit environ 14 mois après les premières réunions de l'équipe projet.

[108] La délibération complète est disponible dans son entièreté en annexe 4.

les relevés ATMO démontrent qu'elles sont toutes impactées, atteignant parfois des seuils réglementaires de qualité de l'air, nécessitant un suivi spécifique des concentrations de polluants, en particulier dans la moitié nord et une large frange ouest de la Ville. Parmi ces polluants, le dioxyde d'azote reste majoritairement lié au trafic motorisé et le niveau d'exposition demeure influencé par la proximité d'un axe routier majeur[109] ».

- à propos du caractère accidentogène des abords d'écoles : « Des accidents arrivent cependant régulièrement. Entre 2009 et 2019, près de 60 accidents sont survenus dans le périmètre de 50 m autour des établissements scolaires de la Ville. (...) L'analyse de l'accidentologie[110] révèle la vulnérabilité des piétons et des cyclistes aux risques d'accidents corporels et à leur gravité. Le sentiment d'insécurité demeure fort en raison de la vitesse des véhicules motorisés, de comportements d'incivilité récurrents (arrêt et stationnement anarchiques, vitesse excessive, manœuvres dangereuses, etc.), et souvent d'un volume de circulation trop élevé, non-adapté à la configuration de la rue ».

Enfin, l'intervention dans le cadre du projet PaE est présentée comme s'inscrivant dans un faisceau d'autres initiatives menées par la municipalité, notamment le projet de réaménagement des cours d'écoles[111] qui « *se fera selon les principes d'aménagement mis en œuvre sur la cour Clémenceau et répondra aux grands principes du projet des « Place[s] aux enfants »* », et le Plan de Mobilité de la région grenobloise, qui « *planifie à l'horizon 2030 les actions nécessaires à l'organisation des mobilités, dans un objectif de transition énergétique, de sobriété et d'adaptation au changement climatique* ».

La délibération municipale est construite selon un diagnostic clair :

- il y a une amorce argumentaire qui fixe un péril lié à l'environnement (lequel favorise des épisodes de chaleurs, de pollutions, d'accidents).
- il y a une mesure de ce péril : dans la récurrence des accidents intervenus à proximité des écoles[112]. Dans la pollution atmosphérique qui « *serait responsable de 145 décès prématurés* » dans l'agglomération[113]. Enfin, dans les

[109] Cette justification, issue d'une analyse produite dans le cadre d'un stage hébergé par la DECV en 2020, montre l'influence du contournement autoroutier sur les niveaux de polluants atmosphériques. Particulièrement le long du tronçon qui s'intercale entre la commune de Grenoble et la rivière Drac.

[110] Impossible de trouver une trace de cette analyse.

[111] Nommé LibreCour, qui fait l'objet d'un développement au chapitre suivant.

[112] Réalisé par l'Observatoire sécurité des déplacements de la Métro.

[113] Non sourcée.

phénomènes d'îlots de chaleur urbains dont une étude de 2020 montre qu'il concerne *65% des sites* étudiés dans Grenoble[114].

- il y a des outils de gouvernance qui permettent d'activer une série d'actions pour corriger ou prévenir les périls cités précédemment : le Plan Canopée, le Plan Mobilité, le Plan de déplacement urbain, la démarche Métropole Apaisée, le label Unicef Ville amie des enfants.[115]

Sémantiquement, les termes utilisés dans la délibération sont très proches des autres types de pratiques de communications officielles. L'approche diagnosticienne est également similaire, indiquant une grande cohérence entre les différents supports de communications mobilisés par l'institution VdG. Cette cohérence exprime une orientation stratégique des acteurs de l'aménagement pour donner de la visibilité à leur conception de l'espace, de sa dynamique, et du rôle que les acteurs y jouent. Dans ce contexte, les pratiques de communications sont donc indispensables pour présenter la projection de l'équipe projet : les énoncés sur lesquels elle repose autant que les pratiques d'intervention pouvant en découler. En visibilisant cette projection, l'institution prend l'initiative d'occuper l'espace.

[114] Là encore, la délibération cite « *une étude menée en 2020 dans le cadre d'une thèse sur le phénomène d'îlot de chaleur urbaine* », mais non sourcée et à laquelle je n'ai pas trouvé de trace.

[115] Étonnamment, le Label Green Capital 2022 n'apparaît pas dans la délibération.

3.4 Glissement(s) conceptuel(s) : circulation ou confrontation de pratiques ?

Au printemps 2021, la délibération municipale du projet PaE entraîne la visibilisation de celui-ci au-delà de son huis clos institutionnel. Les acteurs de l'aménagement à l'initiative du projet utilisent des ressources discursives qui ancrent leur intervention dans un territoire prédéfini et selon des modalités qu'ils maîtrisent. Ainsi, à travers les communications institutionnelles grenobloises, je constate le fait que ce type particulier de pratiques s'inscrit dans un ensemble plus vaste avec l'intention de produire des effets (pour les grenoblois, pour les professionnels de l'aménagement) sur la dynamique du dispositif spatial qui s'élabore. En mettant en relation des éléments urbanistiques matériels, avec des idées et des positionnements politiques, les instigateurs du projet PaE engagent une certaine forme de rapport de force par le cadrage des enjeux collectifs : « (...) on sélectionne ce qui va être mis en avant, en accordant de la valeur à certains événements, lieux ou personnages plutôt qu'à d'autres » (Dillenseger, 2024).

En exerçant durant les premiers instants de mon expérience de thèse une focalisation sur les productions communicationnelles des acteurs grenoblois de l'aménagement du territoire, j'ai pris l'habitude d'effectuer une revue systématique tout au long de mon immersion. Cet exercice de lecture m'a été personnellement très utile par la cohérence qu'elle apporte à une période marquée par les événements imprévus. Pour moi, et pour mes collaborateurs institutionnels, cette cohérence offre un cap auquel il est aisé de se référer afin de donner du sens professionnel au quotidien[116]. Dans le cadre de cette thèse, l'apport de cette lecture s'exprime sur plusieurs plans :

- Pour le projet PaE en lui-même, l'apport de cet exercice est multiple. Il permet d'observer le fait que ce projet mobilise en première instance des pratiques de communications (via principalement son magazine officiel Gre-mag, un mensuel). Le service de communication de la VdG diffuse les articles relatifs aux projets d'aménagements. Ces articles sont alimentés en informations auprès des différents services de la VdG qui initient des projets. Au sein de ces communications sont distillés des éléments de langage qui visent à inscrire le futur projet dans un processus plus vaste : la circulation sémantique concerne des thèmes divers (la végétalisation, le quartier GrandAlpe) abordés selon une approche identique (l'approche diagnosticienne). Ainsi, les communications officielles soulignent le caractère inéluctable du réaménagement (puisqu'il y a péril) autant que son rôle moteur (par sa capacité à contribuer à lutter contre ce péril).

[116] Au sens de ressource narrative (Matthey, 2023) que nous mobilisons autant que nous nous appuyons dessus au moment de mobiliser une pratique dans le cadre du projet.

Le contenu de ces communications se caractérise par la cohérence entre des pratiques mobilisées et des énoncés véhiculés. En présentant le futur projet par le biais de ces communications, l'institution VdG l'ancre dans la cohérence du processus plus large de politique de lutte pour la transition écologique tout en lui donnant une incarnation concrète par son inscription spatiale. Dès ses prémisses, PaE agit comme un référent qui renvoie à des espaces locaux, à des pratiques et à des dynamiques globales. Il est déjà et avant tout un opérateur spatial. Dans la perspective d'une appropriation spatiale par le biais des luttes militantes (Ripoll, 2005), la lutte grenobloise pour la transition écologique constitue en premier lieu une modalité d'appropriation pour les acteurs locaux de l'aménagement du territoire.

En outre, pour cette recherche en elle-même, bien que les éléments de discours s'appuient sur la dimension expérimentale des interventions potentiellement mobilisées dans le projet réaménagement des espaces publics, ma lecture m'amène à constater la reproduction de pratiques d'aménagements antérieures à PaE (comme le projet *Facteur 4* mené durant le mandat de M. Destot, ou le projet d'éco-quartier de Bonne mené juste avant le premier mandat d'E. Piolle). Il y a donc contradiction entre la mobilisation d'un projet expérimental à propos d'un espace *laboratoire* et l'intégration des pratiques discursives au sein d'un narratif hérité - au moins - des mandats précédents. Plutôt que d'innovation, il faut faire le constat d'une perpétuation dans la circulation de ce narratif aux caractéristiques précises : une approche par le diagnostic sur un environnement en péril. D'une certaine façon, cette lecture corrobore le postulat développé par O. Razac selon lequel : « les meilleurs dispositifs de pouvoir sont ceux qui dépensent la plus petite quantité d'énergie possible (matériellement et politiquement) pour produire le plus d'effets de contrôle ou de domination possibles » (Razac, 2009). Dans notre cas, cette perpétuation de pratiques discursives constitue pour l'équipe projet une économie de temps et d'énergie puisqu'elle ré-engage un narratif qui préexiste au projet. Ce constat offre des premiers résultats sur la façon dont s'agencent plusieurs éléments hétérogènes en relation. Par effet de contexte dû aux péripéties de mon début d'immersion, ils constituent les premières *briques* auxquelles j'ai accès dans mon entreprise de caractérisation du dispositif spatial grenoblois.

En conséquence, observer cette reproduction des pratiques discursives invite à en considérer l'héritage par une analyse généalogique plus étendue. Il est en effet possible de formuler l'hypothèse que cette circulation s'inscrit dans une chronologie beaucoup plus longue que les mandats municipaux contemporains[117]. Ici, s'exprime

[117] Cela me fait penser à une allocution de l'empereur Napoléon III suite à une crue meurtrière du Rhône survenue en 1856 : « *Tout me fait espérer que la science parviendra à dompter la nature. Je tiens à l'honneur qu'en France les fleuves, comme la révolution, rentrent dans leur lit, et qu'ils n'en puissent plus sortir* », qui suggère une posture catastrophiste face aux risques environnementaux.

une limite de ma position de recherche selon laquelle le cadre d'enquête ne doit pas être trop large afin de pouvoir appréhender les interelations locales entre des éléments hétérogènes. Déborder de ce cadre chronologique contemporain permettrait d'inscrire le dispositif spatial grenoblois dans une généalogie plus longue. Une seconde limite s'exprime aussitôt : celle de la focale. En me bornant aux pratiques discursives issus d'acteurs grenoblois, je limite ma capacité à considérer la circulation de ces pratiques dans d'autres lieux comme Paris ou Lyon, dont j'avais précisé au chapitre 1 (cf. 1.1) que des formations politiques locales avaient également utilisé le concept de *Rues aux enfants* au cours de la campagne des municipales du printemps 2020. Tout indique que la circulation du narratif de la lutte pour la transition écologique (ses pratiques, ses énoncés) s'exerce avec similitude dans d'autres institutions, mais ce n'est pas l'objet de ce travail.

Enfin, pour ma position de chercheur, l'apport de cette lecture est décisif sur la suite de ma réflexion de thèse. En effet, m'intéresser au cadre d'action auquel se réfèrent mes collaborateurs institutionnels me permet de préciser les enjeux de mon engagement sur le terrain du projet de réaménagement. Cet engagement est celui d'un diagnosticien qui, dans le cadre d'une intervention de type *urbanisme tactique*, doit alimenter le processus itératif du projet PaE. Or, si j'avais conscience de cet engagement avant le début de mon immersion, plusieurs éléments discursifs présentés dans ce chapitre viennent interroger ma position initiale : il s'agit notamment de l'argumentaire élaboré par l'équipe projet lors de la délibération au conseil municipal du projet PaE (cf. 3.3). Cet argumentaire est construit selon la logique d'un diagnostic avec une amorce qui inscrit le projet dans le narratif de la lutte pour la transition écologique en présentant un péril lié à l'environnement à Grenoble. Puis une mesure de ce péril, et enfin les outils de gouvernance proposés pour y remédier. La mesure de ces périls posent problème puisqu'ils convoquent des données issues d'un *Observatoire sécurité des déplacements* porté par la Métropole de Grenoble, ainsi que de données soit non-sourcées (la pollution atmosphérique qui *serait responsable de 145 décès prématurés* dans l'agglomération), soit introuvables (la délibération cite *une étude menée en 2020 dans le cadre d'une thèse sur le phénomène d'îlot de chaleur urbaine*). De plus, le choix des rues-pilotes sur lesquelles l'équipe projet doit réaliser ses premières interventions repose sur des données produites dans le cadre d'un stage de master au sein de la DECV en 2020. Ces données sont des connaissances qui justifient l'intervention de l'équipe projet sans interroger l'inscription de PaE dans le narratif de la lutte pour la transition écologique. En m'engageant dans la production de ce type de données, je comprends que je m'inscrit dans « la mise en œuvre d'un processus complexe de rationalisation,

---

Cité dans Guerrin Joana, et Gabrielle Bouleau. « Remparts ou menaces ? Trajectoires politiques de l'endiguement en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, no. 1, 2014, pp. 89-109.

d'identification et de classification des objets indépendamment du sujet qui les connaît » (Revel, 2002). Cette position de surplomb sur le terrain du projet ne me convainc guère car elle n'interroge pas la contradiction évoquée précédemment « *entre la mobilisation d'un projet expérimental à propos d'un espace laboratoire et l'intégration des pratiques discursives au sein d'un narratif hérité - au moins - des mandats précédents* ».

J'entame alors un décalage en réfutant une position de surplomb produisant de la *connaissance* pour privilégier une position embarquée qui produise un *savoir* au sens de : « processus par lequel le sujet de connaissance, au lieu d'être fixe, subit une modification lors du travail qu'il effectue afin de connaître » (Revel, 2002)[118]. Opérer ce décalage me permet de repérer dans le dispositif spatial grenoblois le seuil qui départage la tension entre *connaissance* et *savoir* scientifique. Si les connaissances ont pour fonction de renforcer la légitimité de l'intervention politique de la VdG, le savoir scientifique que je produis doit prendre ses distances avec une approche par le diagnostic : la désynchronisation entre mes collaborateurs institutionnels et moi est entamée. L'institution VdG cherche à déplacer ce seuil afin d'accueillir des données de type *savoirs*. D'où mon récent recrutement, ainsi que ceux de mes confrères et consoeurs doctorants Cifre. D'où le recours également à des données issues

[118] En opérant ce décalage je m'éloigne d'une pratique d'enquête qui vise à produire des données sur un objet (le projet de réaménagement et les éléments qui le composent), pour tenter de faire avec les éléments qui s'offrent à l'observation. Dès les premiers temps de mon immersion, je prends mes distances avec le projet en tant qu'unité d'analyse (Pinson, 2005) sans pour autant en faire un objet d'analyse au sens d'instrument (cf. 1.2.2). En conséquence, je me coupe d'une lecture selon laquelle l'instrument-projet démontre de la part des acteurs de l'aménagement : « une capacité d'opérationnaliser une intention ». Dans le premier chapitre (cf. 1.2.2), j'ai repris à mon compte la proposition d'O. Razac selon laquelle les acteurs ont pour rôle : « d'adapter les effets d'un dispositif et pas du tout de créer un nouveau dispositif ». Si j'y assume la dimension stratégique de certaines pratiques des acteurs en prise avec la dynamique d'un dispositif, je suis plus perplexe avec l'intentionnalité. Cette perplexité me semble faire écho avec les propositions d'un acteur qui ne puisse pas être systématiquement intentionnel (Laflamme, 2009, 2015 ; Girard, 2009). Or, sans intentionnalité, un acteur ne sait pas pourquoi il agit. Il me semble en contrepartie qu'il produit une *connaissance* sur l'acte qu'il est en train d'exercer. C'est à ce niveau là que je situe le glissement entre une connaissance et un savoir dans le cadre de cette expérience de thèse mais je soumets la proposition à discussion. Enfin, ce décalage me permet d'affirmer ma position intermédiaire au coeur d'une convergence d'enjeux multiples aux effets complexes : « un certain niveau de complexité est atteint lorsqu'il existe un ou plusieurs phénomènes de rétroaction entre les différents éléments du système, ce qui rejaillit sur le fonctionnement de chacun de ces éléments et le fonctionnement global. » (Martouzet, 2015). La pandémie produit des effets sur les interventions spatiales des acteurs de l'aménagement à Grenoble (par des aménagements transitoires) ; La communication de ces acteurs produit des effets sur leurs pratiques projetées (dans l'expérimentation, le test) ; les aménagements transitoires produisent des effets sur les modalités de mon enquête auprès des acteurs de l'aménagement en période de pandémie.

d'institutions scientifiques dans les pratiques communicationnelles produites par l'institution. Pourtant, produire un savoir situé à Grenoble implique de produire un savoir *sur* -et non *pour*- le narratif de la lutte pour la transition écologique. Dans cette perspective, une dispersion se produit entre les pratiques discursives et les énoncés qu'ils véhiculent. La cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique ne peut pas accueillir et tolérer cette dispersion : je fais donc le constat que ce seuil ne peut pas être franchi. J'entame alors la suite de mon immersion selon une lecture toujours plus distanciée du terrain du projet.

En conclusion, l'analyse des pratiques communicationnelles des acteurs locaux de l'aménagement révèlent la mobilisation d'un faisceau cohérent d'énoncés qui fondent en légitimité l'intervention publique par :

- le diagnostic d'un territoire en péril.
- la qualification de ce territoire en tant que laboratoire à partir duquel exercer une lutte contre ce péril.
- l'incarnation de ces précédentes projections par le biais de la politique de réaménagement des espaces publics.

Toutes ces communications sont suffisamment consensuelles pour être largement acceptées par son lectorat, tout en contribuant à ancrer les pratiques des acteurs locaux de l'aménagement dans le narratif de la lutte pour la transition écologique. La question se pose de savoir qui est ce lectorat, et quelle réception fait-il de ces communications ? Les acteurs du réaménagement le convoquent à travers la figure de l'usager des espaces publiques. Par conséquent, au cours du prochain chapitre, j'approfondis ma lecture des pratiques communicationnelles grenobloises pour la confronter à cette figure centrale dans le cadre de PaE : la figure de l'usager des espaces publics, opérateur de la lutte pour la transition écologique. En effet, dans les discours, si le territoire est fait, il manque les acteurs -les grenoblois- pour s'en emparer et rejoindre cette lutte. Nous verrons que l'ancrage spatial mobilisé par l'équipe projet ne fonctionne pas sans la participation des grenoblois en tant qu'usagers des espaces publics. Qualifier cet usager fait l'objet de pratiques professionnelles qu'exerce l'équipe projet pour justifier son intervention dans l'espace public. Elles constituent l'étape ultime et indispensable dans la dissémination du narratif de la lutte pour la transition écologique.

Chapitre 4 - Qualification institutionnelle de la figure de l'usager des espaces publics

Introduction

Les analyses produites durant le précédent chapitre permettent de constater que :

1 - le projet PaE fonctionne comme un opérateur spatial du narratif de la lutte pour la transition écologique.

2 - que la figure projetée de l'acteur joue un rôle central dans ce narratif et va constituer la prochaine étape dans sa dissémination auprès des acteurs locaux.

3 - mais que ce narratif suppose la cohérence entre les pratiques discursives qu'il accueille et les énoncés que celles-ci véhiculent.

Dans ce chapitre, je complète mon analyse à partir d'un corpus de communications publiques par des observations participantes qui interviennent durant la seconde séquence de mon immersion (le huis clos du projet PaE). Cette combinaison va me permettre d'entamer une réflexion sur la réception que les riverains font de ces pratiques d'aménagement.

C'est également durant cette séquence du huis clos que la direction à laquelle je suis affecté change de dénomination. Il ne s'agit plus de la Direction Environnement et Cadre de Vie, mais de la Direction Ville Résiliente. Mobiliser l'idée de cette ville résiliente renvoie, dans le contexte grenoblois, à l'application de « (...) tout enjeu de reconstruction suite à une catastrophe (...), dont le recours à l'initiative individuelle, à la capacité adaptative des individus ou groupes communautaires constitue un des fondements » (Berdoulay, Soubeyran, 2015). Le dérèglement climatique constitue l'amorce de ce cadre d'action puisqu'il est mobilisé en tant que catastrophe dont la réaction s'incarne dans la lutte pour la transition écologique. Utiliser la notion de résilience permet de porter un discours positif à propos d'une politique reposant sur le constat d'une catastrophe, tout en engageant les individus ou groupes d'individus

à exercer leur capacité d'autonomie à travers les déclinaisons locales de la lutte pour la transition écologique (Metzger, 2021).

Ce chapitre s'attache donc à observer les pratiques institutionnelles de qualification des acteurs à travers la figure de l'usager des espaces publics (4.1). Cette qualification repose sur la logique d'un alter-égo ambassadeur/mésusager à partir de laquelle mes collaborateurs institutionnels projettent des effets de régulations (Lussault, 2013). Ces pratiques de qualification sont transversales à d'autres projets de réaménagements -dont PaE constitue un exemple type- et leur circulation s'exerce par le biais d'une approche diagnosticienne (4.3). Le cas du projet LibreCour tend à montrer que cette circulation, bien qu'efficace pour ancrer spatialement l'intervention des acteurs de l'aménagement, ne parvient pas à entraîner les pratiques des autres protagonistes dans la cohérence de son narratif (4.4).

4.1 Qualification de l'usager des espaces publics à Grenoble

Le narratif dont j'ai fait l'analyse dans le chapitre 3 présuppose l'intervention des grenoblois en tant qu'acteurs de la lutte pour la transition écologique. L'objet de ce chapitre consiste à éclairer la façon dont la projection de la figure de l'acteur complète et soutient ce narratif en s'appuyant sur un syllogisme[119] que je propose de considérer ainsi : tous les acteurs peuvent agir sur leur environnement / or les grenoblois sont des acteurs / donc les grenoblois peuvent agir sur leur environnement.

Pour cela, ce chapitre s'inscrit dans une seconde séquence se caractérisant par le huis clos d'une équipe projet constituée après la prise de mandat du groupe politique mené par E. Piolle durant l'été 2020. Cette séquence se formalise par la phase d'avant-projet de l'opération de réaménagement PaE :

- la répartition des tâches entre les différentes parties prenantes de l'équipe projet ;

- l'élaboration de la stratégie d'intervention et de la communication officielle à propos de ce projet particulier ;

[119] Défini par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales comme : « *Raisonnement déductif formé de trois propositions, deux prémisses (la majeure et la mineure) et une conclusion, tel que la conclusion est déduite du rapprochement de la majeure et de la mineure* ». (https://www.cnrtl.fr/definition/syllogisme)

- la préparation des phases de concertations et de diagnostics auprès des riverains potentiellement concernés ;

- la préparation de la délibération du projet PaE en conseil municipal. Cette délibération signifie le basculement du projet PaE de son huis clos au sein de la VdG vers un hors clos.

Durant mon immersion, cette séquence de (quasi) huis clos fait écho à la séquence des prémisses car j'ai principalement accès aux pratiques internes de l'institution VdG, en particulier de l'équipe projet. Pourtant, mon décalage avec celles-ci est entamé et je m'appuie désormais sur une clé de lecture qui place le narratif de la transition écologique comme un élément initiateur du dispositif spatial grenoblois. Néanmoins, mes sources de données se diversifient pour inclure -en plus des pratiques discursives produites par les membres de l'institution VdG- des faits visibles comme la tenue de réunions de projets (notamment de projets proches de PaE, comme LibreCour qui consiste à appliquer une intervention similaire mais dans le périmètre des cours de récréation scolaires grenobloise), un atelier de concertation, ou encore des diagnostics dans les rues ciblées pour les premières interventions de réaménagement.

N'ayant pas réussi à engager un dialogue durant les premiers temps de mon immersion[120], j'adopte une position claire d'observateur participant durant ce second temps. Depuis cette position, j'élargis le champ d'observation à l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de réaménagement en incluant l'équipe projet et moi-même. Un élément en particulier constitue l'objet principal de ce chapitre : la figure de l'usager des espaces publics grenoblois.

Celle-ci, parfois définie par mes interlocuteurs en tant qu'*administrés*, *habitants*, *riverains*, *usagers*, *personnes*, va occuper une position centrale dans la construction du projet. Il se dessine deux facettes de la figure de l'acteur : celle d'un collaborateur dans l'optique de la lutte pour la transition écologique, sur qui l'équipe projet va exercer des pratiques d'enrôlement (Adam, 2016), et celle d'un mésusager sur lequel le projet va permettre de « produire des effets de régulation » (Lussault, 2013) dans une perspective disciplinaire. Chacune de ces deux facettes ont pour point commun d'être des figures projetées par et pour le narratif de la lutte pour la transition écologique. La projection de ces figures dans le cas des projets de réaménagements à Grenoble interroge sur le positionnement que les riverains vont adopter à la survenue concrète des interventions spatiales.

Ces interventions préliminaires, véritables phases-test dans une logique d'urbanisme transitoire, s'appuient sur des agencements au sein desquels l'espace joue un rôle

[120] Je vous renvoie à l'épisode de mon enquête exploratoire de l'hiver 2020 (1.1).

privilégié puisqu'il supporte les formes qui contiennent des fonctions : il est un construit social qui opère des interactions entre des éléments hétérogènes. Pour l'équipe projet, et dans un souci de cohérence, la fonction de l'usager doit suivre la forme renouvelée des espaces publics. C'est durant cette séquence que va être éprouvée l'autonomie de l'usager/acteur *contenu* dans la matérialité du réaménagement spatial.

4.2 L'individu dans la transition écologique : un ambassadeur

Un acteur en projection dans sa pratique spatiale



(Figure 14 : Grenoble in Transition, 2021 Overview[121]*)*

Les indices de cette projection d'un acteur dans la lutte pour la transition écologique sont repérables à travers deux situations survenues à la VdG : dans un projet

[121] Illustration précédée d'une légende : « *This chapter explains all the actions that directly contribute to exemplary public service that changes from the inside and strives to guide as many people as possible down this pathway of transition* ». L'ensemble du fascicule est accessible au lien suivant : (https://www.calameo.com/read/0041903767b72b7f34a7e)

d'apprentissage au jardinage, ainsi que dans un projet d'apprentissage à la mobilité. La présentation de ces deux cas indique une même posture de la part des acteurs institutionnels : définir des bonnes pratiques dans l'espace public grenoblois pour optimiser les façons de contribuer à la lutte pour la transition écologique.

Ainsi, une étude préliminaire interne à la VdG datée d'août 2019 concernant la tranquillisation des abords d'écoles propose « *la création de jardins pédagogiques locaux, durables, vivants et partagés et l'apprentissage de bons réflexes écologiques*[122] ». Les deux auteurs exposent la possibilité offerte par une association locale -Brin d'Grelinette[123]- de « *trouver des solutions de jardinage en local en développant des liens avec des jardins partagés existants, des acteurs locaux et en apportant une expertise pour concevoir des espaces pédagogiques adaptés aux enfants et aux réalités du milieu scolaire* ». Les auteurs de l'étude proposent d'ajouter un volet éducatif au potentiel projet de réaménagement des abords d'écoles : à destination des écoliers, et ayant comme interlocuteurs institutionnels les enseignants et un chargé de projet de la VdG, l'association propose un accompagnement gratuit afin « *d'apprendre à jardine*r, *à être écoresponsable à l'école* ». Ce programme implique cependant de posséder un espace disponible au sein ou autour de l'établissement concerné, ou d'être à proximité d'un jardin communal. Cette nécessité contribue indirectement à l'argument justifiant la nécessité d'une *débitumisation* des cours ou des chaussées.

À l'activité de maraîchage s'ajoute l'ambition d'éduquer aux pratiques de mobilités douces. Initiée par un Plan de déplacement urbain en 2019, la volonté d'apprendre à se mouvoir constitue un levier d'action pour former des usagers de l'espace public maîtrisant leur *écomobilité*[124]. À propos des écoliers, la délibération concernant PaE précise : « *L'évolution des mobilités pour se rendre à l'école, pour les enfants et les adultes les accompagnant, est un objectif majeur dans ce projet. Apprendre à se déplacer à pied ou à vélo en ville reste un enjeu essentiel de sécurité et de bénéfice santé* ». Le projet PaE est envisagé comme un moyen pour les écoliers d'apprendre une pratique spécifique pour son bénéfice personnel, mais également pour le bénéfice des autres car « *des actions spécifiques en direction des plus jeunes doivent être développées, pour qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs des comportements de mobilités durables* ».

Les écoliers sont envisagés comme des acteurs de leurs rapports à eux-mêmes, de leurs rapports aux autres, et de la façon dont ils inscrivent spatialement leurs pratiques. Dans cette perspective, ces dernières constituent une modalité de responsabilisation -un outil ou un instrument- mis à la disposition des écoliers par

---

[122] Document interne, *Tranquilliser les abords d'écoles*, Août 2019.

[123] Une association de sensibilisation et d'accompagnement au jardinage dans la région grenobloise.

[124] Délibération du Projet PaE au Conseil Municipal de mai 2021 (annexe 4).

l'institution VdG. Les effets de régulation souhaités par le biais de ces dispositifs éducatifs concernent autant les écoliers que les riverains (qui sont parfois également parents d'élèves). Dans les ambitions initiales des acteurs institutionnels transparaît cette volonté de signifier le rôle des protagonistes du projet PaE en tant qu'acteurs du narratif au sein duquel il se rattache. Libre à eux de s'emparer des instruments proposés par le projet pour rendre effectif le statut d'ambassadeur de la lutte pour la transition écologique. Les pratiques spatiales sont envisagées comme un vecteur de qualification. Ultérieurement, nous verrons dans le cas des diagnostics sur les rues-pilotes qu'elles cristallisent l'attention de l'équipe projet.

L'espace à réaménager est envisagé comme le support matériel des ambitions éducatives du projet. En s'appuyant sur cet espace, l'équipe projet ambitionne de générer des fonctions (un acteurs écoresponsable) contenus dans des formes (la pratique du maraîchage au sein d'un potager urbain). Les projections de réaménagement agissent alors comme des vecteurs qui rendent visible un espace contenu tant dans ses fonctions que dans ses formes. Pour mes interlocuteurs institutionnels, l'appropriation du contenu formel implique une appropriation fonctionnelle : la pratique du maraîchage qualifie l'acteur en tant qu'usager des espaces publics.

L'acteur spatial dans le projet : un usager des espaces publics

Durant la séquence du huis clos, l'enchaînement des réunions et discussions en interne clarifie progressivement l'étendue des individus que le projet va concerner : les écoliers, les parents d'élèves, les riverains des rues concernées, le personnel éducatif (enseignants, ATSEM[125], périscolaires). Mais également les membres de la VdG impliqués dans l'un des plans/projets/missions/observatoires en lien avec le thème scolaire. Chacun des protagonistes est envisagé comme un potentiel ambassadeur de la lutte pour la transition écologique par sa capacité à exercer de bonnes pratiques dans l'espace public. Du point de vue institutionnel, cet acteur spatial à Grenoble possède le statut formel d'administré. Ce statut lui attribue ainsi des droits : ceux de disposer d'un service public communal qui garantisse des fonctions essentielles (comme la mise à disposition de l'immobilier scolaire pour les institutrices et instituteurs du Ministère de l'Education Nationale, ou encore aux services fournis par le Centre Communal d'Action Social) ; mais j'ai précédemment insisté sur le fait que dans le cadre de projets urbains, cet administré est également doté de compétences qu'il s'agit de mettre à profit pour bonifier une politique publique. La première compétence de cet administré, couramment appelé *usager*

[125] Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.

dans les services de la VdG, est spatiale : il s'agit d'un expert de sa propre spatialité[126].

Arnaud Teillet avait proposé une lecture de cette figure de l'expert en prenant le cas des parents d'élèves comme vecteur premier de bonnes pratiques éducatives : « Une parentalité efficace, mettant en œuvre une éducation réussie, devra donc trouver le moyen de réunir suffisamment d'informations utiles et adéquates, susceptibles de lui assurer la maîtrise de ses propres pratiques éducatives, assimilées à des compétences parentales, qu'on devra, par ailleurs, sans cesse chercher à améliorer. Comme leurs enfants, dans le cadre de l'élaboration de leur « parcours scolaire », les parents sont incités, pour éduquer leurs rejetons, à acquérir une série de compétences, selon des modalités diverses, dont la lecture d'ouvrages ou de magazines de conseils en parentalité ne constituent qu'une parmi d'autres. C'est au terme (toutefois inatteignable, car sans cesse amené à être réactualisé) de ce processus, qu'ils pourront, à leur tour, accéder au statut d'experts » (Teillet, 2019). Dans cette perspective, le parent d'élève est qualifié d'expert par la somme de compétences accumulées, elles-mêmes intégrées par une recherche volontaire d'informations adaptées. A. Teillet propose cette lecture pour dénoncer la façon dont est construite la figure d'une parentalité experte dont la légitimité repose sur la maîtrise de techniques pour soi (prendre de l'information, accumuler des compétences) et pour les autres (utiliser ses compétences pour administrer une *éducation positive*).
Dans le contexte du projet de réaménagement PaE, je m'approprie cette lecture par l'expertise pour envisager la façon dont les membres de la VdG qualifient la figure de l'usager des espaces publics. Cette figure de l'usager-expert participe à l'action collective grâce à ses compétences personnelles mises au service du narratif de la lutte pour la transition écologique (nous l'avons vu à la section précédente à propos des jeunes maraîchers et des pratiques d'éco-mobilités). Dans le cadre de PaE, cette expertise va être fondée sur des techniques très simples, celles des usages[127] du quotidien. Pour l'équipe projet, l'ambition est de construire des usages produisant des effets de régulation désirés : « *Sur les autres sites déjà en zone piétonne devant les écoles, un travail de concertation sera mené pour amener de nouveaux éléments d'usage afin de créer un espace convivial utilisable par tous*[128] ». En cela, opérer un usage consiste à « inventer une façon de se conduire, dans une double relation avec le statut d'objet

[126] En outre, en droit public un usager est un administré qui « bénéficie d'une prestation de service public » (Bourdon, 2021). Ainsi, toute personne présente sur un territoire est un administrable de l'institution publique qui le représente. Toute personne qui use d'un des services publics proposé par cette institution représentative est un usager du service public. En introduction, j'ai précisé que la notion d'usage est corrélée à une certaine maîtrise de sa pratique spatiale. Les acteurs professionnels de l'aménagement à Grenoble s'appuient sur cette corrélation pour renforcer le rôle d'interlocuteur des usagers des espaces publics dans la conception du projet.

[127] Des usages compris comme « appropriation et mise en œuvre singulière d'une ressource donnée » (Potte-Bonneville, 2014). Dans notre cas, il s'agit d'une ressource spatiale, opératrice d'*interactions apaisées* (selon un terme fréquemment utilisé par les élus).

[128] Extrait issu de la délibération municipale de mai 2021 (voir Annexe 4).

désirable qu'il est actuellement, et de sujet politique qu'il est promis à devenir » (Potte-Bonneville, 2014). Dans la construction de sa démarche de concertation, l'équipe projet va donc cibler les usagers dont l'interaction puisse permettre de fournir des éléments de communication sur ses objectifs politiques. Les premiers d'entre-eux seront les écoliers.

Le cas des enfants de l'école Clémenceau et son dispositif de concertation

Parmi les 15, puis 13 écoles-pilotes, concernées par le projet PaE au cours de mon immersion, l'école Clémenceau constitue l'une des plus significatives pour plusieurs raisons :

- son positionnement dans Grenoble, attenante au parc Mistral, tout comme l'Hôtel de Ville. Position centrale donc, et à proximité immédiate des élus.

- son placement dans la délégation de quartier que gère l'adjointe Maud Tavel, l'une des instigatrices du projet PaE.

- son projet de réaménagement de la cour d'école déjà entamé lorsque démarre le projet PaE.



(Figure 15 : Localisation des projets de constructions/rénovations scolaires en 2021[129]. Source : Gre-mag de novembre-décembre 2021)

Le cas Clémenceau constitue un projet vitrine pour les élus qui utilisent ce site afin de distiller en interviews officielles les éléments de langage de l'équipe projet. C'est notamment le cas dans un article publié par Libération le 20 juillet 2020 annonçant les ambitions de l'équipe municipale : « *Dégenrer et végétaliser les cours de récréation, souvent centrées autour du terrain de foot, c'est le projet qu'expérimente une école grenobloise*[130] ». Il s'agit durant l'été 2020 -au moment où l'équipe Piolle entame formellement son second mandat- de retirer le bitume de 5 000m2 des 3 cours contiguës d'une école datant des années 60 et de présenter, à la date de l'article, le plan de réaménagement.

[129] L'école Clémenceau se situe dans le secteur quatre.

[130] Article de François Carrel publié le 20 juillet 2020 dans Libération et intitulé *À Grenoble, fini le bleu et le rose, la récré passe au vert* :
(https://www.liberation.fr/france/2020/07/20/grenoble-fini-le-bleu-et-le-rose-la-recre-passe-au-vert_1794785/).



(Figure 16 : Photographie "avant/après" du réaménagement de la cour d'école Clémenceau[131])

Ce plan s'inscrit dans un projet baptisé *Libre Cour* se distinguant par le fait de vouloir « *repenser les espaces pour aider les enfants à mieux les partager, notamment entre filles et garçons, créer des aménagements pédagogiques autour de la nature et de l'eau* ». La dimension accompagnatrice du réaménagement propose d'inciter les élèves à exercer un meilleur usage de l'espace concerné. Un meilleur usage pour soi par l'aspect pédagogique de la future cour. Et un meilleur usage pour les autres, par des interactions apaisées au sein d'un espace partagé.
Cette position vis-à-vis de l'usager de l'espace public est similaire entre LibreCour et PaE. Les sites varient, mais l'inscription dans le narratif de la lutte pour la transition écologique est un prérequis à toute intervention.
D'ailleurs, la référence au processus de diagnostic -caractéristique de la cohérence du narratif- est mobilisée par les acteurs politiques locaux, comme ce tweet d'E. Piolle au début des travaux en témoigne : « *Les cours d'école de nos enfants ressemblent à des*

[131] Prises de vues issues du site de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui a accordé une subvention d'environ 186 000 euros à la VdG pour ce projet de réaménagement : (https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_25351/desimpermeabilisation-des-sols--du-vert-a-l-ecole-clemenceau-de-grenoble).

parkings en bitume, brûlantes en été et trop réservées aux pratiques des garçons. La solution : débitumiser, dégenrer, végétaliser et potagiser ! Et en plus, nos enfants aident à faire les plans. Oui, on grandit aussi pendant la récré ! ». L'enjeu pour l'équipe projet de Libre Cour -et immédiatement après pour PaE[132]- consiste à administrer la preuve de la pertinence d'une telle approche. Pour administrer cette preuve, le cas du réaménagement des cours d'écoles illustre les pratiques d'enrôlements auxquelles procèdent les équipes municipales à travers son chantier-pilote. L'enrôlement des écoliers et de leurs pratiques transparaît notamment dans le fait qu'ils *aident à faire les plans.* Présentés comme des ambassadeurs, les élus qualifient régulièrement les écoliers à travers leur fonction spatiale : comme l'exprime l'adjointe d'alors au journal Libération : « *Les premiers usagers, ce sont les enfants. Nous avons souhaité en faire les premiers acteurs du projet* ».

Deux initiatives vont contribuer à enrôler les protagonistes du projet par une série de pratiques qualifiantes. La première consiste en l'intervention d'une association -Robins des Villes- dans plusieurs ateliers au printemps 2019 auprès du personnel péri-scolaire[133] et des écoliers.

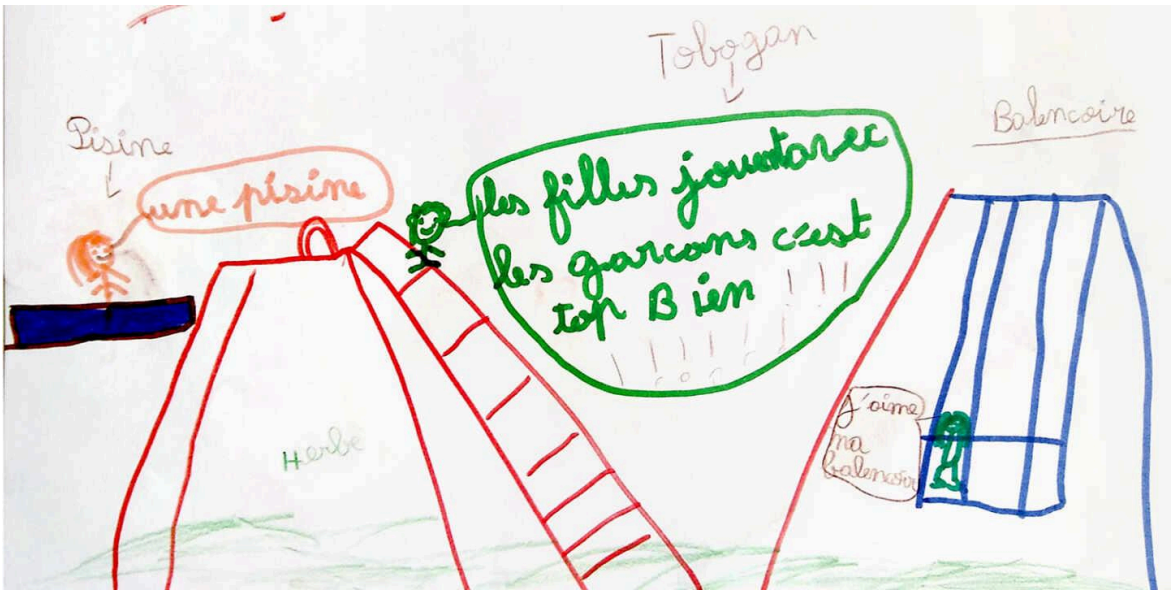

(Figure 17 : Dessin issu des ateliers menés à l'école Clémenceau par l'association Robins des Villes en 2020. Publié dans le journal Le Monde du 28 août 2020[134])

[132] Dont plusieurs membres seront impliqués dans l'un et dans l'autre malgré la transition de mandats : notamment les chefs de projets MAEP, BEAEP, le Maire, la directrice de la DECV.

[133] Qui sont des professionnels assujettis à l'institution VdG au sein des établissements scolaires, à contrario du corps enseignant.

[134](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/28/adieu-terrains-de-foot-bonjour-espaces-de-jeux-collectifs-la-cour-de-recre-non-genree-fait-sa-rentree_6050205_4500055.html)

La seconde initiative consiste en l'intervention d'une géographe spécialiste du genre[135], pour une série d'ateliers dans la continuité de l'association. Plus médiatisée, moins confidentielle que l'intervention de l'association, l'enquête d'Edith Maruejouls vis-à-vis des enfants pour le réaménagement de la cour de récréation de l'école Clémenceau me semble illustrer efficacement certaines des pratiques de qualification mobilisées par une des équipe projet de l'institution VdG afin de rendre visible cette figure de l'usager. Cet épisode retient particulièrement mon attention pour deux raisons : il s'adresse exclusivement à des enfants, et il me paraît emblématique de la façon dont le narratif de la lutte pour la transition écologique est systématiquement mobilisé pour orienter les interventions des agents de la VdG.

La collaboration entre E. Maruejouls et l'institution VdG s'exerce dans le cadre d'une mission externalisée de consultante[136]. Cette mission s'inscrit dans l'ambition d'une aide au pilotage de politique publique durant l'étape d'avant-projet à propos du design de la future cour de récréation.
Pour capter l'attention des enfants, la consultante va utiliser la technique du dessin en petits groupes pour rendre visibles les éléments de mobilier plébiscités par les écoliers au sein de leur cour de récréation. C'est toujours dans une logique d'expérimentation que la VdG va missionner cette consultante dont le rôle est bien défini : « *Parmi les intervenants, la géographe du genre Edith Maruéjouls qui travaillera avec les enfants « à une dynamique du partage de l'espace. Pour créer de la mixité, il faut animer, verbaliser. Le rôle de l'adulte est très important. Atteindre l'égalité, c'est apprendre à partager, à jouer ensemble ». La création de lieux calmes et la suppression de la place centrale du terrain de foot en béton, que les garçons s'approprient, facilitent cet apprentissage. « Les jeux collectifs sont moins dans la performance lorsque l'espace est réduit », souligne la géographe et, en parallèle, « les lieux mixtes sont bien souvent des lieux arborés, ou des jardins pédagogiques, qui neutralisent les questions de genre ». Elle salue « l'originalité et l'ambition » de « la double approche de cette expérimentation grenobloise, qui se place sur un temps long* » ». Ma lecture selon laquelle la fonction de l'usager suit la forme de l'espace s'exprime dans cette communication par des formes *arborées* qui impliquent des fonctions *mixtes* et non-genrées. La transformation de la forme (*la suppression de la place centrale du terrain de foot en béton*) implique la transformation de sa fonction (l'*apprentissage* du partage). Cette situation précise illustre la façon dont s'exercent

[135] Edith Maruejouls, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, thèse soutenue en 2014 au sein du laboratoire Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés (Bordeaux).

[136] Son intervention à Grenoble remonte à plus loin puisqu'elle avait déjà participé à des ateliers sur le thème des cours d'écoles dès 2019. Voir : *GENRE ET ESPACES PUBLICS: FILLES ET GARÇONS DANS LES COURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES*.
(http://www.centreressources-gusp.org/ateliers/genre-et-espaces-publics-filles-et-gar%C3%A7ons-dans-les-cours-d%C3%A9tablissements-scolaires).

des pratiques d'aménagements ayant pour objectif de produire des « effets de régulation » (Lussault, 2013). Chacun des acteurs en présence (la consultante, les écoliers, les journalistes qui relatent son intervention) sont en interactions, mais depuis des positions différentes à partir desquels sont mobilisées plusieurs pratiques (de communications, d'échanges) dont les finalités diffèrent également.

Au moment où ces ateliers de concertations démarrent, la stratégie d'intervention de l'équipe projet est donc déjà fixée : par un narratif, par des pratiques que ce narratif accueille et autorise (des pratiques de communication, puis des pratiques de qualification). Les interactions avec les enfants sont restreintes à la question de l'acceptation des réaménagements à venir. Les informations produites par les enfants, notamment via les dessins, sont intégrées par l'équipe projet tant qu'elles ne produisent pas de dispersion dans la cohérence entre les bonnes pratiques et les énoncés qu'elles supposent. C'est alors à un(e) chargé(e) de projet de disqualifier les informations qui ne renforcent pas cette cohésion : « *les enfants ont multiplié les souhaits d'équipements, cabanes, toboggans, piscine, ludothèque extérieure, laser game… C'est Anais Lebois, chargée du projet au bureau d'études et d'aménagement* (le BEAEP), *coiffée d'un casque de chantier, qui a eu la lourde charge de jouer « la briseuse de rêve » en leur faisant intégrer les contraintes budgétaires, techniques et sécuritaires* ».



(Figure 18 : Photographie tirée de l'article du journal Libération de juillet 2020)



(Figure 19 : Photographie tirée de l'article du Monde du 28 août 2020)

Cette situation permet également de s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'enquête d'E. Maruejouls fonctionne si bien avec la stratégie politique menée par la VdG sachant que son thème de prédilection concerne le genre et non le climat. Il apparaît que les pratiques de la consultante respectent les caractéristiques qui définissent le narratif de la lutte pour la transition écologique : l'usage du processus de diagnostic, la production de connaissances, l'inscription spatiale à partir duquel l'usager-élève opère sa re-création. Le thème de l'enquête n'importe pas tant (le genre, le climat, les mobilités…) que le processus d'identification et de mobilisation des pratiques qui renforcent la cohérence du narratif. À travers son enquête, par les pratiques discursives qu'elle mobilise, par les méthodes d'interactions qu'elle privilégie avec les enfants, les parents d'élèves et le personnel scolaire, la consultante contribue à renforcer la figure d'un usager de la cour d'école en tant qu'acteur de la lutte pour la transition écologique. Son intervention est une ressource sur laquelle peut s'appuyer l'équipe projet dans ses communications et dans ses autres potentielles opérations d'aménagement afin de diffuser cette formation d'énoncés communs.

4.3 Maîtriser l'espace pour maîtriser les usages : circulation des pratiques d'enquêtes

Le cas des diagnostics aux abords des écoles-pilotes

L'enquête d'E. Maruejouls intervient durant la phase d'avant-projet de PaE (pendant son huis-clos). À la fin de cette phase, au cours du printemps 2021, l'équipe projet organise son propre diagnostic sur le périmètre des écoles-pilotes. Dans le contexte de ma collaboration, j'ai contribué et participé à ce processus de diagnostic. Cette participation va se révéler extrêmement féconde pour observer la circulation de l'approche par les diagnostics entre des situations d'enquêtes différentes : au moment où nous entamons le diagnostic sur les abords d'écoles, j'ai déjà pu observer la façon dont les membres de l'équipe projet se sont appropriés l'enquête d'E. Maruejouls (4.2) et ma propre enquête exploratoire sur l'une des écoles concernées par PaE (1.1). En étant moi-même en situation d'observation participante, je suis en position privilégiée pour constater l'approche que l'équipe projet va favoriser dans ce cas particulier.
Au moment du huis clos, l'équipe projet a défini qui participera (et comment) à l'élaboration du réaménagement. L'agenda du projet est fixé et les chantiers pilotes sont sélectionnés. À ce stade l'équipe projet a besoin d'informations sur lesquelles s'appuyer pour élaborer sa communication officielle, et pour cibler des potentielles situations à risque politiquement. L'enquête organise une caractérisation du terrain sur lequel le projet va se déployer.

Après l'épisode de LibreCour puis celui de l'enquête exploratoire autour de l'école Diderot, je tente d'entamer un débat en interne sur les conséquences induites par le choix d'une méthodologie d'enquête plutôt qu'une autre lorsque l'adjoint aux espaces publics et plusieurs chefs de services décident de mobiliser les membres de la DECV et du BEAEP pour réaliser un nouveau diagnostic. La pose de mobiliers transitoires sur les 13 rues-pilotes au printemps 2021 fournit l'occasion d'entamer ce nouveau diagnostic. L'ambition de l'enquête consiste à observer en série les pratiques des usagers dans les périmètres en transition. De ces pratiques, nous nous attendons à observer des effets de récurrences, de rejets, qui constituent des informations sur lesquelles peuvent s'appuyer l'équipe projet pour les phases suivantes.
Cette enquête est construite selon une grille d'observation des déplacements dans le périmètre des rues au sein desquelles avaient été placés les premiers éléments de

mobilier transitoire : qui se déplace ? Comment et à quel endroit de la rue (à l'échelle du trottoir, de la chaussée) ?Les membres de la DECV et du BEAEP ont donc été mis à contribution selon un planning commun pour couvrir une période entière d'observation matin, midi et soir aux entrées et sorties d'écoles pendant plusieurs semaines.

Une compilation des observations est réalisée par les deux chargés de projet de la MAEP, puis son analyse est réalisée par l'élu adjoint aux espaces publics et les chefs de projets[137]. En comité restreint, les cadres de l'équipe projet s'attardent sur des pratiques telles que le fait d'amener son enfant à pied plutôt qu'en voiture. Les significations données à ces observations, comme à celles de mon enquête hivernale pour l'école Diderot, informent plus sur les enquêteurs que sur les enquêtés. Soit le réaménagement transitoire répond à un potentiel usage sur lequel l'équipe projet va capitaliser *a posteriori* (par exemple, si les observations indiquent l'influence d'un élément de mobilier particulier sur l'évolution des usages). Soit aucun changement significatif n'est observé, donc l'équipe projet conclut qu'il est nécessaire d'expérimenter de nouvelles formes (de mobilier urbain, de zones de végétalisation). La pratique spatiale des riverains devient l'enjeu d'une objectivation qui conditionne *l'industrialisation*[138] des interventions de réaménagements ultérieurs. Si nous avions constaté qu'une forme spatiale particulière avait produit les effets attendus (par l'observation récurrente de *bonnes pratiques*), l'équipe projet aurait répliqué cette forme pour répliquer ses effets sur les usagers.

À ce stade de l'immersion, cette situation d'enquête collective met en évidence le rôle que joue la production des indicateurs dans la qualification des usages. Ces indicateurs, construits à partir de méthodes d'enquêtes qui permettent de récolter empiriquement les expériences vécues des riverains, fournissent des informations sur les expériences sensorielles que ces derniers entretiennent avec l'espace public[139]. Je constate que pour mes interlocuteurs, l'objectivité empirique des indicateurs sert de technique de qualification des usages. Il n'y a pas d'usagers sans objectivation de

[137] Document interne pour lequel j'ai été mis à contribution, mais de façon distanciée déjà. Je n'ai été que très partiellement invité à prendre connaissance des résultats de l'analyse, et n'ai pas eu accès à un compte rendu ou une quelconque trace -comme malheureusement toute la somme imposante d'études, d'évaluations, de diagnostics en tout genre et sur tous les thèmes que possèdent les différents services et l'Archive de l'institution-.

[138] Terme utilisé parfois durant les réunions d'avant-projet, et faisant écho à l'idée de la recherche d'économie d'échelle dans la performance d'un dispositif de contrôle (3.4).

[139] Je ne me suis attaché qu'aux pratiques accessibles via le regard, mais les autres modes de captage comme le son et l'odorat sont aussi légitimes pour mes collaborateurs, dont certains s'intéressent aux activités du Centre de Recherche sur l'Espace SONore et l'environnement urbain (CRESSON) au sein du laboratoire Ambiances Architectures et Urbanités (AAU) à Grenoble.

ses pratiques spatiales. L'approche par le diagnostic[140] renforce cette posture par sa performance dans la production de connaissances. Cette constatation entre en résonance avec la circulation des pratiques discursives dont j'ai fait l'analyse au cours du chapitre 3.

Le cas du CEREMA, un relais dans la circulation des pratiques professionnelles d'aménagement des espaces publics

> « *Nous avons l'expertise technique nécessaire pour affronter cette crise climatique. Jamais, nous n'avons eu à notre disposition tant de richesses et de ressources. D'un point de vue économique, il est parfaitement logique d'investir en faveur du climat : plus nous attendons, plus cela coûtera cher. Sur le plan sociétal, c'est exactement la même chanson et pourtant, nous avançons à pas de tortue. Notre société semble se définir par ses (mauvaises) habitudes, pratiques et procédures*[141] ».

Plusieurs institutions partenaires de la VdG participent à cette circulation de pratiques fonctionnant sur l'objectivation des usages de l'espace public. L'une d'entre elles en particulier est régulièrement présente au cours de mon immersion au sein des services de la VdG, il s'agit du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA). Cette institution (qui est un établissement public sous tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire) se positionne dans l'aide au pilotage de politiques publiques auprès des collectivités territoriales. Via des études de terrains, puis des retours d'expériences à travers des webinaires, des colloques, des missions, le CEREMA représente un relais majeur dans la circulation des pratiques professionnelles d'aménagement des espaces publics. La participation de plusieurs membres de la DECV à des webinaires en tant que spectateurs ou en tant qu'intervenants via des *Retour d'expériences* (Rex) contribue à cette porosité entre les deux institutions. Mon intégration au sein de la DECV conduit mes collaborateurs à m'inviter fréquemment à suivre les séminaires organisés par cette institution au cours de mon immersion. Ainsi, lors de mon arrivée, plusieurs cadres de la DECV, dont la personne qui m'embauchait, présentaient un *Rex* à propos d'un chantier de jeux d'enfants (figure

[140] Et l'institution VdG en conduit une somme importante, de façon externalisée ou via ses chargés de missions.

[141] Extrait issu du fascicule *City Zen, New urban energy (non daté)*. Projet de transition énergétique financé par l'UE à partir de 2012 et hébergé par Amsterdam et Grenoble.

20) récemment terminé dans le quartier Saint Bruno : « *Vers une conception « augmentée » des espaces publics ? Simulation et modélisation ; Participation citoyenne amplifiée par le numérique ; De nouveaux usages qui changent l'espace ?*[142] ».



(*Figure 20 : La Dragonne ; Source : dossier thématique disponible sur le site du CEREMA*[143])

Dans cette intervention, le syllogisme évoqué au début de ce chapitre s'exprime avec force : grâce à de *nouveaux usages qui changent l'espace*, le discours qualifie les usagers grenoblois de La Dragonne en tant qu'acteurs de la transformation de leur territoire. Dans une démarche proche des ateliers de concertations[144] lors du projet LibreCour, ce projet d'aire de jeux a été élaboré depuis un dispositif de participation mis en place par la VdG. En s'emparant de ce dispositif, les riverains du quartier Saint-Bruno impliqués dans ce projet d'aire de jeux acquièrent le statut d'ambassadeurs dans la lutte pour la transition écologique : ils sont des acteurs de la transformation de leur espace public autant que des acteurs politiques par l'usage d'instruments expérimentaux de réaménagement du territoire.
Pour le CEREMA, accueillir et rediffuser ce type d'expérience contribue à mettre en relation une lutte politique avec des modalités d'actions opérationnelles pour les collectivités publiques.
Cette relation est appréhendable via les nombreux guides d'utilisation que l'institution propose à ses clients et partenaires. L'un d'eux évoque l'intérêt de

[142] https://www.cerema.fr/fr/actualites/conception-augmentee-espaces-publics
[143] https://www.cerema.fr/fr/actualites/conception-augmentee-espaces-publics
[144] Il s'agit dans ce cas d'un dispositif de budget participatif porté par la VdG. Ce type de dispositif fait l'objet d'une des autres thèses Cifre accueillies au sein de l'institution.

« *prendre en compte le développement durable dans un projet*[145] ». À travers ce guide, « *les ingénieurs et les techniciens des collectivités, leurs partenaires publics ou privés, trouveront dans cet ouvrage toutes les informations utiles pour traduire le développement durable dans leur projet : programme d'action, opération d'aménagement, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie d'appui territorial…* » Ces programmes d'actions, qui s'appuient sur des méthodes de mesures et d'évaluations, permettent de produire des indicateurs qui orientent les pratiques professionnelles : comme dans cette série de fiches sur la « *Prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme*[146] », proposant de considérer un *capital naturel* ou un *potentiel naturel* pour maîtriser *les fonctionnalités écologiques du territoire*. Les mesures portent notamment sur *les risques d'inondations* ou sur *l'écologie du paysage*.
Si la fonction écologique suit la forme du territoire, produire des connaissances sur celui-ci permet de caractériser les effets de sa transformation tant sur la forme que sur sa fonction. Le territoire constitue donc un stock de connaissances et l'approche par le diagnostic permet d'en dévoiler le contenu.

Le projet PaE s'inscrit dans cette circulation par le recours à une approche par le diagnostic. Un membre de l'équipe projet réalise une présentation en décembre 2023 via un Webinaire du CEREMA[147]. L'amorce caractéristique du diagnostic est immédiatement identifiable puisque la présentation évoque en premier lieu un « *diagnostic des rues devant les écoles* exposant le fait que *la plupart des trajets vers l'école en milieu urbain* (sont inférieurs à) *800m. Très souvent, une accessibilité de la voiture non-contrainte. Des trajets perçus comme dangereux, des abords conflictuels, peu incitatifs. Un environnement médiocre : bruit, pollution, peu d'arbres, très minéral et sans agrément* ».

Le plan d'action pour répondre à ces problèmes est présenté ainsi :

« *Étape 1) Évaluer le degré de priorité de transformation des rues desservant les écoles.*

Étape 2) Investir rapidement en transitoire 1/4 des rues pour donner à voir les transformations à venir.

Étape 3) Concerter et aménager les rues, et d'autres présentant une opportunité. »

Enfin, des indicateurs clés pour chaque périmètre de réaménagement sont présentés afin de les caractériser et d'opérationnaliser l'action des services de la VdG. Par exemple, concernant la Rue Anthoard :

---

[145]https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/prendre-compte-developpement-durable-projet

[146]https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/prise-compte-environnement-documents-urbanisme

[147] https://www.cerema.fr/fr/evenements/abords-chemins-ecole-apaisement-du-quartier

« - Surface aménagée : 480m2
- Surface perméabilisée : 19 %
- Arbres plantés : 3
- Coût global : 102,1 k€
- Coût /m² : 213 € ».

Dans le cadre de projet PaE, seuls des indicateurs quantitatifs ont été produits par le BEAEP (et peut-être la MAEP) qui dispose des outils nécessaires tels que des plans de cadastres, de réseaux, etc. La présentation durant ce webinaire de décembre 2023 ne propose aucuns indicateurs qualitatifs puisqu'aucun diagnostic exploitable n'a été produit à cet effet[148].

La performance de cette approche s'exprime néanmoins par le fait qu'elle puisse être appliquée à n'importe quelle situation : par exemple dans le cas des pratiques automobiles à Grenoble. Sur ce thème, le CEREMA propose une fiche référence qui présente son *dispositif d'évaluation*[149] à destination de la Métropole -le commanditaire du CEREMA- et intitulé : *Métropole apaisée : évaluation de la généralisation de la vitesse à 30 km/h à Grenoble.* Au sein de cette enquête est exposée la méthodologie suivante :

« 1. Évaluer la compréhension et le respect du dispositif
2. Mesurer les effets du dispositif sur la sécurité, la mobilité, le cadre de vie et l'environnement
3. Évaluer le marquage au sol dérogatoire à 50 km/h
4. Contribuer au retour d'expérience national ».

Cette enquête, commandée par la Métropole en 2018, est emblématique d'une posture méthodologique sur les réaménagements des espaces publics. Son évaluation repose sur « *une complémentarité de données quantitatives (vitesse et débit des véhicules, itinéraires et temps de parcours, accidentalité, qualité de l'air et niveaux de bruit) et qualitatives (enquêtes auprès des automobilistes, usagers de l'espace public, professionnels, visant à évaluer la compréhension et la perception du dispositif et ses effets qualitatifs)* ». Cette posture méthodologique m'intéresse particulièrement car en souhaitant concilier approches quantitatives (sur le territoire) et qualitatives (sur les usages) la méthodologie établit une relation entre des indicateurs quantitatifs et des indicateurs qualitatifs. Par mimétisme, les enquêteurs mobilisent des outils de mesures quantitatifs pour établir une série de connaissances sur les usagers : il y a un déplacement de seuil. Ce déplacement de seuil autorise l'appréhension des usages spatiaux à partir de méthodologies d'enquêtes quantitatives initialement conçues pour caractériser des territoires (séries de mesures et objectivation de connaissances). La cohérence entre les pratiques professionnelles et les énoncés qu'ils véhiculent est

[148] Cette situation fait l'objet d'un développement au cours du chapitre 5.
[149] https://www.cerema.fr/fr/projets/metropole-apaisee-evaluation-generalisation-vitesse-30-kmh

respectée par la mise en relation directe de la forme architecturale et de la fonction des usages : l'un et l'autre produisent des effets réciproques donc une méthodologie de mesure similaire est appliquée.
Cette lecture est réalisable dans de nombreuses autres enquêtes, notamment dans un rapport de juillet 2020 intitulé : *Espace public : méthodes pour observer et écouter les usagers*[150]. Dans ce rapport est exposé un panel de méthodes comme « *le comptage ; le chronométrage ; les croquis ; les observations ; l'entretien : en focus groups, en parcours commentés* ». Une utilisation de ces méthodes dans une logique sérielle permet de produire une somme de connaissances qui caractérise la relation entre un territoire et ses usages : « *les choix de conception en termes de forme, de matérialité, de relief et d'agencement de l'espace ont des effets sur les usages* (...) *ces exemples permettent de montrer que les choix de conception d'un espace public en termes de mobilier urbain, de revêtement au sol, de disposition spatiale etc. influencent et déterminent en partie les usages* ».
Par ces enquêtes, les acteurs professionnels de l'aménagement du territoire mobilisent des pratiques de qualification de l'espace et de ses usagers avec l'ambition de produire des effets de régulation sur les riverains, d'en déterminer les usages. En consultant un ouvrage disponible dans les locaux où se situent mon bureau à la DECV, j'ai ainsi pu prendre connaissance d'un rapport de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) préconisant de « *changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité* (via) *l'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir*[151] ». Le rapport propose de mobiliser des techniques telles que : « *information et éducation, communication engageante, marketing individualisé, accompagnement au changement, nudges, etc., sans oublier les incitations économiques et les obligations réglementaires ou juridiques* ».

Une double facette de l'usager apparaît. À l'ambassadeur en tant qu'acteur de la lutte pour la transition écologique par ses pratiques spatiales, s'ajoute la figure d'un usager plus rétif. Rétif par ignorance des *bonnes pratiques* à laquelle les professionnels de l'aménagement du territoire répondent par des outils d'éducation et d'accompagnement. Par exemple, à propos des logements construits dans l'écoquartier de Bonne, le rapport du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)[152] évoque : « *un accueil personnalisé des locataires, assuré par le personnel* (de l'OPAC Isère), *est organisé à l'entrée dans les lieux. Au cours d'une réunion, le chargé de résidence et le chargé de développement durable décrivent techniquement le bâtiment, ses particularités et les règles d'une bonne gestion, autour des économies à réaliser* ». Ces réponses professionnelles sont calibrées en fonction des connaissances produites durant les diagnostics d'usages. Dans le cadre du projet PaE, l'enquête exploratoire

[150]https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/07/ceremace_methodes_pour_observer_et_ecouter_annexes_juillet_2020.pdf
[151]https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Changer-les-comportements-faire-evoluer-les-pratiques-sociales-vers-plus-de-durabilite
[152] Évoqué durant le chapitre 3 (3.2).

de l'hiver 2020 et l'enquête collective de mai 2021 dans les rues-pilotes s'inscrivent dans cette logique.

4.4 Un alter-égo de l'usager en lutte pour la transition écologique : tentative d'intégration par l'équipe projet des usages non-désirables

Pour mes interlocuteurs, l'usager des espaces publiques possède une double facette. L'équipe projet qualifie et visibilise les bonnes pratiques des ambassadeurs. Et, l'alter-égo de ces ambassadeurs revêt une importance tout aussi grande dans la construction du projet car les *mésusages* identifiés lors des diagnostics servent d'axes d'améliorations pour la suite de l'intervention.
Dès la formation de l'équipe projet, aucun de mes interlocuteurs n'ignore que les futurs aménagements vont générer des imprévus et des incivilités. Le concours des forces de l'ordre est par exemple acté dès la phase d'avant-projet en anticipation des incivilités automobiles. Les premières interventions dans les rues-pilotes enclenchent un accroissement progressif des interactions entre les membres de l'équipe projet et les riverains. L'aménagement de mobiliers temporaires constitue un enjeu dans ce moment clé du projet : en observant les usages dans les rues-pilotes, l'équipe projet se donne la possibilité d'identifier ceux jugés non-désirables. Si les sections précédentes ont montré la façon dont l'équipe projet cible et valorise des bons usages par des pratiques de qualification, cette section s'intéresse aux pratiques de disqualification des usages indésirables : lesquels sont identifiés ? Comment l'équipe projet les signifient ?

Le terrain du projet, un opérateur récalcitrant

Si la définition des bonnes pratiques dans l'espace public fait l'objet d'un raisonnement dont nous avons montré la construction et l'inscription dans un narratif cohérent, comment qualifier les mauvaises pratiques ? Sont-elles toutes les pratiques qui ne correspondent pas aux caractéristiques des bonnes ?
Plusieurs cas permettent de montrer que l'équipe projet considère comme un mésusage toute pratique qui contrevient à la cohérence sur laquelle repose le narratif de la lutte pour la transition écologique. En surdéterminant les usages, l'équipe projet s'expose à confronter ses pratiques d'interventions à d'autres logiques d'appropriations spatiales.

L'immersion a permis d'en faire l'observation très rapidement. J'ai été convié à me joindre à la cheffe de projet MAEP afin de participer à l'un des ateliers d'Edith Maruejouls à l'école Clémenceau[153]. L'atelier est ce jour-là à destination de l'équipe périscolaire de l'école. Nous nous sommes rendus à l'atelier programmé sur leur pause de l'après-midi, entre la cantine et avant la récréation. Plusieurs membres de

[153] Dans le cadre de la cour-pilote du projet LibreCour, relaté précédemment.

l'équipe périscolaire sont présents, ainsi que la directrice de l'école, la consultante, un chef d'équipe de la VdG assigné à la direction en charge de l'éducation et de la jeunesse, la chef de projet MAEP et moi-même. La conduite de l'atelier est réalisée par la consultante et consiste simplement à recueillir auprès des agents périscolaires les activités qu'ils peuvent suggérer dans le cadre du prochain réaménagement de la cour d'école.

Au moment de la tenue de cet atelier, le projet est déjà décidé et ses objectifs communiqués publiquement. Un agent prend la parole pour préconiser de laisser le terrain de foot en précisant qu'il sert de défouloir aux garçons. La consultante lui fit comprendre qu'il proposait une logique d'un autre temps.

Cette réponse enfonce l'atelier dans un certain malaise lorsque j'observe par la fenêtre un groupe d'enfants en train de creuser une rigole dans le sol en terre[154], et dont l'alimentation en eau provenait d'une borne Bayard récemment installée. J'interpelle les intervenants pour leur faire remarquer que ni la borne ni le sol n'ont été destinés à un usage récréatif, mais qu'ils génèrent pourtant un jeu auprès des garçons autant que des filles[155]. La consultante n'a pas relevé ma remarque. La consultante poursuit l'atelier dans la cour pour nous permettre d'interagir *in-situ*. Contrairement à sa communication dans la presse durant l'été, nous constatons à ce moment là que le terrain de foot est situé en fond de cour et ne constitue donc pas une centralité influente sur les activités des enfants au sein de l'espace de récréation. De plus, des filles jouent également à la balle sur ce terrain. Le décalage avec les éléments de communications officiels publiés dans la presse l'été précédent est significatif : la conseillère municipale à l'égalité des droits et à l'état civil de la VdG explicite dans une interview à France Bleu en août 2020 que : « *ce qu'il se passe dans les cours d'école est très caricatural. Les garçons jouent à la balle au centre de la cour et les filles sont reléguées sur les côtés. [...] La mixité des jeux est au cœur de notre projet*[156] ».

Nous constatons cet après-midi là des activités mixtes prenant place sur des espaces assignés à d'autres pratiques. Il y a décorrélation entre la forme et la fonction. Comment expliquer que les membres de l'institution VdG assument ce décalage entre les communications officielles et les pratiques qui ont lieu ? D'autant que le décalage fait l'objet de réactions de la part de riverains, notamment dans la presse locale : « *Ils ont mis un peu de copeaux de bois et de stabilisé, mais la plupart de la cour a été "rebitumée". On aurait souhaité d'autres revêtements mais on nous a répondu qu'il n'y avait pas assez de budget ». (...) Yves se retrouve ainsi dans cette situation ubuesque, à la fois content des travaux réalisés, et à la fois exaspéré par la communication prétentieuse des élus. « J'ai reproché ça à la nouvelle adjointe aux écoles Christine Garnier et elle s'est défendue en*

---

[154] Héritée du chantier estival de *débitumisation*.

[155] Suite à cet atelier, je ne serai plus invité aux réunions concernant la cour d'école Clémenceau. Je pense que ma remarque a contribué à cette exclusion.

[156] France Bleu, article *Grenoble : l'école Clémenceau passe au vert* du 21 août 2020. Quelques jours avant notre atelier.
https://www.francebleu.fr/infos/education/grenoble-l-ecole-clemenceau-passe-au-vert-1596194725

disant qu'ils n'étaient pour rien dans l'emballement médiatique et qu'ils avaient été dépassés. » Un dépassement qui a quand même été très travaillé : pour recevoir le journaliste de Libé, qui a écrit un long papier déclenchant l'emballement médiatique, ils n'étaient pas moins de dix personnes, dont le maire et quatre adjoints ![157] ».

Ce cas spécifique amène à poser deux constats :

- un premier constat : la décorrélation entre la communication officielle et la réalité de l'intervention renforce la lecture réalisée durant le chapitre 3 selon lequel le projet fait d'abord et avant tout l'objet de pratiques de communications. En initiant un projet par la mobilisation de pratiques de communications, les acteurs de l'aménagement à la VdG l'ancre dès ses prémisses dans un narratif qui ne peut pas être remis en question par les acteurs institutionnels au risque de décrédibiliser l'ensemble de la position politique choisie par l'équipe d'E. Piolle. Ultérieurement, la survenue d'un paradoxe entre des pratiques de communications et leur inscription spatiale doit être assumée par les membres de la VdG (dans ce cas par un *emballement médiatique*).

- un second constat : les interventions de l'agent périscolaire à propos du terrain de foot, ainsi que de la rigole d'eau peuvent être lues comme des franchissements de seuil. En suggérant des usages qui *décontenancent*, c'est-à-dire qui contreviennent au sens assigné dans le contexte d'une lutte pour la transition écologique, nous exerçons une dispersion entre les pratiques et les énoncés qu'ils supportent. Nos deux interventions ne peuvent dès lors plus être accueillies dans la perspective du narratif : nous sommes disqualifiés.

Une autre situation constitue un cas durant lequel advient ce paradoxe. Il s'agit des réunions dans lesquelles doivent être arbitrés des enjeux de gestion d'accès dans les réaménagements des espaces publics.
Les premiers mois de mon immersion coïncident avec les premiers mois de mandat, et donc avec un grand nombre de réunions d'avant-projet dans les agendas de mes différents interlocuteurs. C'est une période marquée par de longues réunions avec une multitude d'agents pour *caler*, une à une, les grandes lignes de chacun des projets[158]. Le nombre de personnes présentes est conséquent car, aux interlocuteurs assis dans la salle, s'ajoutent ceux en visio qui n'auraient pas pu participer en temps normal[159]. Durant l'une d'elles, après avoir balayé plusieurs projets, les chefs

[157] Extrait issu d'un article du journal Le Postillon d'automne 2020 et intitulé *Ecole Clemenceau : la com' ça ose tout.*
https://www.lepostillon.org/Ecole-Clemenceau-la-com-ca-ose-tout.html
[158] La technique de visioconférence est alors répandue et courante parmi les équipes.
[159] J'en fait également l'expérience lors des webinaires du CEREMA, organisés par leurs chargés de mission, et qui rassemblent parfois presque un millier de personnes.

d'équipes abordent le cas d'une construction de parc : le parc Cambridge, dans le quartier de la Confluence. Sur l'un de ses bords est projetée une voie de circulation à dominante piétonne. Celles-ci font, à Grenoble, l'objet d'une gestion d'accès spécifique avec la pose de piquets ou barrières interdisant le passage de véhicules et scooters. D'expérience, les équipes savent qu'une chaussée non obstruée sera utilisée par un engin motorisé. C'est un mésusage que mes collaborateurs ont intégré. Or, le développement des modes de déplacements non motorisés occupent une importance particulière dans le contexte d'une politique de lutte pour la transition écologique : c'est un enjeu symbolique pour l'équipe d'E. Piolle. Dans cette perspective, un des intervenants propose d'installer un dispositif d'accès qui autorise le passage des vélos-cargos. Si un dispositif d'accès standard bloque les scooters au bénéfice des piétons et vélos, un dispositif qui autorise de laisser passer un vélo-cargo implique d'ouvrir l'accès aux scooters.
Face à ce dilemme, toutes les options de dispositifs d'accès sont envisagées et débattues : interdire un accès aux vélos-cargos revient à dévoyer les principes de mobilités promues par l'équipe municipale. Mais autoriser l'accès aux vélos-cargos revient à laisser se perpétuer les usages indésirables. Le paradoxe n'a pas été tranché au cours de cette réunion. Un autre projet est abordé et la décision remise à plus tard et, si possible, à quelqu'un d'autre.

4.5 Réaction des acteurs du dispositif : une décohésion assumée par l'institution ?

Dans ce chapitre, je pars de plusieurs constats issus de la lecture que j'effectue sur les caractéristiques du narratif de la lutte pour la transition écologique à Grenoble. Le projet PaE, mobilisé parmi un faisceau d'autres projets politiques menés par l'institution VdG, fonctionne comme un opérateur spatial du narratif de la lutte pour la transition écologique : il traduit spatialement une problématique sociétale, en fixant dans des actions sciemment délibérées les tenants et aboutissants de cette problématique. De façon complémentaire, il agit comme un support de délégation de l'espace pour l'action politique : « à savoir un objet spatial organisé - matériel et chargé de valeurs - sur lequel on se repose pour qu'une action atteigne ses objectifs » (Lussault, 2013). j'ai mentionné que le projet fait en premier lieu l'objet de communications publiques qui se caractérisent par la cohérence entre les pratiques discursives qu'il accueille et les énoncés que celles-ci véhiculent. Au terme de cette lecture, j'ai supposé que la figure projetée de l'acteur occuperait un rôle central dans la suite du projet. En conséquence, dans ce chapitre 4, je m'intéresse à la façon dont l'équipe projet construit cette projection d'un acteur en lutte pour la transition écologique. Par extension, cette projection d'un acteur en lutte interroge la manière dont celle-ci se confronte aux premières interactions avec les riverains des rues concernées par les interventions temporaires. Dans cette seconde séquence de mon immersion de thèse, cette confrontation apporte plusieurs éléments de réflexions :

Pour le projet en lui-même, ma lecture amène un premier constat. Ce narratif de la lutte pour la transition écologique mobilisé par l'équipe projet fonctionne comme un syllogisme que je propose de considérer ainsi : tous les acteurs peuvent agir sur leur environnement / or les grenoblois sont des acteurs / donc les grenoblois peuvent agir sur leur environnement. Dans le cadre spécifique du projet PaE, les pratiques mobilisées par l'équipe projet tendent à objectiver une relation de cause à effet entre des actes du quotidien et des caractéristiques environnementales. Ces pratiques professionnelles sont des pratiques de qualification des usagers des espaces publics grenoblois en tant qu'acteurs de la lutte pour la transition écologique. En cohérence avec le narratif institutionnel, la fonction d'usagers des espaces publics suit la forme des pratiques vertueuses dans le cadre de la transition écologique : cette figure projetée est contenue dans le narratif. Ma lecture entre en résonance avec la contribution de R. Felli selon laquelle « le but de la politique environnementale internationale serait désormais moins de lutter contre les changements environnementaux que de créer les conditions dans lesquelles les individus, les régions, les systèmes socioécologiques, voire les États, pourraient non seulement « vivre avec » ce changement, mais même en tirer profit. » (Felli, 2014). Accéder à cette

lutte par « la maîtrise de ses usages » (Vulbeau, 2014) constitue une modalité de gouvernance pour soi autant que pour les autres. Car la figure de l'usager des espaces publics revêt une double facette à Grenoble : il s'agit autant de l'ambassadeur qui véhicule les bonnes pratiques, que du mésusagé sur lequel le réaménagement doit produire des *effets de régulation*. Ainsi, le projet enrôle (Adam, 2016), autant qu'il discipline (Razac, 2008). Par ses pratiques, l'équipe projet fait et dit, pour faire faire et faire dire selon le principe d'une *coalition discursive* liée par « l'agrégation d'acteurs et la formation de l'énoncé d'une solution » (Zittoun, 2013). En mobilisant des pratiques vertueuses, l'usager des espaces publics contribue à l'énonciation d'une solution politique : sa spatialité est militante, qu'elle soit intentionnelle ou pas.

L'institution VdG communique et agit via son projet de réaménagement pour inciter les grenoblois à s'emparer de leur autonomie politique. Cette autonomie s'effectue selon le principe d'une participation consciente à la dynamique du dispositif spatial : mobiliser des pratiques vertueuses au sein du projet PaE qualifie l'acteur grenoblois en tant qu'usager en lutte. Néanmoins, ma lecture tend à montrer que les enjeux de l'autonomisation d'un acteur spatial se situent ailleurs que dans le contenu du projet de réaménagement. En effet, cette seconde séquence immersive met en lumière un nouvel effet de seuil. Durant le chapitre précédent, j'avais identifié la façon dont le narratif porté par l'équipe projet ne pouvait pas tolérer une dispersion entre des pratiques discursives et les énoncés que ceux-ci véhiculent (par exemple, en produisant un savoir *sur* la lutte pour la transition écologique plutôt qu'une connaissance *pour* alimenter cette lutte). Lors des confrontations préliminaires entre ce narratif et les pratiques des riverains dans le cadre des premières interventions (via PaE et Libre Cour), le champ des pratiques s'élargit pour intégrer du visible (du *non-dit* au sens foucaldien : l'acte de jeux des écoliers par exemple) en plus de l'énonçable (du *dit* : les stratégies de communications mobilisées par l'institution VdG). L'élargissement de ce champ de pratiques met en lumière une nouvelle dispersion entre le narratif de la lutte pour la transition écologique et la réalité des actes observés. Comme l'illustrent les interactions avec les agents périscolaires ou les écoliers, la fonction de l'usager des espaces publics ne suit pas nécessairement la forme (du réaménagement des espaces publics) : l'espace réaménagé ne parvient pas à contenir la fonction que l'équipe projet lui assigne.

Par exemple, un phénomène de dispersion se produit lorsqu'un des agents périscolaires de l'école Clémenceau propose de conserver le terrain de foot dans la cour malgré les réaménagements. Dans ce cas, les membres de l'équipe projet repère et disqualifient l'agent périscolaire qui, dans un contexte d'atelier de concertation, passe du potentiel statut d'ambassadeur à celui de mésusager : il y a un basculement.

C'est à partir de ce basculement que je propose d'observer le processus d'autonomisation d'un acteur. Je considère que l'autonomisation proposée au sein du narratif de la lutte pour la transition écologique est inopérante puisque ses incarnations spatiales *contiennent* les acteurs (qui n'atteindraient leur autonomie qu'en mobilisant des pratiques qualifiantes). Il y a une autonomisation par les interactions entre acteurs au-delà du narratif. Le projet sert à faire entrer en interactions mes interlocuteurs institutionnels et les riverains, mais il ne parvient pas à déterminer les types d'interactions que celui-ci produit.

Cette lecture corrobore celles produites dans les travaux récents s'appuyant sur la notion de dispositif spatial. Si P. Zittoun propose de considérer les dispositifs comme des agencements *entre éléments aux effets inattendus* (2013), F. Giordano en souligne les bénéfices autant pour les initiateurs du dispositif de santé porté par l'Agence Régionale de Santé de la Région Centre-Val de Loire que pour les autres protagonistes (les personnels médicaux, les patients). L'application du dispositif de santé entraîne des réactions de contestations dont l'objectif est d'en contourner les effets. Ces contestations (par des opérations chaises vides, par des manifestations et blocages d'établissements de soins) entraînent des perturbations qu'exploitent les protagonistes du dispositif : pour F. Giordano, la focalisation sur les enjeux d'autonomie concernent le dispositif lui-même en tant qu'actant. Ainsi, la dynamique du dispositif possède sa propre autonomie du fait « des éléments internes au dispositif qui induisent des perturbations de l'intention initiale » (2017). Dans cette perspective, le dispositif est envisagé de façon surplombante comme un système fermé.

J. Paillard aborde les enjeux de l'autonomie au sein d'un dispositif selon une perspective différente. L'auteur considère l'autonomie des acteurs dans le cadre d'un dialogue indispensable, selon le postulat que : « le pouvoir ne peut exister sans une quelconque forme de résistance et la résistance ne peut se matérialiser sans la production du pouvoir » (2023). Sa focalisation sur des dispositifs de design urbain montre la façon dont ceux-ci comportent des intentions de *micro-pouvoirs* qui engendrent des effets de résistances : « le dispositif a pour volonté ultime de manipuler, sa fonction est de tromper la nature humaine, la nature du monde et le développement naturel des événements ». Résister à ces dispositifs signifie l'émancipation des individus qui en sont protagonistes. Les acteurs sont en interactions avec les dispositifs compris au sens d'objets (de design urbain). Cette interaction ne produit pas d'effets d'autonomisation puisque leur résistance est nécessairement produite par un rapport de force initié dans un dispositif : l'auteur parle donc d'émancipation des acteurs *contre* les dispositifs.

Ma lecture ne propose ni de position surplombante vis-à-vis du dispositif spatial grenoblois, ni de réaction contre celui-ci. La position que j'adopte -au sein d'un

dispositif- tend à montrer que tout acteur en interaction avec l'un des éléments constitutif de ce dispositif[160] participe à sa dynamique particulière. Les pratiques que ces acteurs mobilisent (dans le cadre du projet, dans le cadre du temps de récréation, dans le cadre d'une interview, dans le cadre d'une réflexion de recherche) et les liens qui se créent entre elles composent un agencement particulier qui caractérise la dynamique de ce dispositif spatial grenoblois. En cela, toute pratique implique l'autonomie de son acteur puisqu'elle contribue au réagencement du dispositif avec lequel elle entre en relation.

Si les instigateurs du projet agissent de façon stratégique et intentionnelle, l'ensemble de pratiques que le dispositif spatial grenoblois permet jusqu'alors d'observer semble ne pas s'y réduire pour autant. J'adopte une lecture sur l'autonomie plus nuancée que dans le cas du dispositif Paris-Plage cité au chapitre 1 (1.1) au sein duquel les auteurs évoquent le choix pour chacun des participants « d'éprouver la société à laquelle il appartient à travers ce type d'expériences, certes politiquement construites, mais socialement partagées[161] ». Dans le cas du narratif grenoblois de la lutte pour la transition écologique, un élève qui joue dans une cours d'école ou dans la rue ne fait pas ce choix avec une conscience militante de ce qu'implique ses pratiques spatiales : il est donc un acteur de façon non-intentionnelle.

Les implications de cette lecture sur ma position de chercheur sont importantes : prendre conscience des effets de seuils sur lesquels butent les actions de mes collaborateurs institutionnels me permet de commencer à identifier les pratiques que le dispositif accueille ainsi que la façon dont elles entrent en relation ou non. Au moment de mon immersion où le projet PaE sort de son huis clos pour être livré aux riverains, je suppose l'autonomie des futurs interlocuteurs de l'équipe projet vis-à-vis de PaE. Selon moi, l'inconnue réside alors dans les modalités d'interactions qui vont advenir avec l'intensification des échanges. En faisant l'expérience du fonctionnement de l'équipe projet (par ses réunions, ses premières interventions, par les diagnostics d'avant-projet, par l'intégration également du narratif qui oriente leur action) j'en constate les limites dans la confrontation avec des protagonistes comme les écoliers qui ne partagent pas cette logique. L'un des enjeux de mon positionnement à la livraison de PaE consiste à observer la réaction de l'équipe projet dès qu'adviennent des séries de pratiques qu'elle estime inadéquates. Ce second temps entraîne la prise de distance définitive avec l'opérationnalité de ma mission de recherche -et sa position surplombante- pour affirmer dans un troisième et dernier temps un engagement éthique sur ma démarche d'enquête. Je suis alors conscient d'être au cœur du dispositif que j'ai commencé à caractériser, et auquel je

[160] Comme une situation (une conversation dans un atelier de concertation) ou un périmètre (celui des abords d'écoles, des cours de récréation, des bureaux de l'institution VdG).
[161] op. cité.

contribue en portant une réflexion sur les pratiques de mes interlocuteurs institutionnels. En assumant cette position, j'acte une rupture de dialogue avec un narratif qui ne peut pas intégrer cette nuance entre la production d'un savoir et d'une connaissance. L'intervention politique de l'institution VdG ne peut pas accueillir et faire fonctionner la réflexion que je suis en train de produire sur elle-même. Nous avons évoqué au cours d'un débat la possibilité que je produise une analyse sur le fonctionnement de l'équipe projet. Pour mes interlocuteurs, cette analyse s'insère dans une logique itérative d'amélioration de ses interventions sans remettre en question la place de son approche par le diagnostic : nous étions dans l'impasse.

Conclusion

L'objet de ce chapitre a consisté à approfondir ma lecture des pratiques communicationnelles grenobloises pour la confronter à cette figure de l'usager des espaces publics telle qu'elle se donne à voir à Grenoble. Qualifier cet usager fait l'objet de pratiques professionnelles qu'exerce l'équipe projet pour justifier son intervention dans l'espace public. Elles constituent l'étape ultime et indispensable dans la dissémination du narratif de la lutte pour la transition écologique.

L'analyse tend à montrer comment ces pratiques de qualification s'ancrent dans la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique -indiquant une dissémination des énoncés que celui-ci propose-, tout en butant sur la réception qu'en font les riverains des projets : un nouveau seuil apparaît et indique une dispersion des énoncés plutôt qu'une propagation auprès des autres acteurs. L'analyse se complexifie pour prendre en compte l'existence de seuils aux effets contradictoires.

À ce stade, tout indique que le dispositif spatial grenoblois constitue un opérateur récalcitrant pour l'intervention des acteurs de l'aménagement, et l'enjeu consiste désormais à observer leurs réactions face au constat d'une dispersion des énoncés qu'elle souhaite véhiculer.

Chapitre 5 - La réaction institutionnelle face à la dispersion de ses énoncés : bifurcation du projet et isolat

Introduction

Ayant constaté l'apparition de dynamiques divergentes entre la projection réalisée par les acteurs de l'aménagement et la réception des premiers éléments du projet par les riverains, ce chapitre s'intéresse au réajustement des pratiques de l'équipe projet -et à leurs effets- à partir de la livraison effective des réaménagements dans les rues-pilotes. Nous verrons que ce réajustement est avant tout rhétorique, où les membres de l'équipe projet sollicitent la notion d'incertitude afin de préserver son narratif initial de la transition écologique. Ce chapitre marque l'ouverture du corpus de sources à une grande diversité de pratiques : des communications, des arrêtés de justice, des articles de presse, d'interviews, des interventions urbaines attestent d'une intense séquence d'interactions entre les différents acteurs au sein du dispositif. L'analyse de ces interactions permet de constater la bifurcation du projet PaE dès sa livraison effective (5.1). Le constat de la dispersion des énoncés sur lesquels reposent l'intervention de l'équipe projet entraîne une réaction communicationnelle dans laquelle est affirmée la dimension itérative et incertaine du projet de réaménagement (5.2). Une autre réaction consiste à accentuer la visibilité du projet par l'organisation d'une évaluation de sa performance (5.3). Directement concerné par cette évaluation, je fais le constat de l'impossibilité de surmonter le seuil qui me sépare des pratiques d'enquêtes de mes interlocuteurs pour qui le recours au diagnostic est un horizon indépassable. Cette réaction de l'équipe projet face à la dispersion des énoncés sur lesquels repose l'intervention de réaménagement entraîne son isolat parmi les acteurs (5.4). Par cet isolat, l'équipe projet préserve la cohérence de son intervention mais la dynamique projetée de réaménagement marque le coup. Un réagencement original s'esquisse entre les éléments hétérogènes qui composent cette séquence du dispositif.

5.1 Des pratiques projectuelles à un ensemble de pratiques

Après une séquence où l'équipe projet construit son intervention puis enclenche les premiers réaménagements temporaires, l'intensification des interactions entre les membres de la VdG et les riverains concernés par les modifications dans les rues-pilotes se renforce. PaE devient un objet public à mesure que sa visibilisation s'effectue par voie de presse ou par la signification des premiers travaux aux riverains.

La confrontation entre la projection de l'équipe à la VdG et les pratiques des riverains va conduire à des réactions qui sont au cœur de ce chapitre. C'est à partir de cette séquence que, dans son hors clos, la dynamique du projet va opérer une bifurcation et imposer un nouveau rythme à ses initiateurs. D'un projet construit par les acteurs, nous passons à une séquence où le « projet fait les acteurs » (Martouzet, 2018). En effet, à la planification maîtrisée du huis clos (ses diagnostics, ses agendas de projection, ses objectifs et surtout son inscription dans un narratif) succèdent soudain les premières poses de mobiliers, les premiers arrêtés de circulation qui créent des *espaces de mobilités partagés*, les premières interventions de l'entreprise paysagère pour installer de la végétation temporaire, la rentrée scolaire, une seconde phase de concertations… Confrontés à ces réalisations matérielles, des imprévus adviennent. Les rôles de chacun des membres de l'équipe projet évoluent également : les élus sont mobilisés pour soutenir publiquement les premières interventions dans la presse locale, dans des réunions publiques, enfin dans les conseils municipaux où les oppositions questionnent régulièrement l'adjoint aux espaces publics. Les chargés de projets au sein de la DECV et de la BEAEP établissent les arrêtés de circulation, contrôlent les premières interventions des entreprises qui posent les éléments de mobiliers temporaires et installent les barrières de circulation sur les chaussées en abord d'écoles. Il s'agit également de servir d'interlocuteur aux riverains pour toute information relative au bon usage des rues réaménagées (par exemple en demandant des badges d'accès pour franchir les éventuelles barrières si le lieu de résidence ou de profession est impacté par la requalification des rues).

Au sein de l'équipe projet, nous entamons cette séquence en ayant conscience du faible écho de la politique portée par les élus de l'équipe d'E. Piolle au sein de la population. Malgré le gain de plusieurs villes importantes en France lors des élections municipales, les taux d'abstention -renforcés par une sortie de confinement- ont été importants à Grenoble. Tout au long de mon immersion, mes interlocuteurs

n'ignorent pas qu'un dialogue est à élaborer entre eux et leurs administrés. Je me souviens en particulier d'une discussion avec mon dernier référent au sein de la collectivité. Ce référent, le Directeur Général Adjoint (DGA) Ville Résiliente, me fait part de leur volonté[162] de trouver des canaux de discussion avec la population : d'où notamment le dynamisme du petit service de participation citoyenne au sein duquel deux doctorants Cifre sont recrutés peu après mon arrivée.

Ma position au sein de l'équipe projet est également de plus en plus difficile à maintenir du fait de nos différences de postures vis-à-vis du projet et du narratif au sein duquel celui-ci s'insère. Afin de mettre à profit le temps qu'il me reste dans l'institution, je saisis alors l'opportunité offerte par le service RH de la VdG de rejoindre de façon volontaire et ponctuelle une des équipes périscolaires[163]. Je demande en contrepartie à être affecté à l'école qui jouxte une des rues réaménagées durant l'été précédent[164]. Je décide de ne pas révéler aux autres membres périscolaires ma mission ordinaire à la VdG en restant évasif. J'ai fait cela pour voir, au cours des diverses discussions, à quel moment viendrait le sujet du réaménagement de la rue qui donne accès à l'école. En plusieurs semaines, ce sujet n'a jamais été abordé, les membres de l'équipe étant préoccupés par bien d'autres choses que par la transformation de son espace public[165].
À cette activité au dehors de mon service de rattachement, j'ajoute également des tâches ponctuelles pour soutenir mes collaborateurs au sein de cette équipe : par la pose de panneaux de communication publique dans les rues-pilotes, par l'accompagnement lors de visites ponctuelles pour réaliser des diagnostics ou pour la mission du designer du projet, également par ma participation à la tenue d'une adresse courriel de contact créée au moment du lancement officiel du projet en Conseil Municipal. Mon objectif est alors de maintenir ma position au sein d'une équipe où la spécialisation des tâches de chacun de ses membres prend une importance nouvelle avec le démarrage des chantiers : rédiger des cahiers des charges, élaborer des diagnostics de Voiries Réseaux Divers, défendre politiquement le projet lors des réunions publiques, etc. La position ambiguë sur laquelle j'ai fondé mon intégration au début de mon immersion demande à être clarifiée par mes interlocuteurs. Ce cas particulier fait l'objet de la section 5.3.

Cette nouvelle séquence offre des situations idéales pour interroger les façons dont chacun des protagonistes mobilise des pratiques à partir de positions très différentes : celles des riverains qui découvrent le projet ; et celles des membres de l'équipe projet qui découvrent la réaction des riverains. L'inscription spatiale du narratif à

[162] Je suppose alors qu'il parlait au nom des DGA et du DG.
[163] Dont les agents sont alors en sous-effectif chronique.
[164] L'école Bajatière, dont l'accès est possible par une seule rue mise en sens unique.
[165] Et je n'insistais pas car j'avais en tête l'atmosphère lors de l'atelier de concertation auprès des agents périscolaires à propos de la cours de l'école Clémenceau (chap 4.2).

partir duquel l'équipe projet se positionne va être confrontée, et mon regard ne se focalise plus exclusivement sur les pratiques professionnelles des acteurs de l'aménagement mais sur un ensemble de pratiques mobilisées par un nombre croissant de protagonistes au sein du dispositif.

En effet, les chapitres précédents ont permis d'identifier au sein du dispositif des effets de seuils qui départagent les bons usages -prônés par l'équipe projet et cohérents avec le narratif de la lutte pour la transition écologique- des pratiques disqualifiantes. Ce chapitre interroge la façon dont l'équipe projet va identifier et intégrer, ou non, un nombre potentiellement croissant de pratiques disqualifiantes au sein des rues-pilotes. Quelles vont être les modalités d'appropriations que vont exercer ces riverains et comment vont-elles interagir avec un narratif de la lutte pour la transition écologique ?

5.2 La gestion des incertitudes : une réaction rhétorique ? Bousculement stratégique / réaction tactique de l'équipe projet

Plusieurs situations illustrent le fait que le projet opère une bifurcation par rapport à sa projection initiale. Cette bifurcation bouscule la stratégie de l'équipe municipale qui oppose des réactions tactiques : le narratif achoppe sur l'intervention concrète dans les rues-pilotes, pourtant l'équipe projet n'admet des ajustements que s'ils ne contribuent pas à disperser la cohérence entre ses pratiques et ses énoncés.

Ces imprévus proviennent de facteurs extérieurs à la volonté de l'équipe projet. Par exemple, au démarrage des diagnostics techniques, les membres de la BEAEP avaient recherché pour chacune des rues pilotes les cartes détaillées des réseaux divers souterrains qui occupaient les sous-sols de chaussées. Ces réseaux sont nombreux et ont considérablement réduit les possibilités de plantation en surface. La situation est visible pour la rue Anthoard, dont le sous-sol interdit quasi systématiquement la plantation d'un arbre ou arbuste sur l'ensemble de son périmètre (figure 23 et 24) :



(Figure 21 : La rue Anthoard, vue du nord, avant les travaux de réaménagements. Photo issue d'un article du Dauphiné Libéré daté du 9 juin 2021)



(Figure 22 : La rue Anthoard, vue du sud, après les travaux d'aménagements transitoires. Photo issue du site internet de la VdG - non-datée)

Une rubrique sur la page contenant cette photo précise l'impact des réaménagements pour la rue Anthoard :

« *Chiffres clés :*

480 m2 de surface aménagée.
19% de surface désimperméabilisée.
3 arbres plantés.
116 400 € de travaux[166] »

L'enjeu de la fenêtre de végétalisation a également une influence sur le retard pris par le projet, contribuant à favoriser l'option de la végétalisation temporaire. De

[166] La page dédiée à la rue Anthoard dans le projet PaE : https://www.grenoble.fr/262-rue-anthoard-ecole-elementaire-anthoard.htm#:~:text=Les%20Place(s)%20aux%20enfants%20sont%20de%20nouveaux%20espaces%20pi%C3%A9tonnis%C3%A9s,et%20nos%20lieux%20de%20vie.

surcroît, la canicule estivale de 2022 induit un faible taux de reprise des jeunes plants sur les rues pilotes[167], entraînant un surcoût en jeunes plants.

Ce cas précis illustre l'importance que joue la gestion d'accès dans ce projet PaE. À priori facile et rapide à mettre en place, deux outils sont plébiscités : les bornes escamotables et les barrières manuelles. Si les bornes escamotables contraignent prioritairement les automobiles au profit des deux roues, nous recevons dès les premiers jours de leurs installations plusieurs informations de la part de riverains qu'une simple ruse permet de désactiver le fonctionnement de la borne (qui se rétracte dans le sol). Ainsi que, comme illustré dans le cas de la gestion d'accès du parc Cambridge (4.4), ces bornes escamotables sont « *sans effet sur les deux-roues motorisés*[168] ». Nous constatons également rapidement que les bornes manuelles sont sujettes au vandalisme et que la gestion des clés d'accès aux riverains, professionnels et services de secours entraîne des procédures rébarbatives.

De plus, il faut décréter un arrêté de circulation pour toute rue faisant l'objet d'une réaffectation de son usage. Chaque rue-pilote fait donc d'abord l'objet d'un arrêté de circulation rédigé par les deux chargés de projets de la MAEP durant l'été 2021. Ces arrêtés ont été suspendus par le tribunal administratif en octobre de la même année car jugés « *disproportionnés*[169] ». C'est le résultat d'une plainte déposée par un artisan de la rue Cuvier (aux abords de l'école Buffon) dont la modification des modes de circulations entravait son activité économique. L'épisode, qui dure de longs mois, prend beaucoup de temps et d'énergie à l'équipe projet : modifier ou rédiger de nouveaux arrêtés de circulation ; établir une défense à l'accusation de l'artisan ; contester une première décision du tribunal défavorable au projet... La séquence impacte l'agenda initial de projection. Cet épisode de l'été-automne 2021 pose le contexte d'une seconde phase de concertation durant les vacances de la Toussaint où les oppositions au conseil municipal sont véhémentes. À cela s'ajoutent des mésusages *classiques* tels que le passage des scooters sur les chaussées pourtant réaffectées, l'utilisation du mobilier pour des usages indésirables. Par exemple : une table installée devant la rue Driant, dont l'un des côtés héberge une école et l'autre le parc Mistral. À proximité, dans le parc, se trouve un bar très fréquenté dont l'aire d'influence atteint aisément la table installée pour le projet PaE. L'équipe projet prend finalement la décision de la retirer. Moins de débitumisation qu'escompté, une rétractation sur le nombre de rues et le mobilier qui les composent : les imprévus sont manifestes et l'équipe projet va mobiliser le levier de la communication pour y

[167] L'expérience des chefs d'équipes les incite alors à considérer le cas récent de la ZAC Bouchayer-Viallet où les nouveaux plants avaient subi une hécatombe.
[168] Conclusion d'un rapport du CEREMA sur la gestion des accès dans l'espace public en 2016 : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/12/controles_d_acces_version_juillet_2016_cle5aa142.pdf
[169] Le Dauphiné Libéré, article du 23 octobre 2021 intitulé *Place(s) aux enfants : le tribunal suspend le dispositif* (voir annexe 5).

faire face. Cette communication s'appuie sur les thèmes de l'urbanisme tactique et de la logique itérative qui le caractérise pour réagir aux attaques et interrogations qui proviennent des autres protagonistes du projet.

Dans cette perspective, l'équipe projet met en pratique plusieurs outils tels que la publication de vidéos explicatives à propos du projet[170], ou l'ouverture d'un nouveau canal de discussion dès l'installation des premiers éléments de mobilier : une adresse mail de contact dédiée au projet PaE et communiquée dans tous les documents institutionnels relatifs au projet.
Avec les deux chargés de projets MAEP, nous gérons cette boîte mail. Il faut, en fonction de la teneur de l'information reçue (commentaire politique, technique ou plus générale) le relayer au membre de l'équipe projet adéquat. Elle nous permet de filtrer les informations selon qu'elles sont utiles/importantes/inappropriées. Elle va *in fine* contribuer à mettre de la distance entre l'équipe projet et les riverains car ceux-ci, ne maîtrisant pas le canal de discussion, sont aisément frustrés. La boîte est également investie par les riverains ouvertement opposés politiquement, contribuant à parasiter sa fonction initiale.

Nos réponses aux mails sont relues avant envoi. Ce détail incite à la rédaction de textes usant des éléments de langage utilisés par les élus pour respecter la cohérence de leurs pratiques de communications. Cette circulation des éléments de langage apparaît par exemple dans la réponse qu'un des élus adjoints[171] donne au journal Dauphiné Libéré dans l'article cité à la section précédente à propos du jugement du tribunal administratif. L'élu évoque le fait « *d'adapter son dispositif pour que celui-ci soit acceptable par le juge*[172] » par la production de nouveaux arrêtés de circulation. Or, l'élu confirme que « *ce nouvel arrêté confirmera la création d'aires piétonnes aux abords de 13 premières écoles grenobloises, et permettra la poursuite des aménagements afin de sécuriser les abords d'écoles.* La nuance concerne simplement le fait *d'adapter son arrêté « afin de permettre plus de souplesse dans l'accès à ces zones piétonnes pour les riverains, commerces, taxis et véhicules de livraison* ». Ce scénario de l'adaptation revêt une importance primordiale dans les pratiques de communications que mobilise l'équipe projet en réaction aux imprévus. Il est en premier lieu une réponse rhétorique à la confrontation entre la projection de l'équipe et le début des interventions dans l'espace public. Utilisé comme un outil à la disposition de l'équipe projet pour *optimiser* son intervention, ce scénario s'insère dans le narratif de la lutte pour la transition écologique à Grenoble.

[170] Mises en lignes en octobre 2021 sur le site internet de la VdG :
https://www.grenoble.fr/2383-place-s-aux-enfants.htm
[171] Yann Mongaburu, adjoint délégué à l'urbanisme transitoire.
[172] Le Dauphiné Libéré, article du 23 octobre 2021 intitulé *Place(s) aux enfants : le tribunal suspend le dispositif* (annexe 5).

Les interpellations à ce propos lors du conseil municipal de septembre 2021 illustrent la façon dont ce narratif sert de référentiel à l'équipe projet[173]. Lors de ce conseil[174] -c'est-à-dire avant la décision du tribunal administratif- les interpellations des divers conseillers municipaux d'oppositions soulignent le fait que la restriction d'accès automobile contraint les professionnels de santé dans l'exercice de leurs activités. La réponse du maire se base sur l'argument d'une adaptation des accès *a posteriori* et sur la légitimé de cette politique de réaménagement pour prévenir les risques de santé provoqués par les méfaits actuels des espaces publics. L'argumentaire est similaire à celui élaboré pour la délibération du projet quelques mois plus tôt. Cependant, l'élu adjoint aux espaces publics évoque désormais le fait que « *le projet est incrémental (...) On installe la piétonnisation sur ces rues* (via les arrêtés de circulation) *et ensuite on discute avec les gens pour voir ce que l'on va faire de ces rues, de comment on va les aménager* ». J'identifie dans cette situation la technique d'un urbanisme transitoire où les réaménagements temporaires précèdent une période de discussion/concertation durant laquelle doivent être fixés les éléments d'un aménagement durable. Or, les réaménagements temporaires obligent l'équipe projet à adapter son intervention tout en restant cohérente avec son narratif -les réécritures des arrêtés de circulation en sont l'exemple le plus immédiat-. Au moment où l'élu adjoint émet sa réponse, il est donc dans l'improvisation puisqu'aux imprévus des aménagements transitoires, celui-ci oppose l'incrémentation comme processus structurant et normal du projet. Ce cas illustre l'utilisation par l'équipe projet d'une notion essentielle pour caractériser son fonctionnement : la notion d'incertitude.

La notion d'incertitude dans les pratiques professionnelles de l'équipe projet

Dès sa bifurcation, le projet PaE ne se conçoit plus sans ce couplage incrémentation/incertitude qui est mobilisé dans les communications de l'équipe projet. Ce couplage est performant car il alimente la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique en postulant que des connaissances sont nécessaires pour orienter les pratiques des professionnels de l'aménagement. Cette réaction constitue un recours sur lequel je me suis attardé dans le chapitre 1 (1.1) pour souligner l'usage de ce couplage incrémentation/incertitude dans le contexte de la pandémie mondiale. Son usage dans les circonstances du projet PaE confirme

[173] L'utilisation de mots ambigus est également une constante, tels que *débitumisation* (un néologisme), ou encore *espaces de rencontre*, une novlangue qui contribue à générer de l'incompréhension dans les communications.

[174] Les passages nous concernant se situent à la délibération 46 :
https://www.grenoble.fr/video/BGZGDxmhOTg/417-retransmission-des-conseils-municipaux.htm?list=PLaeelSUijVHUTh-NEjZCXcupNXau6Jpl9

l'intégration de cette notion dans une circulation plus large du narratif de la lutte pour la transition écologique.
L'approche incrémentale contribue à mettre en lumière une posture des acteurs de l'aménagement pour qui l'objet urbain est considéré comme souple et malléable (Diaz et al, 2016). Afin de s'adapter elle-même à cette nouvelle donne, l'équipe projet s'appuie sur la notion d'incertitude qui, couplée à une approche incrémentale, permet de retrouver de la maîtrise sur des situations qui échappent à la cohérence de son narratif. Cette lecture corrobore le postulat selon lequel : « l'urbaniste, sans pour autant renier ces techniques qui ont fait leurs preuves ni les limites de celles-ci, est devenu celui qui est capable de naviguer à vue, de négocier, capable aussi de saisir des opportunités survenant à l'improviste[175] » (Martouzet, 2018).

Dans cette perspective, les réactions imprévues des riverains ne constituent pas une entrave pour l'équipe projet qui (dis)qualifie *a posteriori* les usages au sein des périmètres réaménagés : « *On installe la piétonnisation / ensuite on discute avec les gens* » (cf. la réponse de l'élu-adjoint aux espaces publics lors d'une interpellation en conseil municipal).
Le recours au couplage incrémentation/incertitude me semble alors confirmer plusieurs résultats proposés précédemment :

- Le narratif de la lutte pour la transition écologique à Grenoble joue un rôle primordial dans les pratiques mobilisées par l'équipe projet. Face à une situation imprévue à laquelle elle se confronte, le recours à ce référentiel du narratif est systématique : dans notre cas par le choix d'une approche incrémentale qui justifie la réaction de l'équipe projet tout en alimentant une rhétorique de la co-construction. Ce couplage incrémentation/incertitude s'inscrit dans la circulation du narratif par sa capacité à respecter la cohérence entre les pratiques (des professionnels grenoblois de l'aménagement) et les énoncés qu'ils véhiculent (ceux d'un acte de lutte pour la transition écologique ; (cf: chap 3.4)). Il constitue un relais local et contemporain de cette circulation.

- L'autonomie des protagonistes du projet PaE ne s'exerce pas au sein de celui-ci, mais plutôt en conséquence. Le chapitre quatre illustre la façon dont l'espace réaménagé ne parvient pas à contenir la fonction que l'équipe projet lui assigne (cf: 4.5). Les pratiques de vandalisme, de mésusages, de contestations politiques et judiciaires relatés dans ce chapitre cinq contribuent à produire une dispersion des énoncés qui entraîne un basculement dans

[175] En utilisant la métaphore proposée par Olivier Soubeyran (Soubeyran, 2014), les membres de l'équipe projet sont des jazzmen qui se disent chefs d'orchestres : l'improvisation est maquillée en partition lorsqu'elle prend le statut d'incrémentation.

l'agencement produit par les différents éléments hétérogènes que j'ai pu observer : le projet bifurque dès l'été 2021.

Ce réagencement constitue un imprévu pour l'équipe projet qui, incapable d'intégrer les pratiques divergentes des riverains sans affaiblir la cohérence de son intervention, doit effectuer un réinvestissement de son narratif (par le couplage incrémentation/incertitude) pour légitimer ses arbitrages politiques. En choisissant cette réaction, mes interlocuteurs institutionnels construisent leur isolat vis-à-vis des autres protagonistes avec lesquelles ils entrent en interaction par le truchement du projet[176]. Cet isolat s'illustre par une atténuation de son intervention : allègement des contraintes de mobilités, retrait du mobilier problématique, temporisation du rythme de son intervention : il n'y a pas de réaction sur le fond de cette intervention -ce qui reviendrait à désavouer sa pertinence-, seulement sur la forme. Cette forme (l'implantation de bornes fontaines, de bancs, d'arceaux vélos et d'éléments ludiques) doit être définie après une période de concertations et d'observations *in-situ* à laquelle je n'ai pas pu participer[177]. En effet, la fin de mon immersion intervient au terme de cette séquence après un désaccord sur l'organisation d'une nouvelle série de diagnostics concernant l'évaluation du projet PaE.

[176] Le constat de cette impossible conciliation dans le cadre du narratif porté par l'équipe projet remet en cause la double facette de l'usager des espaces publics en tant qu'ambassadeur/mésusager (cf. 4.4). Les professionnels de l'aménagement du territoire mobilisent l'outil du diagnostic pour tenter de réintégrer ce qu'ils nomment des *détournements d'usages* dans le référentiel du narratif de la lutte pour la transition écologique. Ces pratiques spécifiques font l'objet d'un développement en discussion de ce chapitre (5.4).

[177] L'équipe projet est trop nombreuse par rapport aux affluences constatées dans les premières réunions de concertations. Afin d'équilibrer la proportion entre intervenants et riverains, les élus et chefs de projets font alors le choix de restreindre le nombre d'agents qui y participent.

5.3 Un engagement éthique dans l'enquête : évaluer le projet PaE

Cette dernière situation vient confronter la réaction récente de l'équipe projet avec ma propre position, décentrée sur le dispositif spatial. Si cette position m'a jusqu'alors permis de m'adapter à des situations contrariées par les évènements, l'enjeu réactualisé à l'été 2021 de la cohérence entre des pratiques et des énoncés produits dans le cadre du projet PaE me confronte directement à l'effet de seuil présenté au chapitre 3 (3.4).

Au moment où la phase des réunions d'avant-projet touchent à leur fin - au printemps 2021 - le projet entame son hors clos avec la rédaction par la cheffe d'équipe MAEP de la délibération qui doit être présentée au conseil municipal de mai 2021. Cette délibération présente tous les enjeux et objectifs du projet PaE pour être mis au débat, puis adoptée par le conseil municipal. Le texte de délibération n'est en lui-même qu'une formalité. Je suis cependant averti qu'un volet évaluation du projet est demandé par un élu[178], et ajouté au texte de la délibération.

Un agent municipal est recruté simultanément pour intégrer une Mission d'Évaluation des Politiques Publiques jusqu'alors en sommeil. Cet agent a pour mission de participer à la construction d'indicateurs *alternatifs* de mesure et d'évaluation des politiques publiques. À cette occasion, il nous est proposé de collaborer pour établir une méthode d'évaluation en lien avec PaE. Nous utilisons la période estivale pour rencontrer différents agents ayant participé à l'évaluation de projets récents (sur la Caserne de Bonne notamment). Dans la continuité des résultats proposés précédemment concernant l'approche par les diagnostics, la démarche d'évaluation du projet de Bonne indique que « l'observable est déterminé avant l'observation » (De Certeau, 1971). Nous insistons alors auprès de l'équipe projet pour ouvrir une réflexion collective sur les modalités de cette évaluation avec comme postulat de départ le fait que la posture méthodologique influencerait le choix des indicateurs produits.
Cette suggestion de réflexion reste sans suite car, à l'été 2021, les premiers réaménagements sur les rues-pilotes *activent la phase transitoire*. L'épisode judiciaire avec l'artisan de la rue Cuvier est en cours et la quatrième vague de Covid bat son plein, la situation n'est pas propice pour entamer une réflexion collective à ce sujet. Je suis néanmoins missionné pour démarrer plusieurs initiatives d'évaluations :

- Je suis tout d'abord pressé de prendre contact avec l'association *ADTC Se déplacer autrement*. Cette association, comme *Rues pour tous*, milite en faveur

[178] L'élu à la Résilience territoriale et à la Prospective.

d'un « *changement de comportement des usager·es* »[179]. Avec la vigueur de la politique cyclable qu'a connue la métropole durant les années précédentes, des liens se sont noués entre des membres de l'association et de l'équipe projet. Ma tâche consiste à établir avec l'un des membres une méthode de recueil des différents déplacements au sein des nouvelles rues-pilotes.

- Je suis également orienté vers la mise en place de méthodes de mesure de la qualité de l'air à Grenoble en interrogeant des chargés de mission à la VdG et à la Métro.

- Je dois enfin m'intéresser aux méthodes de mesures de la qualité sonore en rencontrant une chargée de mission sur cette thématique à la VdG.

Cette investigation ne soulève alors que des problèmes. Méthodologiquement, chacune des pistes est composée de failles trop importantes pour être ignorées. La mesure des mobilités d'abord : comment rendre compte de manière fiable d'une évolution significative des modes de déplacement au sein des 13 rues-pilotes ? L'équipe projet PaE n'a pas d'outil de mesure adéquat, et l'association n'a qu'un adhérent disponible pour réaliser l'enquête. Concernant la mesure de la qualité de l'air, le recueil envisagé concerne un partenariat de la VdG avec l'association Atmo. Or, cette association établit des projections de polluants atmosphériques à l'échelle de la métropole en se basant sur des outils de modélisation. Ces modélisations sont alimentées en données par cinq antennes réparties sur le périmètre de la commune. De l'aveu des chargés de mission qualité de l'air, il est impossible d'établir des modèles ou recueillir des données assez fines à l'échelle du coin de rue ou du quartier. Même constat pour l'évaluation de la qualité sonore, les méthodes mobilisables ne permettent pas de rassembler des données pertinentes à une échelle si fine et en si peu de temps. Dans les trois cas, les postures méthodologiques puis l'utilisation des données produites posent plus de questions qu'elles n'ouvrent de perspectives. J'expose successivement ces problèmes aux membres de l'équipe projet, avec l'aide de ma collaboratrice à la MEPP, pour tenter d'ouvrir une réflexion. Cette réflexion est, en outre, une condition *sine qua non* pour que je m'investisse dans cette tâche avec cette idée d'une conciliation entre le besoin de *connaissances* de mes interlocuteurs et la production d'un *savoir* dans le cadre d'un exercice de doctorat (cf. chap 1.1).

Dans cette situation précise s'exprime la désynchronisation entre les agendas de la recherche et l'action politique où à la volonté d'approfondir un sujet s'oppose l'ambition de résoudre un problème (cf. 2.2). En effet, afin de mesurer l'évolution des

[179] https://www.adtc-grenoble.org/2024/06/26/projet-associatif-2023-2026-un-projet-ambitieux/

indicateurs sonores et de qualité de l'air -sur lesquels l'équipe projet compte s'appuyer pour administrer la preuve de la légitimité de son intervention-, je dois démarrer immédiatement le recueil de données, c'est-à-dire avant le début des travaux pour avoir des données de référence à comparer par la suite. Ce temps court tente de court-circuiter « un décalage entre le moment où les connaissances scientifiques sont établies et celui où elles servent de fondement à l'action » (Boutaric, 2020), faisant irrémédiablement glisser la collecte des données vers un impératif communicationnel. Dans ces circonstances, je ne suis qu'un exécutant dans la perspective d'une approche diagnosticienne. J'apporte la caution scientifique à la production de connaissances sur l'espace du projet. A cet instant, accepter ce statut signifie la liquidation de ma posture théorique sur la notion de dispositif, et le recul critique que celui-ci impose. Nous butons sur un même seuil, mais chacun sur des faces différentes. Je prends la décision de m'opposer à l'engagement que mes interlocuteurs attendent de moi afin d'éviter une contradiction éthique[180]. Cette décision constitue un élément représentatif de la façon dont le dispositif spatial autorise et accueil des modalités spécifiques d'interactions entre acteurs déployant des stratégies propres aux ressources (matérielles et idéelles) auxquelles ils ont accès. En prenant ce recul sur cette décision, je me constitue en tant qu'acteur au cœur du dispositif, c'est-à-dire : pris dans une situation de convergence relationnelle au sein de laquelle je subis une modification lors du travail que j'effectue afin de produire un savoir sur ce dispositif. Bien qu'assujeti par mon contrat de collaboration avec l'institution VdG, resituer les pratiques qui en découlent dans la perspective d'un dispositif spatial grenoblois constitue une modalité d'exercice de mon autonomie scientifique. Il s'agit d'un effet de ce dispositif sur la façon dont sa notion permet de se constituer comme objet de savoir.

[180] Il me semble que ma collaboratrice de la MEPP est en accord avec ma posture : par conséquent, à ce jour, il n'existe pas de démarche d'évaluation de projet concernant PaE.

5.4 Construire son isolat pour préserver ses pratiques ? Une lecture critique sur l'évolution du projet Places aux Enfants

> *« Le problème n'est plus de comprendre comment la planification est efficace ou pas, mais comment peut-elle croire et se faire croire à son efficacité ? » (Berdoulay ; Soubeyran, 2015)*

Cette dernière séquence d'immersion, en plus de l'héritage des deux précédentes, suscite plusieurs sujets de discussions. J'ai insisté lors des séquences précédentes sur la façon dont l'équipe projet construit son intervention à partir du narratif de la lutte pour la transition écologique, et l'importance de la figure de l'usager des espaces publics pour lui permettre d'utiliser l'espace public comme opérateur politique. La sortie du projet PaE de son huis clos a permis d'observer la mobilisation de certaines pratiques riveraines qui ne coïncident pas avec la cohérence des énoncés sur lesquels s'appuie l'équipe projet. Face à cette dispersion des énoncés, l'équipe projet réagit en affirmant son ancrage dans une position qui repose sur le couplage incrémentation/incertitude : en remettant en cause les pratiques inadéquates plutôt que les énoncés qu'ils supportent, l'équipe projet construit son isolement des autres protagonistes du dispositif spatial. Elle conforte une position qui ne peut pas tolérer la dispersion des énoncés.

L'un des objectifs principaux de cette recherche doctorale consiste à caractériser un dispositif spatial grenoblois. Ce dispositif est compris comme un ensemble d'éléments hétérogènes dont les interactions produisent une dynamique de réagencement ayant une influence sur ses protagonistes. Ce dispositif est capable d'accueillir une grande diversité de pratiques que mobilisent les acteurs en relation avec au moins l'un des éléments qui le constituent. Durant cette immersion, je me suis particulièrement intéressé aux pratiques professionnelles des acteurs grenoblois de l'aménagement du territoire -incarnées dans le projet PaE- pour leur capacité à générer des interactions auprès d'autres acteurs du dispositif. Cette position de recherche a permis de réaliser une lecture sur ce que je nomme à plusieurs reprises des effets de seuils. À ce stade, il est désormais possible de considérer ces seuils comme des effets de l'interaction entre plusieurs types d'énoncés différents. Au cours de cette enquête j'en repère au moins deux. Le chapitre 3 permet de repérer un premier seuil : celui de la circulation à Grenoble entre des pratiques professionnelles de communications qui s'appuient sur une inscription spatiale de l'intervention politique pour produire des effets de régulation sur les autres acteurs du dispositif. De l'exemple du projet De Bonne jusqu'aux interventions d'urbanismes tactiques dans les cours et les abords d'écoles, je constate la dissémination d'un énoncé dont l'actualité s'incarne dans le narratif de la lutte pour la transition écologique. Ma

lecture par la notion de dispositif me permet de repérer la façon dont un groupe particulier en son sein (les professionnels de l'aménagement du territoire) mobilise des ressources pour prolonger un énoncé qui se singularise par sa cohérence et son aspect prescriptif. En cela, les pratiques de l'équipe projet sont d'abord et avant tout discursives : elles sont systématiquement en relation avec un narratif qui donne du sens, qui qualifie les intentions des acteurs. De plus, la forme des pratiques (dans leur inscription spatiale) est indissociable de la fonction que leur assigne le narratif de la lutte pour la transition écologique : dans cette perspective la pratique spatiale est un acte d'énonciation.

En repérant ce premier déplacement de seuil, notre enquête interroge ensuite la réaction de l'équipe projet lorsqu'elle constate la bifurcation de son projet du fait d'événements qui *décontenancent* les usages constatés au sein des espaces en cours de réaménagement. Dans les cas des élèves ou des riverains concernés par les interventions municipales, les pratiques observées franchissent le seuil que tente de disséminer l'équipe projet : il y a dispersion des énoncés car les réaménagements ne parviennent pas à contenir la fonction que l'équipe projet lui assigne. Le dispositif met alors en relation des pratiques qui se confrontent : celles de l'équipe projet, celles des riverains, et les miennes. Afin d'intégrer ces effets de seuils, j'opère tout au long de mon immersion un déplacement de ma position d'observation en me considérant comme un protagoniste parmi d'autres au sein du dispositif. De plus, mes interlocuteurs institutionnels, en ancrant leur focalisation sur les pratiques sans remettre en question les énoncés qu'elles supportent, s'intègrent de façon toujours plus isolée au sein de ce même dispositif. Ils en sont des protagonistes essentiels, mais dont les interactions obéissent à une position particulière par rapport à l'ensemble des pratiques que j'observe.

Une limite de mon immersion s'exprime ici : si mon ambition initiale comportait l'enjeu des modalités d'appropriations spatiales des riverains, ma position à partir de la notion de dispositif me renseigne sur la façon dont ces riverains divergent de la projection qu'en font mes interlocuteurs institutionnels : je constate la dispersion des énoncés relatifs à la lutte pour la transition écologique sans pouvoir produire de connaissances sur les autres énoncés auxquels peuvent potentiellement se rattacher ces riverains. Si je m'intéresse à leurs pratiques, c'est par le prisme de la figure construite par l'équipe projet. Ma position comporte donc un angle mort. Néanmoins, si la discipline géographique peut s'intéresser à la notion de seuil en tant que « marque de l'entrée et de la sortie, un passage entre le dedans et le dehors » (Retaillé dans Lévy, Lussault, 2003), cette position d'enquête par la notion de dispositif me renseigne sur les déplacements de seuils qui qualifient le *dedans* et le *dehors*. Ces seuils ne sont pas matériels, ils s'incarnent dans la dissémination ou la butée d'énoncés ayant une dimension spatiale.

Cette lecture permet de porter un regard renouvelé sur les pratiques des professionnels de l'aménagement des espaces publics en partant de ces effets de seuils.

Ainsi, dans des situations où l'équipe projet est confrontée à des pratiques qui échappent à son contenu narratif, celle-ci réaffirme pourtant son ancrage en mobilisant des outils qui accentuent sa maîtrise. Par exemple, les pratiques qui décontenancent sont qualifiées de *détournement* d'usage : l'objectif est de déplacer le seuil des connaissances pour intégrer les mésusages *au dedan*s du narratif.
Le CEREMA propose des méthodes pour signifier ces pratiques de détournement. Dans un rapport sur les méthodes de recueil de données appliquées aux usagers, un extrait propose de qualifier le détournement comme « *l'action de dévier un aménagement de sa fonction première pour s'en servir pour un autre usage ou l'acte de modifier un sens, une fonction déjà attribuée* ». Le détournement se rapporte à la notion d'incertitude lorsque l'extrait évoque que
« *l'on observe simplement les usages sans prétendre juger s'ils sont bons ou mauvais, appropriés ou non : en effet, le détournement peut témoigner d'un espace ou d'un équipement trop focalisé sur une fonctionnalité précise ne correspondant pas au besoin exprimé par le détournement (...)* ». Intégrer les détournements consiste alors à justifier les incertitudes en leur donnant un rôle moteur pour générer des pratiques professionnelles : celles qui s'adaptent aux *besoins* de l'usager des espaces publics. Il faut alors recueillir ce besoin par des pratiques innovantes comme, à la VdG, des dispositifs de démocratie participative, par des phases de concertations, des ateliers.
Le détournement, et les incertitudes qui le sous-tendent, représentent *de facto* une opportunité d'extension d'une approche par le diagnostic sur le thème des usages : ceux-ci deviennent un potentiel objet de connaissances sur lequel appliquer une approche par le diagnostic. Ainsi, l'incertitude nourrit le besoin de connaissances ; en retour, ces connaissances justifient la nécessité d'intervention.
Par la mobilisation de l'incertitude et le recours aux diagnostics, l'équipe projet affirme son intégration dans une circulation narrative que j'évoque dès le chapitre 3 : nous avons vu comment le cas de la ZAC de Bonne constitue un modèle de projet fondé sur l'évaluation de la performance des ouvrages livrés en réalisant notamment une série d'études du quartier selon les critères du label Bâtiment Basse

Consommation (BBC)[181]. Pour l'institution VdG, cette labellisation constitue un horizon de projection qui doit influencer l'ensemble du projet, du cahier des charges jusqu'au quotidien des habitants[182]. Cette projection est soutenue par une municipalité et une métropole aptes à l'intégrer dans son SCoT où sont définis des « *indicateurs de réussite du projet* » concernant la gestion des eaux pluviales, des espaces verts, des pratiques de débitumisation/végétalisation. Concernant les diagnostics d'usages, la tâche est confiée à un bureau dédié de produire des connaissances sur l'impact social du projet. Pour le cas de Bonne, il s'agit de la Mission d'évaluation des politiques publiques (MEPP). Cette mission a externalisé le recueil de données à une entreprise de conseil. Celle-ci s'est attachée à évaluer de nombreux paramètres comme la part des usagers de transport en commun parmi les enquêtés, les ressentis individuels concernant la qualité paysagère, l'isolation sonore et thermique des logements, la gestion des déchets, la satisfaction globale à propos du quartier, etc. L'information attendue par la MEPP concerne la transformation des usages : l'enquête permet-elle de poser le constat d'une évolution des usages (des habitants, des riverains, des *chalands*) du fait d'une appropriation de l'espace et, si oui, selon quels critères spécifiques ? Sons, paysages, odeurs constituent autant de modalités particulières de production de connaissances appliquées aux usages : le CEREMA propose ainsi un projet qui « *consiste à développer un outil fiable et efficace de caractérisation des ambiances sonores en milieu urbain. Le but est de rendre compte de la gêne sonore ressentie par les riverains et d'une manière générale de l'ensemble des ambiances sonores rencontrées dans un milieu urbain*[183] ». Pour cela, la méthodologie propose d'installer un dispositif de capteurs permettant « *de réaliser une cartographie dynamique des facteurs de gêne sonore* ». L'intérêt empirique du recueil des sens conforte son intérêt politique où le thème sensoriel peut constituer un levier d'action qui justifie l'intervention publique tout en étendant le champ des pratiques de diagnostic pour ses acteurs. En écho aux demandes qui m'ont été faites d'élaborer un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air et des bruits sur le projet PaE, le CEREMA prend l'exemple du « *paysage sonore des villes*, (où) *prédominent des sons liés aux transports et aux travaux. Ces derniers sont relativement forts, constants dans la journée, et perçus comme désagréables. Ils impactent notre santé, autant qu'ils impactent la santé de la faune*

[181] Qui s'intéresse à la performance énergétique des habitats construits selon des indicateurs tels que le degré d'isolation, de ventilation, d'orientation à la lumière naturelle, de l'intégration d'énergies renouvelables pour la gestion des systèmes de chauffage et refroidissement, etc.

[182] Inauguré en 2008, l'éco-quartier de Bonne fait l'objet en 2010 d'une étude *visant à dresser un premier bilan après deux ans d'occupation de cette cité modèle aux objectifs proches de la RT 2012* (article des Cahiers Techniques du Bâtiment, *ZAC de Bonne : bilan énergétique décevant.* publié en mars 2012). Sur les neuf bâtiments investigués sont calculées des consommations énergétiques *environ 20 % supérieures aux objectifs affichés*. En cause : les défauts d'appropriation par les habitants des pratiques de consommation adéquate et des défauts de conception de la part d'entreprises non adaptées à ces critères professionnels.

[183] CEREMA, *MESIDOV : Mesures Diagnostiques de la qualité sonore en ville*, présentation d'un projet dont le client est l'ADEME et se déroulant de 2013 à 2017.
https://www.cerema.fr/fr/projets/medisov-mesures-diagnostiques-qualite-sonore-ville

urbaine[184] ». À cet impact sonore, le CEREMA propose : « *au préalable de toute action, il est important de faire un diagnostic de la situation initiale, basé sur une analyse cartographique, des enregistrements audios, une visite du site* ».

C'est dans cette continuité que je comprends l'engagement par mes collaborateurs institutionnels d'un doctorant en sciences sociales à l'aube du nouveau mandat municipal : elle renforce l'inscription de son intervention dans la circulation d'un narratif en étendant l'approche diagnosticienne jusque dans les usages. La production d'un savoir scientifique importe moins qu'une production de connaissances qui génère de nouvelles incertitudes, contribuant à leur tour à légitimer l'intervention de la VdG[185][186]. À partir de ces effets de seuils, ma lecture corrobore le postulat selon lequel : « la question environnementale est le talon d'Achille de la pensée aménagiste, non seulement parce qu'elle rend visible ce qu'elle ne maîtrise pas alors même qu'elle en est responsable. Elle produit de l'incertitude par les conséquences non-intentionnelles de l'action, et vient fragiliser la justification publique de l'action et son sens. Et plus la question environnementale devient structurante en aménagement, plus la pensée aménagiste est confrontée à cette contradiction : fonder en raison une action alors même que son sens, surgissant à posteriori en interaction avec la question environnementale, lui échappe » (Berdoulay, Soubeyran, 2015).
Les acteurs grenoblois de l'aménagement du territoire n'ont pas besoin de dépasser les contradictions sur lesquelles ils butent[187]. Au contraire, ils les alimentent pour perpétuer des pratiques professionnelles au détriment d'une position isolante au sein du dispositif spatial.

Conclusion

Capitalisant sur les analyses précédentes, cette séquence de mon immersion permet d'enrichir la lecture que j'exerce sur les successions de situations malgré leur intensification. En l'espace de quelques mois, le projet PaE est sorti de son huis clos

[184] CEREMA, *Sons et biodiversité en ville : favoriser des paysages sonores de qualité pour les êtres vivants*, Fiche du CEREMA sur ses capacités d'interventions dans le domaine sensoriel, publié en septembre 2022.
https://www.cerema.fr/fr/actualites/sons-biodiversite-ville-favoriser-paysages-sonores-qualite

[185] En réaction à notre résolution (avec la chargée de mission évaluation du MEPP) de ne pas contribuer à cette approche diagnosticienne dans le cas du projet PaE, la tâche d'établir des indicateurs de performances à été confiée à un service interne de contrôle de gestion.

[186] Cette lecture fait écho aux réflexions de P. Zittoun sur le rôle de la carte pour fournir la preuve objective d'une nécessaire intervention contre la pollution sonore (2009).
[187] Ont-ils même besoin de les connaître ?

pour être livré aux riverains. La diversité des appropriations ont décontenancé l'équipe projet qui réagit en réaffirmant son ancrage dans la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique. Cette réaction confirme les pratiques de projection des acteurs de l'aménagement tout en construisant son isolat parmi l'ensemble des protagonistes. Le projet change de dynamique, entraînant de nouveaux équilibres dans les interactions. C'est durant cette séquence que je constate l'insurmontabilité des divergences auxquelles je suis confronté avec mes interlocuteurs institutionnels. L'affirmation de ma position m'amène à prendre mes distances avec une équipe projet qui semble perdre la maîtrise de son intervention. Par ce chapitre s'exprime l'aspect dynamique d'une immersion en contexte incertain. Néanmoins, l'affirmation progressive d'une lecture par la notion de dispositif depuis les prémisses du projet permet d'une part d'appréhender la succession de situations de façon cumulative. D'autre part, d'exercer un recul critique sur mes pratiques au moment où je les mobilise. Plusieurs indices d'émancipations s'expriment finalement : l'émancipation de l'équipe projet qui construit son isolat, l'émancipation des riverains qui s'approprient les réaménagements en fonction de modalités qui décontenancent les projections de l'équipe projet, ma propre émancipation en inscrivant mes pratiques d'enquêtes en contradiction avec l'institution auprès de qui je suis assujetti.

Conclusion de la seconde partie

En partant de deux postulats : l'un méthodologique selon lequel ma focalisation doit porter sur les pratiques dans leurs successions au fil de l'évolution de la politique de réaménagement des espaces publics. L'autre, théorique, selon lequel l'analyse que j'exerce sur ces pratiques s'inscrit dans l'optique d'un dispositif spatial dont je suis également partie-prenante. Cette seconde partie avait pour ambition d'observer la pertinence d'une lecture par la notion de dispositif afin d'appréhender une pluralité d'enjeux convergents.

Cette lecture tend à montrer la performance du narratif de la lutte pour la transition écologique afin d'inscrire et justifier les pratiques des acteurs de l'aménagement dans un cadre d'action cohérent. Ces énoncés offrent une capacité de projection que ces acteurs utilisent pour ancrer territorialement leur intervention politique.

La dissémination de ces énoncés bute sur la pluralité des modes d'appropriations que les riverains mobilisent dans les espaces publics réaménagés. Un ré-agencement se produit donc lorsque les projets se confrontent à leur réception auprès des autres protagonistes. Les interactions persistent car les périmètres réaménagés sont des périmètres partagés par un grand nombre d'acteurs. Mais ces interactions s'effectuent selon des modalités inattendues.

Les résultats montrent que des effets de seuils traversent la dynamique du projet et influencent la façon dont chacun des acteurs mobilise des opérateurs singuliers afin d'entrer en interaction avec les autres : il s'agit par exemple de la pose d'une barrière de circulation, de la rédaction d'un article, de la prise d'une route en contresens, de se déplacer à pieds, à vélo, d'interpeller un élu dans la rue, ou de ne pas réagir à une sollicitation… en somme une multitude de pratiques anodines qui trouvent leur équilibre dans une dynamique plus vaste, autant qu'elles contribuent à la transformer.

Afin de mettre en perspective les résultats présentés dans ces trois derniers chapitres, le prochain -et dernier- chapitre ambitionne de re-questionner les éléments de réflexions qui se sont dégagés afin d'effectuer une montée en généralité à partir de la notion de dispositif spatial.

Troisième partie - Des pratiques d'engagements dans et par le dispositif

---

Introduction à la troisième partie

Ce dernier chapitre est un chapitre à part dans ce manuscrit. Il ne présente pas de nouveaux résultats comme lors des trois chapitres précédents, mais se base néanmoins sur ces résultats afin de réaliser un exercice de réflexion. C'est pourquoi je propose de considérer ce chapitre comme une partie à part entière qui s'appuie et complète les deux parties précédentes.

Par cet exercice de réflexion, l'ambition consiste à effectuer une montée en généralité à partir de la notion de dispositif spatial. Quels enseignements tirer des résultats issus de mon immersion à l'aune de la position que j'ai initialement défendue ? Comment ces résultats ré-interrogent les enjeux initiaux de cette recherche ? Quelles problématisations peuvent en émerger ?

Pour réaliser cette montée en généralité, ce chapitre s'appuie sur les analyses faites lors des trois chapitres précédents. En effet, les résultats issus des chapitres précédents éclairent des trajectoires d'interactions inattendues indiquant un ré-agencement original au sein du dispositif spatial grenoblois. Ces résultats sont issus de l'analyse d'une succession de pratiques diverses dont les inscriptions spatiales sont autant des indices qui s'exposent à l'observation que des opérateurs d'interactions à partir desquels les acteurs entrent en interaction. *In fine*, à qui profite le réagencement de ce dispositif spatial grenoblois ? Si les acteurs de l'aménagement ont initié une intervention spatiale avec l'ambition d'y exercer des effets de

régulations, la bifurcation de celui-ci constitue-t-il un semi-échec ? En contredisant le narratif sur lequel repose la politique de réaménagement des espaces publics, les riverains du projet n'amputent-t-ils pas leurs capacités futures à en bénéficier ? En exerçant une prise de distance vis-à-vis des pratiques de mes interlocuteurs afin d'affirmer ma position scientifique, est ce que je ne contribue pas à amoindrir l'impact de cette politique publique ?

Ce chapitre propose de montrer la façon dont les effets de seuils s'exercent de façon indépendante sur les pratiques des acteurs tout en leur offrant une marge d'émancipation (6.1). La conséquence de cette marge d'émancipation, par la divergence des énoncés dont elle découle, réside dans le caractère dialogique du dispositif spatial grenoblois : les pratiques qu'il accueille se caractérisent par des antagonismes profonds entre les acteurs qui les mobilisent (6.2). L'antagonisme caractéristique d'un grand nombre de ces pratiques interroge les modes de subjectivations qu'ils sous-tendent, c'est-à-dire les modalités par lesquels les acteurs se rapportent à eux-mêmes autant qu'aux autres (6.3).

C'est dans cette perspective que je propose une réflexion sur les infra-langages, identifiés au cours de cette immersion comme une manière singulière d'entrer en interaction depuis une lecture dialogique (6.4).

Chapitre 6 - À qui profite le ré-agencement du dispositif spatial grenoblois ?

6.1 Stabilisation de la notion de dispositif : des rapports de pouvoir aux effets de seuils

Au début de ce manuscrit, j'ai proposé de considérer le cadre de cette thèse comme un espace de confrontations multiples : « *confrontation entre des espaces publics conçus et des espaces reçus ; confrontation entre une commande légitime et une réflexion scientifique éthique. Des confrontations tantôt euphoriques, tantôt anodines, parfois violentes* » (cf: 1.2). Pour appréhender ces confrontations multiples, j'ai proposé d'assumer une position intermédiaire entre les différents acteurs concernés par la politique de réaménagement des espaces publics grenoblois ainsi que sa déclinaison dans le projet PaE. Pour assumer cette position, je me suis emparé de la notion de dispositif que je comprends comme l'agencement spécifique d'un ensemble de pratiques en relation. J'ai fait le choix de considérer *a priori* mes pratiques d'enquêtes comme des éléments qui appartiennent à cet ensemble de pratiques -des gestes et des mots qui surviennent dans le déroulé du projet PaE. Dans cet agencement particulier, je considère que l'espace joue un rôle privilégié puisqu'il supporte les formes qui contiennent des fonctions : il est un construit social qui opère des interactions entre des éléments hétérogènes au sein du dispositif (cf: 1.2). Cette position est dans la continuité d'une approche géographique d'une notion de dispositif permettant de s'intéresser aux « formes et enjeux de la spatialité » (Héritier, 2020) dans lequel s'énonce « la transformation et la mise en scène de faits bruts en problème(s) sociétal(aux) et politique(s) » (Lussault, 2013).

Ainsi, dans ma position initiale, je ne sais pas encore quel sera l'agencement particulier produit par un ensemble de pratiques qui ne sont pas encore survenues. Je ne sais pas quelle sera la caractéristique de ce dispositif, mais je suppose que les actants (et parmi ces actants, les acteurs) sont *contenus* dans le dispositif que j'observe : nous allons y exercer des fonctions (tout comme J. Estebanez suppose que le dispositif spatial du zoo sur lequel il porte son analyse va contenir des *visiteurs*, des *animaux sauvages*).

Au terme de mon enquête, je constate que mon usage de la notion de dispositif aura uniquement produit des résultats que je ne soupçonnais pas. En cherchant à mettre des pratiques observées en relation entre elles, mon travail de caractérisation de ce dispositif a agi comme un miroir du processus de réflexion : construire les relations que l'équipe-projet entretient avec PaE m'a permis d'interroger ma propre manière de construire ma relation aux pratiques de l'équipe-projet, à PaE, et aux autres actants du dispositif. Je termine totalement immergé dans l'objet de ma réflexion en ayant conscience de la façon dont les pratiques des autres ont influencé les miennes : nous sommes inextricablement liés par ce dispositif. En cela, cette enquête valide le choix d'une position qui n'est pas surplombante vis-à-vis de mon objet de réflexion. Cette position est une ressource pour interroger les pratiques des autres autant que ma pratique d'enquête sur les autres. La notion de dispositif peut donc être utilisée de façon cumulative : je n'observe pas qu'une succession de pratiques durant mon immersion, j'observe une succession de pratiques ET les relations qu'elles entretiennent entre-elles ET ma façon de construire une réflexion sur ces relations.
De surcroît, cette position vis-à-vis du dispositif spatial grenoblois me permet de saisir la façon dont un groupe d'acteurs particulier,l'équipe-projet, organise son intervention selon le principe d'une relation étroite entre une forme (*e.g.*, un aménagement, une pratique spatiale) et une fonction associée (*e.g.*, un *bon aménagement*, un bon usage). Puis, la façon dont cette intervention se confronte à d'autres manières de pratiquer l'espace public (*e.g.,* un usage divergent, un détournement, un non-usage). Enfin, sur les rôles qui me sont attribués dans les diverses situations durant lesquelles je suis en interaction (*e.g.*, diagnosticien auprès de l'équipe-projet, agent du service public auprès du personnel scolaire et périscolaire, stagiaire auprès des riverains, etc.). Cette position est une clé pour appréhender des situations très hétérogènes tout en maintenant une distance critique sur mes propres pratiques d'enquête.

Par exemple, l'un des apports essentiels de cette position réside dans l'identification de ce que j'ai nommé dans plusieurs situations des effets de seuils. Je considère ces effets de seuils comme des effets de l'interaction entre plusieurs types d'énoncés différents. Le plus emblématique de ce travail de thèse concerne la confrontation entre ma position initiale sur la production d'un savoir et la position diagnosticienne de mes interlocuteurs institutionnels sur la production de connaissances (cf: 3.4 et 5.3). Cet effet de seuil s'exprime dans l'impossibilité pour mes interlocuteurs d'accueillir un savoir *sur* la lutte pour la transition écologique au lieu d'une connaissance *pour* alimenter cette lutte. En dépassant ma fonction de producteur de connaissances dans le cadre d'un diagnostic mené pour l'institution VdG, je me disqualifie auprès du narratif de la lutte pour la transition écologique. Je reste en interaction avec les agents de la VdG, mais, en ne tenant pas une position qui contribue à la cohérence entre mes pratiques d'enquêtes et le narratif de la lutte pour la transition écologique, mon discours devient inaudible pour mes interlocuteurs et

je perds progressivement mon statut de collaborateur : je suis exclu du projet, j'en deviens extérieur. Or, par la position que j'assume vis-à-vis de la notion de dispositif, je suis en mesure d'observer les pratiques de diagnostics de mes interlocuteurs institutionnels, d'observer la cohérence entre ces pratiques et un narratif de la lutte pour la transition écologique à travers leurs communications officielles, d'anticiper les implications de ma collaboration sur la scientificité de mon enquête, puis de réorienter les pratiques que je mobilise pour mener cette enquête à son terme. En ce sens, le dispositif fonctionne bien comme l'agencement d'un ensemble de pratiques en interactions qui influence les choix de ses protagonistes. Dans un laps de temps délimité (car je ne peux pas soutenir indéfiniment l'ambiguïté de ma position auprès de mes interlocuteurs institutionnels), le choix d'assumer une position au coeur du dispositif me permet d'exercer une certaine autonomie vis-à-vis de l'institution auprès de laquelle je suis pourtant contractuellement assujetti. Je pense ainsi avoir été dans une position unique dans la perspective d'une enquête scientifique par rapport à d'autres travaux portant sur la notion de dispositif spatial car je n'ai été ni totalement extérieur à mon objet de réflexion, comme peut l'être J. Paillard lorsqu'il s'intéresse aux "effets *hostiles"* du mobilier urbain sur les populations citadines) ; ni totalement assujetti à l'institution qui finance ma mission de recherche, comme peut l'être C. Berthot dans le cadre d'une thèse Cifre au sein de la VdG sur le dispositif Ville Amie des Aîné-es).

6.2 Les antagonismes comme caractéristique primordiale dans les modalités d'interactions au sein du dispositif spatial grenoblois

Comme évoqué à l'instant, mes pratiques sont influencées par celles des autres interlocuteurs du dispositif : j'agis en miroir des actions des autres. Cette position, qui relève d'un choix réalisé en situation d'interactions, m'amène à considérer la place significative des antagonismes dans les modalités d'interactions entre acteurs du dispositif.

Ainsi, les résultats de mon immersion contredisent l'ambition de mes interlocuteurs institutionnels de vouloir transformer les espaces publics grenoblois afin de favoriser des *relations apaisées*. Si l'initiative de leur intervention contribue à modifier les relations entre les différents acteurs qui se côtoient au sein du dispositif spatial grenoblois, ce sont les antagonismes qui semblent caractériser une part importante des interactions. Les résultats montrent que le projet PaE génère une dispersion des énoncés que supportent les pratiques des acteurs dans l'espace public réaménagé : par exemple une dispersion entre mes pratiques d'enquêtes et celles des agents de la VdG (*i.e.*, production d'un savoir versus production d'une connaissance), ou encore une dispersion entre les pratiques de mobilité des membres de l'équipe projet et celles de l'artisan de la rue Cuvier qui a attaqué en justice les arrêtés de circulation (*i.e.*, mobilité *douce* versus mobilité utilitaire).

Les effets de seuils qui traversent le dispositif spatial grenoblois n'interdisent pas les interactions entre acteurs, mais ils influencent les manières dont chacun d'eux va entrer en relation avec les autres. Par exemple, l'équipe-projet considère les pratiques des riverains selon la double facette de l'ambassadeur ou du mésusager. Dans ce cas précis, l'équipe-projet exerce des pratiques de qualification/disqualification lui servant à orienter ses futures interventions dans l'espace public. Ce choix fait écho aux travaux de J. Estebanez qui insiste sur le rôle de la *proximité contrôlée* au sein des dispositifs spatiaux des zoos (2010). Les pratiques de qualification de l'équipe-projet permettent de caractériser systématiquement la façon dont ses acteurs peuvent et doivent réagir en fonction des situations d'interactions. Par exemple, lorsque la consultante E. Maruejouls ou moi-même proposons une enquête dans le cadre des projets LibreCour ou PaE, nos interlocuteurs à la VdG nous intègrent par des pratiques de contractualisation, de communication dans la presse locale, de représentation dans des réunions publiques : ils exercent un rapprochement. En revanche, lorsqu'un riverain interpelle les membres de l'équipe projet pour dénoncer l'intervention, celui-ci est renvoyé à la boîte mail de contact du projet au travers de laquelle il peut être neutralisé par des non-réponses, ou entrer dans une confrontation plus directe, comme dans le cas de l'agent périscolaire lors de l'atelier

pour la rénovation de la cour d'école Clémenceau (cf, 4.2) : ils exercent une distanciation.

Cette proximité contrôlée semble donc constituer une stratégie d'interaction qui contribue à « structurer le champ d'action des différents agents pris dans le dispositif » (Giordano, 2017). Les pratiques de rapprochement/distanciation observées durant l'immersion me renvoient à une « manière d'être au monde et de se rendre le monde intelligible » (Luce Giard, en préface de *L'invention du quotidien* de M. de Certeau, 1990). En ce sens, les pratiques d'interactions observés sont avant tout des pratiques pour soi qui se traduisent au sein du dispositif spatial grenoblois par un isolement progressif de l'équipe projet vis-à-vis des autres acteurs (ce point fait l'objet de la section 6.3) et la mobilisation de pratiques d'indifférences (ce point fait l'objet de la section 6.4). Le projet PaE semble donc principalement favoriser des pratiques de distanciation maîtrisée.

C'est dans cette perspective antagoniste que je conçois l'assertion de M. Foucault selon laquelle « la société est un archipel de pouvoirs différents »[188]. Dans le contexte du dispositif spatial grenoblois, les effets de seuils sur lesquels butent les acteurs entrainent des réactions hétérogènes où chacun d'eux fait le choix de mobiliser des pratiques lui permettant de retrouver de la maîtrise sur ses interactions. L'exemple d'un débat entre une élue d'opposition et l'adjoint au Maire durant le Conseil Municipal de septembre 2021[189] est, de ce point de vue, significatif. Durant ce débat, l'adjoint est interrogé sur les problèmes susceptibles de survenir concernant la gestion des accès pour les véhicules de services et de secours au sein des rues-pilotes. Le recours pour l'adjoint au Maire à la dimension incertaine et itérative du projet[190] indique l'impossible dialogue entre deux acteurs de ce dispositif, bien qu'ils soient représentants d'un mandat public. En mobilisant cette réponse, l'adjoint au maire conforte la cohérence de l'action de l'équipe projet tout en s'isolant des autres acteurs par la neutralisation des confrontations. Le choix de cette position constitue pour l'élue d'opposition une fin de non-recevoir qui renforce l'antagonisme de son interaction avec l'adjoint au Maire. En ce sens, le dispositif spatial semble moins résulter d'une intention stratégique de contrôle (Razac, 2008) que de produire des effets de *recyclage* discursif (Zittoun, 2013) sur les membres de l'équipe-projet pour justifier son intervention. Ainsi, si ce dispositif produit des *effets de régulation* (Lussault, 2013), ils affectent les acteurs pour eux-mêmes, ils sont des effets de régulation de soi. Par exemple, en projetant des usages spatiaux puis en les

[188] Citation de M. Foucault issue d'une conférence sur la notion de pouvoir et citée dans : Laval, Christian. « La productivité du pouvoir », Christian Laval éd., *Marx & Foucault. Lectures, usages, confrontations.* La Découverte, 2015, pp. 29-44.
[189] Les passages nous concernant se situent à la délibération 46 :
https://www.grenoble.fr/video/BGZGDxmhOTg/417-retransmission-des-conseils-municipaux.htm?list=PLaeelSUijVHUTh-NEjZCXcupNXau6Jpl9
[190] Relaté dans le chapitre 5.

confrontant aux pratiques riveraines, la réaction de l'équipe-projet consiste à restreindre l'ampleur de son intervention : il y a autorégulation. C'est également le cas lors d'une interaction où la proposition d'un acteur est disqualifiée : soit celui-ci coupe sa proposition (*e.g.*, dans le cas des ateliers concernant la cours d'école Clémenceau), soit l'opposition se renforce (*e.g.*, dans le cas de l'élue d'opposition durant le Conseil Municipal de septembre 2021). Dans chacun des cas, les résultats de cette immersion corroborent le fait que les dispositifs inscrivent les acteurs « dans un réseau de relations entre éléments aux effets inattendus » (Zittoun, 2013).

Ce constat m'amène à distancier l'usage que je fais de la notion de dispositif de travaux où l'influence du dispositif prévaut dans la régulation des conduites. C'est notamment le cas pour S. Lemoine qui envisage les dispositifs dans leurs capacités à « réguler mes[191] rapports à autrui, dans un sens technique du terme (ce sens est le suivant : maintenir un état attendu, en fonction d'une norme ; la norme étant dite, dans le sens qui nous intéresse, par le dispositif lui-même, selon ses fins) » (Lemoine, 2013). L'individu en prise avec ces types de dispositifs est alors fondamentalement assujetti[192] à travers « un ensemble de micro-pouvoirs qui colonisent (son) esprit » (Zaganiaris, 2014). À cet assujettissement, j'ai précédemment opposé des réactions qui me semblent se rapprocher de ce que M. de Certeau nomme des *braconnages* (de Certeau, 1990). En s'appuyant sur la pratique de la lecture pour tenter de mettre à mal la passivité supposée de lecteurs-consommateurs, M. de Certeau propose de les considérer comme « des voyageurs : ils circulent sur les terres d'autrui, nomades braconnant à travers les champs qu'ils n'ont pas écrits ». Ces braconnages sont des pratiques que je suis tenté de considérer comme des alter-égo des pratiques de détournements (cf. 4.3). Au cours du chapitre 4, j'ai proposé de considérer que l'usage du terme *détournement* par les acteurs professionnels de l'aménagement des espaces publics correspond à une volonté de réintégrer certaines des pratiques disqualifiantes dans la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique. Par exemple, dans le contexte d'un diagnostic, l'observation d'une pratique qui ne soit pas en adéquation avec ce narratif (*e.g.*, comme les écoliers qui jouent à faire des rigoles avec de l'eau issue d'une fontaine dans la cours de récréation Clémenceau (cf. 4.2)) est qualifiée de *détournement d'usage* à partir duquel le diagnosticien peut produire une connaissance et tenter de réintégrer ce détournement *au dedans* du narratif. Or, en considérant les cas de dispersion entre les pratiques et les énoncés relatifs à la lutte pour la transition écologique, l'utilisation du terme de *braconnage* me semble plus approprié pour désigner des pratiques de riverains dont ni l'équipe-projet ni moi-même n'avons été en mesure d'en saisir la complexité sans exercer une lecture contenue dans un narratif. Finalement, tous les acteurs du dispositif semblent être des braconniers. Et un groupe spécifique, celui de

[191] À comprendre au sens impersonnel.
[192] Dans la perspective de S. Lemoine, la seule liberté du sujet réside dans le fait de penser qu'il possède une autonomie.

l'équipe-projet, tente de dépasser cette fonction en adhérant à un narratif qui se caractérise par la cohérence entre des pratiques et les énoncés que celles-ci supportent.

Car je dois bien faire le constat que, si l'objet initial de ma commande résidait dans les modalités d'appropriations des riverains, force est de constater la place prépondérante que prennent les pratiques de l'équipe projet dans mes analyses. Ils sont des acteurs comme les autres du dispositif mais j'y ai porté une attention particulière par la proximité induite durant mon immersion. Effet inattendu des relations accueillies par le dispositif, en observant les pratiques de (dis)qualification de l'équipe-projet, j'ai principalement atteint les riverains dans des situations de braconnages : dans leurs manières d'échapper au contenu du projet, de ne pas rentrer dans les cases délimitées par la figure de l'usager des espaces publics. Ce faisant, j'ai échoué à atteindre les énoncés propres aux autres acteurs du dispositif que ceux de l'équipe projet : je ne saisis leurs pratiques qu'en négatif de celles projetées par l'équipe-projet sur eux.

Incapable de produire cette enquête plus étendue qui, peut-être, n'est plus adaptée à la notion de dispositif, dont j'insiste sur l'intérêt heuristique jusqu'à une certaine échelle de temps et d'espace, l'analyse produite dans le cadre de cette thèse me semble nourrir la dimension dialogique des interactions que le dispositif spatial grenoblois accueille.
Par dialogisme, je me réfère ici à la définition qu'en donne son entrée dans le dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés : « (...) la dialogique tente véritablement d'associer des notions, des faits, des phénomènes antagonistes. Il s'agit d'apparier les contraires, de saisir que le jeu "ago-antagoniste" d'une chose et de son opposant est au cœur même de la dynamique des réalités sociales et de leur compréhension. Cette association n'est pas une conciliation, où l'on tenterait d'atténuer les différences entre deux termes, mais une mise en tension du différend dans le postulat de la complémentarité entre deux principes contradictoires » (Lussault, 2013). En mobilisant des pratiques qui l'isolent des autres acteurs du dispositif, l'équipe-projet contribue à fonder le dialogisme comme manière privilégiée de faire société à l'échelle communale. Ce constat s'inscrit dans la continuité de plusieurs travaux qui relatent la façon dont des processus contemporains de gouvernance construisent des *impensés* (Faburel, 2017) où, par réaction à ces impensés, des acteurs qui ne produisent ni savoirs ni connaissances s'engagent dans des *forums hybrides* pour constituer un potentiel « modèle de démocratie dialogique » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001).

La spécificité de ma posture réside dans le fait que ce dialogisme est une des caractéristiques (primordiale) de la façon dont les divers éléments hétérogènes du

dispositif spatial grenoblois entrent en relation. En cela, je m'éloigne des postulats qui tentent de constituer le dialogisme comme un levier dont peuvent s'emparer des habitants pour dépasser leur statut d'usager passif (Faburel, 2017). Dans cette perspective, le dialogisme en tant que levier/instrument me semble être un dispositif qui se caractérise de surcroît par une double fonction stratégique et intentionnelle courante dans l'usage fait de cette notion (cf: 1.2). G. Faburel mobilise d'ailleurs la notion foucaldienne d'*épistémè* pour proposer de constituer « un savoir (habitant), qui se situerait en deçà des sciences et des philosophies ». Un savoir transcendantal ou, pour utiliser un terme auquel je me suis référé dans ce manuscrit, un savoir *surplombant*. Or, la position que j'ai défendue dans cette immersion me semble démontrer que des effets de seuils empêchent, d'une part, la circulation entre certains savoirs et certaines connaissances d'origines distinctes. D'autre part, que le dialogisme découlant de l'existence de ces seuils est une caractéristique du dispositif spatial grenoblois plutôt qu'un dispositif en soi.

C'est à partir de ce constat que je propose de considérer dans la section suivante les pratiques de production de connaissances comme une modalité de rapport à soi et non comme une modalité d'ouverture à des expériences et à des savoirs autres.

6.3 Se construire en miroir : une lecture par les modes de subjectivations

Ainsi, si l'approche par le diagnostic constitue une manière d'exercer une gouvernance (cf. 4.3), celle-ci me semble être intéressante à appréhender en tant que gouvernance pour soi plutôt que pour les autres. Afin de réaliser cette lecture, je propose de revenir sur une notion qui, à mon sens, découle de la notion foucaldienne de dispositif : les processus de subjectivation. Ces processus représentent dans l'œuvre de M. Foucault « un éclairage original sur les formes les plus contemporaines de la gouvernementalité, de la gestion des populations dans un espace donné » (Sabot, 2012).

Dans le projet initial de thèse rédigé pour l'Agence Nationale de la Recherche et des Technologies (cf. Annexe 2), j'évoque l'objectif de travailler sur les subjectivités des habitants dans les périmètres concernés par les futurs réaménagements. À ce moment, je définis alors la subjectivité comme une expérience singulière à chaque individu. Par ce positionnement large, je me rends compatible afin de mener une enquête selon une approche diagnosticienne. Cette potentielle enquête s'inscrit dans ce que j'ai nommé au début de ce manuscrit un héritage phénoménologique qui s'intéresse au « rapport qu'un individu entretient avec son cadre bâti et avec le processus d'aménagement proprement dit » (Torres et Breux, 2010) (cf. 2.2). Dans cette perspective, mener une enquête sur cette subjectivité signifie exercer une pratique de qualification de l'usager des espaces publics. En opérant par la suite un décalage de ma position d'enquête, je me suis permis d'interroger mes propres pratiques de production d'un savoir sur les autres acteurs (cf. 5.1) : c'est par l'intermédiaire de l'observation des pratiques des riverains et de l'équipe-projet que je m'autorise à interroger mes propres pratiques. Ce processus est, dans une perspective foucaldienne, un processus de subjectivation.

Par extension, l'analyse des pratiques de production de connaissances que mobilise l'équipe-projet sur les riverains (cf. 4.3) me semble informer la manière dont celle-ci se constitue en actrice de son propre rapport aux autres,par le truchement des usagers des espaces publics.

Cette analyse corrobore la proposition faite par J. Revel de définir ce processus selon deux thèmes : « d'une part, les modes d'objectivations qui transforment les êtres humains en sujet -ce qui signifie qu'il n'y a de sujets qu'objectivés, et que les modes de subjectivation sont en ce sens des pratiques d'objectivations ; de l'autre, la manière dont le rapport à soi à travers un certain nombre de techniques permet de se constituer comme sujet de sa propre existence » (Revel, 2002). Ainsi, en objectivant les pratiques des autres acteurs du dispositif spatial grenoblois, l'équipe-projet

affirme sa propre « manière d'être au monde et de se rendre le monde intelligible » (Luce Giard, en préface de *L'invention du quotidien* de M. de Certeau, 1990).

En objectivant les pratiques des autres acteurs du dispositif, l'équipe-projet contribue à mettre en lumière le militantisme contenu dans les énoncés véhiculés par son narratif : la fonction militante suit la forme de la pratique spatiale. Par exemple, concernant PaE, l'enjeu de l'éco-mobilité agit comme un levier de technicisation du militantisme. La caractérisation des déplacements constitue un point de départ à partir duquel l'équipe-projet établit des indicateurs et projette son intervention. L'exemple de la structuration de la délibération en Conseil Municipal (cf. 3.3) représente un élément significatif puisqu'il s'agit d'une archive publique à destination de tous les acteurs locaux, mais j'ai également cité une étude interne préliminaire sur la tranquillisation des abords d'écoles à Grenoble (cf. 3.3), ainsi qu'un webinaire auprès du CEREMA daté de décembre 2023 qui caractérise tant quantitativement que qualitativement les pratiques de mobilités : « la plupart des trajets vers l'école en milieu urbain (sont inférieurs à) 800m », « Des trajets perçus comme dangereux, des abords conflictuels, peu incitatifs » (cf. 4.3).

De plus, comme évoqué dans le chapitre 3 (cf. 3.1), l'approche diagnosticienne à Grenoble s'inscrit dans une circulation narrative plus vaste au sein de laquelle les techniques d'objectivations concernant les mobilités sont fréquentes. J'ai déjà cité le cas du *dispositif d'évaluation* proposé par le CEREMA afin de caractériser « *l'impact de la généralisation de la vitesse à 30 km/h à Grenoble* » (cf. 4.3), mais les productions institutionnelles relatives au label Grenoble Green Capital 2022 s'inscrivent également dans cette circulation. Par exemple, la VdG présente l'attribution de ce label décerné par la Commission Européenne selon une « *décision du jury (qui) s'appuie sur des faits, des chiffres et des données tangibles* »[193], notamment la construction récente de « *475 kilomètres de voiries aménagées pour les cyclistes à ce jour, dont 25 kilomètres d'autoroutes à vélo* »[194]. D'ailleurs, les documents institutionnels se contredisent à ce propos : un dossier de presse de septembre 2021 annonce 475 km de voiries cyclables dont 25 km d'autoroutes à vélo tandis que le dossier de candidature pour le label, daté d'octobre 2019, annonce 320 km dont 44 km d'autoroutes à vélo à la date de 2017. En écho aux enquêtes non-sourcées dans la délibération du projet PaE pour justifier l'intervention de la VdG (cf. 3.2), les incohérences n'importent pas dans la perspective d'une action publique qui construit sa légitimation *a posteriori* (Zittoun, 2013).

Mon analyse tend à considérer qu'à Grenoble, actuellement, cette légitimation s'appuie de façon privilégiée sur des techniques d'objectivations. Et que ces

[193] https://www.grenoble.fr/175-le-titre-capitale-verte-de-l-europe.htm
[194]https://www.grenoble.fr/uploads/Presse/pse_fichier/69/1301_339_DP-GRENOBLE-CAPITALE-VERTE-EUROPEENNE-octobre-2021.pdf

techniques se disséminent jusque dans l'objectivation des pratiques sociales. Le cas du rapport de l'ADEME sur lequel je me suis appuyé dans le chapitre 4 (cf. 4.3) est, de ce point de vue, représentatif. Ce rapport propose de mobiliser l'apport des sciences sociales afin : « *d'étudier et comprendre pourquoi des individus [...] ou des groupes sociaux, petits ou grands, font ce qu'ils font, pensent ce qu'ils pensent, sentent ce qu'ils sentent, disent ce qu'ils disent. Le comportement humain dans toutes ses dimensions est donc au cœur des différentes disciplines telles que l'économie, la psychologie, la psychosociologie, la sociologie ou l'anthropologie. (...) Ces sciences, en explicitant les bases théoriques sur lesquelles sont bâties les différentes approches possibles, permettent également d'anticiper les difficultés, de mieux cerner les enjeux et contraintes d'un changement pour les individus, et de combiner ainsi des modes d'intervention agissant sur différents leviers, tant au niveau des individus que de leur environnement matériel et social, proche et lointain. Elles fournissent ainsi des savoirs opérationnels cruciaux pour quiconque cherche à faire évoluer les pratiques des individus vers plus de durabilité* »[195]. Dans la continuité, l'étude interne de 2019 préliminaire au projet PaE suggère d'élaborer un dispositif *pédibus* qui permet de : « *favoriser les liens sociaux car les parents se rendent mutuellement service et les enfants font le chemin ensemble. Mais également de responsabiliser les enfants en les initiant aux bons réflexes à avoir en tant que piétons (respecter les sens de circulation, apprendre à traverser, connaître le code de la route, etc.)* » (cf. 3.3). En proposant cette initiative, les rapporteurs de l'étude mobilisent des leviers incitatifs afin de réguler des pratiques objectives telles que le respect des bons usages d'un espace public.

Il me semble alors adéquat de considérer que les sollicitations des acteurs locaux de l'aménagement du territoire auprès des institutions scientifiques vont perdurer, et que ces sollicitations seront à considérer dans une approche diagnosticienne qui produise des *savoirs opérationnels cruciaux*. Néanmoins, la position de recherche que j'ai privilégiée dans le cadre de cette expérience de thèse tend à montrer que la production de ces *savoirs opérationnels cruciaux* possèdent une valeur heuristique dans l'analyse des processus de subjectivations mobilisés par les acteurs de l'aménagement eux-même. Donc, que ce groupe caractéristique d'acteurs fait partie intégrante du dispositif spatial à travers lequel ils tentent pourtant d'exercer une gouvernance. Ainsi, au sein de ce dispositif, la qualification des pratiques des usagers de l'espace public me permet d'interroger les pratiques de l'équipe projet. Tout autant que la qualification des pratiques de l'équipe projet me permet d'interroger mes propres pratiques.

Néanmoins, ma focalisation sur les pratiques de l'équipe-projet m'a tenu à distance de celles des riverains. Plus précisément, en observant les manières dont l'équipe-projet dote de sens ses pratiques et celles des autres protagonistes des espaces réaménagés, j'ai manqué ces autres énoncés. Je les qualifie de *braconnages* (cf.

[195]https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Changer-les-comportements-faire-evoluer-les-pratiques-sociales-vers-plus-de-durabilite

6.2) comme pour admettre que je les observe en contrepoint du narratif sur lequel repose l'intervention de l'équipe-projet.

Or ces énoncés *autres* co-existent effectivement à Grenoble comme l'illustre l'épisode du mouvement des Gilets Jaunes. Ce mouvement, qui émerge en réaction à l'annonce d'une écotaxe sur les carburants, investit les ronds-points en tant que lieu « emblématique d'un aménagement routier fonctionnaliste, chéri des ingénieurs spécialistes des réseaux routiers car il fluidifie les trafics aux intersections » (Lussault, 2019). En périphérie de Grenoble, L. Gwiazdzinski évoque au sujet du rond point de Crolles un véritable « dispositif » (Gwiazdzinski, 2021) au sein duquel s'agence un ensemble de pratiques revendicatives qui désarçonnent le maire local en détournant la forme du rond point de sa fonction initiale. La figure du rond point incarnerait ainsi « tout à la fois un endroit convivial pour se retrouver entre amis, un espace public qui invite aux débats et à la rencontre, mais aussi un lieu de politisation par l'écologie » (Faburel et al, 2021) dans lequel les auteurs identifient «les valeurs de dignité et de décence, de simplicité et de sobriété ». Le mouvement des Gilets Jaunes me semble illustrer une posture qui milite pour la reconnaissance des sobriétés contraintes parmi toute une frange de la population. L'enjeu de la mobilité constitue le point de départ du mouvement autant qu'une certaine manière d'exercer un écologisme différent du narratif porté par l'institution VdG. Si la pandémie a interrompu l'appropriation des ronds points, le conflit ukrainien et le renchérissement des coûts de l'énergie qui en a découlé à partir de février 2022 ont maintenu les enjeux d'une mobilité frugale tout en invisibilisant la contestation des Gilets Jaunes. L'équipe de campagne d'E. Piolle se ré-empare dès 2020 de cet enjeu de la mobilité, notamment par l'annonce de la mise en place du projet PaE. Mais, face à la dispersion de ses énoncés dès le début de son intervention, le narratif sur lequel repose l'équipe-projet ne semble pas parvenir à adresser de réponses satisfaisantes aux revendications des autres protagonistes du dispositif spatial.

Ma focalisation sur ces pratiques hétérogènes, constitutives d'un ensemble en ré-agencement permanent, me permet cependant d'identifier les façons dont celles-ci sont signifiantes pour les acteurs qui les mobilisent. Dans le contexte de mon immersion de thèse, cet exercice de signification possède une dimension spatiale primordiale puisque l'équipe-projet s'appuie sur la spatialisation des pratiques afin d'incarner matériellement les positions des différents acteurs vis-à-vis d'un militantisme politique. Si l'enquête montre que les espaces réaménagés constituent des opérateurs récalcitrants de la politique de réaménagement portée à Grenoble depuis 2020, c'est pour indiquer la potentielle diversité des fonctions et des énoncés contenus dans les formes spatiales. Le projet PaE, principalement, me permet d'observer directement des pratiques d'objectivations et les énoncés que ceux-ci véhiculent car l'institution VdG mise sur la visibilisation de son action pour disséminer le narratif de la lutte pour la transition écologique. J'ai évoqué un peu

plus tôt la façon dont ces pratiques tendent à isoler les acteurs du réaménagement des espaces publics au sein du dispositif spatial grenoblois, ainsi qu'à invisibiliser les pratiques riveraines disqualifiées par l'équipe-projet. Cette invisibilisation par le recours à l'objectivation des pratiques me semble contribuer à la neutralisation des débats locaux en technicisant l'intervention politique (Faburel, 2017) de l'institution VdG. Pourtant, la bifurcation du projet dès la fin de son huis clos indique que mes interlocuteurs à la VdG réagissent immédiatement à un effet de dispersion des énoncés (cf. 4.4) : les pratiques invisibilisées dans le cadre du projet conservent une influence, elles fonctionnent comme un infra-langage.

6.4 Les infra-langages dans les interactions : éléments du dispositif ?

Les approches privilégiées par mes interlocuteurs institutionnels et par moi-même s'appuient sur des sources de données appréhendables empiriquement. Par exemple, dans le cadre d'un diagnostic, il s'agit de repérer les expériences que se font les individus de leur environnement par des méthodes de recueils comme : « les cartes mentales, les récits de vie ou bien encore des techniques plus innovantes telles le parcours commenté » (Torres et Breux, 2010)[196]. Dans le cadre de cette expérience de thèse, mon approche consiste à observer la succession d'un ensemble de pratiques survenant dans le contexte d'une politique de réaménagement des espaces publics (cf. 2.3). Dans les deux cas, je me suis basé sur des faits qui adviennent et sur lesquels je peux opérer une qualification. Dans ma posture, ces faits correspondent à ce que M. Foucault nomme du *dit et du non-dit*. Pour G. Deleuze, ces non-dits correspondent à des faits visibles, et ces dits correspondent à des énoncés : « Les énoncés ne sont pas des mots, des phrases ni des propositions, mais des formations qui se dégagent uniquement de leur corpus (...) en se distribuant, en se dispersant dans l'épaisseur du langage »[197].

J'ai proposé de considérer la succession d'un ensemble de pratiques, des faits visibles, pour ce qu'elles indiquent de la dissémination ou de la dispersion des énoncés qu'elles véhiculent (*i.e.*, ce que les résultats de mon immersion me permettent de nommer à plusieurs reprises des *déplacements de seuils*). C'est cette posture qui me permet de considérer les processus d'objectivations, les pratiques projectuelles, le recours à la notion d'incertitude, l'approche diagnosticienne, ou encore un discours militant relatif à la lutte pour la transition écologique comme une formation d'énoncés qui, ensemble, caractérisent le narratif contemporain de la lutte pour la transition écologique à Grenoble. À ceci deux remarques : en premier lieu les énoncés préexistent à cette formation, l'intérêt réside dans l'agencement particulier qu'ils forment dans cette situation spécifique ; ensuite, les pratiques sur lesquelles s'adossent cette formation d'énoncés ne constituent qu'une partie de l'ensemble de pratiques que mon immersion m'a permis d'observer. C'est sur ce point particulier que je situe la scientificité de mon enquête : je suis conscient d'avoir été à la convergence de plusieurs énoncés (sur la production d'une méthodologie de recueil de données, sur l'évolution d'une politique de réaménagement des espaces publics, sur les enjeux d'une prise en compte spatiale des pratiques sociales). Je suis également conscient des seuils qui traversent plusieurs d'entre eux (par exemple entre la production d'une connaissance et d'un savoir). Finalement, je suis conscient de l'intersection d'énoncés où je me localise et à partir de laquelle j'exerce mes

[196] op. cit.
[197] op. cit.

propres pratiques d'enquêtes (et non *sur laquelle* je les exerce). Le dispositif spatial constitue l'opérateur de ce processus de localisation.

Le regard que je porte sur cette succession de pratiques durant la période d'immersion m'amène à considérer, dans deux cas, un angle mort dans ma manière de relier des pratiques à des énoncés : il s'agit du cas de l'enquête exploratoire de l'hiver 2021 et du cas de l'évaluation du projet PaE. Dans les deux cas, l'enchaînement des situations ont conduit à l'abandon des initiatives.

Concernant l'enquête exploratoire que je détaille précédemment (cf. 2.2), ses modalités s'inscrivent dans une approche diagnosticienne. Par effet de contexte dû à un épisode hivernal rigoureux et à la proximité d'une séquence de confinement, l'activité dans le périmètre concerné est faible. Il n'y a donc pas de formes d'activités (du *non-dit*) sur lesquelles construire une analyse. Mes interlocuteurs ne donnent pas suite à la piste réflexive qui s'ouvre alors car l'absence de données empiriques ne constitue pas une information mobilisable dans le cadre d'un diagnostic.

Concernant l'évaluation du projet PaE (cf. 5.3), la controverse entre mes interlocuteurs et moi sur la pertinence des outils méthodologiques à notre disposition durera pendant l'été 2021 jusqu'à ce que la bifurcation du projet, à la suite de sa livraison, ne conduise mes interlocuteurs à se concentrer sur des tâches plus urgentes (*e.g.*, comme suivre le déroulé judiciaire de la plainte portée par un riverain, modifier l'ensemble des arrêtés de circulation initiaux, préparer la phase de concertation dans les rues-pilotes). À ce jour, l'initiative d'évaluation ne me semble pas avoir été réactivée.

Dans les deux cas, il est possible d'observer une succession de pratiques : des commandes orales ou écrites provenant des membres de l'équipe-projet (dans le cas de l'enquête exploratoire) ou des élus-adjoints en lien direct avec PaE (dans le cas de l'évaluation du projet) ; des réunions de cadrage des enquêtes, informelles et au sein du service ; des discussions avec des agents d'autres services pour évaluer la pertinence de divers outils de recueil de données. À ces pratiques, il est possible d'associer des énoncés : celui d'une approche diagnosticienne ; celui d'une légitimation de l'action publique, ou encore celui d'une réflexivité entre la production d'un savoir et d'une connaissance. Par les effets de dissémination de seuils qui s'exercent dans les deux cas, mes interlocuteurs ne donnent pas suite aux initiatives : dans le cas de l'enquête exploratoire, il s'agit de construire une analyse à partir de l'absence de données empiriques ; dans le cas de l'évaluation du projet, il s'agit de questionner les enjeux politiques d'une production de connaissances.

Ces deux initiatives ne laissent pas de traces. Il n'y a pas de rapports qui relatent les étapes préliminaires des deux enquêtes, il n'y a pas d'interpellations au conseil municipal sur les résultats du protocole d'évaluation, pourtant inscrit dans la

délibération initiale du projet. J'ai également négligé de conserver les documents écrits et conversations des étapes préliminaires en sous-estimant à l'époque leur intérêt potentiel (sauf la présentation synthétique de mon enquête exploratoire, en annexe 3).

Pourtant, ces deux situations contiennent une somme de pratiques et les énoncés qu'ils véhiculent. Il me semble dès lors permis de penser que leur invisibilisation (dans le cadre du projet PaE) est un indice de la dynamique du dispositif spatial grenoblois. C'est le paradoxe d'une réflexivité qui s'intéresse aux *non-dits* (aux faits) par leur absence. Cette absence est le résultat d'une confrontation entre énoncés incompatibles dans les situations relatées : je propose de considérer cette absence de faits comme un infra-langage. Des indices de sa présence parsèment l'ensemble de l'immersion : il y a les deux cas d'enquêtes relatés précédemment. Je songe également au silence des agents périscolaires de l'école Clémenceau lors des ateliers de concertation concernant le projet LibreCour (cf. 4.2), tout autant qu'à l'indifférence des agents périscolaires de l'école Bajatière à propos des réaménagements qui se déroulent dans la rue jouxtant l'établissement (cf. 5.1). L'absence de réactions me semble constituer un choix, intentionnel ou non, que S. Rui analyse ainsi : « Parler, c'est donner prise à l'instrumentalisation ou à la réplique des arguments d'autorités » (Rui, 2014). L'instrumentalisation me renvoie à la qualification du statut d'ambassadeur (cf. 4.2), tandis que la réplique des arguments d'autorités me renvoie au basculement à partir duquel un acteur est disqualifié par l'équipe-projet. Lorsque l'agent de l'école Clémenceau propose de conserver le terrain de foot dans le futur réaménagement de la cour et que les animateurs ne donnent pas suite à sa requête, le choix de son silence indique l'antagonisme qui le relie : aux animateurs, au projet de réaménagement de la cour, aux énoncés à partir desquels l'équipe projet mobilise ses pratiques. Pour S. Rui : « se taire délibérément permet de structurer la relation de pouvoir à son avantage », je le conçois comme une modalité spécifique d'interactions qui traverse le dispositif spatial grenoblois. En cela, l'acteur qui exerce cet infra-langage fait écho à « l'homme ordinaire (qui) se soustrait en silence à cette conformation » (De Certeau, 1990). C'est aussi le silence de l'élue d'opposition à la réponse de l'adjoint aux espaces publics lorsqu'il rattache le projet PaE aux notions d'incertitude et d'itération (cf. 5.2). C'est enfin le silence de mes interlocuteurs institutionnels après l'enquête exploratoire et la séquence de controverse sur l'évaluation du projet PaE.

Dans ce postulat, le choix de ne pas exercer une pratique n'indique pas l'absence d'énoncés mais plutôt la confrontation entre des mobilisations différentes de ceux-ci. Les infra-langages peuvent être considérés comme des éléments qui renforcent le caractère dialogique du dispositif spatial grenoblois. C'est dans cette perspective que je considère les taux d'abstentions aux élections municipales grenobloise de 2020[198] :

[198] 57% d'abstention au premier tour, puis 64% au second.

ils indiquent une divergence d'une part des électeurs envers les faisceaux d'énoncés mobilisés par les différentes équipes en campagne. L'isolat dans lequel se construit l'équipe projet PaE à travers l'analyse du dispositif spatial grenoblois indique que cette divergence, cette dispersion des énoncés, semble être amenée à perdurer. Verdict dans un an. Si les taux d'abstentions sont moins élevés que lors des élections précédentes, il s'agira d'autre part de considérer la modification exercée par les candidats dans le choix des énoncés mobilisés, puis d'identifier les pratiques (par tout type de discours, de manifestations, de formes d'actions) indiquant une dissémination de ceux-ci auprès des électeurs grenoblois : de quelles manières vont se renouveler les processus de subjectivations ? Les modalités d'interactions ? Quelles formations d'énoncés vont perdurer ou disparaître, et comment les repèrera-t-on dans les pratiques spatiales ? Finalement, comment la combinaison de cet ensemble de pratiques va contribuer au réagencement du dispositif spatial grenoblois ? Autant de questions ouvertes qui permettent de renouveler le regard sur une société locale en perpétuel mouvement.

Conclusion du chapitre 6

L'immersion de thèse propose une série de résultats indiquant le réagencement d'un dispositif qui inscrit ses acteurs « dans un réseau de relations entre éléments aux effets inattendus »[199]. Ce sixième et dernier chapitre permet d'interroger les effets de ce réagencement pour les différents acteurs en prise avec lui. Nous voyons qu'une lecture par les effets de seuils permet d'approfondir les modalités d'interactions survenues entre acteurs aux logiques divergentes pour révéler le caractère dialogique des pratiques qui s'exercent dans l'espace public grenoblois.

Ce dialogisme ne constitue pas un frein aux interactions, il en imprime néanmoins une identité singulière à partir de laquelle l'espace joue un rôle central de confrontation entre positions antagonistes.

Les occurrences de ces confrontations par l'observation de pratiques dans les espaces réaménagés interrogent la manière dont les acteurs du dispositif se rapportent à eux-mêmes autant qu'aux autres dans les choix d'interactions qu'ils mobilisent. La lecture par la notion de dispositif spatial permet ainsi d'interroger ces pratiques en miroir de celles des autres. C'est dans cette perspective que j'effectue une mise à distance critique des choix que j'ai opérés durant mon immersion afin d'affirmer

[199] Op. cit.

mon engagement scientifique dans une collaboration auprès d'une institution politique.

Enfin, ce chapitre propose une relecture de la succession de situations en repérant les infra-langages comme des modalités particulières d'interactions qui influencent la dynamique du dispositif malgré l'absence de traces. La réflexion sur les infra-langages permet d'étendre la portée d'une lecture par la notion de dispositif qui s'appuie sur les pratiques tant qu'elles véhiculent des formations d'énoncés. L'absence de pratiques n'impose pas l'absence d'énoncés, mais indique plutôt l'existence d'un effet de seuil auxquels réagissent les acteurs en prise avec le réagencement du dispositif.

Conclusion générale

Synthèse

L'ambition globale de la thèse était de produire une réflexion sur la pertinence de la notion de dispositif afin d'appréhender plusieurs enjeux convergents. Pour cela, j'ai posé l'hypothèse que le dispositif occupe une place centrale dans cette réflexion de thèse : son usage peux me permettre d'appréhender une succession de pratiques hétérogènes, tout en assumant le fait d'être contenu dans les interactions qui surviennent par la convergence d'enjeux (hypothèse 1). Ensuite, que l'objectivation des pratiques produites par les acteurs du dispositif est le miroir de ma propre réflexion sur les pratiques de recherche que je mobilise (hypothèse 2).

Pour adresser simultanément tous ces enjeux, j'ai proposé au cours du chapitre 1.2 de m'appuyer sur la notion de dispositif que M. Foucault définissait comme *du dit aussi bien que du non-dit*, et que j'ai utilisé dans ce manuscrit comme un ensemble de pratiques et d'énoncés en relation. Cette thèse s'inscrit dans une conception spatiale du dispositif postulant que l'espace est un construit social qui opère des interactions entre des éléments hétérogènes en son sein. La particularité de cette expérience de thèse est de considérer les acteurs -dont moi-même- en position intérieure à ce dispositif et non en position surplombante : nous sommes en dialogue avec les réagencements produits par cet ensemble de pratiques hétérogènes en relation.

À partir de cette position, je me suis interrogé sur les modalités à partir desquelles les acteurs du dispositif vont entrer en dialogue pour mobiliser les ressources à leur disposition et, en retour, comment ce dialogue va orienter l'agencement de l'ensemble hétérogène de pratiques contenues au sein du dispositif.

Il apparaît que la politique de réaménagement des espaces publics grenoblois observée à partir de 2020 donne à voir des modalités d'appropriations spatiales indissociables d'une forme de militantisme écologique. Alors que le territoire municipal incarne et supporte un narratif local de la lutte pour la transition écologique, ce travail de thèse offre une lecture plurielle *et en dispersion* de la façon dont les acteurs du dispositif spatial grenoblois assument leurs spatialités (ainsi que de la façon dont ils en usent afin d'entrer en interaction avec les autres acteurs). À l'issue de cette réflexion, la politique de réaménagement des espaces publics communaux participe à la dynamique du territoire municipal mais n'opère pas de

bifurcation à même d'entraîner toute la collectivité. En ce sens, cette lecture permet de conclure au caractère principalement dialogique de la relation entre les pratiques des acteurs professionnels de l'aménagement et les riverains. Ce dialogisme s'exprime notamment par les antagonismes profonds entre acteurs locaux : entre les écoliers et les techniciens ou encore entre l'équipe d'E. Piolle et les riverains du projet.

De plus, en entamant mon immersion à partir de la position de mes interlocuteurs institutionnels, j'ai pu observer par la suite la façon dont les pratiques des autres acteurs du dispositif (dont moi-même) s'inscrivent en contrepoint de celles de l'équipe projet : incessamment en interactions, mais selon des logiques antagonistes. La logique sur laquelle repose l'action de l'équipe projet se démarque des autres protagonistes. En effet, le narratif sur lequel repose son intervention s'inscrit dans une circulation d'énoncés qui débordent chronologiquement de notre contemporanéité. Les pratiques qui en découlent se distinguent par une grande cohérence entre elles. Paradoxalement, la performance de ces pratiques renforcent l'isolat de l'équipe projet vis-à-vis des autres acteurs du dispositif. En effet, les énoncés sur lesquels s'appuient les pratiques de réaménagement ne parviennent pas à franchir des seuils d'appréhensions d'autres formes de relation à l'espace public. Dans le cas des projets PaE et LibreCour, la succession des situations entre les différents protagonistes indique une dispersion des énoncés véhiculés par les pratiques spatiales : d'où les indifférences et les infra-langages qui traversent mon immersion. Ces effets de seuils sont la conséquence d'un agencement hérité et influencent directement les pratiques des acteurs dans leur quotidien : il permet d'observer tantôt des dissémination de formations d'énoncés (que l'on songe au narratif de la lutte pour la transition écologique auprès des professionnels de l'aménagement), tantôt des dispersions (que l'on songe à la distinction que j'opère entre la production d'une connaissance -dans le cadre d'une approche diagnosticienne- et d'un savoir).

Depuis cette lecture sur les effets de seuils, mon enquête m'a permis de repérer dans les pratiques des acteurs au sein du dispositif des modalités de rapports à soi autant qu'aux autres : il y a une pluralité de processus de subjectivations qui entraînent un réagencement permanent entre les différents éléments constitutifs du dispositif. Dans cet équilibre instable, les acteurs ré-agissent en miroir des pratiques des autres. C'est depuis cette position que j'ai pu exercer une réflexion sur mes pratiques de recherche par le truchement d'une réflexion sur les pratiques des autres. C'est également depuis cette lecture que je conçois la bifurcation du projet par mes collaborateurs institutionnels : il ne s'agit pas tant de modifier leur intervention avec l'objectif de prendre en compte les attentes des riverains que de perpétuer leur propres pratiques professionnelles. Ainsi l'autonomie des acteurs ne s'exerce qu'en miroir de celle des autres. Nous ré-agissons à de nouvelles possibilités d'interactions, construites par la

dissémination ou la dispersion d'énoncés, mais toujours dans un rapport à soi autant qu'un rapport aux autres. Dans ce cas, les antagonismes observés agissent moins comme des barrières que comme une ressource pour la dynamique du dispositif spatial grenoblois. Ils en sont profondément constitutifs.

Enfin, le choix d'une position intégrée au dispositif spatial m'a permis de réaliser un incessant déplacement de ma position au cœur d'enjeux locaux convergents. Ce déplacement s'inscrit dans la dynamique du dispositif : je mobilise des pratiques par l'exposition aux pratiques d'autres acteurs avec lesquels je partage un/des antagonisme(s). Ce déplacement m'a permis de repérer et d'assumer dans mes pratiques d'enquêtes une position aux limites de l'assujettissement envers l'institution VdG. Si cet assujettissement ne me pose *a priori* pas de problème (j'ai accepté de démarrer la collaboration), j'ai progressivement clarifié ma position de chercheur lorsque des effets de seuils apparaissent entre les pratiques de mes interlocuteurs et les miennes : ces pratiques ne sont pas neutres, et sont indissociables des formations d'énoncés qui composent et traversent le dispositif. Par exemple, lorsque j'entame une discussion avec un agent de la collectivité municipale, il ne s'agit pas que d'une pratique de communication. Il s'agit d'une pratique de communication mobilisée par deux acteurs qui s'adossent sur des formations d'énoncés différents, en fonction de statuts prédéfinis et déjà qualifiés, depuis des positions à partir desquelles des objectifs de conversations transparaissent. La situation dans laquelle se déroule cette conversation mobilise autant des pratiques que des énoncés en relation dynamique. Dès lors, cet assujettissement me semble fécond puisqu'il me permet d'interroger ma propre position en clarifiant celles des autres acteurs avec qui je suis en relation : le dispositif constitue donc bien un opérateur *aux effets inattendus* en ce qui concerne mon expérience de la recherche. Si j'ai commencé ma formation à la recherche avec l'ambition de contribuer à une synthèse entre parties prenantes, c'est en dépassant cette ambition que j'ai assumé mon statut de doctorant produisant une enquête engagée éthiquement.

Si mes analyses convergent avec celles d'autres recherches concernant l'aspect stratégique des dispositifs (notamment chez F. Aggieri et O. Razac), c'est en tant que stratégie d'adaptation aux effets inattendus des réagencements produits par la mise en relation d'éléments hétérogènes. De ce point de vue, l'exemple de la bifurcation communicationnelle de l'équipe projet au début de son intervention est typique : il y a une stratégie de ré-action aux effets du dispositif sur lesquels l'équipe projet savait qu'elle n'aurait pas de maîtrise[200]. Plus spécifiquement concernant les recherches sur les dispositifs spatiaux, mes analyses corroborent une lecture disciplinaire de la

[200] Également, l'infra-langage, et le choix par exemple du silence en réponse à une interpellation me semble représenter une réaction stratégique significative dans le cadre d'un dispositif au caractère dialogique.

notion de dispositif dont l'objet est de produire des effets de régulation. En revanche, le cas du dispositif spatial grenoblois et les analyses portant sur les processus de subjectivations me semblent indiquer que ces effets de régulations sont avant tout des effets pour les individus eux-mêmes. Ainsi, s'il y a stratégie de mobilisation de pratiques de la part d'un acteur dans le cadre du dispositif, il me semble d'abord s'agir d'une stratégie pour soi. De plus, ce retournement stratégique me semble mettre à mal le rôle de l'intention parmi les acteurs en prise avec le dispositif : cette intention constitue une condition de possibilité offerte par l'agencement particulier que le dispositif permet. Par exemple, en constatant la survenue de mésusages après son intervention dans les rues pilotes, les acteurs institutionnels de l'aménagement mobilisent la possibilité de faire bifurquer le projet en s'appuyant sur la rhétorique de l'itération pour préserver leur inscription dans le narratif de la transition écologique : il s'agit d'un choix dans un non-choix. Le dispositif ne me semble pas se sur-imposer aux acteurs, ils n'en sont pas assujettis, mais il offre des possibilités de réactions qui dépendent des effets de seuils qui le caractérisent[201].

Au terme de ce travail, plusieurs questionnements apparaissent néanmoins.

Jusqu'où peut-on penser avec le dispositif ?

Un premier questionnement concerne le cadrage de l'enquête. J'ai justifié l'utilisation de la notion de dispositif dans sa dimension spatiale (cf. 1.2) par sa performance dans des travaux récents dont les enquêtes se déroulent à l'échelle d'une institution (la prison, le zoo, une Agence Régionale de Santé, un centre-ville), et selon un bornage chronologique contraint par l'exercice d'une recherche universitaire. Cette échelle et ce bornage est cohérent avec les réappropriations récentes de la notion foucaldienne qui tend à repérer des éléments de discontinuités -des ruptures- dans l'agencement entre des pratiques et les énoncés qu'ils véhiculent. Pour M. Foucault, l'un des enjeux originels du dispositif consiste à repérer les transitions entre des périodes au sein desquelles les manières d'agencer les éléments hétérogènes qui constituent un dispositif sont différentes. Il s'agit, avant l'ouvrage *Surveiller et punir* (1975), des épistémès où M. Foucault s'intéresse : « à des objets, à

[201] Par exemple, pour les élus municipaux dans le cas de la bifurcation du projet : il n'est pas possible de s'opposer frontalement aux riverains et aux élus d'opposition sans compromettre l'ensemble de l'intervention spatiale (qui compromet à son tour la crédibilité du narratif sur laquelle elle repose). En revanche, il est possible d'opérer un revirement rhétorique qui, couplé à une atténuation de l'intervention spatiale, permet de préserver le narratif de la lutte pour la transition écologique. Dans cette perspective, la légitimité des acteurs est avant tout une opération rhétorique dans l'intention de qualifier sa position et susciter l'adhésion des autres acteurs.

des règles d'action ou à des modes de rapport à soi dans la mesure où elle les problématise : elle s'interroge sur leur forme historiquement singulière et sur la manière dont ils ont représenté à une époque donnée un certain type de réponse à un certain type de problème » (Revel, 2002). Observer une succession de situations permet alors de repérer les ruptures indiquant la transition entre un agencement et un autre. Par les contraintes universitaires, j'adopte un cadrage d'enquête qui se focalise sur un certain type de réponse à un certain de type de problème (par exemple, l'incitation au militantisme politique face à la dérégulation climatique par l'ajustement des pratiques dans l'espace public). En ce sens, j'ai joué le jeu de la discontinuité car j'ai systématiquement insisté sur l'idée de ré-agencement entre les différents éléments hétérogènes qui constituent le dispositif spatial grenoblois. Or, ma focalisation initiale sur un groupe très spécifique d'acteurs (l'équipe projet) a permis de montrer l'inscription de certaines de leurs pratiques dans une circulation narrative qui déborde du cadrage que je me suis imposé : le discours sur la transition écologique possède des liens avec ceux sur le développement durable ou sur l'anthropocène. De plus, cette circulation narrative connaît une performance à Grenoble en 2020 mais ne s'y réduit pas : les exemples du CEREMA et de l'ADEME, ou encore du Label Grenoble Green Capital, montrent la dissémination de ce narratif dans d'autres lieux à d'autres moments. En somme, le cadrage choisi tend à occulter les permanences et les continuités qui prennent leur place dans la dynamique actuelle du dispositif spatial grenoblois.

Cette position, que j'ai assumée au cœur du dispositif en tant que protagoniste engagé à Grenoble à partir de 2020, ne me permet peut-être pas de penser *sur* le dispositif, c'est-à-dire au-delà de ce que ma présence me permet d'appréhender. Ce manque de distance, bien que choisi, m'a fait rater des éléments dont je constate *a posteriori* l'influence dans la dynamique du dispositif. Je pense notamment à la confrontation entre un groupe professionnel de taxis grenoblois et l'équipe projet, à partir de la séquence du hors clos : la modification des règles de circulation en abords d'écoles entrave les missions de transports sanitaires des taxis auprès notamment des écoliers handicapés. Des élus municipaux d'opposition se sont constitués en soutien de ce groupe professionnel et ont déployé une série de pratiques (principalement communicationnelles) afin de dénoncer l'intervention de l'équipe projet. Les éléments mobilisés dans ce rapport de force sont sujets à réflexion car plusieurs enjeux convergent : le partage d'un espace commun, les modes de déplacement quotidiens (du domicile jusqu'à l'entrée d'école), l'évolution d'une ligne de fracture dans les interactions (avec l'apparition d'un canal de discussion puis sa récupération par des élus d'opposition)... Ayant littéralement eu à Grenoble la tête dans le guidon, le choix d'une immersion totale à ce moment du déroulé du projet de réaménagement m'a fait occulter certaines pratiques qui auraient pu constituer des pistes d'investigations intéressantes. C'est le revers d'un

positionnement au cœur de l'objet d'enquête : le terrain impose son rythme et j'ai dû arbitrer des choix sur l'importance ou non à accorder à certaines situations.

En outre, cette proximité me permet de repérer dans le quotidien des effets de seuils qui indiquent la dispersion ou la dissémination d'énoncés, mais il ne me permet pas de repérer d'où ; de quand ; par qui viennent ces effets. La réalisation d'une généalogie de ce dispositif spatial grenoblois serait une piste de travail intéressante pour resituer dans un temps et des lieux plus étendus la survenue d'éléments tels que l'indifférence à l'action politique municipale, le recours à l'incertitude par les élus locaux et les services municipaux, etc.

Si elle s'intéresse au passé de ce dispositif par le biais du travail sur archives, cette généalogie peut également se focaliser sur son actualité. En effet, de nombreux événements vont indiquer le fléchissement ou l'inflexion de tendances sur la caractéristique de ce dispositif. Les prochaines échéances municipales ou encore l'accentuation du dérèglement climatique sont des exemples parmi d'autres qui vont interroger les formations d'énoncés et les pratiques identifiées précédemment : va-t-on assister à un renforcement des antagonismes entre acteurs locaux ? Comment vont évoluer les modalités d'actions des services municipaux ? Quelle place pour l'objectivation en tant que justification politique dans une ère de post-vérité ? Comment penser par le prisme du dispositif depuis une institution scientifique subissant de multiples contraintes ? Autant de questions, dont ce travail constitue un premier jalon, une archive à partir de laquelle se déployer pour appréhender les futurs enjeux grenoblois.

Quelle postérité opérationnelle ?

> « *Que vaudrait l'acharnement du savoir s'il ne devait assurer que l'acquisition des connaissances, et non pas, d'une certaine façon et autant que faire se peut, l'égarement de celui qui connaît ? Il y a des moments dans la vie où la question de savoir si on peut penser autrement qu'on ne pense et percevoir autrement qu'on ne voit est indispensable pour continuer à regarder ou à réfléchir.* » (M. Foucault dans Dreyfus, 1984)

Enfin, à l'issue de cette réflexion de recherche, je m'interroge sur l'opérationnalité de ma démarche. L'utilisation que j'ai faite de la notion de dispositif formalise un

dispositif spatial grenoblois qui nous renvoie dos-à-dos entre les acteurs institutionnels et moi. Dans ce manuscrit, j'ai à plusieurs reprises montré l'incompatibilité des positions entre mes interlocuteurs dont l'intervention repose sur une approche diagnosticienne et ma propre position d'enquête. L'ambiguïté de la notion de dispositif, initialement conçue comme « une source de créativité » (Rouchi, 2017), s'avère finalement féconde pour repérer un effet de seuil au-delà duquel les pratiques et les énoncés que nous mobilisons respectivement se dispersent : je ne peux pas adopter une posture diagnosticienne qui remet en cause la scientificité de ma position d'enquête / ils ne peuvent pas adopter ma position immersive puisqu'elle interroge le narratif sur lequel reposent leurs pratiques immédiates.

Cette non-réception de mon travail d'enquête de la part des acteurs de l'aménagement soulève deux interrogations :

La première concerne les pratiques professionnelles d'aménagements de mes interlocuteurs. Cette non-réception constitue une lacune majeure de ce travail de thèse puisque ma réflexion invite à considérer la façon dont les pratiques mobilisées par les acteurs locaux de l'aménagement tendent à les isoler des autres protagonistes du dispositif spatial grenoblois. L'isolat, et l'indifférence qui en découle, me semblent bien adresser des enjeux existentiels pour les acteurs de l'aménagement. Bien qu'il y ait porosité entre nos deux démarches (nous sommes des acteurs résolument en projection qui planifions des pratiques en fonction d'objectifs stratégiques), cette non-réception de mes travaux par l'institution VdG est-elle circonstancielle ou l'effet d'une dispersion plus générale ? Dès les toutes premières lignes de ce manuscrit, j'ai insisté sur la dimension circonstancielle de cette expérience de thèse, j'aurai donc tendance à penser que cet enchaînement de situations a produit une série d'interactions significative de cette seule expérience… Pourtant, l'inscription du narratif sur lequel reposent les pratiques de l'équipe projet au sein d'une circulation plus vaste m'amène à considérer que l'effet de seuil observé peut se produire en d'autres circonstances. Il me semble que le militantisme écologique des acteurs de l'aménagement comporte une contradiction fondamentale consistant à reproduire un héritage de la maîtrise (la DECV n'agit-elle pas à travers son service de Maîtrise d'Ouvrage ?) tout en intervenant selon une approche itérative. Cette contradiction rejoint l'analyse selon laquelle : « la question environnementale est le talon d'Achille de la pensée aménagiste, non seulement parce qu'elle rend visible ce qu'elle ne maîtrise pas alors même qu'elle en est responsable. Elle produit de l'incertitude par les conséquences non-intentionnelles de l'action, et vient fragiliser la justification publique de l'action et son sens » (Berdoulay, Soubeyran, 2015). En s'enfermant dans cette contradiction, les pratiques aménagistes ne tendent-elles pas à estomper leur tolérance envers d'autres processus de subjectivations ? À s'interdire de dépasser les seuils sur lesquels les pratiques et les énoncés aménagistes semblent buter ? Comment adresser ces enjeux au sein de

collectivités territoriales faisant face à la contraction de leurs budgets autant que de leurs compétences aménagistes (comme, à Grenoble, au profit de l'institution métropolitaine) ?

Si la non-réception de mes travaux m'interroge sur les pratiques des acteurs de l'aménagement, elle m'interroge également sur le contenu de ma propre production. Le second questionnement ne vient pas de moi mais de l'un de mes collaborateurs au sein de l'équipe projet. Alors que nous faisions le tour des rues-pilotes pour installer des panneaux d'informations, celui-ci me demande si : « *finalement cette recherche, c'est pas un peu de la masturbation intellectuelle ?* ». Au terme de cette immersion, il me faut bien prendre cette question à bras-le-corps car je n'ai finalement pas gardé d'interlocuteurs institutionnels qui puissent s'intéresser sérieusement aux réflexions que je porte. Il me semble qu'il faut revenir au projet foucaldien de dispositif. Celui-ci s'inscrit dans une réflexion plus large posant la construction historique de la figure de l'homme comme la conséquence d'un réagencement qui intervient à partir de la culture européenne des Lumières. Dans sa belle conclusion de l'ouvrage *Les mots et les choses*, M. Foucault postule ceci :

> *« Une chose en tout cas est certaine : c'est que l'homme n'est pas le plus vieux problème ni le plus constant qui se soit posé au savoir humain. En prenant une chronologie relativement courte et un découpage géographique restreint - la culture européenne depuis le XVIe siècle - on peut être sûr que l'homme y est une invention récente. Ce n'est pas autour de lui et de ses secrets que, longtemps, obscurément, le savoir a rôdé. En fait, parmi toutes les mutations qui ont affecté le savoir des choses et de leur ordre, le savoir des identités, des différences, des caractères, des équivalences, des mots, - bref au milieu de tous les épisodes de cette profonde histoire du Même - un seul, celui qui a commencé il y a un siècle et demie et qui peut-être est en train de se clore, a laissé apparaître la figure de l'homme. Et ce n'était point là libération d'une vieille inquiétude, passage à la conscience lumineuse d'un souci millénaire, accès à l'objectivité de ce qui longtemps était resté pris dans des croyances ou dans des philosophies : c'était l'effet d'un changement dans les dispositions fondamentales du savoir. L'homme est une invention dont l'archéologie de notre pensée montre aisément la date récente. Et peut-être la fin prochaine »* (Foucault, 1966).

Cette fin prochaine ne semble pas pour tout de suite puisque l'acteur constitue un objet fécond de réflexion dans les travaux contemporains en géographie sociale (Di Méo, 2011 ; Ripoll, 2013), mais la réflexion par la notion de dispositif permet

néanmoins d'appréhender des processus par lesquels se constituent aujourd'hui des figures plurielles de cet acteur. Or, en élaborant une lecture plurielle sur les figures que peuvent revêtir les acteurs, cette réflexion contrevient à la projection d'un usager aux pratiques idéales. Ce travail a montré la façon dont cette projection est performative avant tout pour les membres de l'équipe projet afin d'inscrire leurs pratiques dans la cohérence du narratif de la lutte pour la transition écologique. Pourtant, la réflexion de mon collègue illustre sa position critique sur un relativisme à partir duquel il serait impossible de construire une action collective. Si la construction de la figure de l'usager est singulière à une situation historique spécifique, alors mon interlocuteur institutionnel perd son propre statut d'acteur agissant pour et sur la société : revenir au même niveau que les autres acteurs du dispositif constitue une dé-gradation. Les membres d'une institution selon qui il faut « *changer la ville pour changer la vie* »[202] ne peuvent pas s'approprier ce décentrement. C'est dans ce sens que je mobilise la citation de G. Lampedusa selon laquelle : « il faut que tout change pour que rien ne change ». Or : « Pour repérer, analyser, apprécier un autre mode de savoir, ne faut-il pas sortir, se dégager du moins partiellement, du mode de savoir particulier que l'on pratique ou qui nous pratique ? » (Hondt, 2003). J'ai réalisé cet exercice de décentrement pour produire un savoir qui constate la dispersion de certaines formations d'énoncés. En conséquence, la non-réception de ce savoir indique-t-elle un basculement qui rend ma propre pratique scientifique caduque ? La question reste heuristiquement ouverte.

Ouverture

Finalement, l'expérience de cette thèse et les enseignements qui en ont été tirés rassemblent un faisceau d'indices qui m'amènent à conclure ce manuscrit en misant sur la visibilisation prochaine du thème des *solutions fondées sur la nature* à Grenoble.

Les solutions fondées sur la nature se définissent comme : « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* » (source : UICN, 2016). Ces actions existent déjà à Grenoble. Dans le cadre des projets LibreCour et PaE, l'acte de débitumisation des chaussées peut être compris au prisme des solutions fondées sur la nature. Or, je n'ai que très rarement eu l'occasion de croiser ce terme dans les pratiques communicationnelles durant mon immersion. Pourtant, les effets du dérèglement climatique tendent à accentuer les incertitudes concernant les événements climatiques locaux, renforçant l'impérative intervention des acteurs municipaux.

[202] "Grandir ensemble ; Les villes réveillent l'espoir" (Piolle, 2019).

Tout indique alors un potentiel déplacement de seuil permettant au narratif de la lutte pour la transition écologique d'accentuer sa focalisation sur les techniques de solutions fondées sur la nature dans le cadre d'une politique locale. Les relais de cette dissémination s'exerceraient par le prisme de pratiques scientifiques. Si les sciences sociales s'emparent principalement des thèmes de la géo-ingénierie, du biomimétisme ou des solutions fondées sur la nature par le prisme des implications normatives (Briday, 2014), les travaux dans d'autres disciplines (soutenues notamment par le GIEC) permettent aux équipes de recherches « (d')accroître leur pouvoir d'action et leur capacité de théorisation de certains mécanismes climatiques » (Landes, 2024). Cette posture me semble rejoindre et renforcer la vision d'un territoire d'expérimentations en tant que levier d'actions. Par ailleurs, si l'auteur évoque la menace des répercussions d'interventions de type géo-ingénierie en précisant que : « L'évaluation des répercussions potentielles des différentes méthodes, par exemple sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, demeure balbutiante. », il me semble que cet état de fait constitue plutôt un potentiel afin de remobiliser une approche diagnosticienne caractéristique du narratif local de lutte pour la transition écologique.
Dans une lecture par la notion de dispositif où les acteurs locaux de l'aménagement du territoire perpétuent leur inscription dans un narratif qui déborde du contexte local tout en renforçant leur isolat, l'apparition de pratiques de visibilisation des solutions fondées sur la nature seraient à rechercher dans plusieurs indices :

- l'évolution des éléments de communications institutionnels, avec un renforcement des pratiques d'objectivations par le recours aux indicateurs écologiques locaux.

- L'évolution du champ disciplinaire dans lequel s'inscrivent les futurs doctorants Cifre de l'institution. Ainsi, si les premiers doctorants assujettis à un contrat Cifre au sein de la VdG se revendiquent d'une approche sociale (principalement en sociologie[203]), va-t-on observer un glissement des recrutements vers des disciplines de type ingénierie ou écologie ?

- le contenu des pratiques de réaménagements futures qui proneraient une série d'intervention comme la peinture en blanc des toits d'immeubles, etc[204]. Pratiques réversibles, accessibles aux budgets des collectivités, et déjà en circulation dans un réseau d'acteurs aux échelles nationales et européennes.

- le recours à des pratiques plus complexes, comme l'éclaircissement ou l'ensemencement local des nuages, par le recours à des partenariats publics-privés que l'institution maîtrise déjà (les interventions dans le cadre de PaE sont réalisées par des opérateurs privés).

[203] https://www.grenoble.fr/306-liens-a-la-recherche-et-cifre.htm
[204] Le Cerema propose déjà un dossier complet à ce sujet :
https://www.cerema.fr/fr/actualites/nature-ville-developper-solutions-fondees-nature-milieu

Cette ouverture, qui n'est en rien prémonitoire ou désirable, illustre le potentiel d'une lecture par la notion de dispositif à repérer les conditions de possibilités -les faisceaux d'indices- afin d'orienter la focale vers de possibles applications ultérieures.

Bibliographie

Adam Matthieu. « La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions ». Thèse de doctorat, Tours, 2016. https://www.theses.fr/2016TOUR1802.

Adam Matthieu, Georges-Henry Laffont, et Laura Seguin. « Participation et mobilisations habitantes dans l'urbanisme durable : héritage des mouvements sociaux urbains ou évacuation du politique ? » *Développement durable et territoires* 6, nº 2 (2015). https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10989.

Agamben Giorgio et Rueff Martin. *Qu'est-ce qu'un dispositif ? / Giorgio Agamben ; traduit de l'italien par Martin Rueff*. Rivages poche Petite bibliothèque. Paris: Éditions Payot & Rivages, 2007.

Aggeri Franck. « Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? » *Le Libellio d'AEGIS* 10 (2014): 1.

Alam Thomas, Marion Gurruchaga, et Julien O'Miel. « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique ». *Sociétés contemporaines* 87, nº 3 (18 octobre 2012): 155‑173. https://doi.org/10.3917/soco.087.0155.

Alexandre Frédéric, Argounès Fabrice, Bénos Rémi, Blanchon David, Blot Frédérique, Chanteloup Laine, Chevalier Émilie, et al. *Dictionnaire critique de l'anthropocène*. Paris: CNRS Éditions, 2020.

Ambrosino Charles. *La métropole géographique et ses urbanismes: Grenoble ou l'art (oublié) d'habiter la plaine / Charles Ambrosino ; Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines*. POPSU. Paris: Autrement, 2022.

Ambrosino Charles, Rachel Linossier, et Magali Talandier. « Grenoble : la technopole qui se rêvait métropole ». *Géographie, économie, société* 18, nº 3 (4 octobre 2016): 409‑427. https://doi.org/10.3166/ges.18.409-427.

Ambrosino Charles, et Gilles Novarina. « L'indépassable « laboratoire grenoblois » ? » *Métropolitiques*, 2 mars 2015, 1.

« Qu'est-ce que le « spatial turn » ? » *Revue d'histoire des sciences humaines*, nº 30 (3 avril 2017): 207‑38. https://doi.org/10.4000/rhsh.674.

Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier. *Aménager pour s'adapter au changement climatique: un rapport à la nature à reconstruire ? / sous la direction de Vincent Berdoulay & Olivier Soubeyran*. Spatialités. Pau: PUPPA, 2015.

Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier. *L'aménagement face à la menace climatique: le défi de l'adaptation*. Écotopiques. Grenoble: UGA éditions, 2020.

Berthot Carlyne. « La transformation du rapport à la ville au cours du vieillissement : Le cas des aînés vulnérabilisés par le vécu de périodes de fragilité ». Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2024. https://theses.fr/2024GRALH024.

Blanc Nathalie. « Vers une écologisation de la gouvernance de la santé ». *Annales des Mines - Responsabilité & environnement* 104, nº 4 (29 septembre 2021): 69‑72. https://doi.org/10.3917/re1.104.0069.

Blancaneaux Romain, Marie Goyon, et Muriel Sacco. « Introduction:Les effets paradoxaux de l'institutionnalisation des « bonnes pratiques » écologiques ». *Sociétés contemporaines* 131, nº 3 (2023): 5‑16. https://doi.org/10.3917/soco.131.0005.

Boulanger Paul-Marie. « Une gouvernance du changement sociétal : le transition management - La Revue Nouvelle », 27 novembre 2008. https://revuenouvelle.be/une-gouvernance-du-changement-societal-le/.

Bourdon Pierre. « Fiche 20. Le statut de l'administré ». *Plein Droit* 2 (2021): 123‑125.

Bourg Dominique et Papaux Alain. *Dictionnaire de la pensée écologique*. Quadrige [Dicos poche]. Paris: PUF, 2015.

Bourhis Marion Christina. « Analyse des processus d'engagement dans un projet de territoire : exemple de l' « économie turquoise » dans les Côtes-d'Armor ». Thèse de doctorat, Lorient, 2016. https://theses.fr/2016LORIL407.

Boussard, Valérie, et Salvatore Maugeri. « Du politique dans les organisations : Sociologies des dispositifs de gestion. » / sous la direction de Valérie

Boussard et Salvatore Maugeri ; préface de Pierre Tripier - Université de Lorraine,2004.
https://ulysse.univ-lorraine.fr/discovery/fulldisplay/alma991004495859705596/33UDL_INST:UDL.

Boutaric Franck. *L'art de gouverner la qualité de l'air: l'action publique en question*. Res Publica. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2020.

Briday Régis. « Qui alimente les études sur la géoingénierie ? Une perspective d'historien des sciences ». *Natures Sciences Sociétés* 22, nº 2 (9 septembre 2014): 124‑31. https://doi.org/10.1051/nss/2014026.

Callon Michel, et Yannick Barthe. « Décider sans trancher: Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique ». *Négociations* 4, nº 2 (2005): 115‑29. https://doi.org/10.3917/neg.004.115.

Callon Michel, Lascoumes Pierre juriste et sociologue, et Barthe Yannick. *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. La Couleur des idées. Paris: Éditions du Seuil, 2001.

Catteau Suzanne. « Bulles de dialogue et cellules raster : spatialiser les fonctions et le fonctionnement des zones humides par SIG dans le bassin Rhône-Méditerranée Corse ». Thèse de doctorat, Bordeaux 3, 2024. https://theses.fr/2023BOR30036.

Cerema. « Vers une conception « augmentée » des espaces publics ? | Cerema », 2018.
http://www.cerema.fr/fr/actualites/conception-augmentee-espaces-publics.

Certeau Michel de et Giard Luce. *L'invention du quotidien . I . Arts de faire / Michel de Certeau*. Nouvelle édition. Folio Essais. Paris: Gallimard, 1990.

Chabot Pascal. « L'âge des transitions », 2015. https://doi.org/10.3917/puf.chabo.2015.01.

Darmaillacq Sabine Chardonnet. « La ville à l'envers / Ville et résilience à l'ère Covid ». In *Villes et territoires résilients*, 407‑42. Hermann, 2020. https://doi.org/10.3917/herm.colle.2020.01.0407.

Debarbieux Bernard. *Tourisme et montagne*. Geo poche. Paris: Economica, 1995.

Debarbieux Bernard et Rudaz Gilles. *Les faiseurs de montagne: imaginaires politiques et territorialités, XVIIIe-XXIe siècle / Bernard Debarbieux, Gilles Rudaz*. Espaces et milieux. Paris: CNRS éditions, 2010.

Deleuze Gilles. *Foucault*. Critique. Paris: Les Éditions de Minuit, 1986.

Depraz Samuel, Baldermann-Cornec Ute, Grabski-Kieron Ulrike, Barbier Clément 19-, Bing Jean- Baptiste, et Buhler Thomas. *Acceptation sociale et développement des territoires = = Räumliche Entwicklung und Sozialverträglichkeit = = Spatial development and social acceptance / sous la direction de Samuel Depraz, Ute Cornec et Ulrike Grabski-Kieron ; avec les contributions de Clément Barbier, Jean- Baptiste Bing, Thomas Buhler... [et al.]*. Sociétés, espaces, temps. Lyon: ENS éditions, 2016.

Desage Fabien, et Jérôme Godard. « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales ». *Revue française de science politique* 55, nº 4 (2005): 633‑61. https://doi.org/10.3917/rfsp.554.0633.

Diaz Isabel, Champenois Clémence, et Barbet-Massin Olivia. *Jouer avec l'incertitude: palmarès des jeunes urbanistes 2016-2017*. Marseille [Paris: Parenthèses Ministère du Logement et de l'Habitat durable, 2016.

Dillenseger Clément. « Le métabolisme en partage. Éprouver et connaître les flux de la propreté urbaine à Lyon, Vienne et Athènes ». Thèse de doctorat, Lyon, École normale supérieure, 2024. https://theses.fr/2024ENSL0112.

Di Méo Guy. « Géographie sociale : quel retour du sujet et de l'acteur ? » In *Pour une géographie sociale : Regards croisés France-Italie*, édité par Isabelle Dumont, 27‑43. Symposia. Caen: Presses universitaires de Caen, 2011. https://books.openedition.org/puc/27857.

Dreyfus Hubert Lederer, Rabinow Paul, Foucault Michel, Barbedette Gilles, et Durand-Bogaert Fabienne. *Michel Foucault: un parcours philosophique : au-delà de l'objectivité et de la subjectivité : avec un entretien et deux essais de Michel Foucault*. Bibliothèque des sciences humaines. Paris: Gallimard, 1984.

Dubuisson-Quellier Sophie. *Gouverner les conduites*. Domaine Gouvernances. Paris: SciencesPo les presses, 2016.

Dumont Marc. « Aux origines d'une géopolitique de l'action spatiale : Michel Foucault dans les géographies françaises ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, nº 12 (11 février 2011). https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1744.

Estebanez Jean. « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal ». *Espace Géographique*, 2010. https://hal.science/hal-01657390.

Faburel Guillaume. « L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés de la démocratie participative ». *Cahiers RAMAU*, 6 (2013), 31-53.

Faburel Guillaume. « Du paysage au bien-être : la puissance d'agir des habitants. Le cas des grands projets d'équipement (et de leurs concertations officielles) ». *L'Information géographique* 81, nº 4 (2017): 58-77. https://doi.org/10.3917/lig.814.0058.

Faburel Guillaume, Maële Giard, Mathilde Girault, et Ewa Chuecos. « L'imaginaire écologique des Gilets jaunes:Entre écologie populaire et écologie relationnelle ». *Écologie & Politique* 62, nº 1 (21 mai 2021): 127-42.

Fassin Didier. *Les figures urbaines de la santé publique: enquête sur des expériences locales / sous la direction de Didier Fassin*. Recherches. Paris: La Découverte, 1998.

Felli Romain. « Adaptation et résilience : critique de la nouvelle éthique de la politique environnementale internationale ». *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 16, nº 1 (15 mai 2014). https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1371.

Flipo Aurore. « Touristes vs habitants : au-delà des caricatures ». *Métropolitiques*, 8 février 2018. https://metropolitiques.eu/Touristes-vs-habitants-au-dela-des-caricatures.html.

Foucault Michel. « Histoire de la folie à l'âge classique ». Paris, Gallimard, 1976.

Foucault Michel. *Surveiller et punir: naissance de la prison*. Bibliothèque des histoires. Paris: Gallimard, 1975.

Foucault Michel, Ewald François, Fontana Alessandro, et Senellart Michel. *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*. Hautes études. Paris: Gallimard EHESS Seuil, 2004.

Foucault Michel. *L'archéologie du savoir*. Tel. Paris: Cairn, 2021.

Foucault Michel. *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*. Collection Tel. Paris: Gallimard, 1990.

Frioux Stéphane. « Aux origines de la ville durable : améliorer l'environnement urbain en France, fin XIXe – milieu XXe siècles ». *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 52, nº 4 (2008): 60‑67. https://doi.org/10.3917/re.052.0060.

Gaille Marie, Philippe Terral, Philippe Askenazy, Regis Aubry, Henri Bergeron, Sylvia Becerra, David Blanchon, et al. « Les sciences humaines et sociales face à la première vague de la pandémie de Covid-19 -Enjeux et formes de la recherche ». Report, Centre National de la Recherche Scientifique ; Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2020. https://shs.hal.science/halshs-03036192.

Ginelli Ludovic, Jacqueline Candau, Sabine Girard, Marie Houdart, Valérie Deldrève, et Camille Noûs. « Écologisation des pratiques et territorialisation des activités : une introduction ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, nº Vol. 11, n°1 (30 avril 2020). https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17272.

Giordano Florent. « La géographie (dés)organisante : savoirs, pouvoirs, normes : analyse interprétative du dispositif de gestion de la santé en région Centre-Val de Loire ». Thèse de doctorat, Tours, 2017. https://theses.fr/2017TOUR1010.

Girard Mélanie. « Contribution à la critique des théories de l'action : intention et émoraison ». Thèse de doctorat, Toulouse 1, 2009. https://theses.fr/2009TOU10012.

Goudin Élisa. « Matthey L., 2014, Building up stories. Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré, Genève, A•Type éditions, 157 p. » *Cybergeo: European Journal of Geography*, 21 septembre 2015. https://doi.org/10.4000/cybergeo.27232.

Guerrin Joana, et Gabrielle Bouleau. « Remparts ou menaces ? Trajectoires politiques de l'endiguement en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis ». *Revue internationale de politique comparée* 21, nº 1 (2014): 89‑109. https://doi.org/10.3917/ripc.211.0089.

Gwiazdzinski Luc. « Le rond-point des gilets jaunes. L'improbable atelier d'un design du peu ». *Design, Arts, Médias*, 1 décembre 2021. https://shs.hal.science/halshs-04120347.

Hérodote : stratégies, géographies, idéologies / dir.-gérant Yves Lacoste. 1976. Ed. La Découverte, Paris.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5621013x.

Hondt Jacques d'. « Foucault, une pensée de la rupture ». In *Lectures de Michel Foucault. Volume 2 : Foucault et la philosophie*, édité par Emmanuel Da Silva, 13‑22. Theoria. Lyon: ENS Éditions, 2003. https://books.openedition.org/enseditions/1211.

Knafou Rémy. « L'expérience de l'Équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourismes), premier groupe français de recherche sur le tourisme : une aventure humaine et intellectuelle ». *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 95, nº 4 (31 décembre 2018): 455‑67. https://doi.org/10.4000/bagf.3905.

Kopp Anatole. « Changer la vie, changer la ville: de la vie nouvelle aux problèmes urbains : U. R. S. S. 1917-1932 ». Union Générale d'Editions, 1975.

Laflamme Simon. « Le postulat d'un acteur rationnel en sciences humaines : une demi-vérité persistante ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 11, nº 1 (1 avril 2016): 355‑75. https://doi.org/10.7202/1035941ar.

Laflamme Simon. « Sciences sociales et approche relationnelle ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 5, nº 1 (2009): 79‑85. https://doi.org/10.7202/038623ar.

Landes Xavier. « Chapitre IV. Craintes, risques et incertitudes ». *Que sais-je ?*, 22 novembre 2024, 72‑93.

Laval Christian. « La productivité du pouvoir ». In *Marx & Foucault*, 29‑44. Recherches. Paris: La Découverte, 2015. https://doi.org/10.3917/dec.laval.2015.01.0029.

Le Galès Patrick, et Pierre Lascoumes. *Gouverner par les instruments*. Académique. Paris: Presses de Sciences Po P.F.N.S.P., 2005.

Lefort Claude. *Le travail de l'œuvre, Machiavel*. Bibliothèque de philosophie. Paris: Gallimard, 1972.

Lemoine Simon. « Le sujet dans les dispositifs de pouvoir / Simon Lemoine ». Collection Essais. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2013.

Lévy Jacques, Lussault Michel. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris: Belin, 2013.

Lille Lydia Coudroy de. « Introduction ». *Histoire urbaine* 25, nº 2 (1 novembre 2009): 5‑13. https://doi.org/10.3917/rhu.025.0005.

Lussault Michel. « Des ronds-points et de la condition périurbaine - AOC media ». *AOC media - Analyse Opinion Critique* (blog), 9 janvier 2019. https://aoc.media/analyse/2019/01/10/la-condition-periurbaine/.

Lussault Michel. « Fabrique de l'image et projet urbain ». In *Villes en projet(s)*, édité par Jean-Paul Charrié, 115‑27. Politiques urbaines. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996. https://doi.org/10.4000/books.msha.9609.

Lussault Michel. *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain.* La couleur des idées. Paris: Éditions du Seuil, 2007.

Lussault Michel. « Renouveler le dialogue », 1998. https://doi.org/10.3406/espat.1998.4053.

Martouzet Denis. « La complexité aux limites de la rationalité. Proposition de définition de la structure de base de la complexité du couple actions-attitudes par la critique du principe du tiers-exclu ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles* 11, nº 1 (2015): 377‑424. https://doi.org/10.7202/1035942ar.

Martouzet Denis. *Le projet fait les acteurs: urbanisme, complexité, incertitude / sous la direction de Denis Martouzet*. Villes et Territoires. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, 2018.

Maruéjouls-Benoit Édith. « Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe ». Thèse de doctorat, Bordeaux 3, 2014. https://theses.fr/2014BOR30024.

Matthey Laurent. « L'urbanisme qui vient. Usage des valeurs et du storytelling dans la conduite contemporaine des projets urbains (un exemple suisse) ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2014, 9. https://doi.org/10.4000/cybergeo.26562.

Merlin Pierre et Choay Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. [4e édition entièrement refondue et mise À jour]. Quadrige Dicos poche. Paris: Presses universitaires de France, 2015.

Metzger Jean-Luc. « Travail et formation professionnelle : les impensés de la transition écologique ? » *Distances et médiations des savoirs. Distance and Mediation of Knowledge*, nº 43 (28 septembre 2023). https://doi.org/10.4000/dms.9545.

Milhaud Olivier. « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De « l'action aveugle, mais sûre » des murs des prisons ». *Annales de géographie* 702703, nº 2 (24 juin 2015): 140‑62. https://doi.org/10.3917/ag.702.0140.

Moisdon Jean-Claude. « Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (Eds.), Gouverner par les instruments ». *Sociologie du travail* 47, nº 4 (1 octobre 2005): 550‑52. https://doi.org/10.4000/sdt.27371.

Olivier Lazzarotti. « Habiter En Touriste, c'est Habiter Le Monde Habiter En Touriste, c'est Habiter Le Monde ». *Mondes Du Tourisme* 14 (2018).

Paillard Joffrey. « Dispositifs spatiaux de la " ville hostile" et tactiques de résistance urbaine : marges, situations, interstices ». Thèse de doctorat, Paris 10, 2023. https://theses.fr/2023PA100133.

Pinson Gilles. « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique ». In *Gouverner par les instruments*, 199‑233. Presses de Sciences Po, 2005. https://doi.org/10.3917/scpo.lasco.2005.01.0199.

Piolle Eric. « Grandir ensemble, Les villes réveillent l'espoir », 2019. https://www.editionslesliensquiliberent.fr/livre-Grandir_ensemble-590-1-1-0-1.html.

Poncela Pierrette. « Il y a 50 ans, le groupe d'information sur les prisons (GIP) ». *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* 1, nº 1 (2021): 1‑14. https://doi.org/10.3917/rsc.2101.0001.

Potte-Bonneville Mathieu. « Chapitre 1. Foucault : de l'usage à l'usager ». In *Usages de Foucault*, 13‑30. Pratiques théoriques. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2014. https://doi.org/10.3917/puf.hen.2014.01.0013.

Pradel Benjamin, et Gwendal Simon. « Quand le citadin joue au plagiste. Paris Plages, des référents touristiques dans le quotidien urbain ». *Espaces et sociétés* 151, nº 3 (2012): 69‑84. https://doi.org/10.3917/esp.151.0069.

Raffestin Claude. *Pour une géographie du pouvoir / Claude Raffestin ; présentation par Anne-Laure Amilhat Szary ; préface de l'édition originale de 1980 par Roger Brunet*. Bibliothèque idéale des sciences sociales. Lyon: ENS Éditions, 2019.

Razac Olivier. « La matérialité de la surveillance électronique ». *Déviance et Société* 37, nº 3 (23 septembre 2013): 389‑403. https://doi.org/10.3917/ds.373.0389.

Razac Olivier. *Avec Foucault après Foucault: disséquer la société de contrôle*. Esthétiques Série Culture et politique. Paris: L'Harmattan, 2008.

Razac Olivier. *Histoire politique du barbelé*. [Nouvelle édition, Revue et Très largement augmentée]. Champs essais. Paris: Flammarion, 2009.

Revel Judith. *Le vocabulaire de Foucault / Judith Revel,...* Vocabulaire de... Paris: Ellipses, 2002.

Revel Judith. « Michel Foucault : discontinuité de la pensée ou pensée du discontinu ? » *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, nº 13‑14 (1 septembre 2004). https://doi.org/10.4000/leportique.635.

Ripoll Fabrice. « S'approprier l'espace… ou contester son appropriation ? » *Norois. Environnement, aménagement, société*, nº 195 (1 juin 2005): 29‑42. https://doi.org/10.4000/norois.489.

Romijn François. « L'ambiguïté comme mode de communication et pouvoir d'agir ». *Socio-anthropologie*, nº 46 (15 décembre 2022): 9‑28. https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.12568.

Rouchi Camille. « Réflexivité et recherche-action en contrat CIFRE, quand les contraintes du terrain deviennent opportunités ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 13, nº 1 (2017): 211‑24. https://doi.org/10.7202/1044016ar.

Rui Sandrine. « Chapitre 12. Parler, mal-dire ou se taire. Pouvoir et espace public ». In *Usages de Foucault*, 175‑91. Pratiques théoriques. Paris : Presses Universitaires de France, 2014. https://doi.org/10.3917/puf.hen.2014.01.0175.

Rullac Stéphane. « Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation ? » *Revue de la petite enfance*, Participation des familles dans les réseaux professionnels : simulacre ou réalité ?, nº 135 (mai 2021). https://hal.science/hal-03318988.

Sabot Philippe. « Une société sous contrôle ? » *Methodos. Savoirs et textes*, nº 12 (10 avril 2012). https://doi.org/10.4000/methodos.2941.

Sabot Philippe, et Nil Özçağlar-Toulouse. « Chapitre 2. La santé entre bien-être et bien social ». In *Santé, consommation et marchés*, 40-55. EMS Éditions, 2022. https://doi.org/10.3917/ems.gorge.2022.01.0040.

Soubeyran Olivier. *Pensée aménagiste et improvisation: l'improvisation en jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste / Olivier Soubeyran*. Paris: EAC, Éditions des Archives contemporaines, 2014.

Steudler-Delaherche Françoise. « Hôpital et logiques spatiales : l'espace des "hospitalisants" et l'espace des hospitalisés dans quelques ouvrages français récents ». In *Les espaces de l'historien*, édité par Jean-Claude Waquet, Odile Goerg, et Rebecca Rogers, 203-26. Sciences de l'histoire. Strasbourg: Presses universitaires de Strasbourg, 2000. https://books.openedition.org/pus/8031.

Talpin Julien. « Bacqué (Marie-Hélène), Biewener (Carole) – L' empowerment , une pratique émancipatrice . – Paris, La Découverte, 2013 (Politique et sociétés). 176 p. ». *Revue française de science politique* 63, nº 5 (2013): XVI-XVI. https://doi.org/10.3917/rfsp.635.0948p.

Teillet Arnaud. « Une fabrique du sujet contemporain : normes éducatives et dispositifs néolibéraux ». Thèse de doctorat, Paris 10, 2019. https://theses.fr/2019PA100155.

Thévenot Laurent. « Ce qui engage : la sociologie des justifications, conventions et engagements, à la rencontre de la norme ». *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, nº 16 (29 avril 2019). https://doi.org/10.4000/revdh.6452.

Torres Juan, et Sandra Breux. « L'approche phénoménologique en urbanisme : la recherche d'une meilleure pratique, la pratique d'une meilleure recherche ». *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum* 5, nº 2 (2010): 117-25. https://doi.org/10.7202/1044321ar.

Vallet Cyrille. « Les défis de l'opérationnalisation de la personnalité juridique des rivières dans un contexte européen : réflexions à l'aune du fleuve Rhône ». *Géocarrefour* 98, nº 2 (1 juin 2024). https://doi.org/10.4000/13jvu.

Veschambre Vincent, et Raymonde Séchet. *Penser et faire la géographie sociale: Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*. Géographie sociale.

Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2006. https://doi.org/10.4000/books.pur.362.

Violier Philippe. « Tourisme et médias : regards d'un géographe ». *Le Temps des médias* 8, nº 1 (1 décembre 2007): 159-70. https://doi.org/10.3917/tdm.008.0159.

Vioulac Jean. « La crise de la phénoménologie – Intuition, spéculation, spectralisation ». *Revue de métaphysique et de morale* 78, nº 2 (20 juin 2013): 245-69. https://doi.org/10.3917/rmm.132.0245.

Volvey Anne, Mathis Stock, et Yann Calbérac. « Spatial Turn, tournant spatial, tournant géographique », 2021. https://shs.hal.science/halshs-03269483.

Vulbeau Alain. « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui ». *Recherche sociale* 209, nº 1 (2014): 62-75. https://doi.org/10.3917/recsoc.209.0062.

Zaganiaris Jean. « À propos du livre de Simon Lemoine, Le sujet dans les dispositifs de pouvoir, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ». *Mouvements* 80, nº 4 (24 novembre 2014): 167-68. https://doi.org/10.3917/mouv.080.0167.

Zittoun Philippe. « 11. Entre problème, public et instrument ». In *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, 237-54. Recherches / Territoires du politique. Paris: La Découverte, 2009. https://doi.org/10.3917/dec.gilbe.2009.01.0237.

Zittoun Philippe. « Dispositif ». Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, 2013. https://www.dicopart.fr/dispositif-2013.

Zittoun Philippe. *La fabrique politique des politiques publiques: une approche pragmatique de l'action publique*. Sciences Po Gouvernances. Paris: Sciences Po, Les Presses, 2013.

Annexes

Annexe 1 : Chapitre 1 ; section 1 - Fascicule de communication officiel produit par la VdG à propos du projet Places aux Enfants - publié courant de l'été 2021
-référence en page 40

Annexe 2 : Chapitre 2 ; section 1 - Projet de thèse pour l'Agence Nationale de la Recherche et de la technologie - Février 2020 -référence en page 85

Annexe 3 : Chapitre 2 ; section 2 - Carnet de bord et synthèse de l'enquête exploratoire de décembre 2021 dans le quartier de l'école Diderot.
-référence en page 88

Annexe 4 : Chapitre 3 ; section 3 - Délibération du Conseil municipal de la Ville de Grenoble concernant le projet PaE - mise en délibération le 11 mai 2021
-référence en page 132

Annexe 5 : Chapitre 5 ; section 1 - Le Dauphiné Libéré, article du 23 octobre 2021 intitulé *Place(s) aux enfants : le tribunal suspend le dispositi*f.
-référence en page 167

Annexe 1 : Fascicule de communication officiel produit par la VdG à propos du projet Places aux Enfants - publié courant de l'été 2021

Place(s) aux enfants

Une place pour toutes et tous !

Dès la rentrée 2021,
découvrez des espaces
piétonisés et apaisés
aux abords des écoles.

CHANGER DURABLEMENT NOTRE VILLE !

Engagement de la nouvelle municipalité, les Place(s) aux enfants sont de nouveaux espaces piétonisés, végétalisés et accessibles à toutes et tous aux abords des écoles. De nouvelles places pour transformer nos quartiers, permettre la rencontre, quelques soient nos âges et nos lieux de vie. Un projet porté par la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec l'association Rue de l'avenir.

Ces nouveaux espaces piétons aux aménagements ludiques et conviviaux se déploieront en plusieurs phases devant chaque école durant ce mandat.

Dès la rentrée 2021, 15 rues seront piétonisées à Grenoble et les premiers éléments permettant d'entamer la transformation des « rues » en « Place(s) » seront installés (marquage au sol, éléments ludiques et sportifs, assises…). Ces nouveaux espaces prendront forme d'ici la fin de l'année 2021.

La suite permettra de co-construire ces espaces plus durablement avec les habitant-es, les enfants, les écoles… pour passer à une phase d'aménagement comprenant la végétalisation de ces « Place(s) ».

De nombreuses possibilités à imaginer ensemble !

Pour les rues déjà en zones piétonnes, des transformations seront menées dans le dialogue avec les habitant-es. Les études et le projet se poursuivront dans les années à venir pour que, à terme, toutes les rues et abords d'écoles, soient transformés durablement.

↳ Plus d'infos sur le projet :
grenoble.fr/placesauxenfants

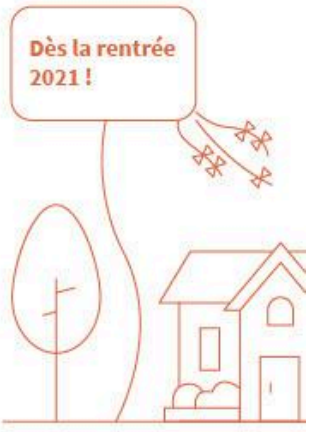

DES ESPACES CONÇUS POUR VOUS



Plus de convivialité :
Espaces de rencontre, de jeux, de repos, de bricolage... Une nouvelle place au cœur du quartier où tout le monde se retrouve et qui renforce les liens inter-générationnels.

De nouveaux îlots de fraîcheur en ville :
D'ici 2050, les épisodes caniculaires dureront la moitié de l'été. Les Place(s) aux enfants seront des îlots de fraîcheur, avec de la végétation et des points d'eau. Une évolution indispensable pour l'avenir au cœur des quartiers.

Sécurité face aux véhicules motorisés :
Les abords de l'école seront plus sûrs, permettant aussi aux enfants l'apprentissage de l'autonomie dans leurs déplacements.

Une meilleure qualité de l'air :
Chaque année, la pollution atmosphérique dans l'agglomération grenobloise serait responsable de 145 décès prématurés, auxquels il convient d'ajouter les impacts sanitaires tels que les maladies chroniques, touchant les enfants qui constituent un public vulnérable.

Un impact positif sur la santé :
Venir à pied, en vélo, en trottinette, c'est un peu d'exercice physique dans la journée !

EN PRATIQUE

Je suis riverain-e, artisan-e et commerçant-e domicilé-e dans la rue, pourrais-je accéder à la rue piétonne en véhicule à moteur ?

Les place(s) aux enfants sont des aires piétonnes. Seul-es les riverain-es ainsi que les artisan-es et commerçant-es domicilié-es dans la rue auront toujours la possibilité d'y circuler et de s'y arrêter (dans certains cas, selon le moment de la journée et pour une durée limitée). Des informations détaillées seront très prochainement transmises aux personnes concernées et consultables également sur **www.grenoble.fr/placesauxenfants**

J'habite hors du secteur scolaire, comment faire ?

Les parents éloignés du secteur scolaire et venant en voiture devront stationner dans les rues adjacentes. Nous vous rappelons que tout le monde est en droit de s'arrêter sur les places « Livraisons » gratuitement, pour une durée maximale de 20 minutes.

À savoir

Les véhicules de secours ainsi que les véhicules de dépannage d'urgence pourront accéder aux zones 24h sur 24 (l'arrêt sera en revanche limité dans la durée). Les livraisons seront également possibles à certaines heures de la journée.

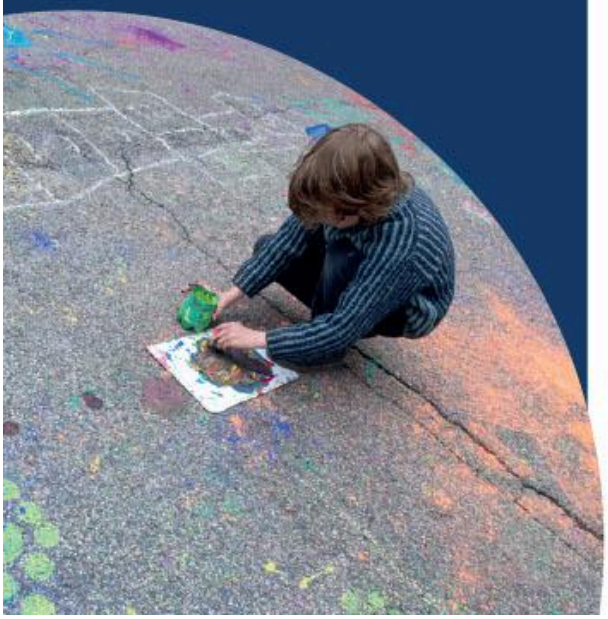



Début juillet : démarrage des travaux

Juillet à septembre : mise en place de la signalétique piétonne et du marquage au sol ludique, enlèvement des anciens mobiliers de voirie, végétalisation temporaire (jardinière) et pose du premier mobilier...

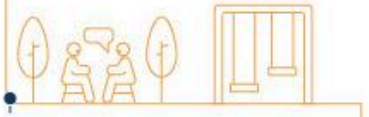

A partir de l'automne-hiver 2021-2022 : dialogue public avec les enfants et les usagers sur la suite des aménagements

Aménagements définitifs et végétalisation en pleine terre à partir de 2022

CES ESPACES SONT LES VÔTRES !

Vous avez une idée ? Vous souhaitez construire du mobilier ou proposer une création artistique ? Vous avez envie de jardiner ces espaces ou de les utiliser pour une animation ?
N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits par mail : placesauxenfants@grenoble.fr

Toute l'année à Grenoble, des dispositifs vous invitent à la participation et la co-construction :

- Budget Participatif
- Chantier Ouvert au Public
- Fonds de Participation des Habitants

Renseignez-vous dans la Maison des Habitante-es la plus proche de chez vous ou sur **www.grenoble.fr.**



Dès Septembre 2021
15 rues piétonisées dans les 6 secteurs de Grenoble
= de nouvelles places de quartier pour toutes et tous !

SECTEUR 1 :

Berriat • Saint-Bruno • Europole • Centre-Gare Bastille • Eaux-Claires Nord • Jean Macé



SECTEUR 2 :

Championnet • Foch-Libération • Centre-Ville Notre-Dame • Mutualité • Ile-Verte • St-Laurent Rive Droite

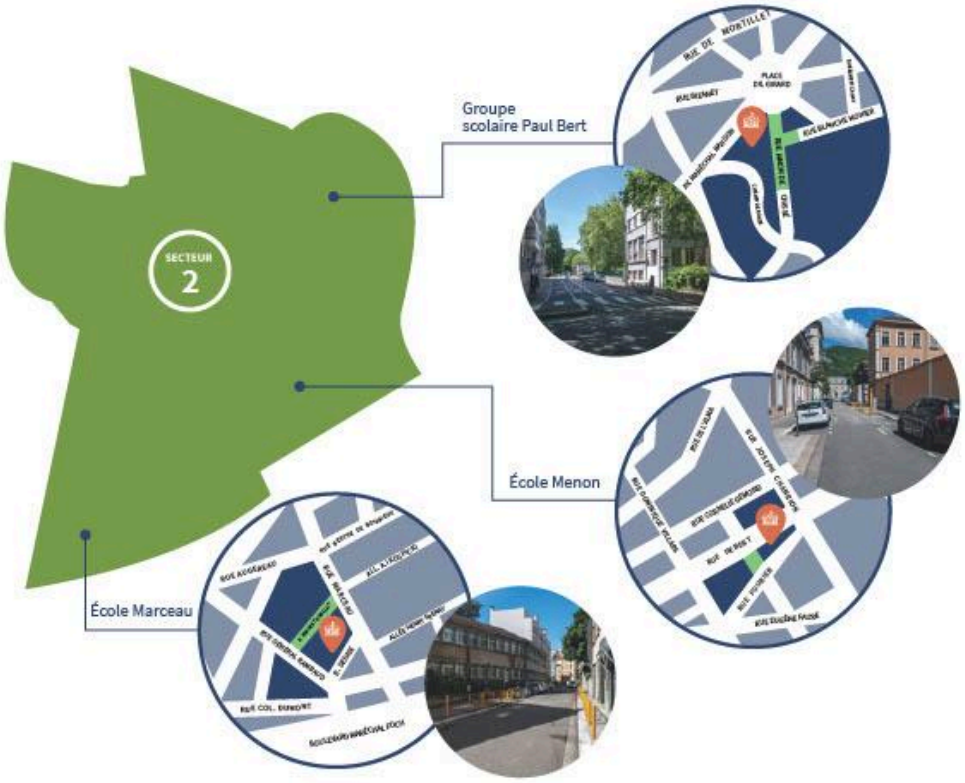

SECTEUR 3 :

Eaux-Claires • Rondeau-Libération • Mistral-Lys Rouge-Camine • Abry • Sidi Brahim

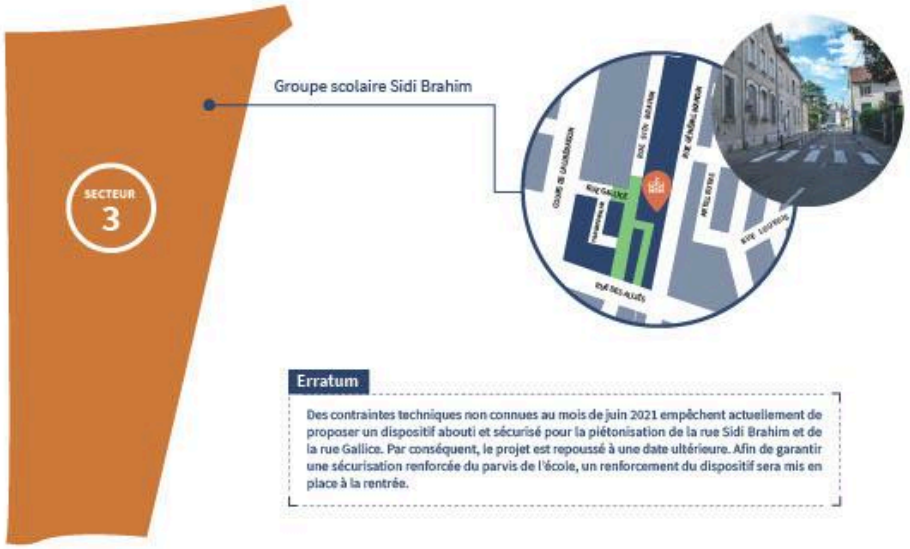

Erratum

Des contraintes techniques non connues au mois de juin 2021 empêchent actuellement de proposer un dispositif abouti et sécurisé pour la piétonisation de la rue Sidi Brahim et de la rue Gallice. Par conséquent, le projet est repoussé à une date ultérieure. Afin de garantir une sécurisation renforcée du parvis de l'école, un renforcement du dispositif sera mis en place à la rentrée.

SECTEUR 4 :

Alliés-Alpins • Beauvert • Reyniès • Capuche Grands-Boulevards • Exposition-Bajatière

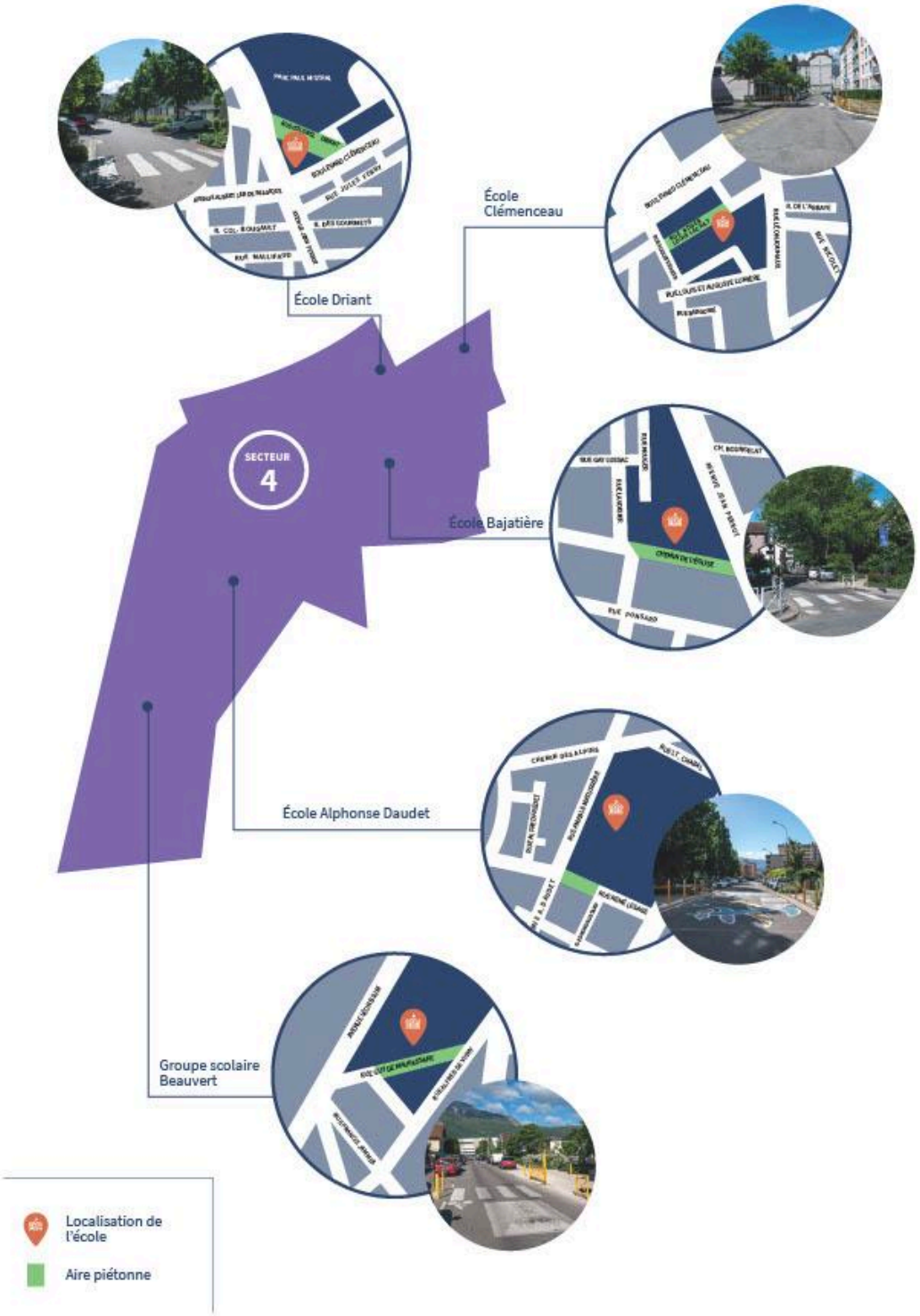

SECTEUR 5 :

Abbaye-Jouhaux • Châtelet • Teisseire • Malherbe

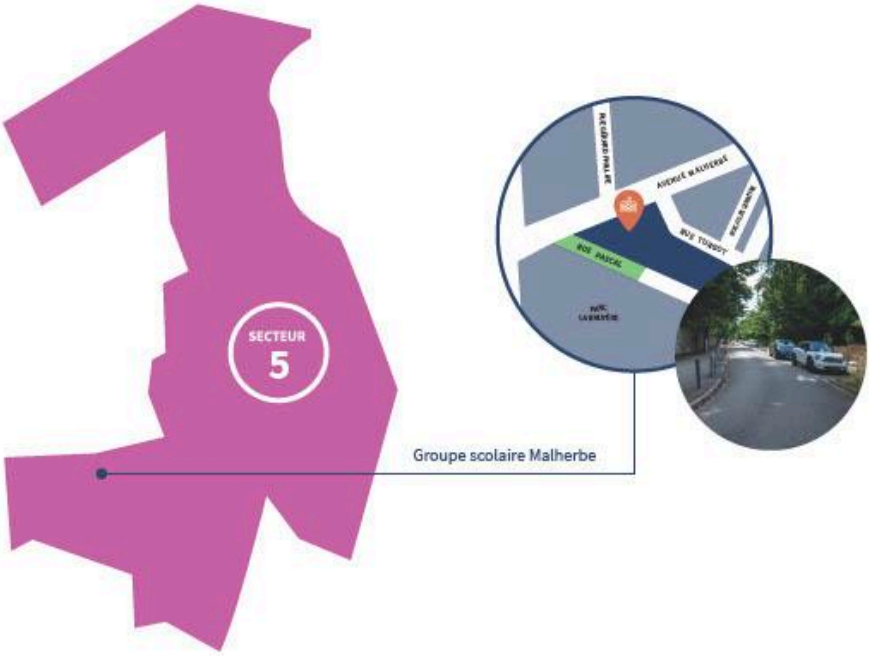

SECTEUR 6 :

Villeneuve Arlequin • Baladins-Géants • Village Olympique • Vigny Musset

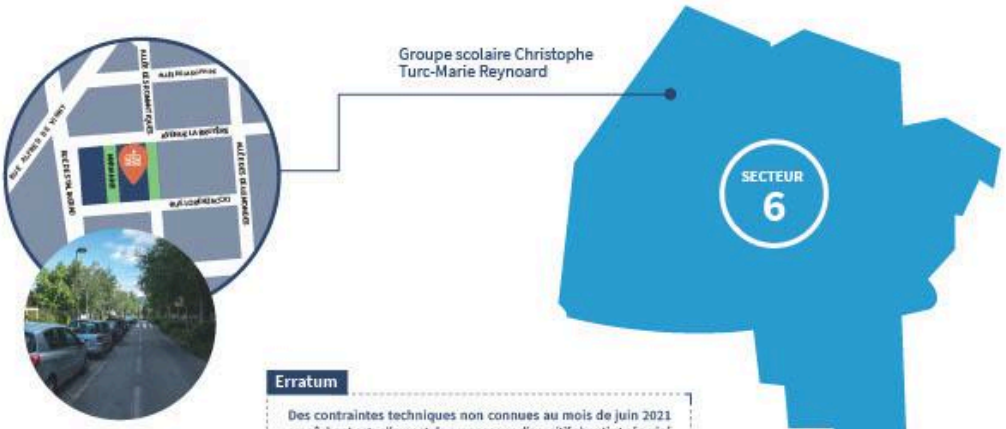

Erratum

Des contraintes techniques non connues au mois de juin 2021 empêchent actuellement de proposer un dispositif abouti et sécurisé pour la piétonisation de l'Allée des Romantiques. Par conséquent, la mise en œuvre du projet est reportée à la Toussaint 2021.



ENVIE DE PARTICIPER AU PROJET ?

Toutes les coordonnées pour apporter votre pierre à l'édifice

En ligne sur
www.grenoble.fr
placesauxenfants@grenoble.fr

Par téléphone
mairie de Grenoble :
04 76 76 36 36

Dans la Maison des Habitant-es la plus proche grâce aux documents d'information mis à disposition



Annexe 2 : Projet de thèse pour l'Agence Nationale de la Recherche et de la technologie - Février 2020

Projet de Thèse

Titre

Saisir l'expérience individuelle et collective dans l'espace pour une meilleure appropriation des aménagements urbains

Contexte du sujet

Chacun d'entre nous vivons dans des réalités qui, bien que proches, nous sont propres du fait d'expériences personnelles ayant façonné une subjectivité singulière à chaque individu.
Cette subjectivité constitue un filtre à travers lequel l'individu interprète l'environnement qui se présente à lui et adopte une manière singulière de se l'approprier.

Lorsque plusieurs individus se rencontrent, plusieurs réalités subjectives se confrontent et jouent un rôle dans la manière de cohabiter entre ces individus.

L'espace public se présente comme un laboratoire d'expérimentation pour comprendre la place que tient ces subjectivités dans le rapport des individus à leur environnement ainsi qu'aux autres individus à travers la multitude de rencontres et de personnalités que celui-ci a le potentiel d'accueillir. La compréhension de ces ressorts subjectifs représente dès lors un enjeu pour comprendre les expériences spatiales et a posteriori le rapport des individus aux aménagements dans l'espace public.

Dans ce contexte, ce projet de recherche ambitionne de comprendre la place de la subjectivité dans les processus spatiaux en découvrant la façon dont elle se manifeste, quels sont les ressorts expérientiels qu'elle convoque, puis de comprendre la relation qu'adoptent les aménagements face à ces processus.

Cette réflexion est le fruit d'un travail amorcé début 2018 lors d'un partenariat entre la SPL Confluence et le Labex IMU dans le cadre d'un Mémoire de recherche de fin de master tutoré par Georges-Henry LAFFONT et Michel LUSSAULT, ainsi que lors d'un Observatoire du logement sur la Confluence en partenariat avec la SPL Confluence. Des nombreuses observations et échanges sur le terrain de recherche/d'enquête à émergé l'intuition développée dans ce projet de thèse. Celui-ci s'inscrit dans une continuité en terme de réflexion et également de méthodologie qui devrait permettre d'approfondir un travail de longue haleine.

Cette thèse constitue donc une étape essentielle pour développer les idées ayant émergés lors du Mémoire, puis dans l'optique éventuelle de nourrir des réflexions, développer des actions concrètes au sein des espaces publics par la suite.

Objectifs

Le premier enjeu de cette thèse est la production de connaissances sur l'expérience urbaine telle qu'elle est vécue par les individus qui fréquentent le terrain d'enquête. Nous tenterons d'observer comment la subjectivité détermine des actes spatiaux et comment cela se manifeste dans l'espace public.

Le second enjeu sera méthodologique. Le projet consistera à éprouver un panel de méthodes afin de réussir à prendre en compte de manière fiable l'aspect subjectif lors des processus d'appropriations et de cohabitations spatiales. Ces méthodes doivent nous permettre de montrer et comprendre dans quelle mesure les expériences personnelles participent de la structuration des pratiques dans et sur l'espace vécu, ainsi que la relation que les individus développent/entretiennent sur cet espace.

Le troisième enjeu est opérationnel. Il s'agit, par une meilleure compréhension des individus comme actant dans l'espace de suggérer des leviers concrets pour favoriser la cohabitation entre les différents usagers d'un espace. L'ambition est, après avoir levé le voile sur l'influence de la subjectivité pour l'appropriation d'un espace par un individu, de comprendre comment ces diverses subjectivités s'entremêlent/s'entrechoquent pour structurer une cohabitation dans un espace donné, quels sont les mécanismes interprétatifs qui régissent les interactions. Subjectivité, inter-subjectivité, et appropriations de l'espace sont des grands thèmes de notre travail.

Organisation des travaux de recherche :

1- Méthodologie de recherche :

Le terrain d'enquête sera l'espace public jouxtant la rue de l'Université à Lyon. Cet espace est un bon laboratoire car il constitue un espace du quotidien pour une grande diversité de personnes. En effet, la rue de l'Université et les rues environnantes se caractérisent par une densité de logements et de services importants qui instaurent un dynamisme/une activité continue dans les espaces publics. Ainsi, sur ce terrain de recherche se côtoient tant bien que mal des étudiants, des travailleurs, des personnes âgées, des jeunes familles, des cadres supérieurs, des sans-domicile, des fêtards, des automobilistes, des voyageurs.

L'idée consiste à cibler un nombre restreint d'individus aux profils variés et à apprendre à les connaitres. Apprendre leurs trajectoires résidentielles, leurs voyages (ou pas), leurs expériences passées, leurs visions des choses. Apprendre leurs personnalités, leurs ressentis, leurs manière de faire et de vivre au quotidien.

Grâce à ma proximité avec ce terrain, je connais déjà les activités qui s'y déroulent, les acteurs qui évoluent dans cet espace, les commerçants qui y travaillent, des résidents, certains sans domicile. Je suis déjà immergé dans le quotidien des utilisateurs du quartier, La méthodologie à adopter aura pour objectif de comprendre pourquoi ces individus y jouent leurs partitions bien spécifiques.
,
La méthodologie va avoir pour objectif premier de saisir la manière dont des expériences passés influencent la manière de s'approprier un espace (à travers des biographies spatiales, des récits de voyages, recueillis lors d'entretiens et de dialogue surtout avec des individus dans le cadre d'une immersion au sein de l'espace étudié).
Le second objectif sera ensuite d'observer la façon dont cette influence s'exprime lorsque l'individu évolue dans l'espace public.

Une fois ses observations faites, l'objectif sera alors de comprendre comment ces expressions spatiales singulières influencent les rapports aux autres au sein de ces espaces, convoquant notamment des notions de proxémie.
Enfin, le quatrième objectif sera, une fois les observations faites, de mettre en place des actions afin d'améliorer le potentiel de cohabitation dans l'espace étudié.

L'enjeu méthodologique consistera à, au sein de notre terrain d'enquête, poser un cadre qui permette de visualiser notre terrain comme un décors dans lequel les individus jouent un rôle dont ils sont (en parti) les metteurs en scène, et dans lequel ils souhaitent exprimer des actes/vivre une expérience issus de leurs subjectivitées respective.

2- Calendrier prévisionnel du travail de recherche :

Du fait du caractère spéciale du format de thèse (en temps partiel) et en fonction de la méthodologie à développer, un planning complet et poussé est en cours d'élaboration avec des jalons fréquents et des objectifs précis entre chacun de ces jalons.

Annexe 3 : Carnet de bord et synthèse de l'enquête exploratoire de décembre 2021 dans le quartier de l'école Diderot.

Les pratiques spatiales

Pour aller du général vers le particulier commençons par remarquer que les éléments les plus significatifs lors de toutes les observations sont :

- Les utilisateurs les plus nombreux du quartier sont les automobilistes. La voiture, à l'arrêt ou en marche, est omniprésente à tous moments.
- Les piétons sont quasiment systématiquement mobiles.
- Les interactions enclenchées sont très rares[205].

En résumé, les espaces publics autour de l'école Diderot, de la rue du Vercors jusqu'au Cours Berriat sont, à une exception[206], le support exclusif de pratiques de déplacements tout au long de la période d'observation.

Une grande diversité de personnes est présente dans ces espaces. On a pu constater la présence de toutes les générations, mais également de catégories sociales très diverses telles que des étudiants, des retraités, des jeunes actifs, des sans-domicile-fixe, des populations immigrées, des travailleurs (notamment au-delà de la rue Esclangon), des résidents.

Le quartier est très structuré par deux pénétrantes très fréquentées : rue Diderot et rue Esclangon, ainsi que par le Cours Berriat. Au-delà de la rue Esclangon, le quartier est principalement réservé aux fonctions de travail. Entre Esclangon et Berriat, le quartier est très résidentiel. De ce fait, les pratiques piétonnes "tournent le dos" à la Confluence et au Drac pour se projeter vers Berriat et la gare[207]. Dans ce dispositif, l'école Diderot constitue une périphérie pour le quartier.

Les pratiques, ou leurs absences, sont très marquées temporellement. En semaine et aux heures de pointes, les rues sont très fréquentées[208], par tous types de mobiles : piétons, vélos, voitures. En revanche, lors des heures creuses et le week-end il n'était pas rare de n'apercevoir aucun piéton ni vélo dans le quartier, et le trafic automobile diminue également sans disparaître toutefois.

---

[205] Les interactions conflictuelles en revanche sont très fréquentes entre les automobilistes et les vélos ou les piétons.
[206] Les deux femmes âgées qui sont venues s'installer au parc Moucherotte pour lire et tricoter (le 28/10).
[207] Anecdote symbolique mais qui illustre ce propos : sur google map la zone de la Confluence est grisée pour des raisons de confidentialité ; les rues qui font l'interface entre cette zone grisée et la zone visible sont la rue Esclangon et la rue du Vercors.
[208] Avec un embouteillage systématique rue Diderot, dans la direction du Cours Berriat.

Nous sommes très vite amené à constater une ritualisation dans les pratiques sur le long de la journée, c'est à dire des pratiques que l'on sent répétés au quotidien : trajets domicile-travail (vers Berriat le matin/depuis Berriat le soir), la sortie des chiens, la marche vers/depuis l'école, la sortie alimentaire du midi, l'instant jeu au parc du Moucherotte le soir avant le repas et les week-end en journée.

Cette ritualisation dans les pratiques laisse à penser que l'utilisation des espaces publics dans ce quartier est très utilitariste. On constate en effet que peu de personnes viennent de l'extérieur du quartier du fait de sa position géographique et de la dominante résidentielle des espaces. Ce sont le Cours Berriat et dans une moindre mesure la rue du Vercors qui concentrent les magasins alimentaires, contribuant à réduire le potentiel d'utilisation du quartier qui environne la rue Tanant. Les personnes résidentes, lorsqu'elles sont dans la sphère publique, ont alors des pratiques conditionnées par la distance à leurs logements (et donc à leurs sphères privées) : faire ses courses, rejoindre les transports, etc.

Comme énoncé au début de cette présentation, les interactions observées durant la période d'enquête sont très rares. Les interactions qui interpellent le plus étaient conflictuelles : entre véhicules, entre voitures et vélos, entre voitures et piétons, principalement sur la rue Diderot, souvent en heure de pointe donc devant l'école. Une hypothèse pourrait être que la nature utilitariste des espaces publics dans ce quartier exacerbent les tensions dans les interactions, par exemple à propos d'une mère de famille qui attendait la sortie de sa fille en double file devant l'école pendant que la rue était embouteillée.
Une autre interaction conflictuelle qui m'a interpellé concerne une résidente rue Diderot, dans son appartement, avec un immigré dans le bidonville de la rue Polloti. Yves RAQUIN (Métropole) m'a amené dans la cour du campement le mercredi 9 décembre aux alentours de 15h. A cette date, des températures basses s'étaient installées depuis plusieurs jours. En réaction, les membres du camp sont allés chercher des palettes et débris de bois dans la benne du chantier de l'école Diderot qui se trouve sur l'emplacement de l'ancien terrain de foot. Un des hommes utilisait alors une tronçonneuse afin de débiter le bois et l'utiliser pour le chauffage. Notre passage dans le camp a déclenché la fureur d'une jeune résidente contre l'homme à la tronçonneuse, dont le logement donne sur la cour du bidonville. Cette anecdote me semble constituer un exemple significatif d'interaction conflictuelle entre la sphère privée (de la jeune femme) et la sphère publique (du bidonville).

Je tiens à modérer ces propos en remarquant que certaines interactions "douces" on put être observées. Toutes ont eu lieu dans le parc Moucherotte. Il s'agissait d'enfants sous la surveillance des parents. Il s'agissait de grands-mères qui ont profité d'un des rares rayons de soleil dont j'ai pu bénéficier durant la période d'observation. Il s'agissait enfin du terrain de tennis, prisé par des étudiant(e)s. Une conclusion que l'on pourrait tirer à propos du parc Moucherotte est que là où l'espace public offre la possibilité d'une rencontre, celle-ci se produit. A fortiori peut-être du fait de la rareté de ces espaces de rencontre dans le quartier.

Pour clore, un paragraphe sur les pratiques spatiales qui concernent spécifiquement l'école Diderot. Les flux de parents/enfants se font principalement entre les entrées de l'école sur la rue Diderot et la rue Tanant. En arrivant/repartant quasi-systématiquement via la rue du Vercors ou la rue Mayen le franchissement de la chaussée est effectué par une majorité des personnes, et toujours en heure de pointe. Les parents attendent devant les 2 entrées de

l'école sur la rue Diderot. Au-delà de 6 personnes le porche est comble et l'attente se fait en pleine rue. Le stationnement de voiture dans la rue Polloti puis le franchissement de la rue Diderot est fréquent. C'est souvent une nounou qui récupère un ou des enfant(s), entraînant plusieurs fois des cris auprès de certains qui sortent et courent sur le trottoir.

En résumé, les points que je retiendrais de ces moments d'observations sont les suivants :

- Un espace périphérique dans la ville.
- Un espace résidentiel avec peu de commerces ou d'activités donnant sur la sphère publique.
- Une relation à cette sphère publique qui relève de l'utilitaire.
- Un utilitarisme qui tend les interactions dans les pratiques au quotidien.

Le carnet de bord

Mercredi 28 octobre - Beau temps, pas de vent, dernière semaine de vacances, couvre feu à 21h.

14h20 ; rue Tanant - 2 garçons Roms, environ 10ans, remontent tanant vers diderot avec un sac MacDo. L'un chante et en arrivant à notre niveau nous demande s'il a le droit de chanter.

14h30 ; parc - 1 maman rom avec 3 enfants (2G ; 1F) de moins de 10 ans. La maman reste immobile et surveille. Les enfants courent partout, la fille s'arrête et va sur le terrain de tennis pour faire pipi puis revient.
Une dame très âgée s'installe et sort un magazine.
Le bruit des voitures est omniprésent.

15h ; croisement diderot/berriat - flux importants d'individus à pied ou en vélo. 1 groupe de SDF est installé sur le monument aux morts et refait le monde. Contraste saisissant des flux avec tanant.

15h15 ; rue tanant - un trentenaire arrive depuis vercors passe à côté d'un micro-onde posé par terre, s'arrête, le récupère puis le transporte à sa voiture garé rue Mayen, puis part en marche arrière en direction de berriat.
Au 44 rue mayen, un homme en fauteuil roulant descend les 2 marches de sa maison avec beaucoup d'adresse.

-On constate qu'il y a beaucoup de canettes type 8.6/Atlas dans les bosquets le long des rues et dans les poubelles.

15h20 ; parc - la vieille dame s'est mise à coudre, elle s'est également déplacée vers une autre vieille dame qui vient de s'installer pour lire un journal.
2 jeunes femmes viennent jouer avec une petite fille.
2 jeunes femmes, visiblement étudiantes, font un tennis.
A part nous (Lucas et moi), il n'y a que des femmes dans le square.

16h ; parc - arrivé d'une maman avec sa fille pour jouer aux jeux d'enfants. 2 filles attendent pour jouer au tennis mais renoncent et partent après 10min.
1 jeune homme s'installe et se roule un cône.
La petite fille joue sur son téléphone en même temps que sur les jeux d'enfants. Le jeune enfant essaye de jouer avec la fille mais sans succès, il renonce lorsque la fille et sa maman quittent le square.

Mardi 1 décembre ; temps très froid et humide.

11h30 - En venant depuis l'Alliance, c'est en arrivant au niveau de tanant que pour la 1ère fois il n'y a personne dans une rue.

Diderot - concentration soudaine de parents et de voitures qui se garent autour de l'école (env 20), dont 1 en double-file.
Les groupes parents/enfants repartent systématiquement vers Berriat ou tanant.

11h45 ; plus de piétons dans les rues autour de l'école.

12h - des groupes et des personnes seules sortent pour aller chercher des plats à emporter, principalement depuis la presqu'ile. Personne dans le parc moucherotte, ni au jardin de l'arche.
Il commence à pleuvoir, le vent se renforce.
Une seule femme est immobile parmi toutes les personnes présentes. Elle mange à l'abri du sapin vers le croisement entre vercors et tanant.

16h ; parc - personne. Quelques marcheurs, souvent solitaires, remontent depuis berriat par les rues adjascentes.

17h ; tanat - les hommes de chantier partent.
Le bruit de la circulation se renforce. Allumage des éclairages publics.

17h10 ; diderot/tanant - de plus en plus de vélos, dans les 2 sens de circulations.
Embouteillage pour aller vers berriat depuis diderot. L'immobilisation atteint le porche de l'école.
Des parents (6) commencent à s'agglutiner sous le porche. Dont 2 poussettes. Il n'y a désormais plus de place à l'abri.
Durant le moment où j'observe l'activité sous le porche, 2 voitures prises dans l'embouteillage grillent la file par la voie inverse et prennent tanant. Les enfants commencent à sortir de l'école.

17h20 - beaucoup de klaxons, souvent contre des vélos d'ailleurs.
-toujours personne au parc, une partie du parc est en angle mort depuis les entrées, du côté des assises, là où l'éclairage est le moins bon. Ça rend l'endroit très peu engageant et je renonce à entrer dans le parc.

17h30 ; arrêt de tram berriat - de plus en plus de personnes remontent diderot et mayen depuis berriat, et le tram notamment.

17h40 ; devant l'école Anthoard - beaucoup de monde attend en file avec vélos et poussettes puis se dispersent dans les rues en direction de l'école diderot.

17h45 ; école diderot - toujours des bouchons qui atteignent le niveau du porche. 5 nouvelles personnes attendent sous le porche.

18h - je prend vercors pour aller en direction de GEM. beaucoup de piétons, balade de chiens, retours d'écoles, retour de travail, retour des courses (sacs pleins) depuis Berriat et vival.

Mercredi 2 décembre - temps très frais, sec, venteux.

13h50 - seul piéton en faisant le tour de l'îlot diderot, mais trafic auto important.
Mayen/tanant - un groupe (1h/2f) dont l'homme dit que malgré le froid, les hommes du chantier doivent être contents d'avoir un job. Ils repartent avec une voiture garée sur tanant.

14h - très peu de piétons autour de l'îlot diderot et des rues adjacentes.

14h15 ; parc - 3 filles jouent et discutent sur la table de ping-pong. Un homme arrive en vélo et va s'échauffer sur le terrain de tennis.
- 2 roms (1h/1f) arrivent depuis vercors et filent direction le camp (le camp où des filles jouaient hier, rue Polotti).

14h30 ; Vercors - un groupe de 5 adolescentes redescendent tranquillement vers GEM (3 sans masques).

Jeudi 3 décembre ; très frais, sec.

8h ; rue vercors - En remontant la rue vers le parc je suis le seul à aller dans cette direction, tous les piétons et vélos vont dans l'autre sens.
Ecole - arrivée des enfants au compte goutte par le porche.

8h15 ; diderot/tanant - un père rom et 4 enfants (1g/3f) sortent du bidonville, prennent un tram en direction du centre-ville. 5min plus tard, 2 autres parents et 4 enfants font de même.

8h30 ; parc - une femme joue avec son chien. Un coureur fait une pause.
Tous les parents/écoliers arrivent depuis vercors par tanant.

8h45 ; diderot - il y a beaucoup plus de monde qui arrive à l'école, le grillage à été ouvert.
De nouveau un embouteillage qui remonte jusqu'à l'entrée .
Les ouvriers enlèvent les palissades bois rue tanant.

8h55 - Je crois apercevoir Lucille Lheureux en vélo qui arrive depuis mayen et qui va à l'école.

Un duo de roms (1h/1f) avec un caddie arrive depuis le bidonville et s'engage sur tanant. Ils vérifient le contenu des poubelles en passant mais chou blanc. Arrivés au niveau de hommes de chantiers, ils négocient la récupération de chutes de bois provenant de la palissade. Ils vont ensuite à la benne sur le parking de chantier et récupèrent d'autres pièces de bois.

9h10 - Les grilles de l'école sont closes. A part les voitures et les ouvriers de chantier, le quartier est quasi-désert (sur les rues qui vont de diderot à revol et de vercors à berriat).

Samedi 5 Décembre ; Temps très frais, neige au sol et ciel bas.

14h30 ; rue Vercors - très calme, moins de 10 personnes aperçues en remontant jusqu'à tanant depuis la gare.
L'absence de véhicule est remarquable par rapport aux jours de la semaine, jusqu'à la rue Esclangon ou le trafic est soutenu.
Personne dans le parc. Deux bonhommes de neige grâce au revêtement souple des jeux pour enfants qui empêchent la neige de fondre au sol.
Des filles jouent dans la cours du camp Rue Polloti.

15h ; Square des Fusillés - des enfants avec leur père font des boules de neige. Le sol en herbe préserve la neige. Nombreux bonhommes de neige sur les pelouses.
Beaucoup de monde présent Cours Berriat, en contraste avec l'arrière quartier (rue Tanant).

15h30 ; au parc - Un père et son fils jouent au ballon. Le garçon vient récupérer le ballon vers moi et me dit bonjour. Quelques joggeurs passent sporadiquement. 5min plus tard le père et le fils partent.

15h45 - le mendiant à la barbe est toujours à son poste à l'entrée de la rue Esclangon.

16h ; rue Thomas - toujours très peu de monde dehors depuis mon arrivé, et peu de trafic routier dans les rues résidentielles.

16h15 - En quittant le quartier je passe par Anthoard où je constate que les rues alentours sont nettement plus fréquentées que vers Tanant.

Annexe 4 : Délibération du Conseil municipal de la VdG concernant le projet PaE - mise en délibération le 11 mai 2021.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le dix sept mai, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 11 mai 2021**.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :
M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

Absents ayant donné pouvoir :
M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à M. Antoine FLECHET
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Claus HABFAST
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Annabelle BRETTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20210517_5 - Délibération cadre « Place[s] aux enfants ».

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

SEANCE DU 17 MAI 2021

5-(25716). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Délibération cadre « Place[s] aux enfants ».

Monsieur Gilles NAMUR et Madame Christine GARNIER exposent,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte général

L'amélioration de la qualité de l'air dans l'agglomération grenobloise représente un objectif majeur poursuivi par la Ville de Grenoble, en concertation avec l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Les effets des différentes politiques publiques ont permis de réduire les niveaux d'émission des principaux polluants, sans pour autant atteindre les valeurs réglementaires. Chaque année, la pollution atmosphérique dans l'agglomération grenobloise serait responsable de 145 décès prématurés, auxquels il convient d'ajouter les impacts sanitaires, notamment en matière de maladies chroniques, touchant notamment les enfants qui constituent un public vulnérable.

Les écoles de la Ville de Grenoble sont des établissements particulièrement exposés aux pollutions atmosphériques chroniques : les relevés ATMO démontrent qu'elles sont toutes impactées, atteignant parfois des seuils réglementaires de qualité de l'air, nécessitant un suivi spécifique des concentrations de polluants, en particulier dans la moitié nord et une large frange ouest de la Ville. Parmi ces polluants, le dioxyde d'azote reste majoritairement lié au trafic motorisé et le niveau d'exposition demeure influencé par la proximité d'un axe routier majeur.

Depuis 2010, les déplacements quotidiens au sein du territoire de la ville réalisés en voiture individuelle diminuent, au profit des modes actifs, avec des différences de comportement suivant les secteurs. La crise sanitaire a démontré que les comportements peuvent vite évoluer : baisse générale de la mobilité ; diminution de la fréquentation des transports collectifs ; augmentation notable de l'usage du vélo. Globalement, les modes actifs ont gagné du terrain, bien que le report modal vers la voiture individuelle interroge le maintien de ce comportement pour les trajets quotidiens, dont la longueur moyenne est de 3 kilomètres[1].

L'évolution des mobilités pour se rendre à l'école, pour les enfants et les adultes les accompagnants, est un objectif majeur dans ce projet. Apprendre à se déplacer à pied ou à vélo en ville reste un enjeu essentiel de sécurité et de bénéfice santé.

Des aménagements de voirie (zones de rencontres, plateaux surélevés, suppression de places de stationnement), de la signalétique (panneau « zone scolaire »), du mobilier urbain spécifiques (crayon et barrières jaunes), du marquage au sol (pictogrammes) ont

1 Enquête ménages-déplacement 2010

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

été déployés depuis plusieurs années afin de sécuriser et apaiser les abords des écoles grenobloises.

La démarche « Métropole apaisée », avec la généralisation de la vitesse à 30 km/h sur de nombreux axes de circulation, concourt à l'amélioration du confort des usagers de la rue, tous modes confondus. La police municipale est également régulièrement mobilisée aux horaires d'entrée et sortie des écoles.

Des accidents arrivent cependant régulièrement. Entre 2009 et 2019, près de 60 accidents sont survenus dans le périmètre de 50 m autour des établissements scolaires de la Ville [2] (cf.carte en annexe).

Il est primordial de continuer l'effort de sécurisation, tout en accompagnant les usagers, petits et grands, sur des conduites adaptées (accompagner l'autonomisation des enfants en âge de circuler seuls, écomobilité, comportement des automobilistes dont les parents aux abords des écoles,...).

L'analyse de l'accidentologie révèle la vulnérabilité des piétons et des cyclistes aux risques d'accidents corporels et à leur gravité. Le sentiment d'insécurité demeure fort en raison de la vitesse des véhicules motorisés, de comportements d'incivilité récurrents (arrêt et stationnement anarchiques, vitesse excessive, manœuvres dangereuses, etc.), et souvent d'un volume de circulation trop élevé, non-adapté à la configuration de la rue.

La Ville de Grenoble a parallèlement défini ses principaux leviers d'actions face à la nécessaire adaptation au changement climatique : la gestion de la chaleur urbaine, des eaux pluviales et du risque d'inondation. A ce titre, la municipalité agit sur la transformation de ses espaces publics afin de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbaine (ICU), grâce au renforcement de la présence de l'eau, de la végétation et de la déminéralisation des surfaces. L'adaptation des espaces publics grenoblois contribue à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être du plus grand nombre, tout en renforçant leur convivialité.

Une étude menée en 2020 dans le cadre d'une thèse sur le phénomène d'îlot de chaleur urbaine a permis d'évaluer le potentiel d'exposition des quartiers grenoblois, en considérant l'influence des formes urbaines. L'étude révèle une situation contrastée en fonction des quartiers mais la majorité (65% des sites) est identifiée comme vulnérable climatiquement.

En 2021, la Métropole lance un plan Canopée et la Ville de Grenoble une étude sur la stratégie de l'arbre en complément.

Grenoble doit aujourd'hui accélérer le mouvement sur ses objectifs permettant d'améliorer la qualité de vie en ville.

2 Observatoire sécurité des déplacements, Grenoble Alpes Métropole

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

a. Un objectif du mandat municipal

A la croisée des enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de mobilité durable, le projet *« Place[s] aux enfants »* porté par la Ville de Grenoble représente un outil majeur de transformation des espaces publics. En agissant sur la sécurisation aux abords des écoles, ce projet permet d'apaiser la circulation motorisée et de proposer des espaces publics conviviaux au sein des quartiers, tout en poursuivant la désimperméabilisation et végétalisation du territoire.
Le programme municipal prévoit que ces *« Place[s] aux enfants »* soient des espaces préservés des pollutions urbaines, aménagés en îlots de fraîcheur et en oasis de biodiversité.
La transformation de ces rues offrira de nouveaux espaces publics de proximité, qui seront autant de nouveaux lieux de vie, de nouvelles centralités dans les quartiers, offertes à toutes et tous et notamment aux personnes âgées du quartier. Ces espaces doivent constituer des lieux d'échanges et de rencontres privilégiés, inclusifs, inter-générationnels et animés.

Les *« Place[s] aux enfants »* auront une portée plus grande que l'aménagement physique des espaces publics : en proposant des rues apaisées, la Ville de Grenoble cherche à encourager les mobilités durables, propice à une meilleure qualité de l'air et à l'amélioration de la santé, en favorisant l'activité physique.

En 2019, la Ville de Grenoble obtenait le titre Unicef « Ville amie des enfants »[3], témoignant de la volonté de prendre en compte et de promouvoir les droits des plus jeunes. À ce titre, la collectivité s'engage en faveur du bien-être, de la protection, de l'éducation, de la participation et au respect des enfants[4].
La Ville candidate de nouveau à ce titre (délibération du 29 mars 2021).
Le projet « Place[s] aux enfants » s'inscrit donc totalement dans cette dynamique.

Le projet *« Place[s] aux enfants »* constitue la première pierre d'une démarche plus large, de micro-plan de circulation, visant à fortement réduire le transit des véhicules motorisés au sein des quartiers.

b. Un objectif du Plan de Mobilité de la région grenobloise

Approuvé le 7 novembre 2019, le Plan de déplacement urbain de l'agglomération grenobloise planifie à l'horizon 2030, les actions nécessaires à l'organisation des mobilités, dans un objectif de transition énergétique, de sobriété et d'adaptation au changement climatique. Le plan d'actions détaille les mesures nécessaires et à ce titre, l'orientation n°3 affirme *« renforcer l'accompagnement des établissements publics et privés dans l'évolution des pratiques de mobilité des actifs, étudiants et scolaires »*.[5]

3 Conseil municipal du 25 mars 2019
4 https://www.villeamiedesenfants.fr
5 p.114 du Plan de Mobilité et suivant

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

En effet, des actions spécifiques en direction des plus jeunes doivent être développées, pour qu'ils deviennent « *de véritables ambassadeurs des comportements de mobilités durables* ». En ce sens, le SMTC (aujourd'hui SMMAG), par l'adoption de l'action 3.3, entend « *soutenir le développement des rues-écoles et l'amélioration du confort et de la sécurité des déplacements en modes actifs vers les établissements scolaires* ». Le Plan de mobilité fixe donc comme objectif des rues libérées du stationnement et sans transit, avec la création de zones de rencontre et d'aires piétonnes aux abords des établissements.
Le travail sur une dizaine de rues sur Grenoble y est inscrit.

c. La gouvernance du projet VdG/GAM/SMMAG

La Métropole, compétente en matière de voirie depuis 2015, le SMMAG en matière de mobilité, sont des partenaires privilégiés de ce projet impulsé par la Ville de Grenoble. Les 3 collectivités s'organisent au sein du système de coopération existant, avec les acteurs du territoire et autres partenaires locaux, pour travailler à ces objectifs.

Au-delà, la Métropole, dans le cadre de Métropole apaisée, œuvre à des aménagements sécurisant l'espace public pour tous les usages en favorisant le développement des mobilités actives.

La Métropole souhaite par ailleurs que d'autres communes intéressées puissent travailler sur ce sujet. Une personne en charge de la coordination de cette question à l'échelle métropolitaine a été désignée.

Les règles de répartition financière entre les communes et la Métropole posées post 2015 suite au transfert de la compétence voirie et de la superposition des compétences (l'embellissement, la gestion des espaces verts, le nettoyage restant de compétence Ville), ainsi que dernièrement la reprise par la Ville du pouvoir de circulation, amènent Ville et Métropole à travailler ce projet de manière conjointe sur des compétences croisées.
Ces règles n'étant pas adaptées pour ces projets intermédiaires, prenant de nouvelles formes de construction de l'espace public, il conviendra de préciser avec la Métropole et les autres collectivités, le partage en matière de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure de ces nouveaux espaces piétons.

d. Les structures partenaires

Au-delà des collectivités, d'autres structures partagent les ambitions portées par ce projet de « Place[s] aux enfants ».
Ainsi, l'association « rue de l'Avenir » et sa délégation locale, sont un partenaire privilégié de cette démarche initiée par la Ville de Grenoble.
Au niveau national, l'association « Rue de l'avenir » porte par ailleurs les concepts de « rues aux enfants, rues pour tou-tes » et de « rues scolaires », pour des abords d'école apaisés, et notamment l'intégration de ce dernier au Code de la rue.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

Dans ce projet de « Place[s] aux enfants », Rue de l'Avenir sera notamment mobilisée sur la question la mobilité active et autonome des enfants (et des adultes accompagnants) qu'il s'agisse des trajets scolaires ou extra-scolaires. Cette mobilité et donc son apprentissage est un facteur essentiel de leur développement personnel, de leur socialisation, de leur santé et donc un enjeu majeur dans ce projet.

2. Le concept de « Place[s] aux enfants »

a) Définition du concept

Les *« Place[s] aux enfants »* constituent un nouveau type d'espace public, poursuivant plusieurs objectifs de transition écologique :

- Un espace piétonnisé, apaisé : la circulation est réservée aux piétons, modes actifs. Libérées de la circulation motorisée (hors ayants droits, secours, services et riverains selon la réglementation qui sera définie), ces rues sont investies par les habitant-es. Les abords des écoles sont sécurisés.
- A terme, un espace végétalisé et un îlot de fraîcheur : la végétalisation est renforcée, des arbres sont plantés, des massifs de pleine terre sont aménagés ; le sol est déminéralisé ; des points d'eau seront implantés dans la mesure du possible.
- Un espace convivial : l'implantation de mobilier urbain transforme les rues en espaces publics conviviaux, encourageant les échanges et le développement des liens sociaux.
- Un espace animé : la rue libérée de la circulation motorisée autorise l'animation de l'espace, tout au long de l'année. En fonction des sites, des zones pourront être réservées au jardinage, aux jeux ; les habitant-es deviennent des acteur-trices de cette animation, grâce aux aménités et à l'aménagement déployés.
- Un espace concerté : l'aménagement définitif des rues fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitant-es et les usagers, afin de proposer des espaces adaptés aux acteurs locaux.
- Un espace unique : l'aménagement des rues permet de donner une identité aux « Place[s] aux enfants » sur le territoire de la ville, tout en s'appuyant sur les spécificités de chacun des sites pour s'adapter aux différents quartiers et aux contextes urbains.

Une évaluation permettra d'appréhender la réalisation de ces divers objectifs de transition écologique tant sur la conception du projet (et sa dimension concertée), que sur les effets attendus en matière de santé, d'environnement et de cohésion sociale. La méthodologie déployée pourra s'appuyer sur des outils pluriels (issus des sciences sociales et de la biophysique) et participatifs (enquêtes auprès des habitant-es, usager-es, professionnel-les).

b) Les grands principes d'aménagement

L'aménagement des « *Place[s] aux enfants* », en lien avec l'évolution de modes de vie dans un contexte de transition écologique, offre plusieurs fonctions, répondant à une mixité d'usages et de besoins : l'inclusivité, l'accueil, la convivialité, le caractère ludique, l'adaptabilité, la créativité.

Spatialement, une rue aux enfants peut être séquencée en 3 zones d'usages perméables entre elles :

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

- La zone frontière, sas d'entrée de la rue, assurant la connexion entre la rue école et la trame viaire du quartier. Il s'agit d'un espace signal, d'accueil, indiquant que l'on pénètre dans un espace public particulier. Les aménagements et marquages déployés ont notamment pour fonction d'indiquer aux conducteurs-trices de véhicules motorisés autorisés (secours, services et riverains ayant droits selon réglementation définie) qu'il convient de modifier son comportement afin de permettre une cohabitation sécurisante pour les piéton-nes.

Un règlement spécifique, adapté à ces nouvelles aires piétonnes devra être élaboré.

- L'espace linéaire, travaillé comme un cheminement ludique, entre le sas et l'entrée de l'école.
- Le parvis ou square devant l'entrée de l'établissement. En améliorant le confort des parents et accompagnateurs, cette zone n'est plus qu'un espace d'attente mais un espace public convivial, qui peut également être utilisé en dehors des horaires d'entrées/sorties des élèves.

Au-delà de l'intervention sur la rue elle-même, une attention particulière est apportée au cheminement vers l'école, à l'échelle du périmètre du secteur et de ces principaux points durs. L'équipe de travaux de proximité travaille déjà depuis plusieurs années sur des interventions de sécurisation aux abords des écoles. Ce travail continuera de manière coordonnée avec ces nouvelles configurations d'espaces publics, et les nouvelles pratiques quotidiennes induites.

3. **Mise en œuvre opérationnelle**

A Grenoble, ce sont 61 établissements scolaires publics maternelles et élémentaires qui accueillent 12 400 enfants répartis dans 577 classes.

Une analyse multifactorielle croisant la sécurisation des abords de l'entrée de l'école, la qualité de l'air et le niveau végétalisation de la rue, ainsi que le nombre d'élèves a été réalisée pour engager la réflexion et définir les espaces les plus opportuns pour une intervention en 2021. Certaines rues, trop complexes pour une intervention immédiate doivent bénéficier d'analyses complémentaires pour se transformer elles aussi en *« Place[s] aux enfants »*.

Ainsi, 15 rues actuellement ouvertes à la circulation motorisée, desservant les abords de 15 écoles ou groupe scolaire, deviendront piétonnes en septembre 2021. Les autres écoles desservies par une rue circulée seront analysées plus longuement afin de définir l'intervention la plus adéquate.
Pour les 22 écoles, en site déjà piéton, un dialogue s'entamera sur l'automne avec les usagers pour définir un espace de convivialité, ludique à l'échelle du quartier, comme sur les autres sites, devant d'école.

Sur mai/juin 2021, la Ville informera l'ensemble des usagers concernés par ces sites à l'été : modalités de piétonisation, dispositifs d'accès riverain quand nécessaire. Une information plus large sera assurée à l'ensemble de la population. La Ville s'engage en outre à mettre en place, dès l'automne, de manière échelonnée et adaptée, une concertation dans

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

chacune des rues identifiées dans le projet "Place[s] aux enfants" afin de définir avec les habitant-es, les usagers, la forme définitive de ces espaces pour aménagement entre 2022 et 2026.

4. **Un calendrier opérationnel sur le mandat**

Le projet prévoit une réalisation gradée entre 2021 et 2026 avec une première phase en 2021 sur les rues identifiées comme prioritaires. Ces « Place[s] aux enfants » pourront prendre différentes formes aux différents moments de la vie du projet :
- Une phase transitoire pour septembre 2021. Cette phase comprendra une libération de l'espace sur les 15 rues aujourd'hui circulées avec une 1ère occupation de l'espace public retrouvé : mise en valeur et activation de l'espace public avec des interventions légères permettant à tout à chacun de se projeter sur la transformation définitive à venir.
- La continuité des études entre 2021 et 2023 pour une transformation progressive de ces rues en espaces publics plus pérennes.
- Entre temps, de l'échange, de la concertation avec les usagers et habitants pour tester et construire la version aboutie.
- L'aménagement finalisé des rues entre 2021 et 2026. Il ne reprendra pas forcément l'ensemble de l'espace de façade à façade, mais tirera le meilleur parti de la situation de la rue et des souhaits des habitants. Le travail pourra se faire, de manière plus légère entre bordures, ou reprendre l'intégralité de la chaussée/trottoir si besoin.
Le réaménagement plus lourd prendra place, par opportunité quand d'autres interventions majeures seront programmées : gros entretien routier, travaux majeurs de concessionnaires.

Rentrée scolaire / Automne 2021 :

- Une phase transitoire : 15 rues libérées de la circulation automobile pour la rentrée scolaire

Pour la rentrée scolaire 2021, l'objectif de la municipalité est de libérer les 15 rues prioritaires de la circulation/stationnement automobile. Selon le contexte et les usages plus ou moins denses de la rue, la libération de la rue pourra se faire au moyen d'un dispositif simple de signalétique accompagné d'un sas d'entrée ou bien d'un dispositif de contrôle physique par barrière amovible, potelets, bornes,...). Dans tous les cas, l'accent sera porté sur la sécurité des piétons au sein de ces nouvelles aires piétonnes.
Un dispositif d'accompagnement et d'observation sera mis en place les premiers mois pour être réactif face aux situations indésirables et éventuels mésusages.

- Une boîte à outils pour activer ces espaces et encourager de nouveaux usages

Une boîte à outils est en cours d'élaboration pour le démarrage des *« Place[s] aux enfants »*. Il s'agira d'un ensemble de dispositifs ludiques, d'assises, qui transformeront visuellement la rue libérée.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

Ces dispositifs devront encourager de nouveaux usages et une nouvelle appropriation de l'espace public.
Cette première base d'usages sera complétée ultérieurement par itération du travail avec les habitants/usagers, enfants,…

- Début des aménagements définitifs pour la rue Anthoard (devant l'école éponyme) et l'allée des Romantiques devant l'école C. Turc.

Parmi les 15 sites identifiés comme prioritaires, l'allée des Romantiques et la rue Anthoard ont constitué des opportunités pour une intervention plus poussée dès 2021 qui s'enchaînera sur les autres rues entre 2022 et 2026.

2022 - 2026 :

La seconde phase du projet « *Place[s] aux enfants* » démarrera à compter de 2022.
Il s'agira d'intervenir sur les sites qui n'auront pas encore été traités et de continuer le processus d'aménagement pérenne pour les sites en phase transitoire.
L'objectif visé est de réaliser 5 à 6 rues par an en aménagements définitifs entre 2022 et 2026. Les interventions seront priorisées au regard des opportunités et des besoins exprimés par les habitants, usagers et parents d'élèves.

Sur les autres sites déjà en zone piétonne devant les écoles, un travail de concertation sera mené pour amener de nouveaux éléments d'usage afin de créer un espace convivial utilisable par tous.

Tout au long du projet et de sa mise en œuvre, il sera nécessaire de soutenir le personnel des établissements scolaires (municipal et éducation nationale) afin de les accompagner dans les changements importants qui seront opérés. Il sera également nécessaire de soutenir le potentiel engouement des équipes éducatives et de les aider à mettre en place de nouveaux projets permettant l'appropriation et l'usage de la rue par les enfants.

5. Le Budget

Suite aux échanges en cours avec la Métropole, une répartition financière sera définie.
Pour sa part, la Ville a budgété 3 millions d'euros pour ce projet majeur du mandat qui sera consommé pour partie en dépenses directes, et pour l'autre partie en fonds ce concours reversé à la Métropole.

6. Un projet qui s'articule avec d'autres actions de la municipalité

En 2018, dans le cadre du précédent mandat, le projet Libre Cour a été lancé. L'école Clémenceau a été choisie pour la rénovation de ses trois cours de récréation. Il s'agissait de créer des espaces plus verts, plus frais, où chacun trouve sa place (question du genre et

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

de l'égalité d'usage des espaces entre filles, garçons, petits et grands,..) et à l'image des enfants (plus colorés, plus ludiques …). Dans le cadre de son nouveau mandat et de la poursuite du plan école, la municipalité a pour ambition de rénover les cours des écoles grenobloises. Entre 2022 et 2026, un plan de rénovation sera défini et mis en œuvre.
La rénovation de ces cours d'école se fera selon les principes d'aménagement mis en œuvre sur la cour Clémenceau et répondra aux grands principes du projet des *« Place[s] aux enfants »*.

Ces nouveaux espaces piétons de quartiers, sont des lieux de rencontre pour la population et les enfants en dehors des horaires d'école. Petits et grands, plus jeunes et plus âgés pourront se retrouver et profiter de ces lieux de vie de proximité, au sein de chaque quartier.

Ce sont de nouveaux lieux de fraîcheur qui d'ici quelques années rendront pleinement les bénéfices de la végétalisation qui s'y sera installée suite à des désimperméabilisation (enlèvement de tout où partir du bitume non perméable par d'autres matières infiltrantes dont les espaces verts).

Ce sont également de nouveaux espaces à construire avec les habitants. Dès septembre, des échanges s'enclencheront avec les riverains, les usagers, les enfants des écoles pour, au-delà de l'intervention initiale, venir enrichir cet espace selon les besoins du quartier. Habitants qui pourront, s'ils le souhaitent, participer concrètement à la réalisation d'une partie du travail via les chantiers ouverts au public.
Si la dynamique est présente, les habitants souhaitant investir la rue pour jardiner, embellir les espaces des imperméabilisés pourront se saisir du dispositif « Végétalise ta ville ». Les particuliers souhaitant végétaliser leur façade pourront aussi en faire la demande dans ce même cadre.

Le réaménagement ne pouvant se faire d'emblée sur chacune des rues, cette intervention initiale, enrichie de la participation habitante, permettra de construire plus sereinement un espace public définitif convenant aux besoins du quartier. Etre créatif, tester, c'est l'occasion de pratiquer un urbanisme transitoire.

Au-delà de cet espace, c'est le cheminement vers l'école qui est également travaillé :

- Pouvoir cheminer du domicile à l'école plus confortablement et en sécurité. La ville, conjointement à la Métropole, interviennent aujourd'hui au travers d'interventions de proximité pour assurer au mieux cette sécurité, mais les aménagements ne font pas tout et le comportement des adultes notamment aux abords des écoles est primordial.
- Tous ceux qui le peuvent doivent donc pouvoir venir à pied ou à vélo en sécurité. La Ville et la métropole, après avoir développé les axes vélo principaux (chronovélo) sont en train de travailler au développement des axes secondaires, intra quartiers. Un travail sur l'écomobilité accompagnera la démarche des *« Place[s] aux enfants »*.
- Pour pouvoir venir à vélo, il faut « savoir rouler » conformément au dispositif national défini en 2020 et en cours de déploiement. En partenariat avec le SMMAG, un dispositif

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 038-213801855-20210517-D20210517_5-DE

d'apprentissage sera progressivement mis en place dans les écoles primaires pour permettre à tous, petits et grands, d'accompagner ce changement.
La ville s'engage à structurer et renforcer son action auprès des élèves d'âges primaires, en lien avec l'Éducation nationale pour améliorer l'apprentissage du vélo ».

Sur ce volet, la direction de l'action territoriale encourage aussi le public adulte à se « remettre en selle ».

Grâce à l'apaisement des abords d'école, les élèves pourront volontiers utiliser leur vélo, leur trottinette ou tout mode actif pour leurs déplacements quotidiens.
Les capacités de stationnement seront renforcées.
Les *« Place[s] aux enfants »* deviennent des espaces publics libres, conquis par les plus jeunes, où ils peuvent jouer et se dépenser, grâce à un environnement urbain adapté.
Les aménagements dans les rues apaisées encouragent l'autonomie des enfants et les plus grands préparent ainsi leur arrivée au collège. En effet, dès l'école primaire, les élèves auront acquis une aisance de déplacement dans la ville, ce qui les encouragera à poursuivre leur pratique. L'écomobilité scolaire représente un enjeu majeur, car elle permet de rendre les enfants plus attentifs à leur environnement (circulation, autres modes, réglementation, etc.) et leur apprend à partager l'espace urbain, en considérant les comportements des autres usagers. Cette démarche reste bénéfique pour toutes et tous, et elle contribue à apaiser l'espace public.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Résiliences du jeudi 06 mai 2021
Commission Emancipations du mardi 04 mai 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider cette méthode ainsi que les premières interventions priorisées sur 2021,**
- **de travailler à l'élaboration de documents d'accompagnement de cette démarche :**
  - **charte de fonctionnement des « Place[s] aux enfants »,**
  - **convention d'occupation du domaine public adaptée pour les « Place[s] aux enfants ».**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Gilles NAMUR

Affichée le : 20 mai 2021

10

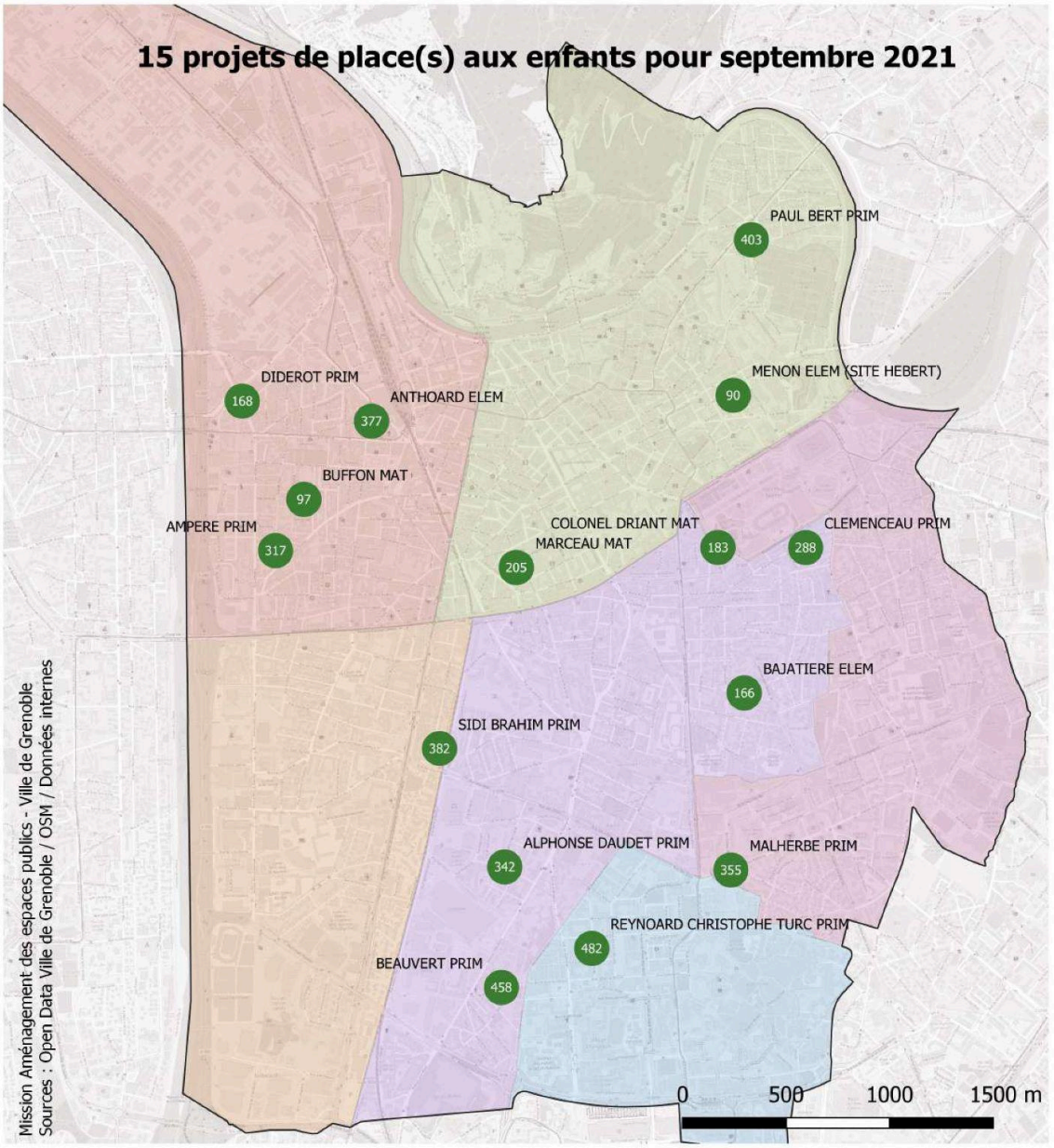
15 projets de place(s) aux enfants pour septembre 2021
PAUL BERT PRIM
403
MENON ELEM (SITE HEBERT)
90
DIDEROT PRIM
168
ANTHOARD ELEM
377
BUFFON MAT
97
AMPERE PRIM
317
COLONEL DRIANT MAT
MARCEAU MAT
205
183
CLEMENCEAU PRIM
288
BAJATIERE ELEM
166
SIDI BRAHIM PRIM
382
ALPHONSE DAUDET PRIM
342
MALHERBE PRIM
355
REYNOARD CHRISTOPHE TURC PRIM
482
BEAUVERT PRIM
458
0
500
1000
1500 m
Mission Aménagement des espaces publics - Ville de Grenoble
Sources : Open Data Ville de Grenoble / OSM / Données internes
Limites administratives
Secteurs de la ville de Grenoble
1
2
3
4
5
6
Localisation du projet
xxx Ecole concernée et son effectif

Annexe 5 : Le Dauphiné Libéré, article du 23 octobre 2021 intitulé *Place(s) aux enfants : le tribunal suspend le dispositif*.

GRENOBLE Dauphiné Libéré, 23 octobre 2021

Place(s) aux enfants : le tribunal suspend le dispositif

Deux mois et demi après une première décision défavorable, la Ville enregistre un deuxième camouflet. Le tribunal administratif a en effet ordonné ce vendredi la suspension de l'arrêté du 7 juillet dernier, qui instaurait le projet de piétonnisation Place(s) aux enfants.



La rue Cuvier, désormais piétonnisée. Photo Le DL/Adrien PITTORE

Bis repetita ? Oui, mais… en pire.

Le 2 août dernier, le tribunal administratif imposait à la Ville de Grenoble d'accorder une dérogation à Dominique Fiat, serrurier exerçant rue Cuvier - l'une des 15 rues choisies pour le dispositif Place(s) aux enfants. L'artisan estimait que les restrictions de circulation imposées dans sa rue étaient préjudiciables pour son activité, et le tribunal l'avait suivi. Un premier revers pour la Ville, qui avait dû autoriser à M. Fiat et à ses fournisseurs le libre accès automobile dans cette rue, sans restriction horaire.

Après ce couac, le dispositif des Place(s) aux enfants avait repris son cours, la rentrée se déroulant sans encombre sur la dizaine de secteurs désormais piétonnisés. Bien sûr, tout n'est pas idyllique : un agent chargé de superviser les sorties d'écoles explique ainsi que « tant que l'on n'aura pas complètement fermé les routes, les gens continueront de venir se garer devant les écoles. À Beauvert, nous avions des barrières amovibles pour bloquer la route. On nous les a volées ». Pour autant, de nombreux parents saluent le dispositif, qui sécurise les entrées et sorties d'élèves, ainsi que les déplacements piétons.

Mais rue Cuvier, où la dérogation pour M. Fiat a pris fin le 1er septembre, la situation n'a pas évolué. Et le serrurier, qui espérait régler les choses avec la mairie, n'a rien obtenu de plus qu'avant. « La Ville raconte qu'elle échange avec moi ? Ce doit être un sosie, parce que moi, je ne les ai pas vus ! Enfin si, j'ai vu l'adjoint aux commerces, il a pris plein de notes, mais rien n'a avancé. Au contraire : des ouvriers sont venus pour des marquages aux sols, pour poser des jardinières… et moi, je dis non. Parce que cette rue, c'est mon gagne-pain, et qu'on ne me respecte pas ».

Alors, M. Cuvier a saisi le tribunal, à nouveau. Et celui-ci l'a suivi, à nouveau…

« Disproportionnées »

L'ordonnance rendue ce vendredi 22 octobre ne comporte aucune ambiguïté : le juge des référés, saisi par Me Thierry Aldeguer, déclare que « l'exécution de l'arrêté du 7 juillet 2021, portant organisation générale du projet de piétonnisation dénommé Place(s) aux enfants, est suspendue ». Et à vrai dire, l'avocat, et surtout son client, n'en attendaient pas autant !

« Dès le mois d'août, j'avais attaqué les deux arrêtés, celui du 7 juillet qui organise le projet global, et celui qui concernait plus précisément la rue Cuvier », explique Me Aldeguer. « Je n'ai pas eu de nouvelles, puis on a constaté que le mobilier urbain de Place(s) aux enfants s'installait rue Cuvier. Alors j'ai déposé un référé suspension pour les deux arrêtés ». La plaidoirie, « farouche » selon l'avocat, a eu lieu jeudi. Rapidement, le référé concernant la rue Cuvier s'est révélé irrecevable (en raison de modifications sur l'arrêté ayant eu lieu entretemps). « Mais j'ai pu maintenir ma demande sur l'arrêté général, et le tribunal a accepté : il l'a suspendu », se réjouit l'avocat.

La décision du juge des référés est évidemment argumentée. Celui-ci estime ainsi que les restrictions de stationnement et de circulation, rue Cuvier, « ont pour effet de limiter l'accès aux locaux de la société de M. Fiat à ses fournisseurs, à ses clients et à lui-même », ce qui a « nécessairement un impact immédiat sur son activité économique ». Surtout, et plus globalement, il considère que l'arrêté du 7 juillet, « en prévoyant une limitation de la circulation applicable durant toute l'année, sans que soient distinguées les périodes de classe et les vacances scolaires, excède l'objectif poursuivi (la sécurité publique aux abords des écoles), aussi justifié soit-il ». Le tribunal estime également que Grenoble « ne démontre pas que cet objectif ne pouvait pas être atteint par des mesures moins contraignantes, notamment concernant l'interdiction de livraison entre 11 h et 18 h, qui excède très largement les périodes d'entrée et de sortie des écoles ». Les restrictions apportées par Place(s) aux enfants sont donc vues comme « disproportionnées » par le juge. Un terme qui avait déjà été utilisé dans l'ordonnance rendue en août dernier…

« Il n'y a donc plus de base légale aux Place(s) aux enfants », résume Me Thierry Aldeguer. Une décision qui ne réjouit pas M. Fiat autant qu'on pourrait le penser : « Je ne demandais pas que tout l'arrêté soit suspendu : moi, ce que je veux, c'est que la rue Cuvier redevienne une rue ouverte aussi bien aux piétons qu'aux vélos et voitures. Je veux pouvoir continuer à travailler, c'est tout ».

Isabelle CALENDRE

Les oppositions réagissent

C'est (comme souvent) Alain Carignon, chef du groupe d'opposition municipale, qui a dégainé le premier. « La décision judiciaire de suspendre l'arrêté démontre à nouveau les manquements graves de la municipalité Piolle. Le système solitaire de gouvernance basé seulement sur la comm', la brutalité des décisions, le refus de prendre en compte la réalité de la vie des Grenoblois, trouve de plus en plus souvent sa limite. Le dialogue est totalement rompu avec les Grenoblois qui ne disposent plus que des recours judiciaires pour se faire entendre. C'est un affaiblissement sans précédent de la démocratie locale ».

Émilie Chalas, députée et conseillère municipale d'opposition (Nouveau regard), note que « depuis plusieurs mois, la majorité municipale s'attache à ne pas entendre les demandes des habitants, commerçants, riverains, qui vivent autour de ces places. On assiste à une nouvelle étape de la méthode Piolle. On décide et on discute ensuite… On voit bien que l'idéologie mène à tout : pas de respect pour les habitants, les élus (avec l'exemple du pont Esclangon) ou le droit, c'est le résumé de la méthode Piolle. C'est consternant et triste pour le territoire et les Grenoblois ».

La Ville va « poursuivre le projet de piétonnisation »… en l'adaptant !

C'est la réaction qu'on attendait, et la Ville n'a pas tardé à la faire connaître. Elle a « pris bonne note de la décision du tribunal », et va donc adapter son dispositif pour que celui-ci soit acceptable par le juge. Elle prendra ainsi « dès lundi, un nouvel arrêté, en fonction des éléments relevés par le juge. Ce nouvel arrêté confirmera la création d'aires piétonnes aux abords de 13 premières écoles grenobloises, et permettra la poursuite des aménagements afin de sécuriser les abords d'écoles pour les publics vulnérables, et de permettre in fine la création de 13 nouvelles places de quartier, lieux de rencontre et de convivialité apaisés, végétalisés et conviviaux ».

Comme le juge l'a souligné, les horaires autorisés pour la circulation automobile sont trop restrictifs. Aussi la mairie compte-t-elle adapter son arrêté « afin de permettre plus de souplesse dans l'accès à ces zones piétonnes pour les riverains, commerces, taxis et véhicules de livraison, seuls ayants droit pouvant accéder à la zone. La circulation et les arrêts seront donc autorisés pour les riverains, taxis, commerces et livraisons dans ces zones piétonnes, dans la limite de 20 minutes, tout au long de la journée. Le stationnement restera lui interdit ». Ainsi que l'annonce Yann Mongaburu, conseiller municipal en charge de l'urbanisme de transition, « le projet va se poursuivre : en attendant les premières plantations cet hiver, les installations de mobilier continueront ces prochaines semaines. Les vacances d'automne vont permettre de finaliser cette première phase d'aménagement avant d'aller à la rencontre des habitants, riverains, enfants, pour construire avec elles et eux les aménagements de ces nouveaux espaces de rencontre ».

Table des figures

Figure 1. *Schéma du manuscrit* 24

Figure 2. *Organigramme de la Ville de Grenoble, septembre 2024* 32

Figure 3. *Logo de l'association Rue de l'Avenir* 34

Figure 4. *Le projet de réaménagement des abords d'écoles dans le document de campagne d'E. Piolle, printemps 2020* 35

Figure 5. *Illustration du projet Rues aux Enfants, printemps 2020* 36

Figure 6. *Agenda prévisionnel des travaux sur le projet Places aux Enfants* 40

Figure 7. *Carte des et écoles concernées par les réaménagements pilotes de 2021* 42

Figure 8. *Carte des projets de réhabilitations/constructions scolaires pour la période 2020/2026* 43

Figure 9. *Le réaménagement de la cours d'école Clémenceau* 45

Figure 10. *Le Courrier International : « Changer les Villes », mai 2020* 59

Figure 11. *Frise des faits saillants durant l'expérience de thèse* 87

Figure 12. *Illustration "Space to be Kids" ; fascicule Grenoble in transition* 102

Figure 13. *Une du tirage spécial "Grenoble Capitale Verte" du Dauphiné Libéré* 105

Figure 14. *Illustration "Reshaping Public Initiatives"* 129

Figure 15. *Localisation des projets de constructions/rénovations scolaires en 2021* 134

Figure 16. *Photographie "avant/après" du réaménagement de la cour d'école Clémenceau* 135

Figure 17. *Dessin issu des ateliers menés à l'école Clémenceau par l'association Robins des Villes en 2020* 138

Figure 18. *Photographie de la cour d'école Clémenceau pendant les travaux* 140

Figure 19. *Photographie des arbres de la cour d'école Clémenceau après les travaux* 141

Figure 20. *Aire de jeu en bois pour enfants : La Dragonne* 145

Figure 21. *Photographie de la rue Anthoard avant les travaux de réaménagement* 164

Figure 22. *Photographie de la rue Anthoard après les travaux de réaménagement* 165

Résumé

Dans les circonstances d'un contrat de collaboration Cifre auprès d'une collectivité territoriale entamant une politique de réaménagement des espaces publics, cette thèse s'intéresse à la manière d'appréhender une convergence d'enjeux multiples intervenants dans le cadre d'une expérience de recherche. S'appuyant sur des initiatives de réaménagement des espaces publics grenoblois, ce travail propose une immersion dans le jeu des interactions contribuant à la dynamique d'un territoire municipal en tant que levier d'action dans la lutte pour la transition écologique. Pour ce faire, cette thèse mobilise la notion de dispositif entendue comme un ensemble d'éléments hétérogènes en relation. Des travaux récents issus de la discipline géographique proposent de considérer la notion de dispositif comme un opérateur spatial d'interactions entre des éléments hétérogènes convergents. En s'appuyant sur l'observation d'une succession de pratiques spatiales intervenant dans le cadre de la politique de réaménagement des espaces publics grenoblois, l'originalité de ce travail consiste à inclure l'enquête doctorale comme l'un des éléments hétérogènes embarqué dans la dynamique du dispositif spatial grenoblois. L'ambition de cette thèse consiste alors à éprouver la capacité de cette position théorique à appréhender la convergence d'enjeux multiples contenus dans :

- la performance de l'action publique communale.
- la confrontation entre des espaces publics projetés et leur réception par les citoyens.
- la scientificité d'une enquête assujettie à une institution politique.

Les enseignements de ce travail permettent d'éclairer le caractère significativement antagonique des interactions qui surviennent au sein du dispositif spatial grenoblois. Cet antagonisme est le résultat d'une dispersion des énoncés constitutifs du narratif grenoblois de la lutte pour la transition écologique lors de la confrontation entre des espaces projetés et reçus. En outre, la reproduction des pratiques institutionnelles de réaménagement renforce l'isolat des acteurs politiques au sein de l'ensemble d'éléments hétérogènes composant le dispositif. Enfin, la position théorique défendue permet d'exercer une lecture critique sur l'inscription des pratiques d'enquêtes dans la dynamique du dispositif : reniant une lecture surplombante, l'enquête scientifique se nourrit de l'immersion dans le dispositif, lui permettant de questionner ses pratiques en miroir de celles des autres acteurs.